



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable

EXERCICE 2018



Barrage de Rophémel : importants travaux en 2018

Madame, Monsieur,

Ce Rapport sur le Prix et la Qualité des Services a pour objet principal de présenter l'ensemble des missions et actions réalisées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais durant l'année 2018 à ses membres et à ses usagers.

Cette année 2018 se démarque par un virage vers une plus grande mise en cohérence du petit cycle et du grand cycle de l'eau. Citons quelques exemples :

1. Le 4 janvier 2018, nous recevons un courrier du Premier Ministre Édouard Philippe annonçant que nous étions lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt «Territoire d'Innovation de Grande Ambition» pour notre démarche Terres de Sources. Cette reconnaissance et cet engagement de l'État à nos côtés nous ont amenés à la réalisation de nombreux partenariats et études durant cette année, pour contribuer à une transformation de l'agriculture en amont de nos captages, afin qu'elle participe de la protection de l'eau tout en rémunérant plus justement ceux qui la font.
2. En réalisant notre étude de gestion patrimoniale et de desserte et en continuant de développer la tarification sociale de l'eau, nous avons poursuivi notre mission première qui est d'approvisionner notre territoire en eau potable, en conciliant gestion durable de la ressource et souci de ne laisser personne sur le bord du chemin.
3. La mise en œuvre du chantier du barrage de Rophémel qui permet de manière très volontariste de concilier restauration de la continuité écologique, modernisation de la production hydroélectrique et maintien d'une ressource en eau stratégique pour l'alimentation de notre territoire.

2018 a aussi été marquée par une attaque sans précédent de l'État vis-à-vis des financements des Agences de l'Eau qui, rappelons-le, proviennent pour l'essentiel des factures payées par les usagers des services d'eau. Avec le vote, à l'unanimité de son comité, d'une motion contre cette logique, elle-même préalablement votée par le Comité de Bassin Loire-Bretagne, Eau du Bassin Rennais a adressé un message fort qu'un grand nombre de collectivités a également relayé.

Étant aussi force de propositions, nous avons fait valoir d'autres solutions plus justes et efficaces au sein des groupes de travail des Assises de l'Eau convoquées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

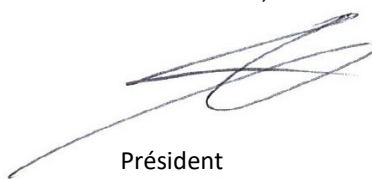
Cette mobilisation a permis d'éviter le pire, mais le recul des financements que peut apporter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'en demeure pas moins une réalité et une difficulté pour le maintien et le développement de nos actions.

Pour un service public de l'eau à la hauteur des enjeux de notre époque et de notre territoire, nous restons mobilisés.

Bonne lecture.

A Rennes, le 9 septembre 2019

Yannick NADESAN,



Président

de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

I– LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS

I - 1 - Carte d'identité.....	5
I - 2 - Compétences.....	7
I - 2 - 1 - Protection des ressources	7
I - 2 - 2 - Production d'eau potable.....	7
I - 2 - 3 - Distribution de l'eau potable.....	8
I - 2 - 4 - Autres compétences.....	8
I - 3 - Enjeux de la gestion de l'eau sur le Bassin Rennais et projet politique.....	8
I - 4 - Les instances.....	9
I - 4 - 1 - Le Comité.....	9
I - 4 - 2 - Le Bureau.....	10
I - 4 - 3 - La Commission d'Appel d'Offres, la Commission des marchés et la Commission d'ouverture des offres liées aux délégations de services publics.....	10
I - 4 - 4 - La Commission des Services Publics Locaux (CCSPL).....	11

II– L'ORGANISATION DES SERVICES

II - 1 - Quatre pôles métiers et une Direction Générale	12
II - 2 - La gestion des ressources humaines et des effectifs.....	12
II - 2 - 1 - La gestion des ressources humaines	12
II - 2 - 2 - L'Instance Locale du Personnel	12
II - 2 - 3 - L'évolution des effectifs	13
II - 2 - 4 - Zoom sur les dépenses de personnel	15
II - 2 - 5 - Répartition de l'activité des agents.....	16

III– LE ROLE DE LA COLLECTIVITE DANS LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

III - 1 - La délégation du service public de l'eau	17
III - 2 - Le contrôle et le suivi de l'exécution des services.....	19
III - 2 - 1 - Le contrôle et le suivi des Délégations de Services Publics (DSP)	19
III - 2 - 2 - Le contrôle analogue sur la SPL.....	21

IV– LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

IV - 1 - Des ressources diversifiées et complémentaires	23
IV - 2 - Des ressources fragiles	24
IV - 2 - 1 - Nitrates : une amélioration mais des ressources encore fragiles	24
IV - 2 - 2 - Pesticides : les ressources superficielles exposées	25
IV - 2 - 3 - Matières organiques : des pics liés aux épisodes pluvieux	26
IV - 2 - 4 - Algues : les retenues sous surveillance	26
IV - 3 - Périmètres de protection de captage : mise en œuvre et suivi	26
IV - 3 - 1 - Le suivi des périmètres de protection.....	27
IV - 3 - 2 - La gestion des terrains acquis par la Collectivité	28
IV - 3 - 3 - Mise en œuvre des périmètres de protection Pavais-Fénicat-Marionnais et Lillion-Bougrières.....	28

IV - 4 - Les opérations à l'échelle des bassins-versants	29
IV - 4 - 1 - La protection de l'eau via les contrats de territoire	29
IV - 4 - 2 - La protection de l'eau via la valorisation économique des productions agricoles	31
IV - 4 - 3 - La protection de l'eau par le foncier agricole	33
IV - 4 - 4 - La protection de l'eau par l'accompagnement vers des systèmes de production agricole durable	34
IV - 4 - 5 - Sensibilisation des habitants et fin des pesticides à usage non agricole	36
IV - 5 - Évaluation des actions	37
 V- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE	
V - 1 - Présentation des installations	43
V - 2 - Performances et spécificités 2018	45
V - 3 - Performances énergétiques	48
V - 4 - Qualité de l'eau produite en 2018	49
V - 5 - Les volumes vendus en gros	51
V - 6 - La gestion patrimoniale liée à la production	53
V - 6 - 1 - Usines de potabilisation	53
V - 6 - 2 - Réservoirs	58
V - 6 - 3 - Adductions	61
V - 6 - 4 - Barrages	63
V - 6 - 5 - Production d'électricité renouvelable	64
V - 7 - Suivi - contrôle du service de production d'eau	65
V - 7 - 1 - Le suivi de la qualité des eaux	65
V - 7 - 2 - La fiche hebdomadaire d'information sur la production et la qualité de l'eau	66
V - 7 - 3 - Le suivi du contrat DSP et des ventes d'eau en gros	66
V - 7 - 4 - Le contrôle des travaux de renouvellement	67
V - 7 - 5 - L'analyse du rapport annuel production du délégataire	67
 VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	
VI - 1 - Une organisation en 11 services	68
VI - 2 - Volume et origine de l'eau distribuée	69
VI - 3 - Population desservie	70
VI - 4 - Nombre d'abonnés	71
VI - 5 - Volumes consommés et consommation moyenne par abonné	72
VI - 6 - Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique	77
VI - 6 - 1 - Volet distribution : étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable	77
VI - 6 - 2 - Volet consommation : sensibilisation des usagers	78

VI - 7 - Les performances des services	85
VI - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribuée	85
VI - 7 - 2 - Performances des réseaux de distribution	86
VI - 7 - 3 - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	91
VI - 7 - 4 - Continuité du service	92
VI - 7 - 5 - Qualité de service à l'utilisateur	93
VI - 8 - Les travaux réalisés et programmés par la Collectivité	96
VI - 8 - 1 - Les travaux réalisés en 2018	96
VI - 8 - 2 - Les travaux programmés en 2019	101
VI - 9 - Le suivi et contrôle des délégations de service public par la Collectivité	102
VI - 9 - 1 - Relation aux usagers	102
VI - 9 - 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution	103
VII – LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE	
VII - 1 - Montant de la facture 120 m ³	109
VII - 2 - L'harmonisation du prix de l'eau se poursuit	110
VII - 3 - La tarification sociale se déploie sur le territoire	112
VII - 3 - 1 - Extension de la structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite et le Crédit Eau Famille Nombreuse	112
VII - 3 - 2 - Expérimentation du dispositif Chèque Eau pour les usagers les plus démunis	114
VII - 3 - 3 - Bilan des coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau	116
VIII – LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE	
VIII - 1 - La communication	118
VIII - 1 - 1 - Plan de communication d'Eau du Bassin Rennais	118
VIII - 1 - 2 - Communication écrite et multimédia	119
VIII - 1 - 3 - Actions de recherche-développement, formations et échanges entre collectivités	120
VIII - 1 - 4 - Promotion de l'eau du robinet	122
VIII - 1 - 5 - Réalisation des rapports annuels	122
VIII - 2 - La solidarité internationale	123
VIII - 2 - 1 - Soutien aux associations	123
VIII - 2 - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine	126
VIII - 3 - Le Plan Climat Air Énergie Territorial	127

IX– LES ACTIVITES SUPPORT DE LA COLLECTIVITE

IX - 1 - Les moyens de la Collectivité et les Systèmes d'Informations	128
IX - 2 - Le suivi des finances et des achats	129
IX - 3 - Les achats publics	130

X– LES FINANCES 2018

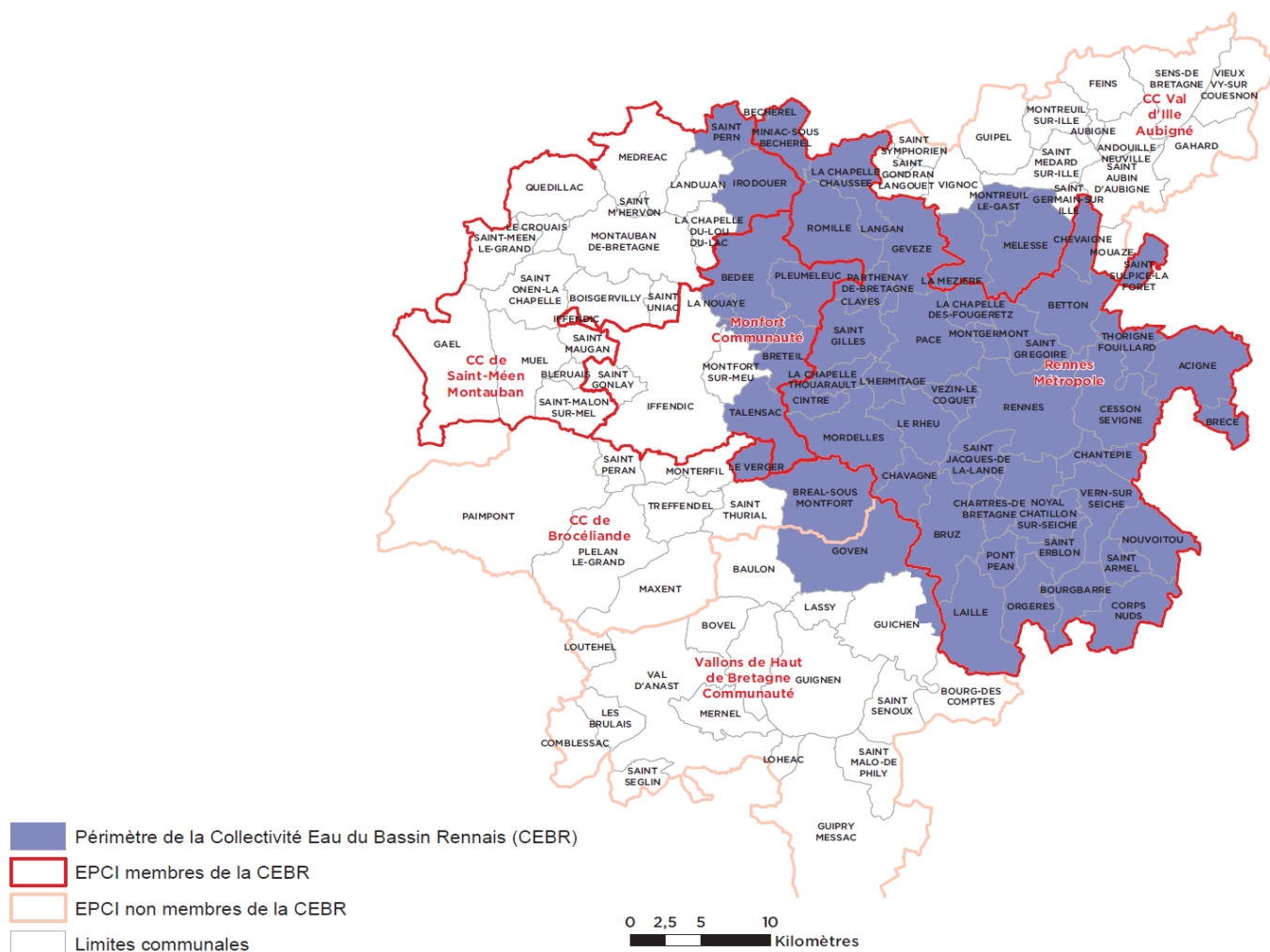
X - 1 - Le compte administratif 2018 : la présentation officielle	132
X - 2 - Le compte administratif 2018 : la présentation par mission politique	134
X - 2 - 1 - Présentation synthétique du compte administratif 2018 par mission	134
X - 2 - 2 - Taux de réalisation par mission hors frais de personnel et moyens généraux	136
X - 2 - 3 - Présentation détaillée du compte administratif 2018 par programme et mission	137
X - 3 - Zoom sur la dette	138
X - 4 - Subventions versées aux associations, collectivités ou autres tiers	139
X - 5 - Programme pluriannuel d'investissement	140
X - 6 - Ratios financiers obligatoires	141
ANNEXES	142

I- LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS

I - 1 – Carte d'identité

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est le syndicat mixte qui, depuis le 1^{er} janvier 2015, produit et distribue l'eau potable aux habitants des 43 communes de Rennes Métropole, aux habitants de Montfort Communauté pour les communes de Bédée, Breteil, La Nouaye, Pleumeuleuc, et Talensac, aux habitants de la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban pour les communes d'Irodouër et de Saint-Pern, et enfin à ceux des communes de Bréal-sous-Montfort, Goven, Guichen-Pont-Réan, La Mézière, Melesse et Montreuil-le-Gast.

Les membres de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1^{er} janvier 2018



Ses statuts sont fixés par arrêté préfectoral du 13 novembre 2018, après modification pour l'entrée des communautés de Montfort et de Saint-Méen-Montauban par représentation-substitution de leurs communes anciennement membres de la Collectivité.

L'assemblée délibérante de la Collectivité Eau du Bassin Rennais comporte 61 délégués titulaires et 61 suppléants, elle est présidée depuis sa création par M. Yannick Nadesan.

La population légale d'Eau du Bassin Rennais est de 492 768 habitants (*Source INSEE – données 2016 en vigueur le 1^{er} janvier 2018*), et 497 904 au 1^{er} janvier 2019, soit près de la moitié du département d'Ille et Vilaine.

Pour assurer l'approvisionnement en eau potable de son territoire, la Collectivité dispose de 12 ressources (2 barrages : Chèze-Canut et Rophémel, 2 captages en rivières : Le Couesnon et le Meu, 1 étang : les Bougrières, et 7 captages souterrains), 7 usines de traitement d'eau potable, 50 réservoirs et 3 900 km de canalisations d'adduction et de distribution.

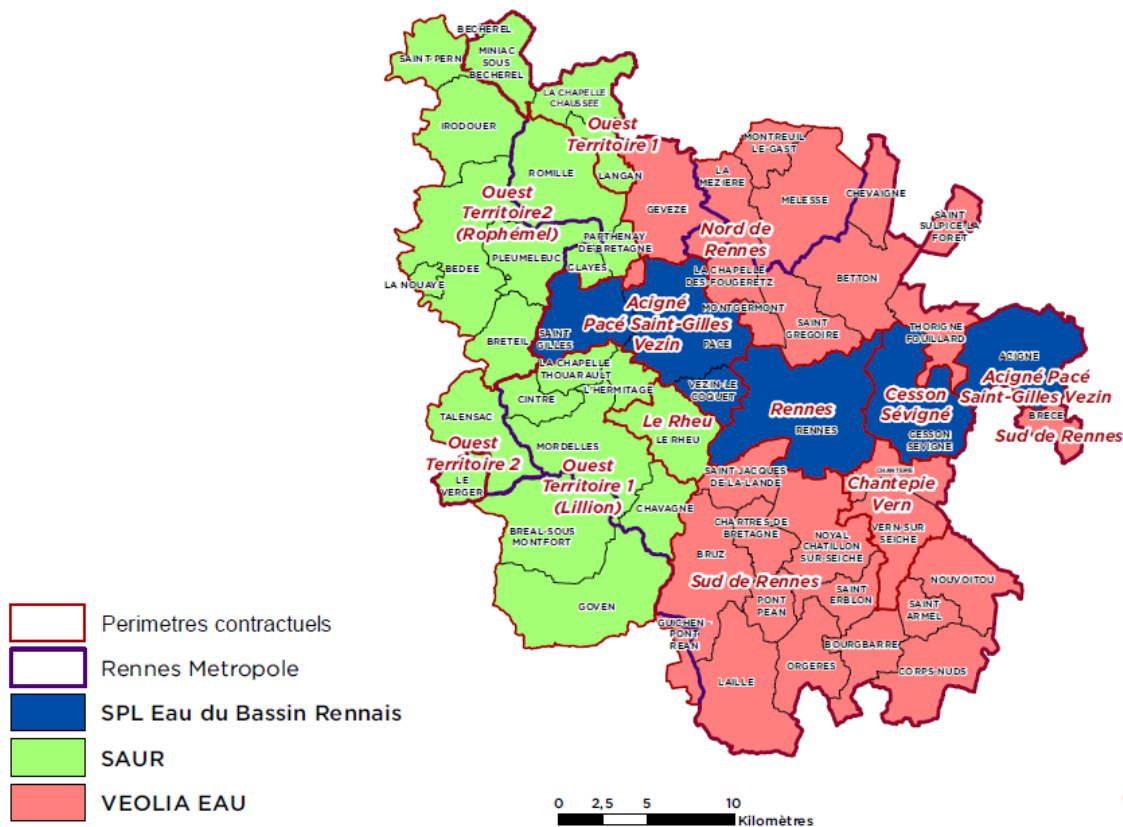
La Collectivité produit près de 25 millions de m³ d'eau potable par an. Avec un potentiel de prélèvement dans le milieu naturel de 51 millions de m³ en année normale et de 41 millions en année sèche, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est ainsi en capacité d'assurer le développement de son territoire.

En situation normale, l'ensemble des usines de traitement d'eau potable a une capacité de production de 145 900 m³ par jour, soit très supérieure aux besoins actuels situés entre 54 000 et 89 000 m³/j.

Toutefois, les prémisses d'un récent dérèglement climatique, particulièrement déstabilisants dans nos zones de captages, pourrait réduire à l'avenir notre potentiel lors des périodes de sécheresse.

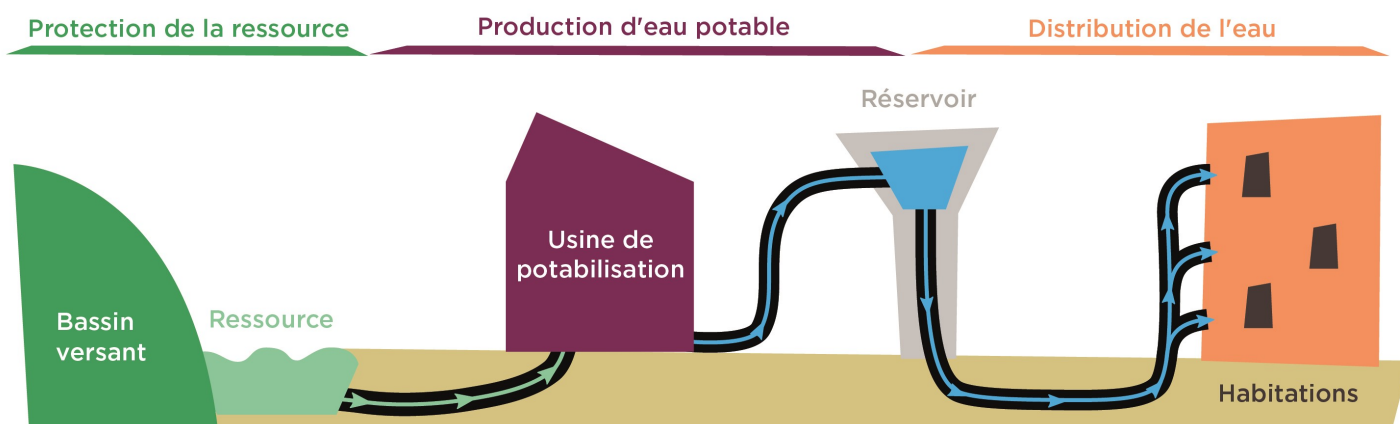
La Collectivité est l'autorité organisatrice du service d'eau potable. À ce titre, elle est propriétaire des infrastructures et assure la gouvernance, la réalisation des travaux neufs, la protection de ses ressources, le choix du mode de gestion du service et le contrôle de ses exploitants. Au 1^{er} janvier 2019, l'exploitation du service est confiée à trois opérateurs, dont un opérateur public créé par la Collectivité : la Société Publique locale Eau du Bassin Rennais. Cette dernière exploite la totalité des installations de production et assure la distribution sur 6 communes : Rennes, Pacé, Vezin-le-Coquet, Saint-Gilles, Cesson-Sévigné (depuis avril 2017) et Acigné (depuis le 1^{er} janvier 2018). La SAUR et Veolia Eau assurent la distribution sur le reste du Bassin Rennais.

Les délégataires du service de distribution d'eau potable au 1^{er} janvier 2019



© Copyright - IGN - Paris 2004 - Reproduction interdite
Sources : Bd Cartho[®]
© Copyright - Collectivité Eau du Bassin Rennais
Edition : avril 2019

I – 2 - Compétences



I – 2 – 1 - Protection des ressources

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a compétence en matière de protection des ressources destinées à l'alimentation en eau potable. À ce titre, elle exerce les missions suivantes :

- Établissement, mise en œuvre et suivi des périmètres de protection des ressources en eau potable qu'elle exploite ;
- Établissement, le cas échéant, des plans de gestion des territoires de ces ressources et animation des comités de suivi correspondants ;
- Maîtrise d'ouvrage, seule ou avec les autres autorités compétentes, des programmes d'actions et des aménagements techniques jugés utiles pour assurer cette protection sur les bassins versants de ces ressources ;
- Soutien à la valorisation économique des productions issues d'exploitations agricoles situées en amont des captages d'eau potable, notamment via le projet « Terres de Sources ».

I – 2 – 2 - Production d'eau potable

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est chargée, notamment dans le cadre des dispositions générales du schéma départemental d'alimentation en eau potable porté par le SMG 35 :

- de l'étude des ressources en eau souterraine et de surface sur les plans qualitatif et quantitatif ;
- de l'étude et de la réalisation des ouvrages de production d'eau potable en tant que maître d'ouvrage sur ceux-ci ;
- de l'étude et de la réalisation des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau d'une unité de production vers les services de distribution de la Collectivité, ou vers une collectivité voisine achetant ou vendant de l'eau en gros à la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ces ouvrages sont en principe exempts de desserte en eau à des usagers et ne desservent aucun ouvrage de défense contre l'incendie ;
- de l'organisation de l'exploitation de l'ensemble des barrages, des ouvrages de production d'eau et des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau produite, concourant à l'exercice de la compétence de production d'eau ;
- des livraisons permanentes et temporaires d'eau, des achats, des ventes et des échanges d'eau avec d'autres collectivités publiques compétentes en production ou distribution d'eau potable.

La Collectivité est propriétaire des ouvrages de production d'eau potable et des canalisations d'interconnexion et de transport d'eau qu'elle réalise. Les autres ouvrages, réalisés initialement par les collectivités membres, relèvent progressivement de sa propriété au fur et à mesure de la concrétisation des transferts de biens liés au transfert de la compétence Eau, et sont dans l'intervalle mis à sa disposition.

I – 2 – 3 - Distribution de l'eau potable

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est chargée :

- de l'étude et de la réalisation des ouvrages de distribution d'eau potable en tant que maître d'ouvrage;
- de l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de distribution d'eau ;
- de l'alimentation des usagers de son territoire en eau potable.

La Collectivité est propriétaire des ouvrages de distribution d'eau potable qu'elle réalise. Les autres ouvrages réalisés par les collectivités anciennement distributrices relèvent progressivement de sa propriété au fur et à mesure de la concrétisation des transferts de biens, et sont dans l'intervalle mis à sa disposition.

I – 2 – 4 - Autres compétences

La Collectivité Eau du Bassin Rennais peut assister ses collectivités membres en tant que maître d'ouvrage délégué à travers des conventions de mandat, en tant que co-maître d'ouvrage dans le cadre de la convention prévue à l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 ou mettre tout ou partie de ses services à disposition des collectivités membres pour l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une convention réglementée par le Code général des collectivités territoriales. C'est le cas notamment pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à travers la gestion des hydrants, à la demande de certaines collectivités de son territoire.

La Collectivité est également compétente pour la production d'énergie renouvelable à partir de ses installations (hydroélectricité et photovoltaïque) et pour mener des actions de coopération internationale au titre de la loi Oudin.

I – 3 – Enjeux de la gestion de l'eau sur le Bassin Rennais et projet politique

Le territoire d'Eau du Bassin Rennais présente quatre grandes caractéristiques :

- Une forte expansion démographique, essentiellement en couronne rennaise : + 3,8 % entre 2016 et 2019 (soit + 18 100 habitants en 3 ans) ; avec pour conséquence une augmentation du nombre d'abonnés de + 4 % entre 2015 et 2017 ; les études conduites par l'AUDIAR à échéance 2035 envisagent une augmentation de la population du territoire de la Collectivité de 20 % par rapport à celle 2015.
- Des ressources en eau majoritairement superficielles, sensibles en période de sécheresse et éloignées du lieu de consommation ;
- Une qualité d'eau brute nécessitant des traitements poussés sur les paramètres matières organiques et micro-polluants, dont les pesticides ;
- Une hétérogénéité du prix de l'eau.

Cette situation a conduit les élus du Bassin Rennais à construire un projet politique autour de quatre grands enjeux à l'horizon 2030 :

- Un enjeu qualité : distribuer une eau potable et de bon goût en privilégiant les actions de protection des ressources, en favorisant l'utilisation de l'eau provenant de captages souterrains, et en anticipant les évolutions réglementaires dans la modernisation des filières de traitement.

Ces actions doivent s'accompagner d'une promotion de la consommation de l'eau du robinet à des fins alimentaires auprès des abonnés, et d'un soutien à la valorisation économique des produits agricoles issus des bassins versants situés en amont des captages ;

- Un enjeu quantité : assurer l'adéquation entre l'augmentation des besoins en eau et le potentiel des ressources en anticipant le changement climatique, par une utilisation coordonnée des ressources, une gestion patrimoniale des réseaux et un programme « ECODO » ambitieux ;
- Un enjeu social : garantir un prix de l'eau harmonisé sur le territoire, supportable par l'utilisateur, en particulier les plus démunis, incitant à la réduction des consommations et permettant d'assurer la pérennité du patrimoine du service ;
- Un enjeu gouvernance : assurer la transparence de la gestion du service grâce au suivi et au contrôle des délégations de services publics (aussi bien avec la SPL, opérateur public, qu'avec les opérateurs privés), le tout à une échelle adéquate et en conservant une proximité de gestion avec toutes les communes du territoire.

Ces enjeux sont déclinés en actions détaillées dans la suite du présent rapport d'activité.

I - 4 - Les instances

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est organisée en différentes instances. Son assemblée délibérante, le Comité syndical, et le Bureau qui en émane, ont pris 121 délibérations en 2018.

I - 4 - 1 - Le Comité

Le Comité est composé de 61 délégués titulaires et 61 suppléants, répartis de la façon suivante : 48 élus représentant les 43 communes de Rennes Métropole, 5 élus représentant les 5 communes de Montfort Communauté, 2 élus représentant les 2 communes de la Communauté de Saint-Méen-Montauban et 6 élus pour chacune des 6 communes membres. La liste des élus du Comité est annexée au présent document (annexe 2).

Le Comité du 15 janvier 2015 a désigné comme Président M. Yannick Nadesan.

Le Comité délibère sur toutes les questions qu'il n'a pas déléguées au Bureau ou au Président. Le Comité a délégué au Président, par délibérations du 15 janvier et du 25 juin 2015, modifiées le 29 septembre 2016 et le 27 décembre 2018, les décisions sur les points suivants :

- les emprunts, les renégociations d'emprunts et les lignes de trésorerie,
- les marchés et accords-cadres en procédure adaptée en raison de leur montant, les marchés in house, avec passage en commission consultative pour les marchés supérieurs à 500 000 € HT,
- les contrats d'assurance,
- les actions en justice,
- les conventions dans la limite de 10.000 € HT, sauf subvention,
- l'exercice du droit de préemption urbain délégué par les communes ou Rennes Métropole sur les périmètres de protection de captage,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €.

Le Comité s'est réuni neuf fois en 2018.



*Réunion du Comité Syndical
Hôtel de Rennes Métropole*

I - 4 - 2 - Le Bureau

Le Comité du 15 janvier 2015 a décidé de la composition de son Bureau et en a désigné ses membres. La composition est la suivante au 1^{er} janvier 2019 :

Président	Yannick NADESAN
Vice-Présidents	Pascal HERVE ; Jean-Yves LEFEUVRE ; Philippe BONNIN ; Jean-François BESNARD ; Fernand ETIEMBLE ; Laurence BESSERVE ; Valérie FAUCHEUX ; Jean RONSIN
Autres membres	Armelle BASCK ; Gérard BAUDAIS ; Michel DEMOLDER ; Jean-Michel DESMONS ; Jacques FOLSCHWEILLER ; Pascal GORIAUX ; Luc MANGELINCK ; Pascal PINAULT ; Patrick PLEIGNET

Par délibération du 15 janvier 2015, modifiée les 25 juin 2015 et 23 mai 2017, le Comité a délégué au Bureau les décisions concernant les programmes et avant-projets de moins de 5 millions d'euros, et de fonctionnement de moins de 200 000 €, ainsi que les demandes de financement les concernant, et les conventions de plus de 10 000 €.

Le Bureau s'est réuni en 2018 à sept reprises.

I - 4 - 3 - La Commission d'Appel d'Offres, la Commission des marchés et la Commission d'ouverture des offres liées aux délégations de services publics

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Collectivité Eau du Bassin Rennais modifiée par délibération du 9 avril 2018 est présidée par Yannick NADESAN et est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Mme Valérie FAUCHEUX	M. Gérard BAUDAIS
M. Patrick PLEIGNET	M. Pascal GORIAUX
M. Philippe BONNIN	M. Luc MANGELINCK
M. Jean-François BESNARD	M. Fernand ETIEMBLE
M. Jean RONSIN	M. Jean-Yves LEFEUVRE

La Commission consultative des marchés a la même composition. C'est une instance consultative à qui doivent être présentés les marchés d'investissement de plus de 500 000 €, avant que le Président ne procède à leur attribution en vertu de sa délégation du Comité.

La CAO et la Commission consultative des marchés publics se sont réunies 6 fois en 2018.

La Commission d'ouverture des offres liées aux délégations de service public est composée des mêmes membres. Elle ne s'est pas réunie en 2018.

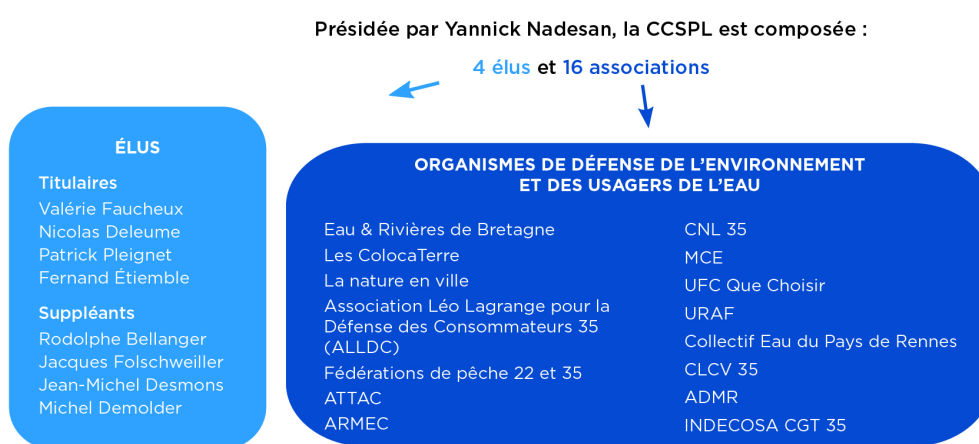
I - 4 - 4 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL, prévue par l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) est une instance consultative ayant pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a fixé la composition de sa Commission Consultative des Services Publics Locaux par délibérations du Comité syndical du 15 janvier, du 10 mars 2015 et du 25 juin 2015.

La liste des membres de la CCSPL est la suivante :

COMPOSITION DE LA CCSPL



La CCSPL s'est réunie à trois reprises en 2018. Les réunions ont notamment porté sur les points suivants :

- Bilan sur les actions Protection de la ressource en 2018 ;
- Point sur plusieurs actions de la Collectivité : ECODO, Ambassadeurs de l'eau, campagne de communication, prix social de l'eau ;
- Approbation des règlements de service sur les secteurs Sud de Rennes et Chantepie - Vern-sur-Seiche ;
- Règles d'appui de la Collectivité aux associations de la CCSPL ;
- Présentation du Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau ;
- Présentation des Rapports annuels des délégataires 2017.

Chaque Commission fait l'objet d'un compte-rendu détaillé transmis à ses membres.

II- L'ORGANISATION DES SERVICES

II - 1 – Quatre pôles métiers et une Direction Générale

Depuis la création de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, l'équipe est organisée autour d'une Direction Générale et de quatre pôles métiers correspondant aux grandes compétences d'Eau du Bassin Rennais :

- Un Pôle Protection des ressources ;
- Un Pôle Production traitant des usines, adductions, barrages, réservoirs, de la qualité de l'eau et de l'énergie ;
- Un Pôle Distribution traitant également du programme ECODO et de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;
- Un Pôle Support en charge de l'accueil, des finances et de la comptabilité, des marchés publics et des Systèmes d'Informations.

Deux à trois fois par mois, se réunit le COmité de COopération MAnagériale (COCOMA) composé du Directeur Général et de la Directrice Adjointe, des Responsables des 4 pôles, de la Chargée des Ressources Humaines et le cas échéant, des agents chargés de dossiers spécifiques nécessitant la consultation par ce comité. Ce temps est l'occasion d'un travail transversal entre les pôles, de prises de décisions collégiales, d'échanges sur le management et d'arbitrages sur les priorités d'actions.

II – 2 – La gestion des ressources humaines et des effectifs

II – 2 – 1 - La gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est intégrée à la Direction. Elle comprend notamment le suivi des carrières des agents :

- Procédures de recrutement ;
- Élaboration des arrêtés (agents titulaires) et des contrats de travail (agents non-titulaires) ;
- Suivi du déroulement des carrières ;
- Suivi des formations ;
- Suivi des dossiers de retraite ;
- Réponse aux divers questionnements des agents sur leur situation individuelle.

Mais aussi l'établissement des salaires et primes des agents ainsi que des indemnités des élus. En 2018, 645 paies ont été calculées et mandatées.

II – 2 -2 – L'Instance Locale du Personnel

L'Instance Locale du Personnel (ILP), créée en 2017, est une commission consultative présidée par le Président et constituée d'agents élus par l'ensemble des agents de la Collectivité et des deux directeurs. Son secrétariat est tenu par la Chargée des ressources humaines. L'Instance Locale du Personnel a pour objectif de créer un lieu d'échange pour faciliter la communication ascendante et descendante. Instance non décisionnelle, elle n'a pas vocation à se substituer au Comité Technique mais elle est un lieu privilégié de co-construction et de concertation. L'ILP peut débattre de toutes les questions collectives liées aux ressources humaines et à l'organisation de la Collectivité.

En 2018, elle s'est réunie 5 fois et a travaillé sur les principaux sujets suivants :

- Application du RIFSEEP (Nouveau Régime Indemnitare) :

L'ILP a permis de construire une grille indemnitare basée sur des principes généraux visant notamment à l'égalité entre les agents, entre titulaires et contractuels, anciens et nouveaux agents, techniques et administratifs, mais également sur un principe de cohérence entre groupes définis par niveau de responsabilité, et sans perte financière pour les agents.

- Passage aux 1607 heures travaillées avec compensation financière ;
- Indemnité kilométrique vélo ;
- Démarrage de la révision du règlement intérieur.

L'aboutissement du travail sur les 4 premières questions a confirmé l'importance et la pertinence de cette structure.

II - 2 - 3 - L'évolution des effectifs

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 projetait un effectif à 41 postes en 2018. 3 postes ont été stabilisés tout début 2018, avec un effectif total de 38 agents dont 35 permanents.

Par délibérations du 27 décembre 2018, le Comité Syndical a approuvé les modifications suivantes du tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité Eau du Bassin Rennais : création de deux postes de techniciens au pôle distribution, l'un référent de secteur, l'autre technicien en économie d'eau, pour la titularisation de deux agents qui étaient sous statut contractuel et qui ont obtenu le concours en catégorie B. Leur titularisation permet de s'engager durablement au sein de notre Collectivité, et de résorber le nombre d'agents en statut précaire.

Par ailleurs, il a été identifié le besoin de renforcer le poste de Chargé de communication. L'agent occupait un 60 %. Au vu de la charge de travail qui ne cesse d'augmenter, notamment du fait du projet "Terres de Sources" qui mobilise sensiblement le volet Communication, son temps de travail a été augmenté et est passé à 80 %.

Ces modifications ont été appliquées au 1^{er} janvier 2019.

II- L'ORGANISATION DES SERVICES

EMPLOIS PERMANENTS 2018							
Désignation des emplois	Nombre d'emplois				Grade(s) ou Cadre(s) d'emplois autorisé(s) par l'assemblée délibérante pour pouvoir le(s) poste(s)	Emplois pourvus au 01/01/2019	Équivalents Temps Plein (ETP) présents au 01/01/19
	Au 01/02/2018	Création	Suppression	Au 01/01/2019			
Direction Générale							
Directeur(trice) général(e)	1			1	Ingénieur en chef de classe normale Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1
Directeur(trice) général(e) Adjoint(e)	1			1	Attaché Principal Directeur	1	1
Chargée de communication (28H au 01/01/2019)	1			1	Cadre d'emploi des rédacteurs Cadre d'emploi des adjoints administratifs	1	0,8
Chargé(e) des Ressources Humaines	1			1	Cadre d'emplois des attachés Cadre d'emplois des rédacteurs	1	1
Pôle Support							
Responsable du Pôle support	1			1	Cadre d'emplois des attachés Cadre d'emplois des rédacteurs	1	1
Gestionnaire finances-marchés publics /Réfèrent budget d'investissements et expertise achats	1			1	Cadre d'emplois des attachés Cadre d'emplois des rédacteurs	1	1
Gestionnaire finances-marchés publics	3			3	Cadre d'emploi des rédacteurs Cadre d'emploi des adjoints administratifs	3	2,5
Assistant(e) administratif(ve)	1			1	Cadre d'emplois des rédacteurs Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	1
Assistant(e) polyvalent(e) comptabilité et support	3			3	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	3	3
Responsable du système d'information	1			1	Cadre d'emploi des techniciens Cadre d'emploi des ingénieurs	1	0,9
Technicien SIG Réseau et bassins versants	1			1	Cadre d'emploi des techniciens	1	1
Pôle Protection des ressources							
Coordinateur(trice) protection ressources	4			4	Cadre d'emploi des ingénieurs Cadre d'emploi des techniciens	4	3,8
Technicien Assistant des coordinateurs	2			2	Cadre d'emploi des techniciens	2	1,9
Coordinateur(trice) Terres de Sources	1			1	Cadre d'emploi des ingénieurs Cadre d'emploi des attachés	1	1
Pôle Production-Energie-Qualité Eau							
Responsable du Pôle production / Conducteur(trice) d'opérations	2			2	Cadre d'emploi des ingénieurs	2	1,8
Conducteur(trice) d'opérations	2			2	Cadre d'emploi des ingénieurs Cadre d'emploi des techniciens	2	2
Pôle Distribution-ECODO-DECI							
Responsable du Pôle distribution / Conducteur(trice) d'opérations	1			1	Cadre d'emploi des ingénieurs	1	0,8
Responsable adjoint du Pôle distribution / Conducteur (trice) d'opérations	1			1	Cadre d'emploi des ingénieurs	1	1
Conducteur (trice) d'opération	5	1 *		6	Cadre d'emploi des ingénieurs Cadre d'emploi des techniciens	6	5,8
Technicien(ne) économie d'eau	0	1*		1	Cadre d'emploi des techniciens	1	0,8
Technicien(ne) chargé(e) de la défense incendie	1			1	Cadre d'emploi des techniciens	1	1
Assistante administratif(ve) polyvalent(e)	1			1	Cadre d'emploi des rédacteurs Cadre d'emploi des adjoints administratifs	1	1
TOTAL	35	2	0	37		37	34,3

*Réduction de la précarité (transformation de poste non permanent présent dans l'effectif)

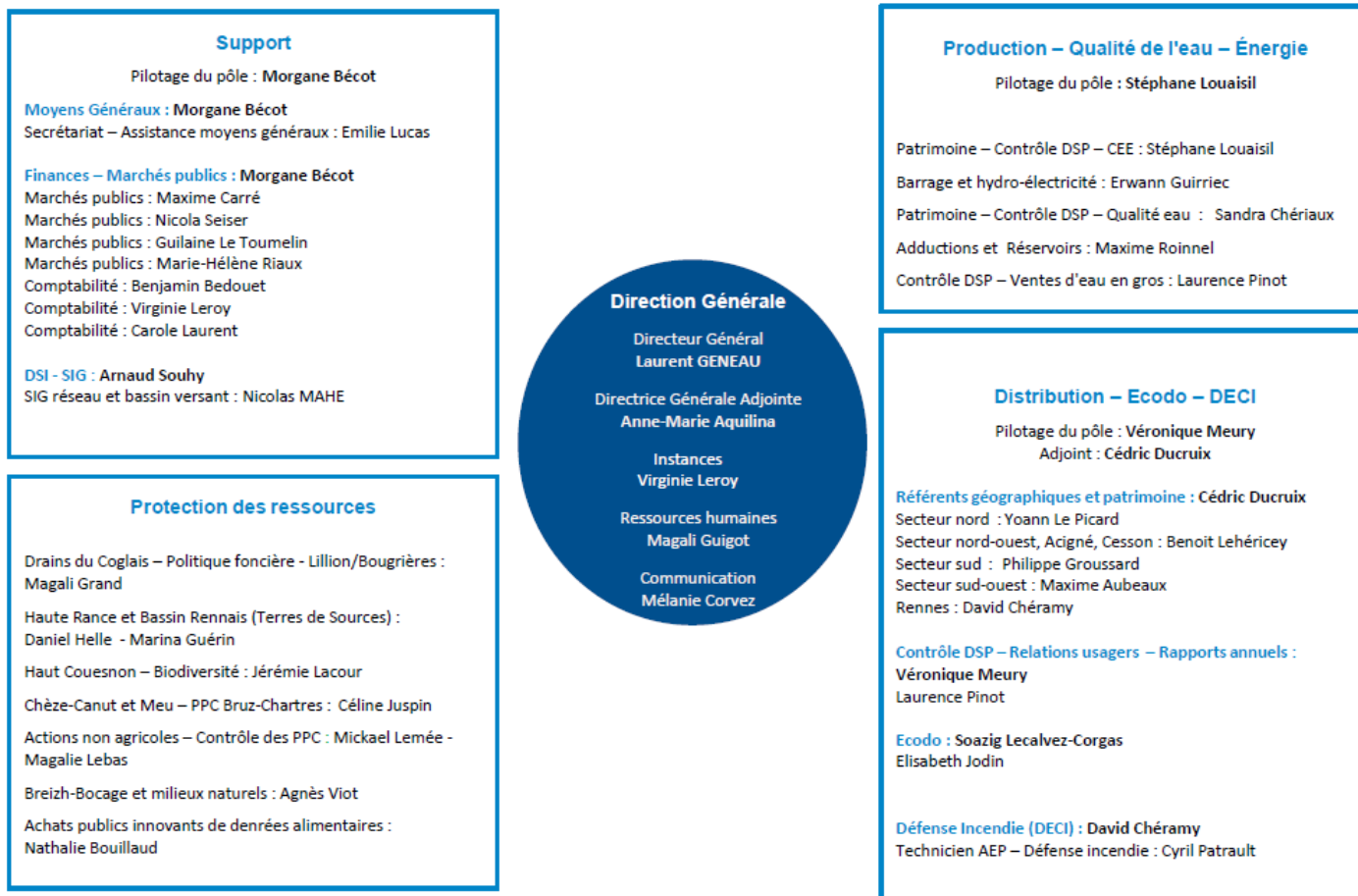
II- L'ORGANISATION DES SERVICES

EMPLOIS NON PERMANENTS AU 01/01/2019			
Catégorie	Pôle	Emplois occupés au 01/01/2019	total ETP
A	Protection	Ingénieur Protection (en charge du territoire de la Haute Rance)	1
			1*

*Pour mémoire, il y avait au 1^{er} janvier 2018, 4,2 ETP en emplois non permanents.

ORGANIGRAMME

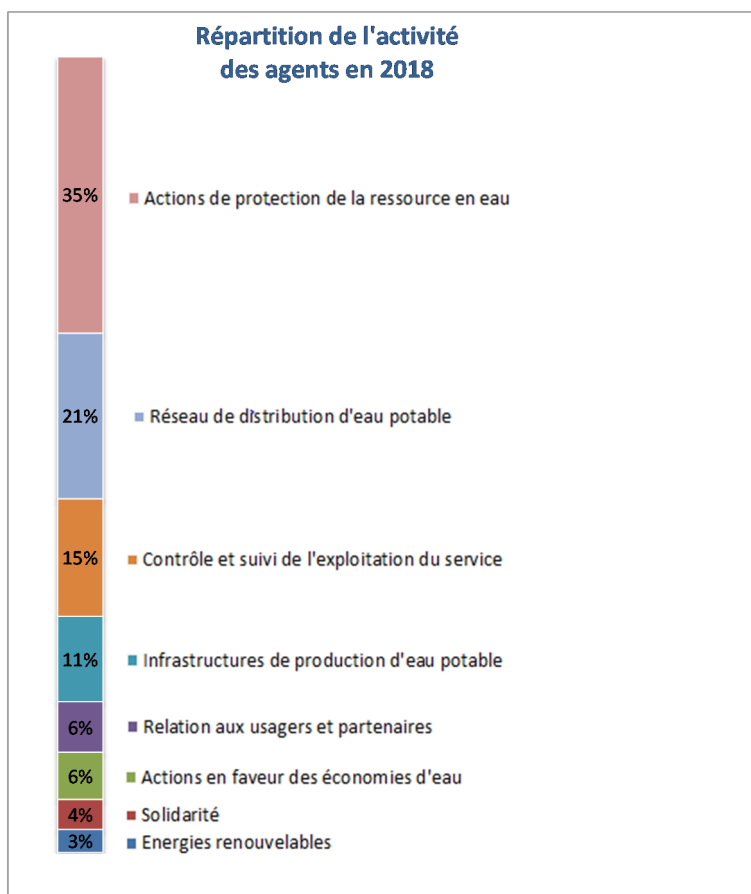
Au 01/01/2019



II - 2 - 4 - Zoom sur les dépenses de personnel

En 2018, les effectifs moyens de la Collectivité ont été de 35,3 Équivalents Temps Plein (ETP). Les dépenses de personnel et élus s'élèvent à 1 951 186 € en 2018. Elles sont atténuées par des remboursements d'assurance couvrant le coût de l'absence des agents à hauteur de 95 856 €, ce qui conduit à une charge définitive des frais de personnel 2018 de 1 855 330 €.

II – 2 – 5 - Répartition de l'activité des agents



Un suivi analytique du temps passé, par quart de journée, est réalisé par chaque agent de la Collectivité tout au long de l'année.

Pour l'année 2018, on constate qu'un tiers de moyens humains est consacré à la protection des ressources. Un autre tiers est consacré aux infrastructures de production et de distribution de l'eau et au contrôle/suivi de l'exploitation.

III- LE ROLE DE LA COLLECTIVITE DANS LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

III - 1 – La délégation du service public de l'eau

La Collectivité Eau du Bassin Rennais exerce ses différentes compétences liées à l'eau potable :

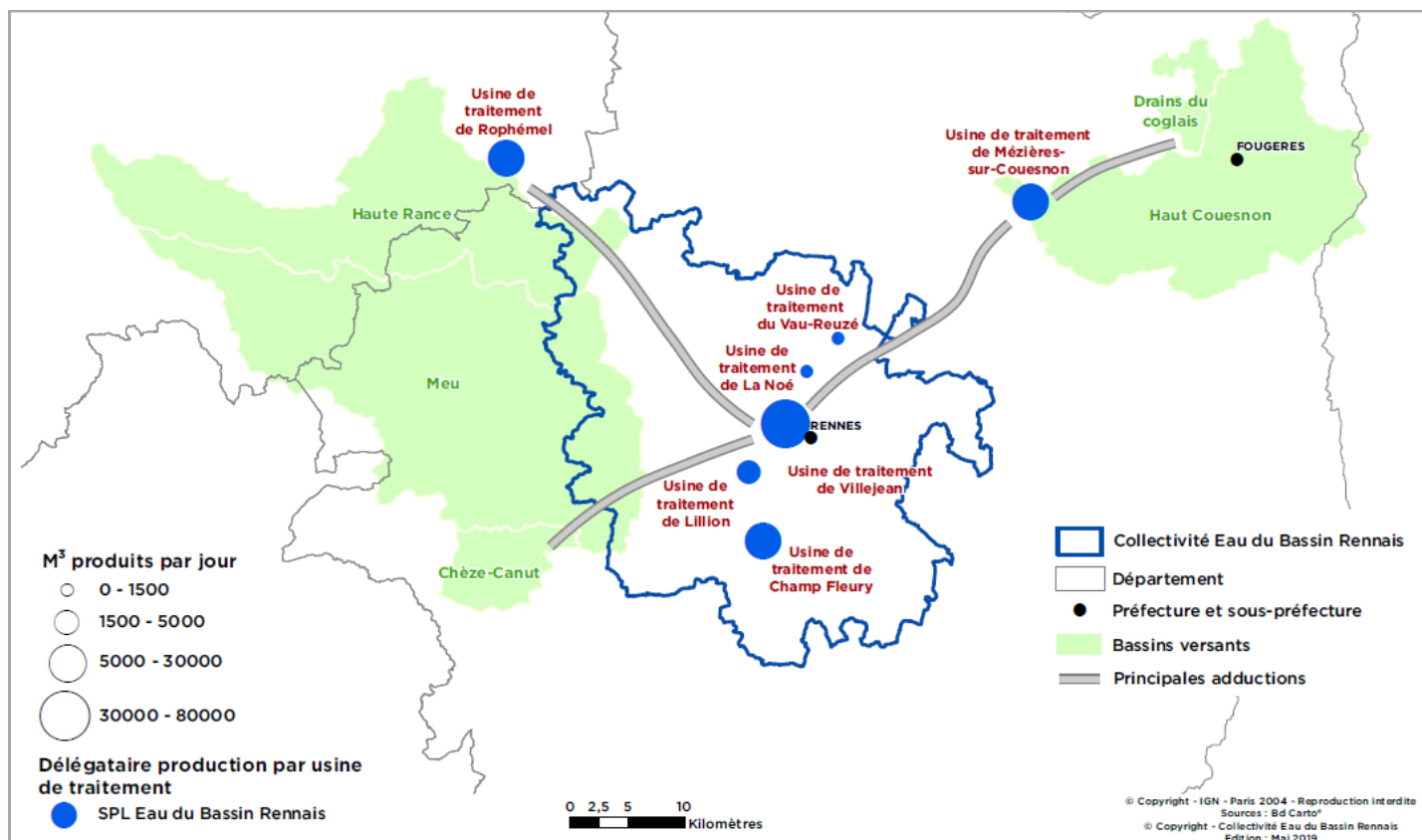
- directement par le biais de ses services, qui peuvent passer des marchés publics pour des prestations bien délimitées en objet et dans le temps,
- par une délégation de service public (DSP), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est ainsi titulaire au 1^{er} janvier 2018 de 12 contrats de délégation de service public, dont 1 contrat Production et 11 contrats de Distribution, parmi lesquels 2 contrats tripartites avec 2 syndicats intercommunaux en limite du Bassin Rennais.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste toujours propriétaire de toutes les installations d'eau potable, et maître d'ouvrage des travaux neufs ou de renouvellement sur ses installations (sauf travaux de renouvellement inclus dans 3 contrats de DSP).

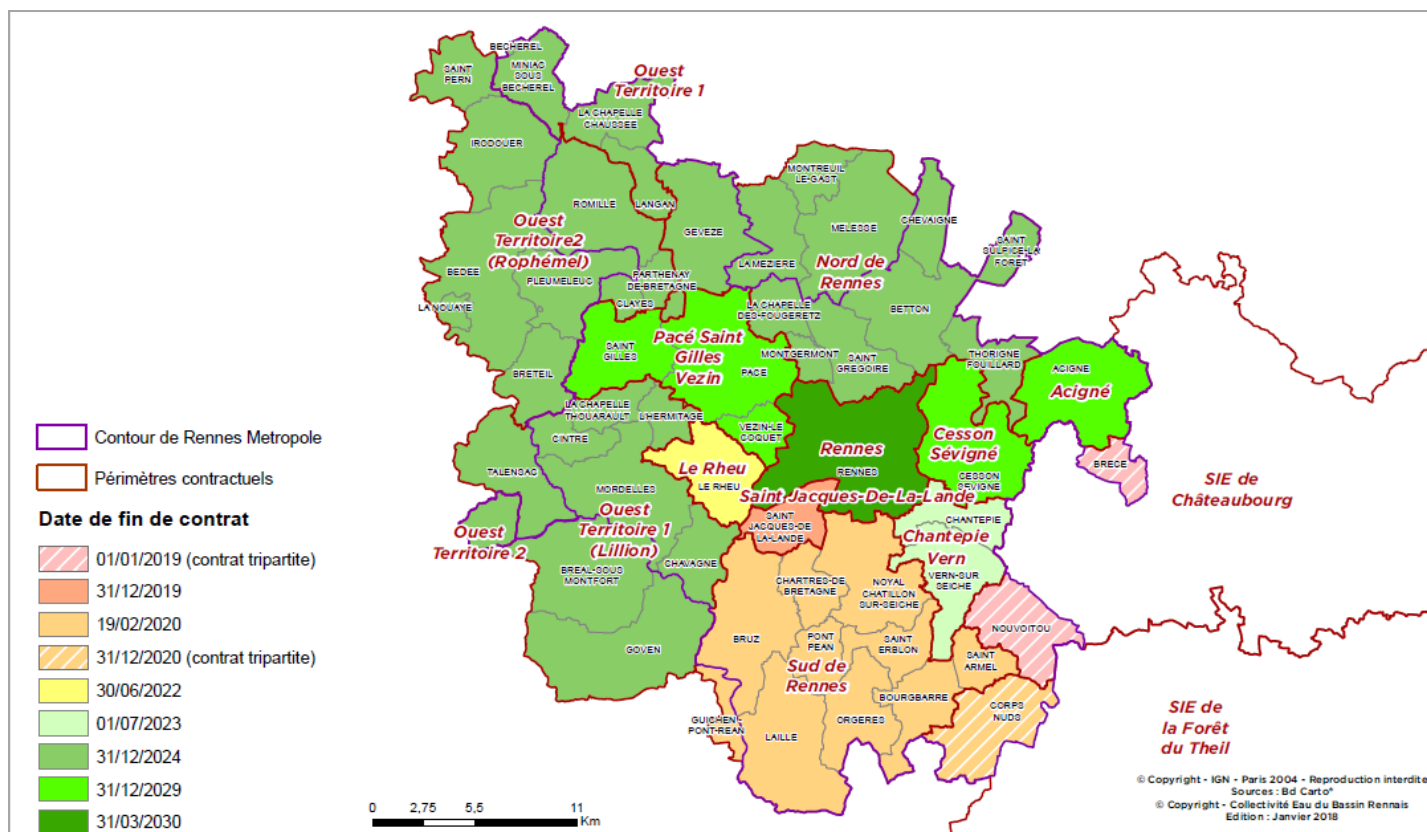
La Collectivité est responsable du service d'eau, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.

Délégation de la production d'eau potable au 1^{er} janvier 2018



Dans un objectif de transparence et co-construction des stratégies de gestion de la ressource en eau, les élus ont souhaité confier l'exploitation de toutes les usines de production à la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais, créée en 2013, dont les actionnaires sont la Collectivité, la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

Délégations de service public de distribution d'eau potable au 1^{er} janvier 2018



Le débat des élus au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2015 a fait apparaître que, dans le contexte du Bassin Rennais, les deux modes de gestion qui paraissaient pertinents pour l'exploitation des services publics de distribution d'eau potable, étaient la délégation par affermage à la SPL Eau du Bassin Rennais et la délégation par affermage à une entreprise privée après mise en concurrence.

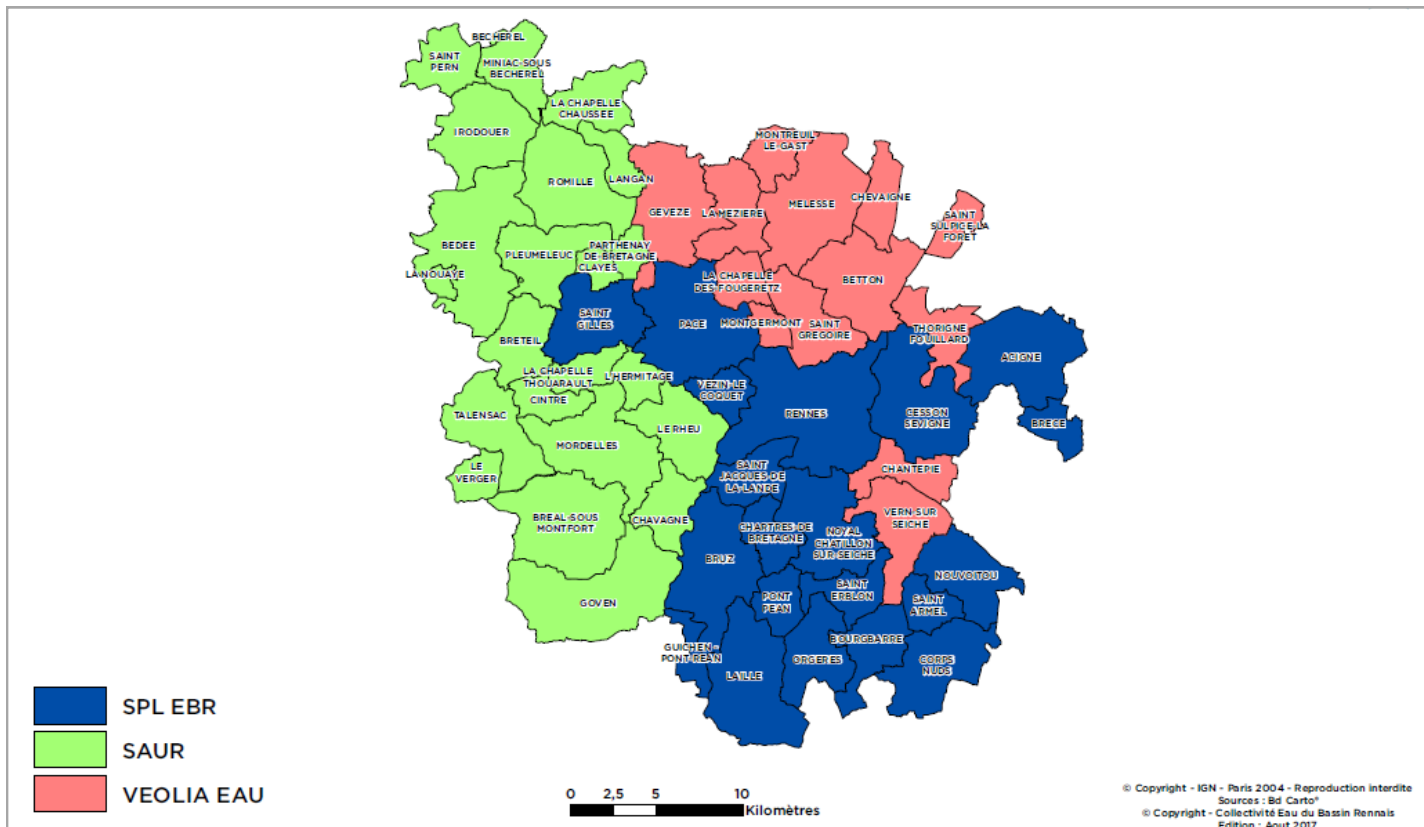
Ainsi, la Collectivité avait pris en 2015 les décisions nécessaires à la continuité du service sur les territoires dont les contrats arrivaient prochainement à échéance, en prévoyant de confier 2 nouveaux contrats de distribution à la SPL Eau du Bassin Rennais (sur Pacé-Saint-Gilles-Vezin-le-Coquet et sur Cesson-Sévigné), de passer une délégation de service public avec un opérateur privé pour la distribution sur le secteur Ouest de la Collectivité et d'intégrer les communes de Chevaigné et Saint-Sulpice-la-Forêt au contrat Distribution en cours avec Veolia Eau sur le secteur Nord de la Collectivité.

Ces décisions permettaient une montée en charge progressive, mais néanmoins importante en moins de deux ans, de l'opérateur public SPL Eau du Bassin Rennais dont la Collectivité est l'actionnaire principal.

En décembre 2016, le Comité syndical a décidé, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, de confier à la SPL Eau du Bassin Rennais, à l'échéance de chacun des contrats, les services de distribution d'eau potable des 15 communes dont le contrat se termine entre 2017 et 2020 (Acigné, Brécé et Nouvoitou, St-Jacques-de-la-Lande, secteur Sud de Rennes et Corps-Nuds). Cette décision traduit la volonté de la Collectivité de renforcer la maîtrise publique et la transparence du service. Les deux ans de fonctionnement de la SPL ont prouvé son efficacité technique et financière. Ils ont permis de construire une relation saine et équilibrée entre la Collectivité, autorité organisatrice, et la SPL Eau du Bassin Rennais, exploitant, autant à travers le rôle des élus au Conseil d'Administration et dans les 4 comités de la SPL (Cf III-2-2-1), que dans le fonctionnement entre les services des 2 structures. Aussi les élus sont en mesure d'envisager la croissance du territoire exploité par la SPL sans prise de risque excessive.

Ce choix est conforme aux échanges avec les élus des communes concernées, avec la position de Rennes Métropole, et avec les attentes des associations membres de la CCSPL, exprimées dans les réunions précédentes. Il permet de donner une lisibilité à 5 ans, autant à la SPL qu'aux autres entreprises partenaires.

Délégations de service public de distribution d'eau potable au 31 décembre 2020



III - 2 – Le contrôle et le suivi de l'exécution des services

III - 2 - 1 - Le contrôle et le suivi des Délégations de Services Publics (DSP)

1/ Un contrôle permanent

En 2018, 15 % du temps d'activité des agents de la Collectivité est consacré au suivi et au contrôle permanent du service de l'eau et de ses 12 DSP : une DSP production et 11 DSP distribution. Les compétences mises en œuvre sont autant techniques que financières.

Ce suivi s'appuie sur de nombreuses réunions avec les délégataires, mensuelles pour les contrats importants et trimestrielles pour les autres, et sur des visites régulières des installations. Il repose également sur les données transmises par les délégataires : plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle, sont ainsi demandés aux délégataires.

2/ Le pilotage de la production d'eau potable

L'année 2018 a permis de poursuivre les échanges entre la Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais avec plus de 11 réunions sur l'année et de préparer les bases d'un avenant à rédiger en 2019.

L'activité détaillée de la production est présentée au chapitre V.

3/ Le pilotage de la distribution d'eau potable

L'année 2018 a notamment permis :

- de finaliser les négociations d'avenants avec Veolia Eau suite à l'audit économique des délégations de service public du secteur Sud;
- d'étendre au 1^{er} janvier 2019 la nouvelle structure tarifaire votée par la Collectivité en 2015, aux 16 communes du secteur Sud ;
- de mettre fin aux 2 derniers contrats tripartites avec des collectivités voisines par l'intégration des 3 communes concernées au nouveau périmètre du contrat Sud de Rennes, et de diminuer le nombre de contrats par la fusion du contrat de St-Jacques-de-la-Lande avec le périmètre Sud de Rennes ;
- d'assurer la continuité des achats d'eau alimentant les communes périphériques du territoire.

L'activité détaillée de la distribution est présentée au chapitre VI.

4/ L'analyse des rapports annuels des délégataires

Conformément aux contrats d'affermage, les rapports annuels des délégataires sont transmis chaque année à la Collectivité avant le 1^{er} juin de l'année suivante.

La partie technique et la partie financière font l'objet d'une analyse approfondie par les services de la Collectivité. L'analyse financière permet de contrôler l'équilibre de la délégation, notamment au travers du compte d'exploitation ou à défaut du compte de résultat, présenté par le délégataire.

L'analyse du rapport annuel fait l'objet d'un mémoire récapitulatif des remarques et demandes de compléments ou corrections formulées par la Collectivité à chaque délégataire. Les délégataires y répondent en remettant le cas échéant un rapport annuel modifié. Le contrôle s'effectue sur la période de juin à septembre.

Les rapports annuels des délégataires, modifiés le cas échéant, font l'objet d'une présentation devant le Comité syndical en septembre, puis devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

5/ Le contrôle des travaux de renouvellement sur le contrat production et les contrats distribution de Rennes, Le Rheu et Saint-Jacques

Au vu de l'importance du montant des travaux de renouvellement confiés aux délégataires dans ces 4 contrats, un suivi précis est mené tout au long de l'année par les services de la Collectivité lors des réunions mensuelles et des visites de chantiers.

Les modalités des contrats Production et Distribution sur Rennes, conclues avec la SPL en 2015, prévoient que les programmes annuels prévisionnels de renouvellement soient soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Deux fois par an, une réunion spécifique de suivi des travaux de renouvellement est organisée avec chaque délégataire afin de faire le point sur l'avancement technique et financier des travaux. Les programmes annuels prévisionnels de renouvellement y sont également ajustés conjointement. Chaque année, le rapport annuel du délégataire présente le bilan du renouvellement. L'écart entre la dotation cumulée et le total des travaux réalisés y est formalisé. Pour les délégataires privés, cet écart est soumis à l'application de frais ou produits financiers, qui s'ajoutent ou viennent en déduction du montant de travaux à réaliser l'année suivante par le délégataire. Pour la SPL, la dotation annuelle non consommée est reversée chaque année, le cas échéant, à la Collectivité.

Les services peuvent également procéder, dans les locaux du délégataire, à la vérification de toutes les pièces techniques et comptables d'un échantillon de travaux de renouvellement (contrôle sur pièces et sur place). L'objectif est de vérifier l'adéquation entre le coût affiché des travaux et les dépenses effectives du délégataire.



*Travaux de renouvellement
d'une conduite d'eau potable
Boulevard Emmanuel Mounier - Rennes
Octobre 2018*

III - 2 - 2 - Le contrôle analogue sur la SPL

La Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais a trois actionnaires : la Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole et la Ville de Rennes. Ces trois structures publiques doivent, conformément à la loi, exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Chaque actionnaire désigne des élus au sein du Conseil d'Administration (CA) de la SPL.

1/ Le contrôle de la Société

Le contrôle analogue est exercé en premier lieu par les élus administrateurs de la SPL.

C'est au CA qu'est notamment voté chaque année le compte-rendu annuel de gestion. Celui-ci est ensuite soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunit au moins une fois par an.

La Collectivité est représentée au CA de la SPL par six élus délégués ; la Direction de la Collectivité assiste aux débats.

Pour renforcer ce contrôle, quatre comités ont été créés. Ils réunissent élus membres du Conseil d'Administration, directeurs et responsables de pôles de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et chefs de service de la SPL :

- Comité Métiers sur les aspects techniques de production et distribution d'eau potable ;
- Comité Finances sur les questions budgétaires et d'organisation des achats ;
- Comité Usagers sur la relation aux usagers mais aussi l'articulation de celle-ci avec l'ensemble des activités de la SPL ;
- Comité Ressources humaines de la SPL.

Les principales données de la SPL Eau du Bassin Rennais sont les suivantes :

Capital social de la SPL	1 800 000 €
dont capital appelé, c'est-à-dire versé par les trois collectivités actionnaires	1 800 000 €
Répartition du capital social de la SPL	
• La Collectivité Eau du Bassin Rennais	67,38%
• La Ville de Rennes	16,31%
• Rennes Métropole	16,31%
Nombre de salariés (moyenne 2018)	143,5 ETP

Par délibération du 28 novembre 2017, la Collectivité a accepté le principe de réduire le capital social de la SPL à hauteur de 1 800 000 €. Cette réduction de capital est devenue effective début 2018.

2/ Le contrôle de la bonne exécution des contrats

Ce contrôle sur la SPL est exécuté par la ou les collectivité(s) délégante(s), comme pour tout délégataire de service public (cf chapitre III-2-1).

3/ Une première évaluation du changement de mode gestion

La Collectivité a confié en 2017 à Mme Fanny CHANTERELLE, dans le cadre de sa formation complémentaire à l'Ecole des Ponts-AgroParisTech, un premier bilan du changement de mode gestion du service public de l'eau. Ce travail, de grande qualité, fondé sur cinquante entretiens individuels et sur une analyse de type "benchmark" a permis :

- de relever la satisfaction d'une grande majorité des acteurs interrogés,
- de constater des évolutions dans la gestion de l'eau potable qui correspondent aux objectifs initiaux,
- d'identifier des points de vigilance,
- de proposer des pistes de réflexion.

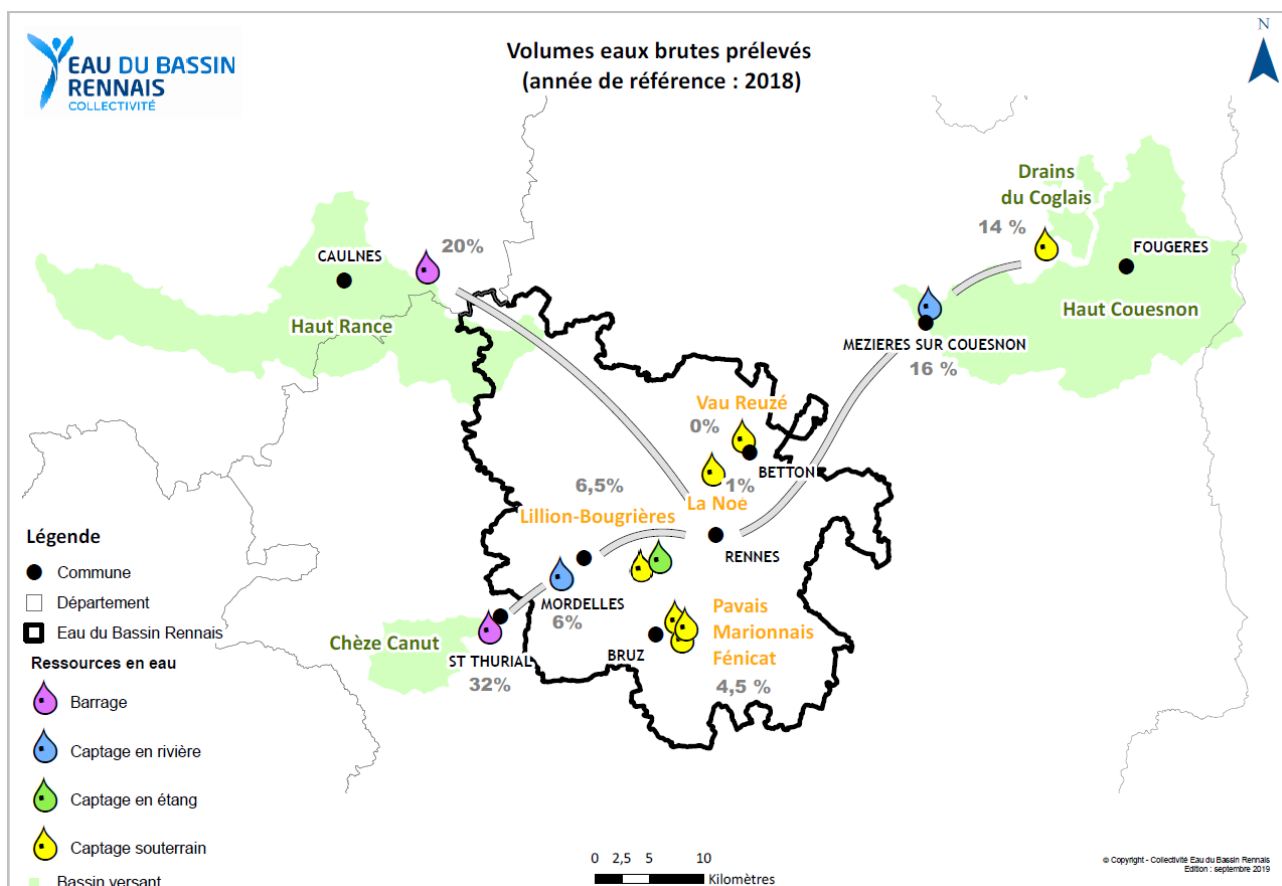
Ce rapport a été présenté aux élus de la Collectivité, aux agents, ainsi qu'au Conseil d'Administration de la SPL et à son Comité d'Entreprise mi 2017. Il a fait l'objet d'une réflexion plus approfondie en 2018 par un travail conjoint des Directeurs et des comités directionnels de la SPL et de la Collectivité.

Enfin, le comité syndical du 25 septembre 2018 a pris acte du rapport présenté par les administrateurs de la SPL sur la gestion financière et le contrôle analogue de la Société au titre de l'exercice 2017.

IV- LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

IV - 1 – Des ressources diversifiées et complémentaires

Afin de produire les 25 millions de m³ d'eau potable nécessaires à son approvisionnement et à la sécurisation du département, la Collectivité Eau du Bassin Rennais capte ses eaux dans le milieu naturel, pour l'essentiel à l'extérieur de son territoire.



Caractéristiques des bassins versants sous contrats territoriaux d'Eau du Bassin Rennais

	Surface totale (ha)	Communes concernées	Surface Agricole Utile SAU (ha)	Nombre de sièges d'exploitation	Nombre d'exploitations ayant plus de 3 ha sur le bassin versant
Drains du Coglais	3 000	5	1 655	45	120
Haut Couesnon	37 700	43	30 000	620	800
Haute-Rance	37 000	34	27 000	460	630
Chèze-Canut	6 200	4	4 800	90	110
Meu *	81 500	57	53 000	1 130	Estimation : 1 450

*Observation : le bassin versant du Meu est sous contrat territorial du Syndicat du Meu.

Depuis le début des années 1990, devant la dégradation de la qualité de l'eau captée, une politique de protection des ressources en eau a été progressivement mise en place.

Cette politique s'articule autour de 2 axes principaux :

- **Premier axe (partie IV-3)** : la lutte contre les pollutions ponctuelles, qui émane de la protection réglementaire des captages, conformément aux obligations légales incombant au propriétaire des ressources (périmètres de protection des captages) ;
- **Deuxième axe (partie IV-4)** : la lutte contre les pollutions diffuses, via une politique volontariste de protection allant bien au-delà des obligations réglementaires. Elle est destinée à accompagner l'ensemble des professionnels et habitants situés sur les aires d'alimentation (bassins versants) à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

IV - 2 – Des ressources fragiles

Un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué à l'amont des captages en complément du suivi de l'exploitant et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il consiste en un suivi à l'exutoire des différentes masses d'eau et des très petits cours d'eau des bassins versants. Son but est de pouvoir évaluer les actions mises en place et les réorienter si nécessaire. Les résultats sont "bancaisés" et transmis régulièrement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour être exploités et mis à disposition du public sur le site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (bretagne-environnement.fr).

Lorsque le suivi de la qualité des eaux brutes met en évidence des données non conformes ou problématiques, l'exploitation de la ressource est suspendue, jusqu'à un retour à la normale. La Collectivité a en effet la chance d'avoir 12 ressources différentes et peut ajuster leur exploitation lors de ces événements polluants.

IV - 2 - 1 - Nitrates : une amélioration mais des ressources encore fragiles

Les ressources superficielles sont majoritairement impactées par les nitrates : le Couesnon, le Meu et les ruisseaux de Chèze et Canut ainsi que certaines ressources souterraines comme les Drains du Coglais et le puits du Vau-Reuzé.

Sur le Couesnon et sur les Drains du Coglais, on peut noter une amélioration depuis le début des années 2000 avec une baisse constante des concentrations maximales. Ainsi sur les Drains, les teneurs maximales ont baissé de 65 mg(NO₃)/L en 2000 à moins de 50 mg(NO₃)/L aujourd'hui, grâce au programme de protection engagé depuis 1996. La nouvelle usine de potabilisation de Mézières-sur-Couesnon ne traite pas les nitrates, l'objectif de faire baisser le niveau de concentration en nitrates reste donc prioritaire sur ces deux ressources.

Cette tendance est également constatée sur l'ensemble des ressources superficielles.

Les valeurs de nitrates sur le puits du Vau-Reuzé restent fortes ce qui a conduit au classement de cette ressource en captage prioritaire au sein du SDAGE 2016-2021. Des études pour identifier l'aire d'alimentation de la nappe et parallèlement les sources de cette pollution vont être lancées en 2019.



Ruisseau passant au dessus d'un drain

L'année hydrologique 2017/2018 a été marquée par une remontée des débits après une année 2016/2017 très déficitaire. La pluviométrie a été importante durant l'hiver et le printemps, situation favorable aux transferts des nitrates vers les cours d'eau. Les concentrations maximales relevées au niveau des prises d'eau sont donc parfois plus élevées durant l'hiver 2017/2018 et le printemps 2018 mais restent néanmoins en deçà de la limite de qualité des 50 mg/L (concentration maximale 48mg(NO₃)/L sur le Couesnon à Mézières en décembre 2017).

IV - 2 - 2 - Pesticides : les ressources superficielles exposées

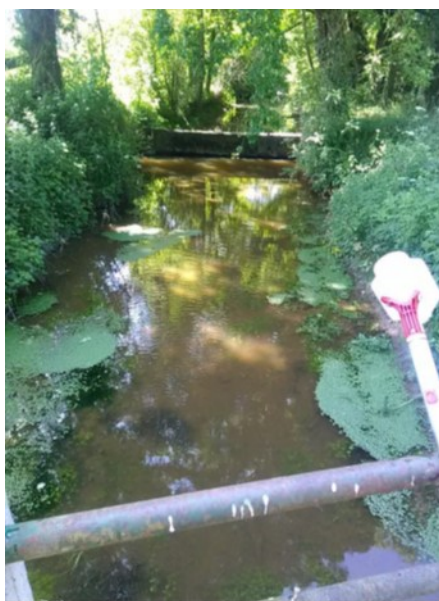
Le Couesnon, le Canut, la Rance et le Meu sont particulièrement exposés à la pollution par les pesticides, entraînés par le ruissellement et l'érosion des sols. Les teneurs en pesticides dans ces eaux brutes sont parfois très élevées comme en mai et juin 2018 après de forts événements pluvieux. Ainsi on a relevé à la prise d'eau de Mézières sur Couesnon le 29 mai, un pic de 5.52µg/L en cumul de pesticides et à la prise d'eau de Rophémel le 18 juin un pic de 4,59µg/L, pour une teneur réglementaire maximale de 5µg/L. Ces pics élevés correspondent à des concentrations importantes de molécules de désherbage du maïs. C'est sur le Canut que la situation est plus problématique car on y observe un niveau de bruit de fond constamment élevé, avec des pics régulièrement autour des 2 ou 3µg/L en cumul de pesticides. Bien que cette ressource ne soit pas directement utilisée, cela pose problème pour réaliser des transferts d'eau du Canut vers la Retenue de la Chèze en période hivernale.

En 2018, sur les Drains du Coglais, suite au changement de laboratoire prestataire pour les analyses, des métabolites de molécules (principalement utilisées sur maïs) ont été trouvées, qui n'étaient pas recherchées auparavant. Ces métabolites proviennent pour une part d'entre elles de molécules interdites à la vente aujourd'hui, traduisant donc des pratiques passées. Pour rappel, l'âge de l'eau des Drains est estimé à 8 à 10 ans. Le suivi de ces molécules sera poursuivi à l'avenir ; en parallèle un programme d'actions agricoles a été orienté dès 2019 vers la diminution de l'utilisation des pesticides sur maïs.

Notons tout de même une **amélioration de la situation sur l'ensemble de ces ressources depuis 2006/2007** avec un abaissement du niveau des pics de concentration. Néanmoins depuis 2017 on constate un relèvement de cette donnée avec des pics régulièrement supérieurs à 1µg/L et des maximums supérieurs à 2µg/L. L'augmentation du nombre de substances analysées et notamment la recherche de nombreux métabolites expliquent en partie ce constat.

(*Métabolite : sous-produit issu de la dégradation de la molécule mère*).

Le Canut - « Pont Sel » Bassin versant très sensible à l'érosion



Juin 2018



Décembre 2018

IV - 2 - 3 - Matières organiques : des pics liés aux épisodes pluvieux

Les eaux de surface en Bretagne, naturellement riches en matières organiques, présentent des pics de concentration élevés lors des épisodes pluvieux. Ceux-ci avoisinent la limite de qualité de l'eau brute fixée à 10 mg/L pour le carbone organique total (COT) sur le Couesnon, sur le Meu et également dans la retenue de Rophémel.

IV - 2 - 4 - Algues : les retenues sous surveillance

L'ensemble des ressources superficielles fait l'objet d'une surveillance des développements d'algues et plus précisément des cyanobactéries potentiellement productrices de toxines. La retenue de Rophémel et celles de la Chèze et du Canut qui peut être utilisée pour remplir la retenue de la Chèze, font l'objet d'une surveillance renforcée car ce sont des ressources particulièrement sensibles à l'eutrophisation.

En 2018, la prolifération algale dans la retenue de Rophémel, a été importante au début de l'été : 143 000 cell/ml début juillet à la prise d'eau alors que le seuil d'alerte OMS est à 20 000 cell/ml. Cette forte densité à la prise d'eau s'explique par un abaissement important du niveau d'eau pour la réalisation de travaux sur le barrage.

Sur la retenue de la Chèze, la situation est meilleure, le développement algal est limité par des concentrations faibles en phosphore ; la retenue de Pont Muzard jouant un rôle épurateur. Aucun dépassement des 20 000 cell/ml n'a été constaté en 2018. La situation est beaucoup plus critique sur la retenue du Canut, mais cette ressource n'est utilisée que ponctuellement lors des transferts d'eau du Canut vers la retenue de la Chèze.

L'étang des Bougrières qui constitue une ressource d'appoint a connu son premier bloom algal en septembre. (cf ci-après chapitre sur les périmètres de protection).

IV - 3- Périmètres de protection de captage : mise en œuvre et suivi

La totalité des 12 captages de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est dotée de périmètres de protection. La mission de protection consiste à mettre en œuvre les prescriptions des arrêtés préfectoraux de protection des captages (travaux, indemnisation des propriétaires et exploitants, ...) dans les trois ans suivant leur publication puis à suivre le respect des servitudes instaurées.

En sus de ces obligations réglementaires, une politique volontariste d'acquisition foncière est menée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les captages possédant une aire d'alimentation de surface limitée. Les terrains achetés sont ensuite aménagés (plantations forestières, bocagères, mares, ...) puis gérés durablement, ou mis à disposition d'exploitants agricoles via des Baux Ruraux à Clauses Environnementales (cf. chapitre IV-4-3).

» Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Indicateur P108.3)

Cet indice traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

- *Indice 50 : Dossier déposé en préfecture*
- *Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)*
- *Indice 100 : Mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*

Une surveillance annuelle est mise en œuvre sur l'ensemble des périmètres de protection de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, avec l'aide du SMG 35.

Cet indice s'applique non seulement aux ressources propres de la Collectivité mais aussi aux ressources correspondant aux achats extérieurs de la Collectivité (5 % du volume distribué sur le Bassin Rennais).

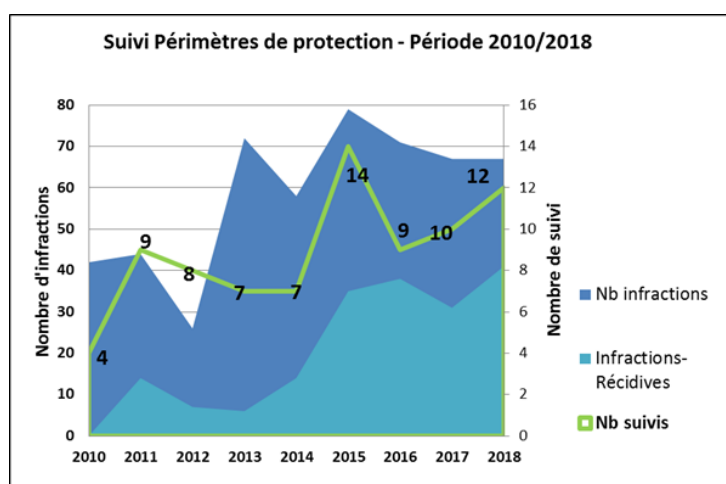
Il est estimé par la Collectivité, sur 2018, à 80 % minimum.

Caractéristiques des Périmètres de Protection de Captage

	Surface totale du périmètre (ha)	Surface en propriété Eau du Bassin Rennais (ha) (hors zone en eau)
Drains du Coglais	2 169	157.5
Haut Couesnon	310	1.5
Haute-Rance	845	34
Chèze-Canut	372	230.6
Le Meu	182	2.23
Vau Reuzé	277	24.5
La Noé	282	55.8
Pavais-Fénicat-Marionnais	971	0.68
Lillion-Bougrières	1 005	0.33
Total hors eau	6 413	507
Surface en eau		189
Surface totale		696

IV - 3 - 1 - Le suivi des périmètres de protection

En 2018, la totalité des périmètres de protection ont été inspectés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec l'appui technique du SMG 35. Au total 67 infractions ont été constatées, la majorité de celles-ci sont mineures et parfois involontaires (méconnaissance de la réglementation). Chaque infraction fait l'objet d'un courrier écrit de la Collectivité au contrevenant avec copie à la commune concernée, ou d'une rencontre ou encore d'un échange téléphonique pour les infractions mineures.



La Collectivité est aussi associée, par les Collectivités concernées, à la révision des PLUi, afin d'y intégrer les prescriptions des périmètres de protection.

IV - 3 - 2 - La gestion des terrains acquis par la Collectivité

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire de 696 ha de terrains (dont 189 ha en eau, soit 507 ha en terres émergées) en amont de ses captages.

La majorité se situe autour des Drains du Coglais, caractérisés par des prairies et des boisements bordant de très petits cours d'eau, et le site de Chèze-Canut présentant une diversité d'habitats, dont des zones de landes, de tourbières présentant une richesse écologique remarquable.

La Collectivité applique une gestion écologique sur ces milieux naturels (landes, boisement, prairies) via des plans de gestion établis pour les 3 sites des Drains du Coglais, de Chèze-Canut et tout récemment de Rophémel. Cet outil de gestion se décline en fiches actions où de nombreux acteurs sont associés : Fédérations de Chasse, Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, associations naturalistes, collectivités territoriales, agriculteurs, apiculteurs. À titre d'exemple, un certain nombre de conventions a été mis à jour au cours de l'année 2018 afin de renforcer ces partenariats et impliquer les acteurs locaux dans la gestion des milieux naturels. Dans le but d'approfondir les connaissances naturalistes et la compréhension écologique du site de Chèze-Canut, une étude chiroptères (chauves-souris) a été réalisée par Bretagne Vivante et le Groupe Mammalogique Breton. Les résultats sont pris en compte dans les modes opératoires des travaux et dans le choix de gestion des peuplements forestiers.

Afin d'assurer l'entretien et la gestion des milieux naturels, la Collectivité a renouvelé sa confiance aux équipes d'Études et Chantiers en concluant un accord cadre de service d'insertion sociale et professionnelle pour une durée de 3 ans. Les prestations d'entretien des milieux naturels de la Collectivité restent ainsi un support important de l'insertion de personnes exclues du monde du travail.

Une partie des propriétés de la Collectivité sont boisées et bénéficient du régime forestier avec la mise en place d'aménagements forestiers. Arrivant à échéance fin 2017, la révision de l'aménagement fût à l'ordre du jour de l'année 2018 sur Chèze-Canut, les Drains et le Vau Reuzé. Le site de Rophémel a également été intégré au futur aménagement 2019-2038 ainsi que les parcelles nouvellement acquises. Après une phase inventaire réalisée par les agents de l'ONF, de nombreux échanges avec la Collectivité ont permis d'aboutir à la construction de l'aménagement forestier pour les 20 prochaines années. L'objectif principal de l'aménagement forestier reste la protection de la ressource en eau et la gestion forestière est définie principalement selon cet objectif. Les objectifs associés sont la préservation et l'amélioration de la biodiversité, le maintien des paysages, la valorisation de la production de bois issue de la gestion et le développement de l'économie locale.



Visite terrain avec les techniciens de l'ONF et d'Études et Chantiers avant travaux sylvicoles dans une parcelle boisée Drains du Coglais - Novembre 2018

IV - 3 - 3 - Mise en oeuvre des périmètres de protection Pavais-Fénicat-Marionnais et Lillion-Bougrières

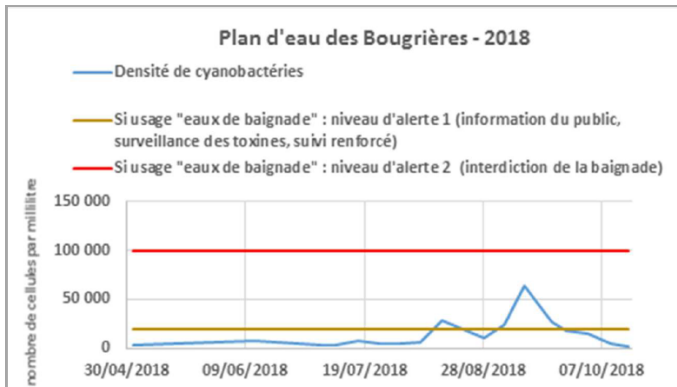
1/ Pavais - Marionnais - Fénicat

La Collectivité Eau du Bassin Rennais exploite pour ses besoins en eau potable les trois ouvrages de prélèvement que sont les captages de la Pavais, la Marionnais et Fénicat situés sur les communes de Chartres-de-Bretagne et de Bruz. Les périmètres de protection de ces trois captages (PPC) et leurs prescriptions ont été instaurés par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2013. Ils présentent une superficie totale de 976 ha.

Le caractère péri-urbain de ces trois captages nécessite un suivi adapté. En effet, une majorité des personnes concernées par les PPC et leurs prescriptions sont des particuliers : seules 8 exploitations agricoles sont présentes sur ces PPC.

La procédure d'indemnisation des propriétaires et exploitants est en cours.

2/ Lillion - Bougrières



**Évolution de la densité de cyanobactéries
sur le plan d'eau des Bougrières en 2018**

Les périmètres de protection des trois captages de Lillion et de l'étang des Bougrières ont été instaurés par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014, protégeant une surface de 291 ha.

Ce territoire est inclus dans un vaste projet d'aménagement mené par Rennes Métropole, visant à favoriser les accès de loisirs autour des étangs d'Apigné, des Bougrières et de la Vilaine. En 2018, une étude menée en partenariat avec Rennes Métropole a eu pour objet de déterminer si la baignade et la production d'eau potable sur le site des Bougrières était compatibles. Il en ressort que,

compte tenu du faible taux de renouvellement de l'eau de l'étang des Bougrières et du développement algal, ce site n'est pas adapté aux activités de loisirs pour le grand public.

Les opérations menées en 2018 dans le cadre de l'instauration des PPC ont concerné la mise en place du suivi piézométrique et du suivi d'exploitation de la nappe. Le protocole précisant les points de suivi (piézomètres ou autres ouvrages) ainsi que les fréquences de relevé a été établi avec le bureau d'étude LogHydro, en partenariat avec la SPL Eau du Bassin Rennais. Ce suivi permettra une optimisation de l'exploitation de la nappe captée.

IV - 4- Les opérations à l'échelle des bassins-versants

IV - 4 - 1 - La protection de l'eau via les contrats de territoire

Les partenaires institutionnels que sont l'État, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et les 4 départements bretons ont défini la politique régionale de protection des eaux et des milieux aquatiques. Elle s'inscrit dans le cadre des contrats de projet État-Région successifs, et de l'actuel Plan breton pour l'Eau destiné à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau : le bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Les 12 aires d'alimentation sont inscrites à l'intérieur de trois périmètres de SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : SAGE Rance-Frémur-Baie de Baussais, SAGE Couesnon, SAGE Vilaine. Afin de protéger ses ressources en eau, mais aussi de maintenir ses droits de production d'eau, la Collectivité Eau du Bassin Rennais participe activement aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE.



**Les contrats de territoire sont des outils de protection
de l'eau à l'échelle des bassins versants
(ici Chèze-Canut - © Michel COQUELLE)**

Créés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les SAGE sont des documents de planification permettant une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle d'un bassin versant, élaborés par l'ensemble des acteurs du territoire (élus locaux, usagers, services de l'État) réunis au sein d'une CLE. Toutes les décisions ayant un lien avec le domaine de l'eau, prises par les services de l'État et les collectivités, doivent être compatibles avec les SAGE. Le règlement de chaque SAGE est depuis la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, opposable aux tiers.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais coordonne le contrat territorial du bassin versant de **la Haute Rance** 2014-2018 avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Elle est à ce titre chargée de coordonner l'ensemble des programmes concourant à l'atteinte des objectifs et portés par les partenaires : programmes assainissement, milieux aquatiques, Breizh Bocage et agricole, portés par les Communautés de communes et les Chambres d'agriculture. La Collectivité met elle-même en œuvre le programme destiné aux collectivités et particuliers afin de valoriser les acteurs du territoire qui protègent l'eau.

Sur **le Haut Couesnon**, la Collectivité Eau du Bassin Rennais met en œuvre le volet « pollutions diffuses » du contrat territorial de bassin versant 2014-2018 avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, coordonné par le SAGE Couesnon. Ce volet comprend des projets à destination du monde agricole, des collectivités et des particuliers.

Sur le bassin versant de **Chèze-Canut**, la Collectivité Eau du Bassin Rennais coordonne l'ensemble des programmes visant l'amélioration de la qualité de l'eau sur la période 2015-2019, au sein du contrat territorial, plus vaste, du bassin versant du Meu. La Collectivité Eau du Bassin Rennais porte également le programme Breizh Bocage sur ce territoire de Chèze-Canut, avec une stratégie bocagère déployée sur la période 2015-2020.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais pilote le programme agricole sur le bassin versant des **Drains du Coglais** qui a été réengagé en 2017 sur la période 2017-2021. L'association des agriculteurs des Drains participe à la définition et aux orientations des actions : celles-ci visent l'accompagnement des exploitants pour la suppression du surpâturage, le développement de la technique du sous-semis dans le maïs, la réflexion vers l'autonomie des exploitations d'un point de vue technique et économique. Le volet concerne l'accompagnement des producteurs vers une meilleure valorisation des productions agricoles, notamment par l'intermédiaire du projet Terres de Sources. Il est marqué par la réponse de 3 exploitations situées sur les Drains (en agriculture biologique) au 2^{ème} marché public des collectivités de Rennes Métropole.

La question foncière est fondamentale sur ce secteur pour assurer une pérennité sur la qualité de l'eau. En fin d'année 2018, une rencontre a eu lieu avec les exploitants agricoles situés autour des Drains 10 et 12 afin de lancer sur ce nouveau secteur une dynamique d'échanges fonciers, en vue de ramener les parcelles pâturées près des sièges d'exploitations. Ce travail de longue haleine mobilisera pendant plusieurs années.

Un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué à l'amont des captages, c'est-à-dire à l'exutoire des différentes masses d'eau et des très petits cours d'eau. Son but est de pouvoir évaluer les actions mises en place et les réorienter si nécessaire. Les données sont "bancaisées" et transmises régulièrement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour être exploitées et mises à disposition du public sur www.bretagne-environnement.org.

Enfin, les agents d'Eau du Bassin Rennais prennent une part active dans l'animation et la construction du réseau technique régional des techniciens chargés de la protection des ressources en eau, l'ATBVB - Associations des Techniciens des Bassins Versants Bretons.

Bassin versant Chèze Canut

Alimentation et Agriculture de demain :
Comment mieux valoriser la production laitière ?

MARDI 13 FEVRIER 2018

Salle des fêtes de PLELAN LE GRAND (derrière l'hôtel de ville)
20h00

Avec l'intervention de :
Marion Diaz, sociologue du GERDAL
Collectivité Eau du Bassin Rennais, porteur du projet
« Terres de Sources ».

Et les témoignages de :

- Jean Santerre ;
Organisation des Producteurs Montblanc
- Charles Laurent
Fromagerie Bio du Maine
- Marcel Denieul
Association « Lait de Pâturage »

Comment s'organiser entre éleveurs et mieux valoriser la production laitière ?

Gratuit - Infos : Thibaut Trevisan, Chambre d'Agriculture : 07.86.78.07.47

Logos : Eau du Bassin Rennais, Bretagne Environnement, DREAL, Chambre d'Agriculture, etc.

**Affiche produite en vue
de la conférence du 13 février 2018
sur Chèze-Canut**

Ils participent également activement aux échanges avec les autres acteurs des territoires des sites pilotes du réseau Eau et Bio de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) dont fait partie la Collectivité Eau du Bassin Rennais (une trentaine de territoires concernés).

Le recul pris depuis plus de 15 ans sur les actions mises en œuvre sur les aires d'alimentation des captages a amené à orienter les actions vers d'autres thématiques de la protection de l'eau : la valorisation économique, la politique foncière, les systèmes de production durables, l'accompagnement non agricole ... ces thématiques font ainsi partie intégrante des actions développées sur les territoires.

IV - 4 - 2 - La protection de l'eau via la valorisation économique des productions agricoles

1/ La réalisation des études pour répondre à l'appel à projets "Territoires d'innovation"

Terres de Sources fait partie des 24 lauréats (sur 117 dossiers, annonce du 4 janvier 2018) de l'appel à manifestation d'intérêts (phase 1) "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" organisé par l'État et la Caisse des Dépôts dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir.

Afin de mettre en œuvre le programme d'études défini pour répondre à l'appel à projets avant la date limite du 26 avril 2019, l'organisation suivante a été réalisée :

- Une convention avec la Caisse des Dépôts a été élaborée et signée officiellement le 9 avril 2018,
- Le comité décisionnel rassemblant les élus délégués de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (Président, Vice-Présidente), de la Ville de Rennes, de Rennes Métropole et du Pays de Rennes, s'est réuni 4 fois,
- L'équipe projet est constituée du Directeur et de 4 Chargés de mission de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (représentant 2.5 ETP) autour de la Vice-Présidente,
- Le comité scientifique rassemblant les scientifiques des laboratoires faisant partie du consortium (CNRS - Agrocampus Université Rennes 2 unité ESO, CNRS - Université de Droit de Nantes, INRA - Agrocampus unités SMART et SAS, Université Rennes 2 - LIRIS innovations sociétales, IRSTEA - Bordeaux environnement territoires et infrastructures) s'est réuni 2 fois.
- 10 études ont été lancées dont 3 sous contrats de recherche :
 - 1) La modélisation juridique du projet, confiée au CNRS laboratoire Droit et changement social de Nantes, et aux avocats Xavier Loiré de Paris et Camille Bugnicourt de Nantes ;
 - 2) L'évaluation des coûts évités pour la production d'eau potable, confiée à l'INRA unité SMART de Rennes ;
 - 3) La conception d'un fonds financier territorialisé, confiée à l'Université de Rennes 2 laboratoire LIRIS ;
 - 4) L'organisation du test de commercialisation des premiers produits Terres de Sources® envisagé à partir de février 2019, attribuée à l'entreprise Tout Près d'Ici et l'agence Utopies ;
 - 5) L'application du scénario AFTERRES 2050 sur le territoire, confiée à l'association Solagro ;



**Signature de la convention avec la Banque des Territoires
(groupe Caisse des Dépôts)**

9 avril 2018

- 6) L'identification des acteurs économiques en capacité de s'inscrire dans Terres de Sources et la réalisation des business plan des premiers projets, attribuées à Blézat Consulting (filiales animales), Ecozept et Initiative Bio Bretagne (filiales végétales), Karibati (éco-matériaux), Forêt Bois Bretagne (bois d'œuvre) ;
- 7) Le cahier des charges de la création d'un outil numérique d'achat et de gestion des commandes des acheteurs publics (restaurations collectives), attribué à la SARL Lefèvre ;
- 8) La définition d'un outil numérique destiné à mobiliser les consommateurs et les producteurs autour de l'achat des produits Terres de Sources, attribuée à la société Alkante ;
- 9) La définition des modalités de certification, attribuée à l'entreprise Ecocert ;
- 10) La définition des moyens nécessaires au développement d'une politique ambitieuse d'éducation à l'alimentation responsable attribuée au groupement composé de Terralim / Agrobio 35 / MCE.

Le début de réalisation de ces études a conduit à impliquer directement 193 personnes dans le cadre d'ateliers, et plus de 250 structures.

2/ Le travail avec les restaurations collectives

Depuis 2015, et le premier marché public expérimental avec la Ville de Rennes, la Collectivité Eau du Bassin Rennais développe un outil innovant afin d'inciter les agriculteurs à faire évoluer leur mode de production : Le principe de marché publics de "prestation de service de protection des ressources en eau avec comme support la fourniture de denrées alimentaires".

2018 a été une année de transition entre la fin du 1^{er} marché public (30/06/2018) engagé par la Ville de Rennes et attribué à 3 producteurs locaux, et le début du 2^e marché public (31/01/2018) ouvert à 15 communes rennaises et attribué à 20 exploitations.

Le bilan du premier marché public est globalement jugé positif par les partenaires, tant du côté des approvisionnements en denrées alimentaires, que du côté des producteurs. Le marché public a permis de faire progresser les modes de production de 2 des 3 exploitations agricoles, la 3^{ème} étant en restructuration.

Au bout d'une première année, le deuxième marché public est également jugé positif, et s'approche du montant prévisionnel de commande.

Ces expérimentations apportent des éclairages sur le mode de gouvernance et de fonctionnement de la future centrale d'achats qui sera créée pour réunir potentiellement toutes les restaurations collectives du territoire, qui pourront dans ce cas, contrairement au groupement de commande, intégrer au fur et à mesure la structure et bénéficier des marchés publics en cours.

L'échantillonnage d'acheteurs constituant le groupement de commandes est représentatif de la variété des systèmes de gestion de la restauration scolaire sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et de la taille des différentes restaurations collectives : 13 restaurations scolaires en régie dont 4 regroupées dans un Syndicat Intercommunal de Restauration ; 2 communes externalisant leur restauration scolaire, prenant part à la démarche dans le cadre de leur budget fêtes et cérémonie et sensibilisant leur délégataire au recours aux produits Terres de Sources.

Un élargissement du groupement de commandes est en cours et 13 nouvelles communes se sont déclarées prêtes à l'intégrer. Des contacts sont également pris avec le CROUS et le CHU de Rennes.

3/ Création du stand Terres de Sources

Afin de faire la promotion de la démarche, un stand spécifique mettant en valeur la démarche et les producteurs engagés a été créé à l'occasion des premières manifestations. Différents produits et producteurs sont ainsi mis en avant et des produits testés par les consommateurs : jus de pomme, cidre, yaourts - cocktail de produits Terres de Sources.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a, avec Terres de Sources, participé aux manifestations suivantes :

- Les Carrefours de l'Eau les 24 et 25 janvier 2018 ;
- Les Terres de Jim les 8 et 9 septembre 2018 à Javené ;
- Le festival "J'agis pour ma planète" le 29 septembre à Chartres de Bretagne ;
- Tout Rennes Cuisine le 6 octobre à Rennes.

Ces opérations ont notamment permis de tester la démarche et les produits auprès du grand public. Au total près de 3 000 personnes ont été sensibilisées lors de ces manifestations.



**Buffet Terres de Sources
Les Terres de Jim - Javené
8 septembre 2018**

4/ Le soutien financier aux projets allant dans le sens de Terres de Sources

Suite à la présentation du projet aux différents partenaires, la démarche suscite beaucoup d'intérêts. En 2018, six initiatives de porteurs de projets auront fait l'objet d'un soutien financier décidé par le Comité syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais : Coopérative Le Bon Mau-repas, SAS Beizhou, Association Nom d'un Bok, Initiative Bio Bretagne, MCE, Association Normande 35.



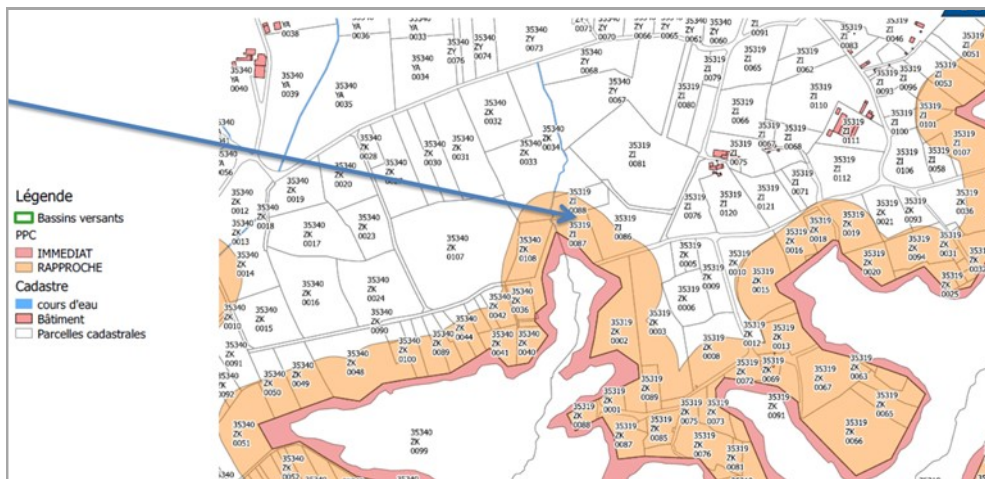
**Stand Terres de Sources
Festival « J'agis pour ma planète »
Chartres-de-Bretagne - 29 septembre 2018**

IV - 4 - 3 - La protection de l'eau par le foncier agricole

La maîtrise foncière qui permet une meilleure maîtrise de l'occupation du sol est un outil bien adapté pour améliorer la qualité de l'eau sur les captages ayant des aires d'alimentation restreintes. C'est le cas de 9 des 12 ressources du Bassin Rennais. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a développé une politique foncière qui demande beaucoup de temps mais dont l'impact est notoire sur la protection de la ressource.

Ainsi, sur les Drains du Coglais, dans le cadre de la procédure de captage prioritaire "Grenelle", une politique foncière ambitieuse est en place : acquisition directe et réserve foncière sur les Drains les plus productifs en eau, puis mise à disposition des terres à des exploitants agricoles avec un Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE).

Acquisitions 2018	
Drains du Coglais	2ha52
Chèze-Canut	2ha82
La Noé	0.4ha



Situation de 2 parcelles acquises sur le PPC de Chèze Canut en 2018

Le Bail Rural à Clauses Environnementales est un outil juridique au service de la protection de l'eau : il s'agit d'un bail rural classique, signé avec un exploitant agricole, qui lui confère tous les droits habituels d'un bail rural classique. Cependant, il contient des clauses environnementales (créées par la loi d'orientation agricole et encadrées par décret du 8 mars 2007 n° 2007-326) que le locataire doit respecter sous peine de dénonciation du bail. La Collectivité effectue des contrôles des indicateurs de pratiques et propose un accompagnement technique. En contrepartie, le prix du bail est moins élevé (1/4 d'un bail classique). Aujourd'hui près de 20 ha sont soumis à ce bail sur les Drains.

Pour permettre la mise en œuvre de cette politique foncière sur Chèze-Canut et sur les Drains, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose depuis 2012, renouvelée en 2017, d'une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Bretagne. Elle permet, soit de mettre en réserve foncière des surfaces pour des échanges ultérieurs entre exploitants, soit d'acquérir du foncier en fonction des opportunités qui se présentent, afin de les louer à des exploitants agricoles.

IV - 4 - 4 - La protection de l'eau par l'accompagnement vers des systèmes de production agricole durable

Cet axe de travail vise à la réappropriation de l'agronomie par les agriculteurs. L'objectif de cette approche est de les amener à adopter des systèmes d'exploitation plus performants sur les plans à la fois technique, économique, social et environnemental, en particulier pour la qualité de l'eau.

La démarche utilisée en la matière auprès du monde agricole, notamment sur le Haut Couesnon, sur Chèze-Canut et sur la Haute Rance est une approche ascendante, c'est-à-dire que nous nous saisissons des préoccupations et besoins qui émanent des agriculteurs du territoire avec leurs spécificités locales. Dans la mesure du possible, nous les réunissons en petits groupes afin de faciliter les échanges. Ainsi, ils peuvent, avec notre aide, partager leurs questionnements et construire eux-mêmes leurs réponses via des visites, des formations, des diagnostics, etc.

C'est dans ce contexte que **l'accompagnement du groupe pâturage** initié en 2016 sur le bassin de Chèze-Canut s'est poursuivi suite à la visite de la ferme expérimentale de Trévarez (29) en 2017. En 2018, la question de la gestion des clôtures (en lien avec l'aménagement des parcellaires d'échanges) a été abordée collectivement lors d'une journée de terrain, puis individuellement via un accompagnement spécifique des exploitants concernés.

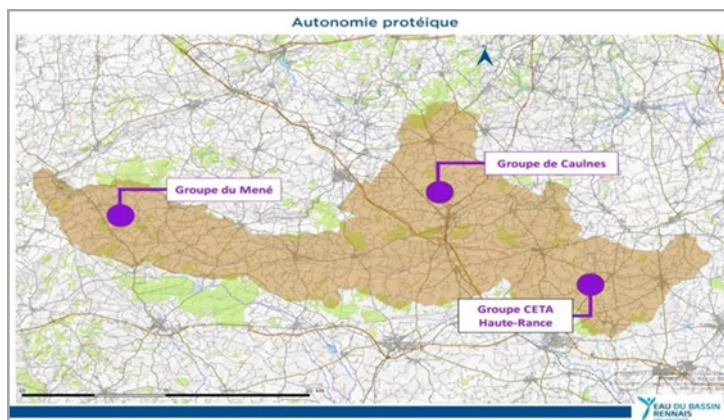
L'accompagnement de l'échange foncier en jouissance s'est poursuivi (33,45 ha échangés en 2017). En 2018, 15,71 ha ont fait l'objet d'un échange en jouissance.

Comme tout changement, cette approche demande du temps mais permet aux agriculteurs de s'approprier des solutions trouvées par eux-mêmes. Parmi les thèmes développés en 2018 sur le Haut Couesnon, on peut citer : **la conservation des sols, la conversion à l'agriculture biologique, le changement de système par le pâturage**, etc.

Sur la **Haute Rance**, la question de l'autonomie des exploitations notamment sur les apports en protéines végétales mobilise principalement 3 groupes.

À titre d'exemple, en 2018, le groupe présent sur la partie 35 du bassin versant a décidé de travailler sur la mise en place d'essais de variétés de féverole et de soja. Les graines récoltées ont été toastées puis introduites dans la ration alimentaire d'un troupeau de vaches laitières.

Par ailleurs, le projet mené par Agrocampus Ouest et Dialogue auprès des élèves de 1^{ère} CGEA du lycée agricole de Caulnes se poursuit en 2018. Ce projet incite les élèves qui se spécialisent dans les filières agricoles à engager une réflexion sur les changements de systèmes agricoles.



Visite d'une parcelle implantée en soja sur la Haute Rance

dans le fait que les molécules les plus problématiques dans les filières de traitement de l'eau sont celles utilisées sur les traitements de pré et post levée sur maïs.



Animation par Marion Diaz (Dialogue) d'un groupe d'élèves de Première au lycée agricole de Caulnes

Une nouveauté, pour l'année 2018, a été le lancement d'une campagne de désherbage alterné sur maïs, permettant à 14 agriculteurs des Drains du Coglais et du Haut Couesnon, de tester cette technique sur 29 parcelles pour 66 ha de SAU. Le principe est de commencer le désherbage par des outils mécaniques, et de passer au traitement chimique uniquement s'il y a un risque de perte de rendement sur la culture. Résultats sur l'année 2018 : 3 parcelles en 100% mécanique, 5 en 100% chimique, 11 avec un passage mécanique (réduction de 18% de l'IFT - Indice de Fréquence de Traitement – indice calculant les doses de molécules appliquées) et 10 avec 2 passages mécaniques (réduction de l'IFT de 49%). Le grand intérêt de cette campagne de désherbage alterné sur maïs réside

Enfin, cet axe de travail inclut également l'animation et la promotion des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), qui sont les aides "vertes" (second pilier) de la Politique Agricole Commune (PAC), destinées à inciter à des pratiques vertueuses pour l'environnement. La promotion a rencontré un vif succès depuis 2015 sur le Haut Couesnon, avec un cumul en 2018 de 119 engagements (16% des agriculteurs du bassin versant) pour une surface d'un peu plus de 5 000 ha de SAU (20% de la SAU). Les mesures sont principalement destinées à diminuer les surfaces en maïs au profit des surfaces en herbe, tout en réduisant également la consommation de produits phytosanitaires.

IV - 4 - 5 - Sensibilisation des habitants et fin des pesticides à usage non agricole

La loi "Labbé" (6 février 2014) complétée par la loi sur la transition énergétique d'août 2015 impose l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les personnes publiques (collectivités locales et services de l'état) au 1^{er} janvier 2017 et pour les jardiniers amateurs au 1^{er} janvier 2019 (sauf produits AB, de biocontrôle et à faible risque). Dans ce contexte, le programme d'actions destiné à accompagner les changements de pratiques est indispensable pour passer d'un raisonnement "produits" à l'appropriation de techniques alternatives durables.

Le maintien de l'outil "**Caravane Main Verte**" sur le Haut Couesnon va dans ce sens. Cet outil itinérant, animé et participatif permet d'informer et de conseiller sur le jardinage au naturel, le compostage, les risques des pesticides sur la qualité de l'eau potable et la santé. Au total 84 ½ journées d'animations ont été assurées auprès de 25 communes du territoire.

Parallèlement, **une collecte de produits phytosanitaires** a été organisée avec le SMICTOM de Fougères le 31 mars à la déchèterie de Javené, ce qui a permis de récupérer une quarantaine de produits phytosanitaires.

Par ailleurs, un important **programme d'animations** a également été réalisé en 2018 **auprès des scolaires** de 26 classes situées sur les aires d'alimentation en eau du Bassin Rennais, soit **720 élèves sensibilisés**.

L'accompagnement mené auprès des communes s'est traduit par la réalisation d'une enquête sur leurs pratiques d'entretien des espaces communaux. Il en ressort que **70 % des communes sont au zéro phyto**, les autres utilisent des produits phytos uniquement dans le cimetière qui reste un espace difficile à entretenir. Par ailleurs une journée d'échange sur l'entretien et la végétalisation des cimetières a été organisée en juin sur les communes de Louvigné du Désert, St Georges de Reintembault et St Aubin du Cormier. Cette journée a réuni une trentaine d'agents des communes du Pays de Fougères.



Panneau en forme de bidon créé pour annoncer les collectes de produits phytosanitaires



*Sortie découverte scolaire
Etang du Néal - Haute Rance
3 juillet 2018*

IV - 5- Évaluation des actions

L'évaluation des actions liées à la protection de l'eau n'est pas aisée car elles touchent 2 éléments qui sont difficiles à appréhender et se mesurent sur une longue échelle de temps : l'évolution des pratiques et le temps de réponse des sols et de l'eau.

Il est proposé ci-dessous quelques indicateurs de pratiques qui permettent de visualiser la mise en œuvre d'une partie des actions réalisées en 2018.

1^{er} indicateur : la mobilisation des exploitants agricoles

La mobilisation de tous les agriculteurs des bassins versants est indispensable à l'amélioration de la qualité de l'eau. On observe qu'elle est plus forte sur les Drains du Coglais, où les moyens déployés sont importants, mais que sur tous les territoires un effort conséquent est réalisé pour toucher un maximum d'exploitants

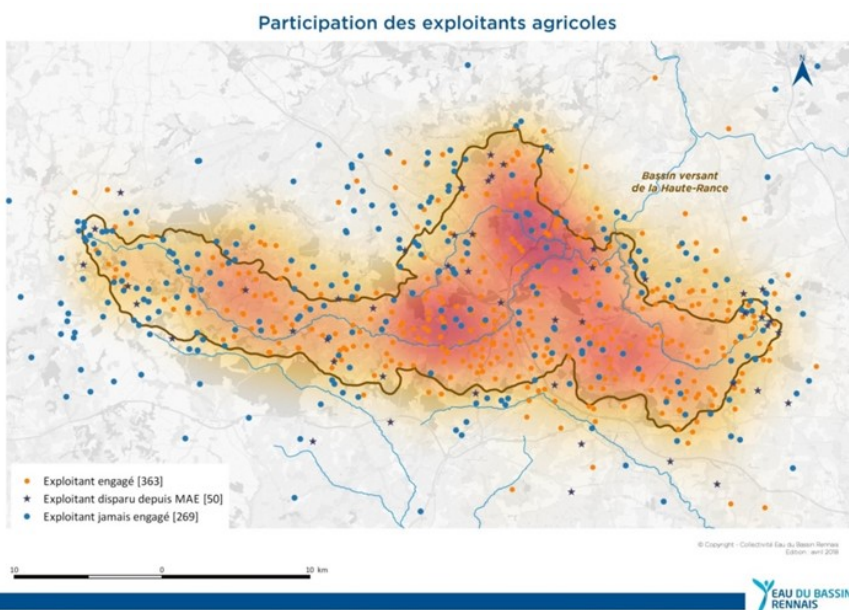
<i>Sièges d'exploitations situés dans le bassin versant</i>	Haut Couesnon	Haute Rance	Chèze Canut	Drains du Coglais
Exploitations touchées par l'information (1)	100 %	100%	100%	100%
Exploitations intéressées par les actions (2)	40%	65%	35%	80%
Exploitations agissant pour l'eau (3)	25%	45%	30%	70%

- (1) : recevant des courriers individuels, des magazines d'information, et via des articles de presse et les bulletins communaux
 (2) : se déplaçant pour des réunions, des démonstrations, des conférences, ...
 (3) : recevant et mettant en œuvre des conseils individuels, signataires de contrats MAEC, certifiées bio, concernées par des travaux de récréation du bocage, ...

Données sur la période 2008-2017

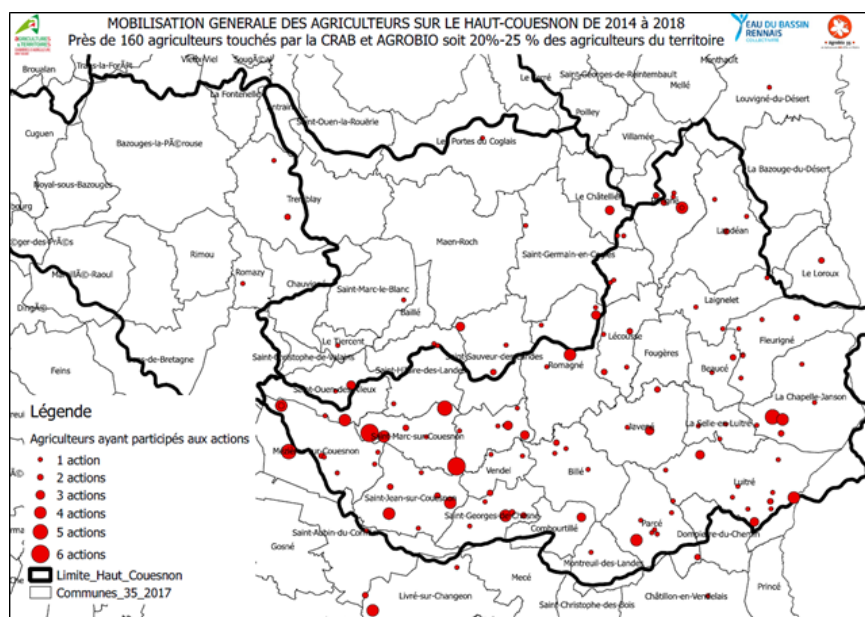
La mobilisation des exploitants agricoles sur la Haute-Rance

Les secteurs les plus investis sur le bassin versant de la Haute Rance sur la période 2014-2018 sont le secteur médian et aval du bassin versant. La tête de bassin versant (secteur du Mené) s'est moins mobilisée. La fin des MAE phyto proposés avant 2014, avait suscité un fort engouement auprès des exploitants. Beaucoup d'entre eux n'ont pas renouvelé d'actions considérant que les nouvelles MAEC n'étaient pas adaptées à leurs exploitations.



La mobilisation des exploitants agricoles sur le Haut Couesnon au cours du contrat 2014-2018

Il n'existe pas de zone blanche sur le bassin versant du Haut-Couesnon, sans aucune mobilisation : la répartition quantitative de la mobilisation est assez homogène sur le bassin versant. D'autre part, il existe une hétérogénéité de mobilisation qualitative, perçue ici par le nombre d'actions réalisées par exploitants agricoles. Ainsi, un secteur plus contributeur ressort de la mobilisation agricole, le secteur Ouest.



2^{ème} indicateur : l'engagement des agriculteurs dans les Mesures AgriEnvironnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC – mesures agro-environnementales et climatiques – sont des contrats permettant aux exploitants de recevoir une aide pendant 5 ans sous réserve de modification de leurs pratiques culturales. Entre 2015 et 2018, 351 exploitations agricoles se sont engagées dans de tels contrats.

Bassin Versant	Nombre de MAEC signées (2015-2018) (sur nombre de sièges sur le BV)
Drains du Coglais	10 / 45
Haut Couesnon	119 / 620
Haute Rance	55/493
Chèze-Canut	16/83
Meu	151/700

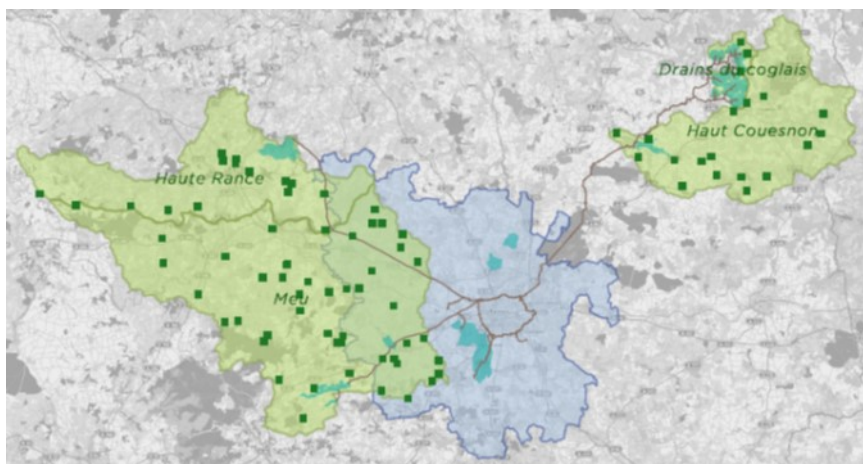
3^{ème} indicateur : l'engagement des agriculteurs dans l'agriculture biologique

L'agriculture biologique ne représente que 2,3 % de la surface agricole des bassins versants, chiffre inférieur à la moyenne bretonne (4,2 %), du fait d'une agriculture locale intensive.

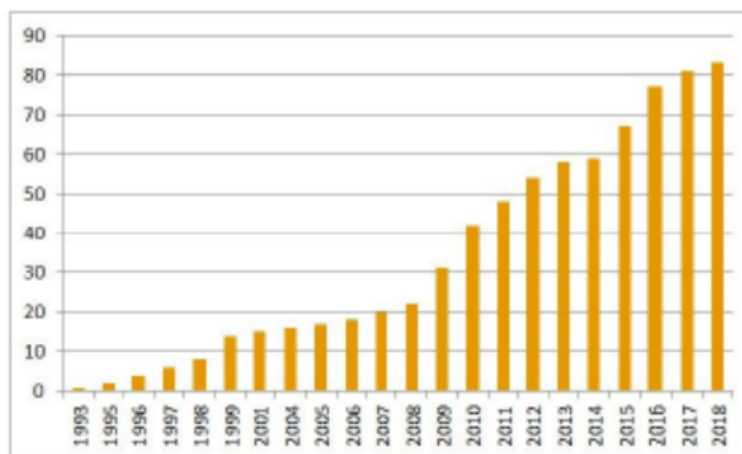
Cependant l'agriculture biologique est en constante augmentation.

Nombre de sièges d'exploitations en AB	
Haute-Rance	16
Le Meu	50
Chèze-Canut	
Haut-Couesnon	17
Drains du Coglais	3

(source : Agence Bio Bretagne mars 2018)



Evolution du nombre de producteurs



4^{ème} indicateur : l'évolution du bocage

Le bocage joue un rôle protecteur pour l'eau.

Depuis 2010, un total de 360 Km de travaux bocagers a été réalisé sur les bassins versants de la Haute Rance, de Chèze-Canut et du Haut-Couesnon dans le cadre du programme Breizh Bocage qui vise aussi à limiter la suppression du bocage et à sensibiliser au rôle des haies.

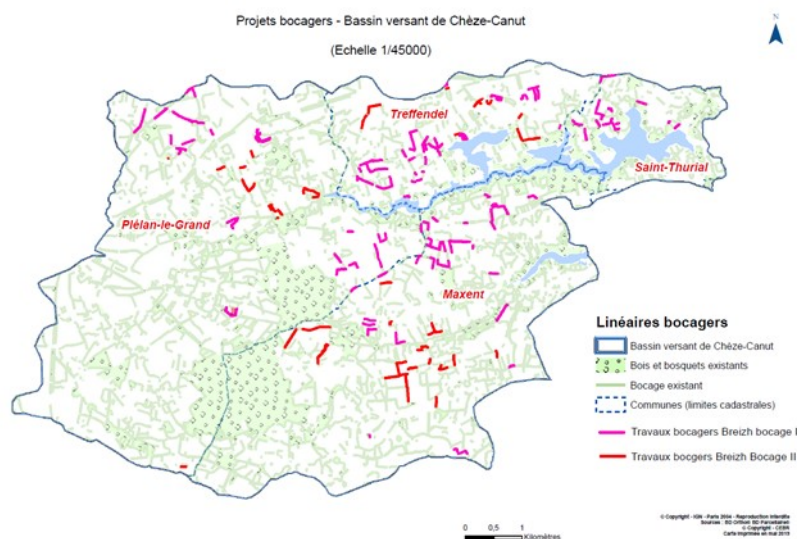
	Haute-Rance	Chèze-Canut	Haut-Couesnon
Densité départementale	77 ml/haSAU	55 ml/ha SAU	
Perte annuelle départementale	-0.9 %	-1.6 %	
Densité du bassin versant	57 ml/ha SAU	85 ml/ha SAU	79 ml/ha SAU
Linéaire créé / restauré depuis 2010	196 km (27 km en 2018)	33 km (4.6 km en 2018)	131 km dont 10 km en 2018 (donnée estimée)

Zoom sur les travaux bocagers sur Chèze-Canut

Sur Chèze-Canut : Eau du Bassin Rennais est maître d'ouvrage du programme Breizh Bocage.

Résultats :

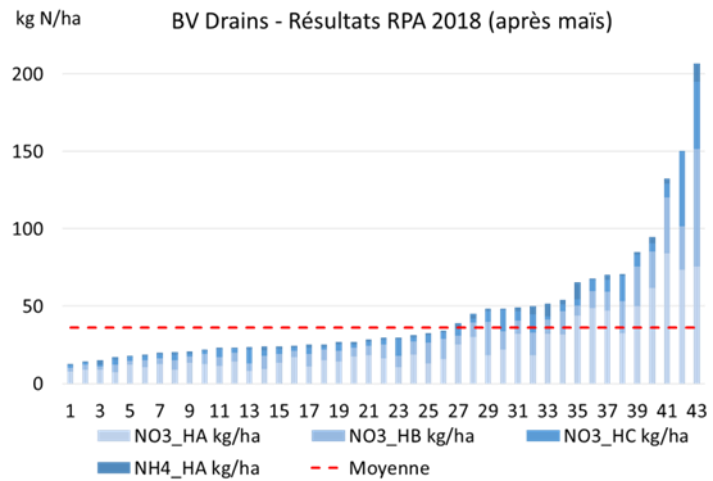
- 32 668 ml de travaux bocagers, dont 3 752 ml de création sur talus,
- 51 bénéficiaires dont 26 agriculteurs,
- 4 610 ml de travaux bocagers réalisés en 2017/2018 dont : 441 ml de création sur talus, 1 838 ml de création à plat et 2 331 de restauration de haie ancienne



5^{ème} indicateur - Les Drains du Coglais : évolution des reliquats sorties hiver

Un réseau de suivi des reliquats après maïs est mis en œuvre depuis près de 10 ans sur les Drains : cet outil pédagogique permet d'accompagner les exploitants dans la gestion de leur fertilisation. On estime qu'un bon reliquat est inférieur à 50 unités d'azote. Pour ceux qui dépassent cette limite, un conseil individualisé est proposé afin d'éviter les erreurs de surfertilisation.

Graphique ci-contre : sur 43 reliquats, la moyenne est de 36 kg d'azote /ha et la médiane se situe à 30 kg d'azote /ha. Ces résultats sont meilleurs que l'année 2017, année où l'été chaud et le mois de septembre pluvieux avaient accéléré la minéralisation

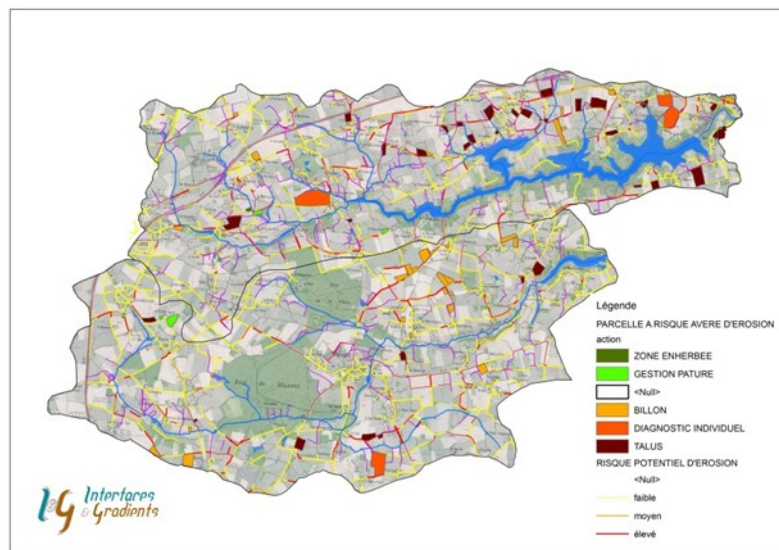


RPA : reliquats post-absorption, réalisé en septembre à la fin de l'absorption de l'azote par le maïs.

HA : horizon de 0 à 30cm / HB horizon de 30 à 60 cm / HC horizon de 60 à 90 cm

6^{ème} indicateur - Chèze Canut : une étude pour connaître l'origine du phosphore

L'objectif de l'étude lancée en janvier 2018 est d'identifier les sources et les voies de transfert du phosphore sur le territoire dans le but de construire et de mettre en œuvre en 2019 un programme d'actions opérationnel répondant à cette problématique. L'étude réalisée par le bureau d'étude Interface et Gradients est conduite en partenariat avec les acteurs du territoire impliqués dans le comité de pilotage de l'étude.



7^{ème} indicateur : la valorisation économique des produits

Le 1^{er} semestre de l'année 2018 cumule les 6 derniers mois d'exécution du 1^{er} marché "Terres de Sources" et le début d'exécution du 2^e marché.

L'impact sur les 3 exploitations ayant participé au 1^{er} marché est renforcé par le 2^e marché avec une augmentation moyenne des achats de l'ordre de 73 % pour l'ensemble des 3 exploitations concernées bien qu'elles aient été rejointes par 17 nouvelles exploitations.

Évolution des achats de denrées alimentaires du marché "Terres de Sources" n°1 et n°2 (en € HT) sur les 3 exploitations ayant participé aux 2 marchés

Exploitation	Marché n°1 2016 / 2017	Marché n°1 + n°2 2017 / 2018	% de variation
GAEC Le Lait des Champs	43 708,94	69 639,79	59 %
GAEC du Pressoir	5 281,75	9 641,55	83 %
GAEC La Ferme de la Lande	4 288,60	12 692,65	196 %

Les démarches de progrès sont en cours mais la surface occupée par ces 3 exploitations (383 ha) et le peu de recul sur la mise en place du marché ne permettent pas de dégager des indicateurs d'amélioration de la qualité de l'eau pour le moment.

A partir de 2019, les quantités du marché n°1 sont transférées sur le marché n° 2, il convient donc de cumuler les données des 2 marchés dès 2018 afin de les comparer avec les années à venir.

On peut constater que le budget consacré à la viande est le plus important en valeurs et reflète bien l'offre actuelle du territoire. A cause d'une offre insuffisante, la demande en légumes et légumineuse n'est pas satisfaite et sa part pourrait être plus importante dans les années à venir.

Répartition des achats de denrées alimentaires du marché "Terres de Sources" n°1 et n°2 (en € HT) Sur l'ensemble des exploitations – données globales

Répartition / type de production	Année 2018 € HT	Part / Total ventes
<i>Bœuf</i>	955	4%
<i>Brebis</i>	5 040	7%
Total viande	49 225	62%
Boissons	1 860	3%
Légumes / céréales	4 680	7%
Produits laitiers	75 858	28%

TOTAL GENERAL	131 623
----------------------	----------------

Dont 76 % de produits issus de l'agriculture biologique

Faits marquants 2018 en production et distribution

Les volumes d'eau produits en 2018 sont en baisse de 5 % par rapport à ceux de 2017 (année sécheresse), ce qui s'explique essentiellement par une forte baisse du besoin de secours des collectivités extérieures.

A l'inverse les volumes consommés sur le territoire (dont 95 % sont produits par la Collectivité) sont en hausse de 3 % par rapport à 2017, ce qui s'explique en partie par une hausse annuelle de la population desservie de 1,3 %.

La qualité d'eau produite est très satisfaisante (99 à 100 % de conformité aux limites réglementaires vis-à-vis de la microbiologie et des paramètres physico-chimiques).

La qualité de l'eau distribuée est quant à elle conforme à 100 % par rapport aux limites réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres.

L'exploitation 2018 des ressources en eau a été organisée pour se préserver d'une nouvelle année de sécheresse, notamment en favorisant le remplissage du barrage de la Chèze en début d'année.

Le rendement hydraulique des usines tend à se dégrader mais le rendement des réseaux d'adduction reste excellent (99,2 %).

Le rendement du réseau de distribution est de 90,9 %, nettement supérieur à la moyenne nationale (79,7 % en 2012). La progression du rendement réduit les volumes de perte de telle sorte que l'augmentation des volumes consommés est plus que compensée. Le taux de renouvellement de réseau, qui favorise un bon rendement de réseau, atteint 1,3 % sur l'année 2018, conforme à l'engagement pris par le Comité syndical en 2017.

V- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

V - 1 - Les installations de production

La production d'eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur 7 installations de traitement, 3 barrages (et 2 digues) et un réseau d'adduction de 186 km d'eau brute et d'eau traitée :

- **L'usine de Mézières-sur-Couesnon** mise en service fin 2012 traite l'eau du Couesnon et des Drains du Coglais. Une première étape de clarification traite l'eau du Couesnon qui est ensuite mélangée avec celle des Drains pour transiter vers un deuxième étage de décantation à base de charbon actif en poudre, une filtration sur sable, une filtration membranaire de type ultrafiltration et une chloration finale. L'eau traitée est transférée vers Rennes grâce à une adduction de 29 km comportant un réservoir intermédiaire de 6 000 m³ à Ercé-près-Liffré et des points de livraison vers des collectivités voisines ;
- **L'usine de Rophémel** à Plouasne a été mise en service en 1963, et rénovée partiellement en 2005, afin de traiter l'eau de la Rance, prélevée dans la retenue de Rophémel. L'eau y subit une décantation, une filtration sur sable et bioxyde de manganèse, une inter-ozonation, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection au chlore. L'eau traitée est transférée vers Rennes grâce à une adduction de 38 km comportant un réservoir intermédiaire de 15 000 m³ à Bédée et de nombreux points de livraison ;
- **L'usine de Villejean** à Rennes a été mise en service en 1975 afin de traiter l'eau de la Chèze et du Meu. Les eaux brutes sont acheminées jusqu'à Rennes par une adduction de 23 km. Depuis 2017, la refonte des nouvelles installations sur l'étang des Bougrières permet de prélever jusqu'à 750 m³/h dans cet étang. La filière modernisée et complétée en 2012 puis en 2016 et 2017 comprend une pré-ozonation, une pré-reminéralisation, une coagulation-floculation suivie d'une première étape de décantation lamellaire, une seconde étape de décantation lamellaire au sein d'un réacteur à charbon actif en poudre, une filtration sur sable et bioxyde de manganèse, une étape de désinfection aux ultra-violets et une reminéralisation finale suivie d'une désinfection poussée avant stockage et mise en distribution. Une centrale photovoltaïque d'une surface de 620 m² et d'une puissance proche de 100 KWc est posée sur le bâtiment Pulsazur© ;

- **L'usine de Champ Fleury** à Bruz, mise en service en 1972 et reconstruite en 2013, traite l'eau pompée dans la nappe tertiaire de Bruz-Chartres-de-Bretagne. L'eau brute y subit un dégazage pour évacuer l'excédent de gaz carbonique puis une décarbonatation à la soude et une étape de filtration tri-couches sable / charbon actif en grain sable pour retenir la turbidité résiduelle et adsorber les pesticides. L'eau traitée est ensuite reminéralisée à la soude avant chloration et stockage ;



*Vue aérienne de l'usine de Champ-Fleury
Bruz*

- **L'usine de La Noé** à Saint-Grégoire a été mise en service en 1962 et modernisée en 2007 afin de traiter l'eau d'un puits et d'un forage situés à proximité. L'eau subit une filtration sur sable, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection à l'eau de javel ;
- **L'usine du Vau Reuzé** à Betton a été mise en service en 1971 et complétée en 2003 afin de traiter l'eau d'un puits et d'un forage situés sur le même site. L'eau du forage subit une déferrisation sur filtre d'hydroanthracite et de sable et une filtration sur neutralite avant mélange avec l'eau du puits pour une désinfection à l'eau de javel. L'usine est à l'arrêt du fait d'un taux de fer élevé sur le forage, incompatible avec les capacités de traitement actuelles de l'usine. Des études pilote sont en cours pour déterminer comment traiter ce paramètre Fer en excès ;
- **L'usine de Lillion** à Rennes a été mise en service en 1964 afin de traiter l'eau de trois puits. L'eau subit une aération afin de neutraliser les traces d'ammonium et de manganèse par nitrification, une filtration sur sable, une filtration sur charbon actif en grain avant de subir une chloration finale ;
- **Le barrage de Rophémel**, construit entre 1931 et 1938, est un ouvrage de type voûtes multiples et contreforts constitué de 16 voûtes en béton armé pour une hauteur maximale de 23 m et une longueur de 126 m. Le barrage de Rophémel comporte un ouvrage secondaire : le barrage du Néal. La retenue de Rophémel située sur les communes de Guenroc, Guitté et Plouasne est alimentée par un bassin versant de 380 km² pour un volume normal de retenue de 4.9 millions de m³ ;
- **Le barrage de La Chèze**, construit entre 1973 et 1975, est un ouvrage de type enrochement avec un noyau en matériau limoneux-argileux pour une hauteur maximale de 38 m et une longueur de 260 m. Le barrage de La Chèze comporte un ouvrage secondaire: le barrage de Pont-Muzard. La retenue de la Chèze située sur les communes de Bréal sur Montfort, Maxent et Plélan-le-Grand est alimentée par un bassin versant de 31 km² pour un volume normal de retenue de 14.4 millions de m³ ;
- **Le barrage du Canut**, construit entre 1973 et 1975, est un ouvrage de type remblai en matériau semi-perméable avec un noyau d'étanchéité pour une hauteur maximale de 9 m et une longueur de 182 m. La retenue du Canut, d'un volume de 363 000 m³, située sur la commune de Maxent, comprend un ouvrage principal : le barrage du Canut et une canalisation de dérivation de la retenue du Canut vers la retenue de La Chèze.



*Vue aérienne du barrage de la Chèze
Saint-Thurial
© Michel COUELLE*

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose également d'ouvrages de stockage d'eau potable situés à proximité des usines ou le long des adductions. Ils représentent une capacité totale de stockage de 110 480 m³ répartie sur 51 réservoirs au sol et sur tour. À cela s'ajoutent 35 000 m³ de stockage d'eau brute sur le site des Gallets à Rennes.

Enfin, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de plus de 100 ouvrages de vente d'eau en gros.

L'ensemble des installations d'exploitation de production de la Collectivité est exploité par la SPL Eau du Bassin Rennais.

La production d'eau potable est confiée à la SPL Eau du Bassin Rennais, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. L'eau est produite à partir de ces installations et transportée dans des adductions jusqu'aux compteurs de vente d'eau en gros :

- Volume prélevé : 26,6 millions de m³,
- Volume produit : 24,9 millions de m³

Une partie de l'eau produite est vendue à des collectivités extérieures au périmètre de la Collectivité.

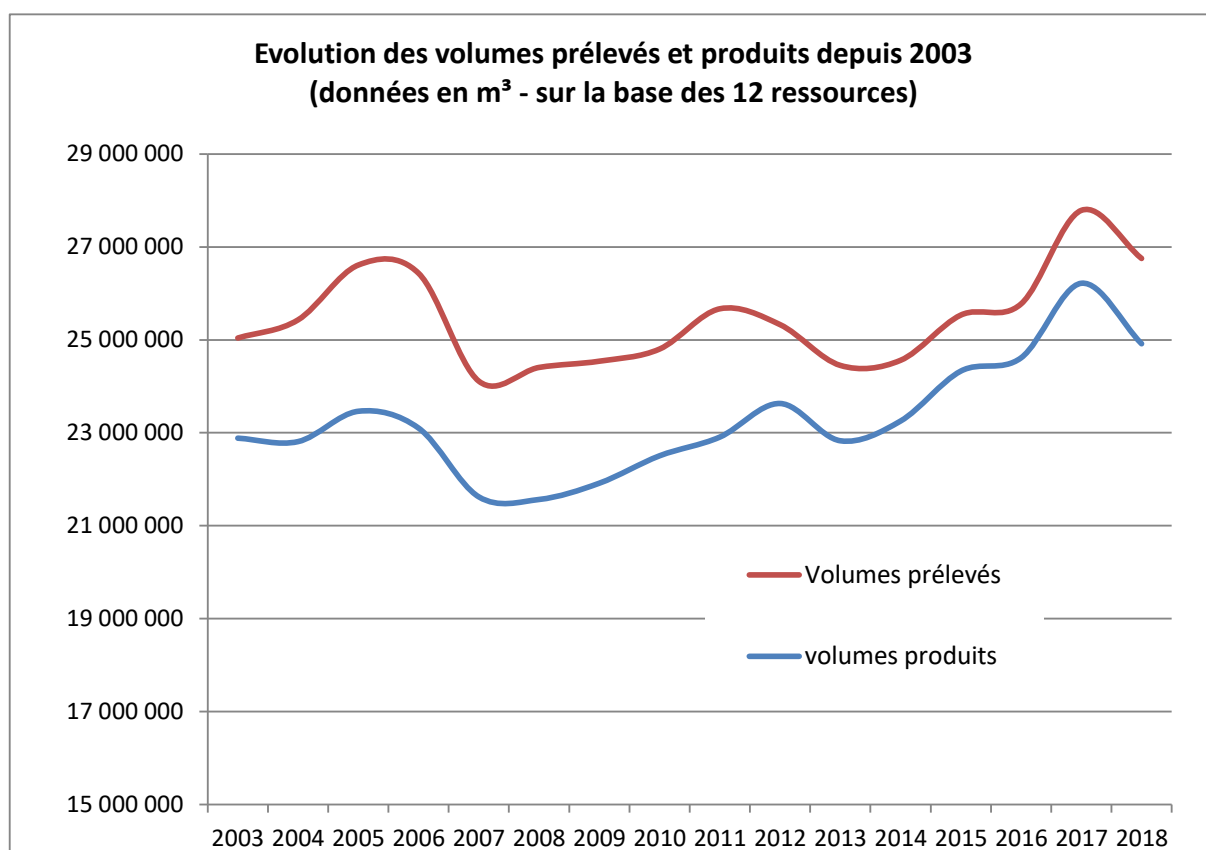
» Chiffres clés :

- 5 barrages
- 7 installations de traitement
- 1 centrale photovoltaïque et 1 centrale hydroélectrique
- 186 km de réseau d'adduction et 13 km de drains
- 110 480 m³ de capacité de stockage
- + de 100 ouvrages de vente d'eau en gros

V - 2 – Performances et spécificités 2018

L'année 2018 a été marquée par :

- une pluviométrie plus élevée qu'en 2017 (+ 5 %) et surtout une répartition annuelle ayant facilité le remplissage de nos ressources ;
- un prélèvement de 26 752 532 m³, réduit de 3.7 % par rapport à 2017, et une production à 24 916 459 m³, réduite de 5 % par rapport à la précédente année exceptionnelle.

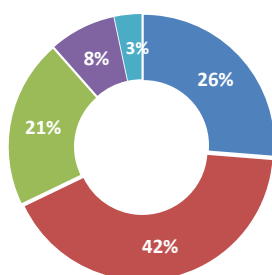


Répartition des volumes prélevés en 2018

Taux de contribution de chaque ressource sur le volume total prélevé

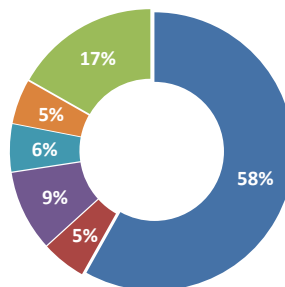
Ressources superficielles

- Barrage de Rophemel
- Barrage de Chèze-Canut
- Prise d'eau dans le Couesnon
- Prise d'eau dans le Meu
- Etang Des bougrières

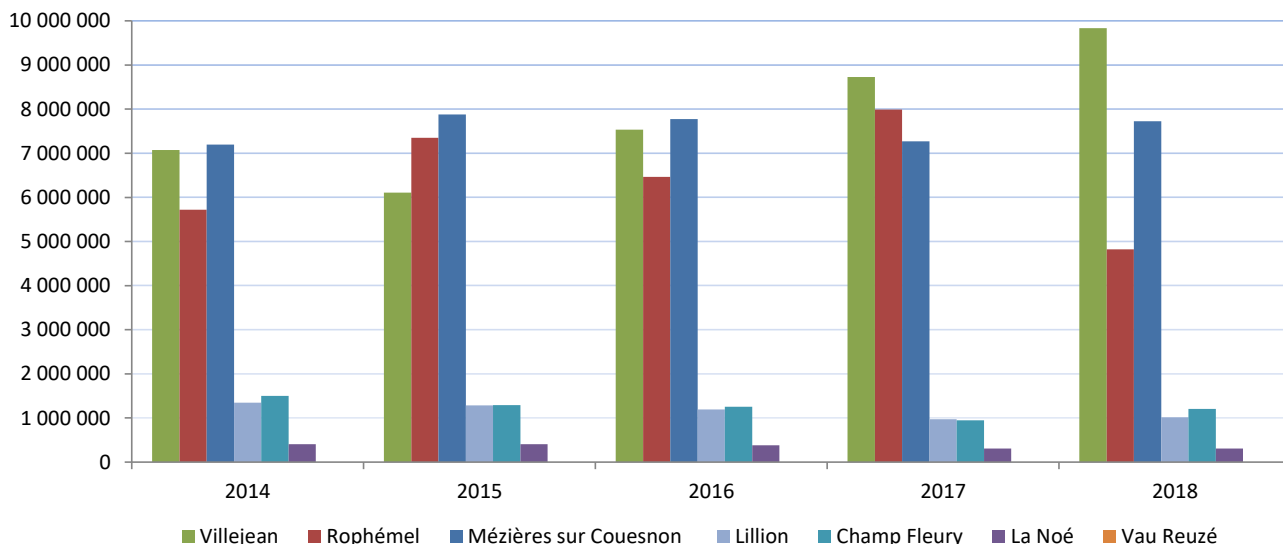


Ressources souterraines

- Drains du Coglais
- Captage de la Noé
- Captage de Vau Reuzé
- Captage de la Pavais
- Captage de la Marionnais
- Captage de Fénicat
- Captages de Lillion



Historique des volumes produits (m³) par les usines de la Collectivité Eau du Bassin Rennais



Les autres spécificités de l'année 2018 sont les suivantes :

- Une organisation de la production pour se préserver d'une nouvelle année de sécheresse :
 - Un remplissage du barrage de la Chèze par la rivière le Meu de février à avril pour un total de 1 792 035 m³,
 - Des prélèvements dans la rivière Le Meu dès le 8 décembre 2017 pour alimenter l'usine de Villejean jusqu'en mai 2018,
 - Une utilisation de l'eau des Bougrières (681 500 m³) pour soulager la Chèze de janvier à mars,
 - L'utilisation de l'eau de la Chèze la plus importante depuis 15 ans grâce à une pluviométrie favorable ayant facilité le remplissage du barrage de Chèze-Canut et un passage au trop plein vers le 8 avril ;
- Les demandes de secours pour les structures hors de notre périmètre en forte diminution : - 39 % pour le SPIR, - 87 % pour le SYMEVAL et - 60 % pour le SIAEP Montauban - St Méen. Cela a réduit de 4 % les volumes prélevés dans les ressources après une augmentation de 8 % entre 2016 et 2017 et diminué de 5 % les volumes produits par rapport à 2017 (-1 050 000 m³) ;

- Une augmentation du taux d'utilisation des ressources souterraines de 18 à 24 % (soit + 1 571 077 m³ par rapport à 2017) liée à un retour à un débit normal des drains et à des prélèvements plus conséquents dans les ressources souterraines ;
- Un rendement hydraulique global des usines qui se dégrade et baisse depuis 7 ans avec une baisse franche depuis 3 ans : passage de 95.5 % en 2016 à 94.4 % en 2017 puis 93.1 % en 2018. Cette dégradation est liée à plusieurs facteurs :
 - L'augmentation globale des besoins en eau (+ 460 000 m³ d'eau à prélever en moyenne chaque année entre 2013 et 2018) qui impose des prélèvements dans les deux ressources les plus disponibles : la rivière le Meu et le barrage de Rophémel, deux ressources plus dégradées que les autres avec des matières organiques et en suspension qui impactent le rendement hydraulique des usines de Villejean et Rophémel,
 - La volonté de réduire autant que possible les prélèvements dans le barrage de la Chèze pour conserver son stock,
 - Une latence dans les réglages des purges des ouvrages de décantation sur l'usine de Villejean pour réadapter à la baisse les fréquences et volumes des eaux sales extraites. Il a ainsi été constaté que les réglages de « précaution » avant un épisode de pluie étaient maintenus même après un retour à une eau brute moins dégradée. Cela explique en grande partie la baisse du rendement hydraulique à Villejean.

Usines	Rendement				volumes 2018 (m ³)	
	2015	2016	2017	2018	Prélevé	Produit
Mézières sur Couesnon	98%	99%	97,8%	97,9%	7 891 569	7 725 407
Rophémel	92%	90%	91,8%	89,9%	5 362 355	4 820 743
Villejean	95%	91%	93,8%	92,1%	10 841 164	9 835 693
Champ Fleury	95%	96%	96,1%	96,4%	1 252 023	1 206 770
La Noé	96%	96%	95,8%	95,7%	324 853	310 899
Vau Reuzé	Usine à l'arrêt	Usine à l'arrêt	Usine à l'arrêt	Usine à l'arrêt	0	0
Lillion	99,0%	97%	96,4%	95,7%	1 062 809	1 016 947
Rendement global de production	95,3%	95,5%	94,4%	93,1%	26 752 532	24 916 459

- Un rendement des réseaux d'adduction supérieur à 99 % et une amélioration de la valeur de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), vraisemblablement liée à l'effet année pleine des fuites réparées en 2017 sur l'adduction de Rophémel.

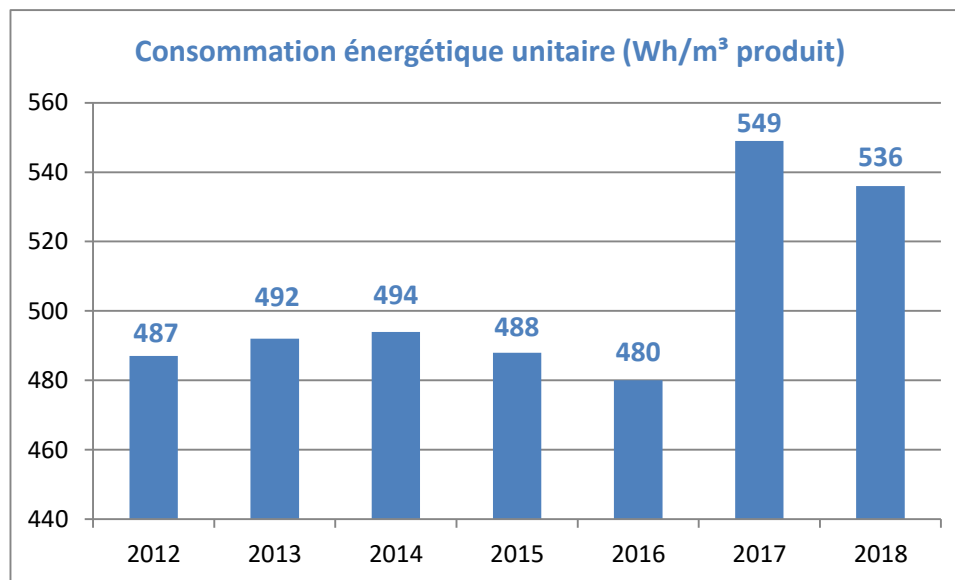
Années	2015	2016	2017	2018
Linéaire du réseau d'adduction d'eau traitée* (km)	122,4	123,0	124,1	125,8
Volume produit par les usines (m ³)	24 328 285	24 613 444	26 218 603	24 916 459
. Volume de service du réseau (m ³)	25 740	23 861	24 649	14 600
. Import d'eau (m ³)			612 199	889 108
Volume d'eau traitée vendu (m ³)	23 900 087	24 132 448	25 929 301	24 708 888

Rendement du réseau d'adduction d'eau traitée (P104.3)	98,35%	98,14%	98,99%	99,23%
Indice Linéaire de Pertes du réseau d'adduction d'eau traitée (m³/km/j) (P106.3)	9,0	10,2	5,8	4,2

* Adductions aval Mézières, Rophémel, Le Rheu -Pacé-Vezin-St Gilles, Chantepie-Vern, sud de Rennes DN 500 et DN 400, ceinture de Rennes, liaison ceinture de Rennes et St Grégoire, Lillion-Mordelles, Gallet- Cesson Sévigné, adduction Bédée

V - 3 - Performances énergétiques

En 2018, la consommation énergétique totale est de 13 353 351 kWh (- 7 % par rapport à 2017) pour l'ensemble des installations de production avec une consommation au m³ d'eau produit qui passe de 549 Wh/ m³ à 536 Wh/m³ en 2018, soit une baisse de 2,4 %.



Cette baisse de la consommation électrique est liée à plusieurs facteurs :

- Des sujets favorables à la baisse des consommations électriques :
 - Une baisse de la production d'eau potable de 5 % par rapport à l'année 2017,
 - La baisse de 87 % des volumes transférés vers le SYMEVAL avec pour conséquence une baisse de 55 % de la consommation électrique sur l'installation des Gallets,
 - Une baisse prononcée de 34 % des consommations électriques à l'usine de Rophémel du fait de l'arrêt imposé de cette usine de juillet à décembre 2018 pendant l'abaissement du niveau d'eau dans le barrage pour travaux,
 - L'utilisation de ressources à faible consommation électrique (drains du Coglais et Barrage de la Chèze) pour une part importante en 2018 (45 % des ressources contre 30 % en 2017) avec par exemple une hausse de 52 % des volumes produits par les drains,
 - L'arrêt de l'usine de Rophémel a été compensé par une production plus importante à l'usine de Mézières sur Couesnon et l'usine de Villejean, deux usines avec une consommation énergétique plus faible.
- Des sujets favorables à la hausse des consommations électriques :
 - Une consommation électrique importante à Mordelles, du fait des prélèvements d'eau dans la rivière Le Meu pour l'alimentation de l'usine de Villejean et le remplissage du barrage de la Chèze,
 - Un prélèvement par pompage dans l'étang des Bougrières pour soulager la Chèze.

La centrale photovoltaïque de Villejean a produit 116 930,37 kWh.

La centrale hydroélectrique de Rophémel, en travaux, n'a pas fonctionné pendant l'année 2018.

V - 4 - Qualité de l'eau produite en 2018

		Total	Rophémel	Villejean	Mézières	La Noé	Champ Fleury*	Lillion	
Taux de conformité aux limites de qualité réglementaires (1)	Bactériologie (P 101.1)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Physico-chimie (P 102.1)	98,8%	100%	100%	100%	100%	100%	92,3%	
		Limite ou référence de qualité	Teneur 2018 (2)	Rophémel	Villejean	Mézières sur Couesnon	La Noé	Champ Fleury*	Lillion
Nitrates	50 mg/L	Moyenne	23,0	16,3	38,8	19,6	22,4	3,0	
Total pesticides	0,5 µg/L	Maximale	0,17	0,07	0,07	0,08	0,04	0,13	
Trihalométhanes (THM)	100 µg/L	Moyenne	23,0	16,3	15,7	11,5	19,2	18,4	
Bromates	10 µg/L	Moyenne	5,34	1,5	<2	<2	2,3	<2	
Carbone Organique Total (COT)	2 mg/L	Moyenne	1,4	1,3	0,8	1,1	1,0	1,6	
Dureté de l'eau (TH)	aucune	Moyenne	17,4	17,7	14,9	37,5	17,4	22,9	

* après mélange avec eaux produites à Rophémel et Villejean

(1) Données issues du contrôle officiel de l'ARS

(2) Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

- les **limites de qualité** portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.

- les **références de qualité** concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des stations de traitement ; les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

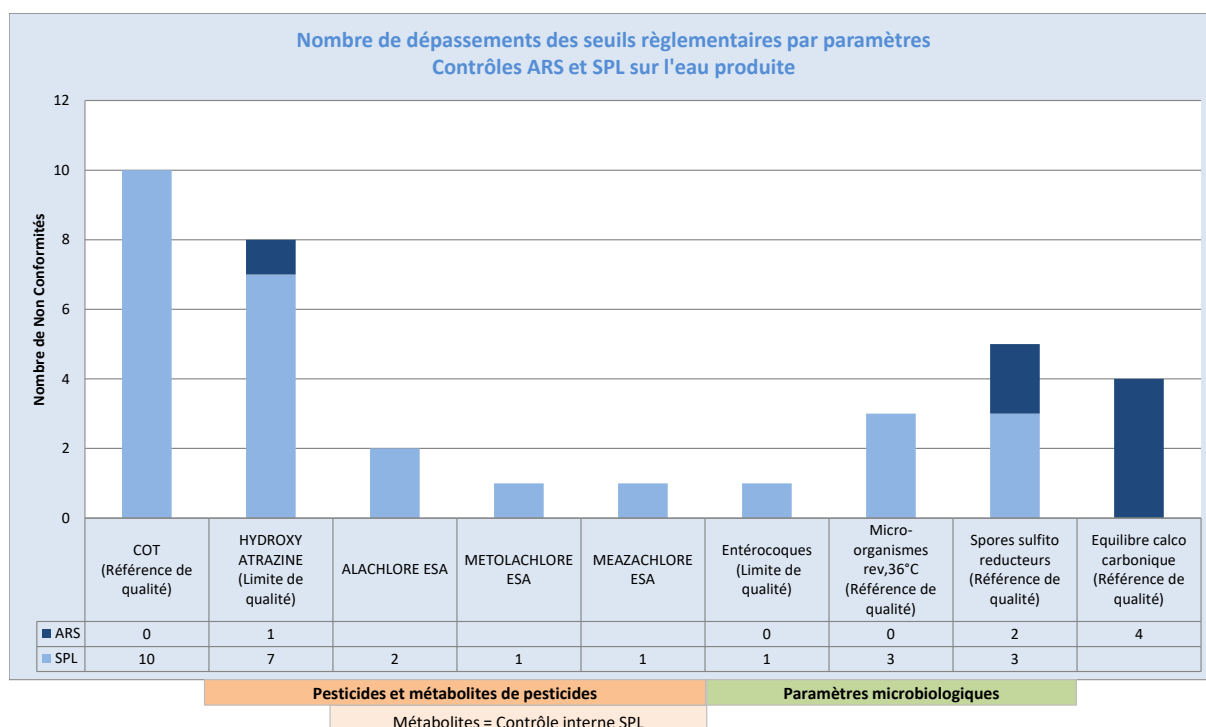
Les principes de suivi de la qualité de l'eau par la Collectivité sont présentés au chapitre V-8 de ce rapport.

Le bilan annuel de la qualité de l'eau produite, établi par l'ARS en 2018 en sortie de l'ensemble des usines de production en fonctionnement, fait apparaître un taux de conformité aux **limites réglementaires** de 100 % vis-à-vis de la microbiologie, et 98,8 % au regard des paramètres physico-chimiques.

Les 98,8 % de dépassement des limites réglementaires suite au contrôle de l'ARS s'expliquent par un unique dépassement sur la teneur en hydroxy-atrazine observé en sortie de l'usine de Lillion le 28 juin 2018 avec une concentration de 0,11 µg/l pour un seuil réglementaire fixé à 0,10 µg/l.

Plusieurs dépassements des **références de qualité** physico-chimique et microbiologique ont été observés dans le cadre du contrôle réalisé par l'ARS et du programme d'auto-surveillance effectué par le délégataire.

Le graphe suivant présente les dépassements des seuils réglementaires (limites et références de qualité) observés en 2018 sur l'ensemble des prélèvements réalisés en sortie des usines de production.



- Carbone Organique Total (COT) : au total, 10 dépassements limités (valeur maximum = 2,2 mg/l) et de courte durée ont été constatés en sortie des usines de Mézières (1), Rophémel (2), Villejean (2) et Lillion (5). Ces dépassements sont dus à une forte dégradation de la qualité d'eau des ressources vis-à-vis de ce paramètre. Les 5 dépassements sur l'usine de Lillion sont principalement dus à une saturation des filtres à Charbon Actif en Grains dont la régénération effectuée en septembre a permis d'améliorer la qualité de l'eau sur ce paramètre.
- Microbiologie : Une analyse effectuée dans le cadre du programme d'autosurveillance a détecté la présence d'1 entérocoque en sortie de Villejean. L'origine serait liée à une inversion du fonctionnement du stockage d'eau traitée ayant entraîné un déficit de chlore pendant une heure et demie.
 - 5 résultats ont révélé la présence de spores sulfite réducteurs sur les usines de Villejean (1), Rophémel (1) et la Noé (1) ainsi qu'au réservoir des Gallets (2). Par ailleurs, la présence de micro-organismes revivifiables à 36°C a été observée une fois sur les usines de Champ Fleury, Lillion et Villejean. Toutefois, l'absence de micro-organismes pathogènes (virus, parasites, E Coli....) sur ces mêmes prélèvements indique une très faible contamination bactériologique de l'eau.
 - L'ensemble des prélèvements de contrôle ont immédiatement montré un retour à une situation conforme.
- Pesticides et métabolites : on note 8 dépassements sur le paramètre hydroxyatrazine en sortie de l'usine de Lillion avec une valeur maximale de 0,13 g/l pour un seuil fixé à 0,1 µg/l. La régénération du charbon actif en grains réalisée en septembre a permis un retour à des concentrations inférieures au seuil réglementaire.
- Une analyse en autosurveillance a montré des teneurs en métabolites Alachlore ESA (0,105 µg/l) et Métolachlore ESA (0,12 µg/l) sur les eaux produites à Mézières ainsi qu'une valeur de 0,14 µg/l en Méta-zachlore ESA en sortie de l'usine de Villejean. Ces concentrations supérieures à 0,1 µg/l sont liées à des injections de charbon plus faibles que les doses souhaitées du fait de la livraison d'un charbon impropre à l'usage prévu par le fournisseur. La SPL a mis rapidement en œuvre des dispositifs d'autocontrôle et changé de fournisseur.

Il est précisé que l'ARS n'intègre pas ces molécules dans la liste des pesticides analysés dans le cadre du contrôle réglementaire ; elles ne figurent donc pas dans le bilan annuel.

Par ailleurs, la réglementation encadrant les pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine définit des valeurs limites de concentration pour les "métabolites pertinents", mais sans préciser le critère de pertinence.

Dans l'attente d'une définition de cette notion en 2019 par l'ANSES, l'ARS 35 ne les qualifie pas de non conformes mais la vigilance sur le suivi de ces molécules est maintenue sur l'ensemble des ressources et usines de la Collectivité.

Pour chaque analyse hors exigence de qualité, les actions correctives mises en place par l'exploitant ont permis un retour rapide à une situation conforme.

» Pour aller plus loin...

Le bilan annuel détaillé du suivi de la qualité des eaux produites est présenté en annexe 3.

V - 5 - Les volumes vendus en gros

À ce jour, 9 contrats de vente d'eau en gros ont été établis entre la SPL Eau du Bassin Rennais qui produit l'eau et les 3 délégataires chargés de la distribution sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Sept autres conventions de vente et d'échange d'eau sont effectives avec des collectivités extérieures :

- Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC) pour :
 - la vente d'eau anciennement au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon (121 240 m³ en 2018) ;
 - la vente d'eau brute anciennement au SIE du Coglais (pas de volume vendu en 2018)
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Montauban – Saint-Méen (117 749 m³ en 2018) ;
- Dinan Communauté pour l'alimentation en eau potable de la commune de Plouasne (151 283 m³ en 2018) ;
- Syndicat mixte de Production d'eau potable d'Ille-et-Rance (SPIR) (421 007 m³ en 2018) ;
- Montfort Communauté pour l'alimentation en eau potable de la ville de Montfort-sur-Meu (754 624 m³ en 2018) ;
- Syndicat Mixte de Production de la Valière (SYMEVAL) (98 108 m³ en 2018).

Enfin, il existe également une convention, signée avec PSA Citroën, pour la fourniture d'eau potable sur le site de la Janais et une gestion commune de la nappe tertiaire souterraine de Bruz – Chartres-de-Bretagne (36 957 m³ en 2018).

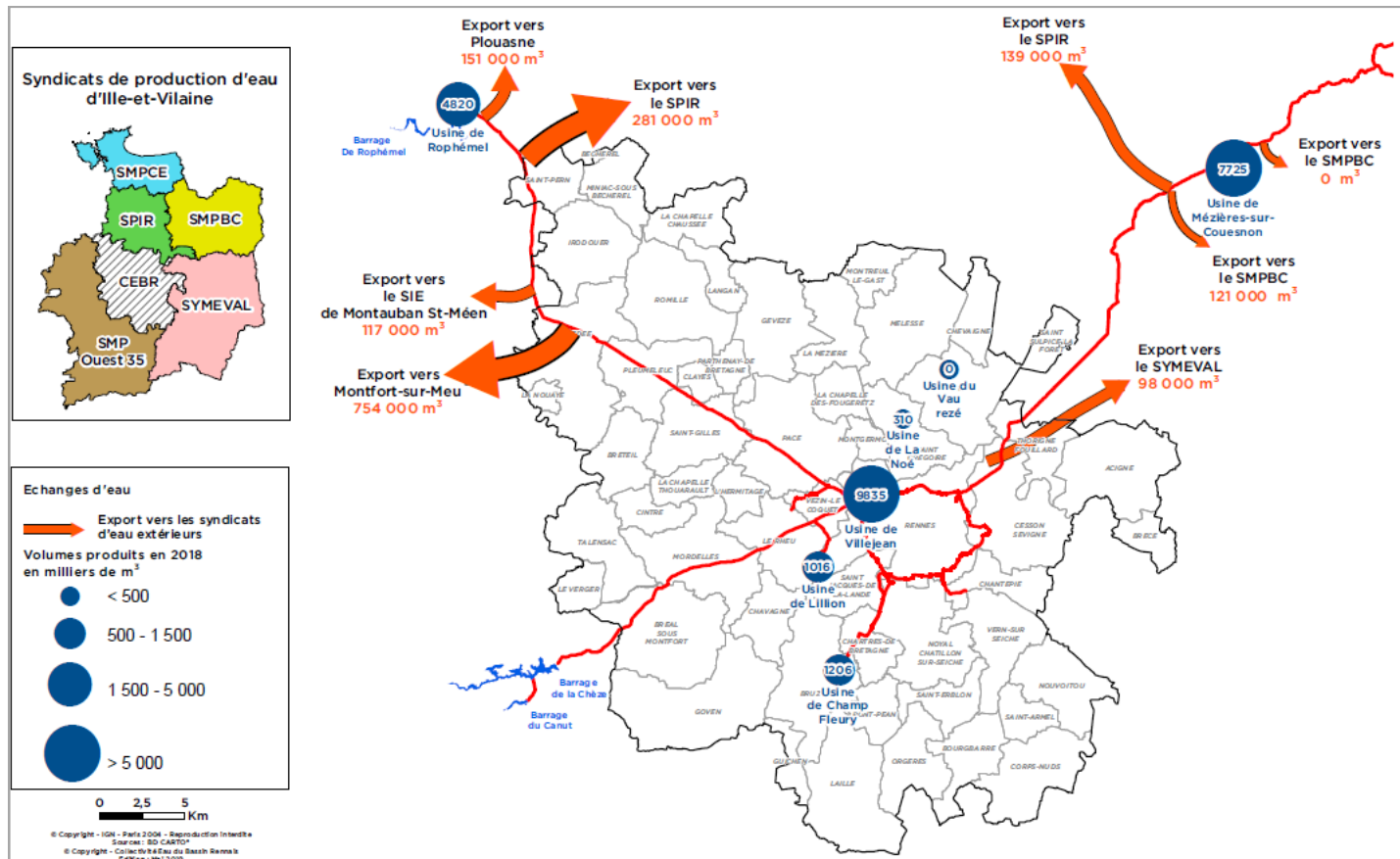
L'évolution des volumes vendus vers les collectivités extérieures depuis 2016 est le suivant :

Ventes d'eau extérieures au territoire de la Collectivité	Volumes			% d'évolution 2018/2017
	2016	2017	2018	
SMPBC (ex vente d'eau au SIE de la Vallée du Couesnon)	1 300	85 991	121 240	41%
SIAEP de Montauban - St Méen	102 547	294 240	117 749	-60%
Dinan Communauté	182 139	161 149	151 283	-6%
SPIR	603 036	686 813	421 007	-39%
Montfort Communauté	705 044	713 736	754 624	6%
SYMEVAL	74 661	781 451	98 108	-87%
SMPBC (ex vente d'eau brute au SIE du Coglais)	1 551	0	0	-
TOTAL	1 670 278	2 723 380	1 664 011	-39%

Le volume d'eau vendue en 2018 est redescendu à un niveau équivalent à celui de 2016, après un épisode de sécheresse marqué en 2017.

La carte ci-dessous présente le bilan 2018 des ventes d'eau en gros.

Bilan des ventes d'eau 2018



Par délibération de fin 2017, le Comité Syndical a approuvé les montants de surtaxe (part Collectivité) à appliquer pour les ventes d'eau en gros pour l'année 2018. Ce montant est complété par la part délégataire issue du contrat de DSP production.

Tarifs 2018 des ventes d'eau en gros aux collectivités extérieures et gros consommateur (montants HTVA 5,5%)

	Part délégataire			Part Collectivité
	Part fixe (€ / semestre / compteur)	Part variable eau potable (€ / m ³)	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m ³)
Ville de Montfort-sur-Meu	1 093,45 €	0,3829 €	35 707,00 € ⁽¹⁾	0,2181 €
SYMEVAL	-	0,3829 €	9 395,99 €	0,2181 €
SMPBC (eau brute)	1 071,58 €	-	-	0,1200 €
Autres collectivités extérieures	1 093,45 €	0,3829 €	-	0,2181 €
PSA Citroën	329,83 €	1,3865 €	-	0,2200 €

⁽¹⁾ : Indemnité forfaitaire pour utilisation de la canalisation de distribution de Rophémel (€ / an)

Les tarifs complets appliqués sur l'année 2018 pour l'ensemble des ventes d'eau sont présentés en annexe 8.

V - 6 – La gestion patrimoniale liée à la production

Le dynamisme démographique du Bassin Rennais (+ 6 401 nouveaux habitants entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018) continue d'engendrer une pression sur les besoins en eau. Nous constatons depuis plusieurs années que la progression des besoins en eau est supérieure à l'augmentation de la population. Cependant, après une demande importante en 2017 (+ 9.3 %), l'année 2018 montre une diminution de la demande en eau de 5 %. Sur 3 ans, la progression est d'environ 1,5 % par an.

Environ 5 millions de m³ supplémentaires seront à produire dans les 10 prochaines années. L'évolution du climat risque également d'augmenter la fréquence des sécheresses comme celle de 2017, fragilisant l'alimentation en eau du Bassin Rennais.

Pour y faire face, la Collectivité va engager 37 millions d'euros d'études et travaux sur ses infrastructures de production entre 2019 et 2023, afin d'envisager sereinement la sécurité de son approvisionnement dans les 10 ans à venir et produire une eau de qualité irréprochable, y compris en termes de saveur (cf. Plan Pluriannuel d'Investissement - chapitre X-5).

L'année 2018 a été marquée principalement par la poursuite des travaux à l'usine de traitement d'eau potable de Villejean et à la centrale hydroélectrique de Rophémel, la restitution du diagnostic sur la modernisation de l'usine de traitement d'eau potable de Rophémel et de la filière boue de l'usine de Villejean.

V - 6 - 1 - Usines de potabilisation

1/ La restructuration de l'usine de Villejean - phase 2

Mise en service en 1975, cette usine de potabilisation a fait l'objet d'une première phase de restructuration en 2012. Cette phase a permis d'améliorer la partie amont du traitement, en créant notamment un réacteur à Charbon Actif en Poudre. La seconde phase de restructuration est constituée de 2 lots de travaux sous maîtrise d'œuvre du groupement Merlin – Bourgois – Architecte Compère :

Lot 1 :

- Couverture des filtres à sable afin d'éviter les risques de contamination aérienne et le développement algal,
- Modification du mode de régulation des filtres à sable pour limiter les pertes en eau,
- Amélioration du traitement de l'ammonium et optimisation de la désinfection finale,
- Suppression de l'étape actuelle de Post Ozonation, responsable de non conformités ponctuelles en Bromates, et mise en œuvre d'une désinfection par traitement aux Ultraviolets.

Lot 2 :

- Rénovation des bâtiments d'exploitation afin d'améliorer les performances énergétiques et les conditions de travail du personnel.

Les travaux du lot n° 1 confiés au groupement Stereau / Legendre / OMS se sont poursuivis en 2018 avec la réalisation des travaux notamment dans les citernes enterrées et la mise en œuvre de chicanage pour améliorer la désinfection. Une bache d'économie d'eau de 50 m³ a aussi été construite sur site ; alimentée par les eaux de maturation (*eaux de passage sur les filtres à sable après un lavage des filtres à sable*), elle doit permettre aux services de la ville de Rennes et Rennes Métropole d'utiliser une eau brute pour le nettoyage des voiries ou réseau.

Le constat d'achèvement de la construction de l'ensemble des travaux a eu lieu le 8 mars 2018, avant un démarrage de la période de mise au point, de mise en régime et d'observation pour les installations liées aux process jusqu'à début novembre 2018.

La réception de l'ensemble des travaux process sera prononcée début 2019, avec une période de contrôle performance basée sur 4 périodes de trois jours de contrôle de la qualité produite et des équipements installés. L'année 2018 a déjà permis de montrer les pleines capacités de production de la nouvelle filière à partir de l'eau du Meu.

En 2018, 3 avenants ont été signés avec le groupement d'entreprises notamment pour prendre en compte les frais supplémentaires liés au maintien de la base vie du chantier pendant les travaux supplémentaires de réalisation du renforcement du ferrailage sur un des voiles béton de la citerne.

En 2018, les travaux du lot 2 ont été découpés en deux phases de travaux. Une première phase qui a concerné uniquement la partie étanchéité des toitures terrasses avec une réception le 17 janvier 2018. La 2^{ème} phase a permis de retravailler sur l'aménagement du bâtiment d'exploitation pour prendre en compte :

- La suppression du projet de circuit pédagogique,
- La suppression des aménagements permettant le classement en Établissement Recevant du Public (ERP),
- La prise en compte du renforcement de la sécurité sur le site de Villejean.

Ce travail permettra de finaliser en 2019 un avenant avec l'entreprise ANGEVIN pour démarrer cette deuxième phase de travaux pour une période d'environ 9 mois.

2/ La refonte de l'usine des boues de Villejean

Les conditions climatiques de ces deux dernières années ont conduit à une gestion spécifique des ressources avec une forte sollicitation du Meu pour préserver le stock du barrage de la Chèze. L'accroissement des volumes prélevés dans le Meu dont les eaux sont, par nature, assez chargées lors des pluies, a généré une hausse significative de la production de boues sur l'usine de Villejean : environ 2 600 tonnes en 2017 et 2018 contre une moyenne de 1 400 tonnes les années précédentes.

La filière de traitement des boues de l'usine de Villejean n'ayant jamais fait l'objet de travaux conséquents depuis sa construction en 1976, cette surproduction de boues a mis en évidence la nécessité de fiabiliser et de sécuriser le fonctionnement de cette filière avec 4 objectifs principaux :

- Fiabiliser son fonctionnement avec l'ajout d'équipements de secours,
- Faciliter son exploitation en créant un nouveau local, en rationalisant des espaces dédiés (local pompage, local réactifs, laboratoire...) et en optimisant les conditions de stockage des boues déshydratées,
- Améliorer les conditions d'intervention du personnel exploitant, en optimisant les accès, la manutention, la sécurisation, le fonctionnement de certains équipements en automatique,
- Diminuer le temps passé par le personnel en limitant les opérations manuelles notamment par le fonctionnement automatisé d'un nouveau filtre presse et l'ajout d'une bache tampon pour supprimer les interventions en week-end.

Afin de définir le programme de travaux pour la refonte de la filière, une étude complète de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études SAFEGE qui a débuté la phase diagnostic en janvier 2018. Présentée aux élus en juin 2018, la restitution de cette étude diagnostic a permis d'établir un premier schéma d'aménagement de la future filière avec :



*Travaux dans la citerne n° 2 de l'usine de Villejean
Février 2018*

- la création d'un nouveau bâtiment de 150 m² comprenant plusieurs locaux d'exploitation et une bache de stockage des boues épaissies d'une autonomie de plusieurs jours afin de limiter les interventions le week-end,
- une zone dédiée au stockage des boues déshydratées,
- la répartition entre travaux d'investissement (Collectivité) et travaux de renouvellement (SPL).

La mission du maître d'œuvre s'est poursuivie avec le lancement de la phase d'avant-projet complétée par des études géotechniques afin de préciser l'ensemble des sujétions techniques et constructives de la nouvelle filière. Les conclusions de l'avant-projet seront présentées en 2019.



*Usine de Villejean
Filtre presse à conserver dans la refonte*

3/ La modernisation de l'usine de Rophémel

Construite en 1963, l'usine de Rophémel a fait l'objet d'un programme partiel de modernisation entre 2003 et 2005. Cette filière présente aujourd'hui des insuffisances vis-à-vis de l'élimination des molécules émergentes (métaldéhyde,...) et des fragilités de fonctionnement compte tenu du vieillissement des équipements.

La Collectivité a donc défini un programme de travaux pour améliorer et fiabiliser les performances de l'usine comprenant :

- L'amélioration du mode de régulation des filtres à sable ;
- La réhabilitation des postes de stockage et de dosage de chaux et de Charbon Actif en Poudre (CAP) ;
- L'optimisation de la chloration finale ;
- L'optimisation et la fiabilisation des équipements sensibles, des installations électriques et automatismes ;
- Une première tranche conditionnelle pour la réalisation d'un réacteur à Charbon Actif en Poudre (CAP) ;
- Une seconde tranche conditionnelle pour la création d'une désinfection aux Ultra-Violets.

Confiée au Cabinet Bourgois, l'étude de maîtrise d'œuvre de ce projet a débuté avec la réalisation du diagnostic du fonctionnement de la filière actuelle. Cette première phase a permis d'identifier les contraintes du projet et de recenser les insuffisances de la filière vis-à-vis des performances de traitement, de l'état du génie civil des ouvrages, des installations électriques et du système de contrôle commande.

Le rapport de l'inspection détaillée du génie civil des ouvrages établi en 2018 a permis de déterminer les ouvrages à réhabiliter ou à abandonner et de définir les travaux à entreprendre pour préserver ou renforcer la structure des ouvrages.

La restitution de cette étude diagnostic a été présentée devant un groupe de travail d'élus en février 2018 afin de permettre à la Collectivité de retenir une filière de référence parmi 5 scénarios d'aménagement proposés et définir un programme de travaux qui sera détaillé dans le cadre de l'étude de l'avant-projet.

- Scénario 1 : mise en place d'un réacteur CAP et optimisation de la filière existante (régulation des filtres à sable, refonte du poste de chaux, mise en œuvre d'un traitement au break point...) ;
- Scénario 2 : scénario 1 avec mise en place d'une désinfection UV ;
- Scénario 3 : construction d'une nouvelle tête de filière (création de nouveaux ouvrages de préozonation, de décantation), mise en place d'un réacteur CAP et réutilisation des filtres à sable et filtres à Charbon Actif en Grains ;

- **Scénario 4** : construction d'une nouvelle tête de filière (création de nouveaux ouvrages de préozonation, de décantation), mise en place d'un réacteur CAP, transformation des filtres à Charbon actif en Grains en filtres à sable, mise en place d'une désinfection UV ;
- **Scénario 5** : Usine neuve.

Le scénario 4 présente le plus d'avantages ; cependant, afin de préciser les contraintes techniques et financières dans ces différents scénarios, une étude de structure complémentaire s'avère nécessaire pour détailler et valider la faisabilité de la déconstruction des ouvrages en tête de filière sans porter atteinte aux ouvrages conservés. Cette étude sera lancée en 2019 et se poursuivra avec le lancement de l'étude d'avant-projet.

Le programme de travaux envisagé et les coûts prévisionnels associés ne correspondant plus à l'enveloppe initialement définie par la Collectivité lors de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre, un nouveau marché de maîtrise d'œuvre sera lancé à l'issue de la phase d'avant-projet.

COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS
Usine d'eau potable de Ropémel

DIAGNOSTIC PROCESS

Reminéralisation

<p>CARACTERISTIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reminéralisation : objet pH = 5,6 à 5,9 en fonction de la saturation de l'aquifère en sels de la coagulation Réactifs injectés : Lat de chaux + CO2 Charbon actif en poudre : injection en aisé de la pré-ozonation - absence d'injection depuis 2011 Injection de lat de chaux sur armée de l'eau brute - ouvrage non couvert Injection de CO2 dans un premier compartiment de zones cycloniques - ouvrage non couvert 	 <p>Reminéralisation</p>	<p>EXPLOITATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps de contact technique du lat de chaux : 10 min, volume utile : 100 m³ Taux de traitement en lat de chaux en fonction de la qualité de l'eau brute : Absence d'assèchement (chaux) Injection de CO2 - diffusion : moyenne Taux de traitement en CO2 en fonction de la qualité de l'eau brute : Absence d'assèchement (chaux)
<p>Reminéralisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Canal 2 armées de l'eau brute : reminéralisation à 2 étages en agencement hydraulique complexe CO2 : Pompes centrifuges pour diffusion + Tuyauterie PVC 210 Lat de chaux : 2 silos de stockage de 25 m³ unitaire + élévateurs + distributeurs + doseurs + multivaleurs 1 zone d'aspiration de capacité utile 500 l - 1 agitateur 1 bac de préparation / dilution du lat de chaux de capacité utile de l'ordre 2,4 m³ : préparation du lat de chaux à une concentration de 20 g/l - 1 agitateur 2 Pompes PCF Bobbar pour transfert vers le saturateur - de 2005 - 2,5 m³ - 210 litres - 1 élévateur saturateur 2 saturateurs de chaux - ø = 6 m, ø 80 m³ - concentration = 1 g/l - saturateurs auto-nettoyants 1 réacteur d'eau de chaux vers bac de passage pour alimentation gravitaire canal eau diluée 2 armées de purges carbonatées dans saturateurs - injectés vers silo à carbonate n°2 puis épanchage sur terre vers silo à carbonate n°1 2 silos à carbonate - 1 pompe vers bac de passage (réservoir) 1 silo à carbonate n°1 pour épanchage vers bac de dilution vers bac de dilution Équipement de préparation de la chaux en état moyen mais inutilisable - Préparation de chaux composée à venir suppression section de la chaux. ... 	<p>COMMENTAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 réacteur d'eau de chaux vers bac de passage pour alimentation gravitaire canal eau diluée 2 armées de purges carbonatées dans saturateurs - injectés vers silo à carbonate n°2 puis épanchage sur terre vers silo à carbonate n°1 2 silos à carbonate - 1 pompe vers bac de passage (réservoir) 1 silo à carbonate n°1 pour épanchage vers bac de dilution vers bac de dilution Équipement de préparation de la chaux en état moyen mais inutilisable - Préparation de chaux composée à venir suppression section de la chaux. ... 2 pompes doseuses (optique en secours) pour pré-reminéralisation - PCF Bobbar - de 2005 - 2,5 m³ - 210 litres 1 goulotte d'injection de lat de chaux <p>Charbon actif en poudre :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 ligne CAP de lat + 1 ligne de stockage d'armée Def + 1 cure de préparation barbotée avec 1 agitateur + 1 silo doseur CAP + tête d'injection + 2 pompes d'injection (une en secours) - centrale à l'usine 1 charbon actif CAP + 1 monoval (par CAP) + 1 silo à lat (par CAP) + 1 filtre à manchettes (traitement des boues) 	
<p>CONCLUSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> Injection à venir pour CO2 en amont de diffusion Absence d'ouvrage spécifique pour le traitement par Charbon actif - stockage et injection à venir (équipement existant) Équipements de préparation de la chaux en état moyen mais inutilisable - Préparation de chaux composée à venir suppression section de la chaux. ... 	 <p>Préparation CAP</p>	<p>Préparation Chaux</p> 

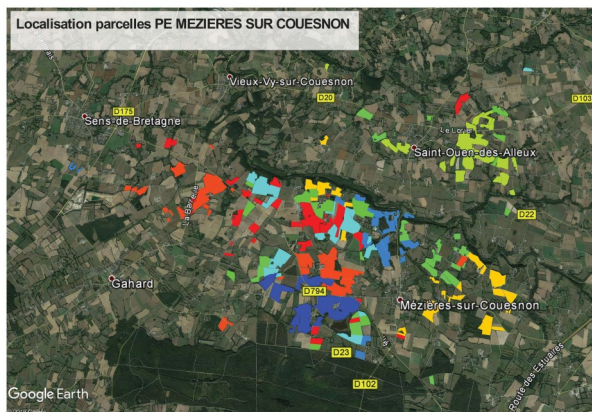
Cabinet BOURGOIS
Groupement BSA&N

Établi par : D. GUILLEMEAU Date : 04/10/16 Int. A Exta. : 213
N° Aff. : 863150

Fiche diagnostic process établie par le Cabinet Bourgois

4/ La valorisation des terres de décantation

Bien que le rendement hydraulique de nos usines soit élevé, nous devons rejeter vers la filière boue, des eaux dites de process comme les eaux de lavage des filtres à sable et les purges des ouvrages de décantation.



Plan de localisation des parcelles intégrées au plan d'épandage des boues de l'usine de Mézières-sur-Couesnon

Les boues déshydratées appelées aussi terres de décantation sont ensuite valorisées par épandage agricole après amendement à la chaux. Elles sont épandues sur des terrains agricoles sur la base d'un plan réglementaire d'épandage et font l'objet d'un suivi agronomique.

Face à l'augmentation des quantités de ces terres de décantation produites sur les usines de Villejean et Mézières sur Couesnon en 2017 et 2018, et à l'évolution des exploitations intégrées, les surfaces de ces 2 plans d'épandage sont devenues insuffisantes et ne permettent plus de valoriser les terres de décantation dans un contexte réglementaire conforme.

En octobre 2018, la Collectivité a confié, au bureau d'études Valbé, l'élaboration du dossier de déclaration pour la refonte de ces 2 plans afin d'intégrer de nouvelles parcelles et augmenter les surfaces agricoles utiles pour l'épandage. D'une durée de 5 mois, l'étude de dimensionnement du périmètre d'épandage comprend le recensement des contraintes environnementales, des analyses de sols (hydrologie, pédologie, géologie...), la prospection de nouvelles parcelles agricoles et la définition de filières alternatives. La restitution de l'étude sera réalisée sous forme d'un rapport qui constituera le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement à transmettre aux services de l'Etat. Le délai d'instruction du dossier par les services de la Police de l'Eau pour l'établissement du récépissé de déclaration est de 2 mois. L'objectif est de permettre l'application de ces nouveaux plans pour les campagnes d'épandage de 2019.

5/ La restructuration de l'usine du Vau Reuzé

L'usine de Vau Reuzé est arrêtée depuis l'été 2015 du fait d'un taux important de la teneur en fer dans le forage, dépassant la capacité d'abattement de la filière de traitement. Le mini-pilote industriel testé sur site en 2018 a montré l'intérêt de remplacer le sable qui compose le lit filtrant actuel par un nouveau matériau nommé filtralite (argile expansé). Une phase de test avec ce nouveau matériau sera réalisée au premier semestre 2019 avant de rédiger le programme de réhabilitation et de sélectionner un bureau d'étude.

6/ La refonte des installations de prélèvement d'eau dans l'étang des Bougrières

Dans le cadre du programme de renouvellement du contrat de production, VEOLIA a réalisé une grande partie de la réhabilitation du site en 2015 et 2016 avec la pose d'une nouvelle conduite vers l'étang et un regard en béton. La SPL Eau du Bassin Rennais a poursuivi les travaux avec la mise en œuvre des équipements de pompage en 2017.

Lors du démarrage en septembre 2017, il a été constaté des entrées d'eau et de sable le long de la conduite acier. Après une démarche précontentieuse initiée en 2017 auprès de l'entreprise Veolia pour la réparation des dégâts, nous avons missionné le maître d'œuvre Servicad pour nous aider à réaliser le diagnostic et déterminer les solutions à mettre en œuvre, ainsi qu'un expert technique des assurés (SEA Experts) pour nous aider à piloter les opérations d'expertises. Huit réunions d'expertises ont eu lieu en 2018 pour déterminer l'origine du problème, les responsabilités et les solutions à mettre en œuvre. L'année 2019 verra la finalisation de la rédaction du protocole d'accord et les réparations de la conduite acier pour supprimer ces entrées d'eau.



*Curage de la conduite d'acier avec présence de sable
Étang des Bougrières
23 novembre 2018*

7/ Le marché in-house métrologie

Afin d'optimiser le contrôle en continu de la qualité de l'eau et fiabiliser la surveillance et la conduite des usines, la Collectivité a confié à la SPL la fourniture et l'installation d'équipements de mesures et d'analyses sur les ressources et les usines de production via un marché "in-house". Ce type de contrat, qui déroge aux règles de mise en concurrence, permet de répondre précisément aux besoins de l'exploitant et facilite l'intégration des nouveaux équipements dans le système de supervision des usines.

Ainsi, au cours de l'année 2018 une cinquantaine d'analyseurs ou de capteurs supplémentaires ont été installés afin de renforcer les alarmes et les seuils d'alerte pour une meilleure réactivité du personnel en cas de dysfonctionnement. À titre d'exemple :

- L'ajout d'une mesure de conductivité et de turbidité sur les saturateurs de chaux de l'usine de Villejean permet de détecter un dysfonctionnement dans la préparation de l'eau de chaux avant son injection dans les citernes d'eau ;
- L'installation d'une station météo (température et direction du vent) sur la tour d'exhaure de Rophémel permet d'étudier l'action de ces paramètres sur le développement des algues sur la retenue.

8/ L'étude sur le renforcement des capacités d'échanges entre les Gallets et le Symeval

Une consultation en groupement de commande avec le SMG 35 a été lancée en 2018 pour étudier les différents problèmes constatés lors des échanges d'eau entre le SYMEVAL et la Collectivité. L'année 2018 a vu le démarrage de cette étude avec la construction d'un modèle hydraulique théorique de fonctionnement de cette liaison.

Puis, préalablement au secours du SYMEVAL par la Collectivité du 12 au 30 novembre 2018, des équipements d'analyses (capteurs, ...) ont été installés sur des points représentatifs de cette adduction. Les données recueillies permettront de recalibrer le modèle hydraulique théorique en 2019 et ainsi de comprendre l'origine du débit plus faible que prévu lors des échanges (380 m³/h au lieu des 400 m³/h).

9/ La réalisation de diagnostics amiante et plomb

Des diagnostics amiante et plomb ont été réalisés en 2018 sur la totalité de nos usines. Ils serviront à affiner nos programmes de travaux sur cet enjeu amiante qui devient de plus en plus important réglementairement et financièrement. Si ces diagnostics permettent de confirmer la présence d'amiante déjà visible (plaque ondulée, canalisation,...), ils permettent aussi de trouver des matériaux de construction fabriqués avec de l'amiante. Nous avons ainsi mis en évidence la présence d'amiante dans les colles des plinthes carrelage de l'usine de Villejean.

Les analyses plomb mettent en évidence la présence de ce paramètre dans les vieilles peintures, comme ce fut le cas sur les batardeaux des conduites forcées de la centrale de Rophémel et de la manchette hydraulique en bas de la conduite forcée.

10/ Le renforcement de la sureté sur nos sites de production

Dans le cadre du renforcement de la sureté des sites de production lié à Vigipirate, des prescriptions nationales sont ajoutées à nos marchés de travaux.

V - 6 - 2 - Réservoirs

La Collectivité est propriétaire de 51 réservoirs de stockage pour une capacité totale de 110 480 m³. Ces ouvrages ont été construits majoritairement dans les années 70 pour une durée de vie estimée à environ 80 ans. Le suivi de ces installations par la Collectivité permet de prévoir les investissements nécessaires à une bonne conservation et sécurisation de ce patrimoine indispensable pour la desserte en eau potable.

1/ Le programme pluriannuel de restructuration

La première année des travaux avait permis de traiter le réservoir de Bruz en 2017. Pour la deuxième année, les travaux sur les réservoirs de Saint Gilles, Irodouer et Orgères ont été réalisés entre avril et novembre 2018 pour un montant total de 533 000 € HT par les entreprises TSM et PAV Simon.

Un nouveau complexe d'étanchéité par membrane a été mis en œuvre dans la cuve de stockage du réservoir de Saint Gilles tandis que les ouvrages d'Irodouer et Orgères ont été équipés d'une nouvelle résine adhérente. Outre ces travaux d'étanchéité, il a été réalisé, une mise aux normes et une sécurisation des accès, le renouvellement des clôtures, des organes hydrauliques et un traitement des dômes. Enfin, ces trois réservoirs ont revêtu leur nouvelle robe à l'image de la charte graphique choisie par la Collectivité.

Réhabilitation du réservoir d'Orgères



Réservoir avant travaux



Réservoir après travaux

L'activité du pôle production s'est également concentrée sur le suivi de la remise en service du réservoir de Champ Fleury suite à la découverte de suintements situés sous la cuve de stockage. Plusieurs réunions d'expertise et de négociations ont été nécessaires pour préparer ces travaux de reprises ponctuelles du revêtement par l'entreprise SADE afin de garantir la pérennité des travaux réalisés en 2017.

D'autre part, la réhabilitation du réservoir de Saint Armel prévu en 2019 a nécessité une étude et des travaux préalables pour permettre le by-pass provisoire de cet ouvrage et ainsi assurer la distribution de l'eau sur ce secteur pendant la durée des travaux estimée à 3 mois. La station de pompage intermédiaire, située à Saint- Erblon - La Haurée, alimentant ce réservoir a donc subi une refonte totale de son système de pompage avec l'ajout d'une fonction de variation. Cette opération représentant une dépense de 41 000 € HT a été confiée à Véolia sous maîtrise d'œuvre de la Collectivité ; une partie de l'opération a été financièrement prise en charge par l'exploitant dans le cadre de son programme de renouvellement.

2/ La mise en sécurité des sites de stockage

La garantie d'une eau de qualité optimale passe également par la sécurisation des accès de l'ensemble des ouvrages de stockage. Ayant conscience de cet enjeu, la Collectivité entend respecter les recommandations de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) et de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE). Deux réservoirs situés à Acigné ont été classés comme prioritaires pour le renouvellement des clôtures. La consultation des travaux a eu lieu en 2018 et va permettre de réaliser en 2019 ces travaux estimés à environ 20 000 € HT sous maîtrise d'œuvre du pôle Production de la Collectivité.

3/ Les appels à garantie décennale suite à constats de désordres

Lors de chaque lavage annuel de réservoir, le pôle Production se déplace pour constater l'état des cuves de stockage. Des désordres ont été constatés sur plusieurs réservoirs. Des appels aux garanties décennales des entreprises sur leurs travaux d'étanchéité ont été réalisés sur le réservoir d'Ercé-Près-Liffré construit en 2012. Suite aux reprises réalisées sur la cuve n° 2 en 2017, l'entreprise a procédé à des reprises ponctuelles du revêtement d'étanchéité de la cuve n° 1 en 2018.

Un litige est actuellement en cours concernant les désordres constatés sur le revêtement intérieur d'une des deux cuves de stockage du réservoir de Cesson-Sévigné - Le Pâtis Tatelin. La Collectivité a sollicité un bureau d'étude expert dans le domaine de l'étanchéité pour la réalisation de nouvelles inspections visuelles en 2018. Elles ont mis en évidence une aggravation des désordres déjà constatés et une remise en cause de la pérennité de l'étanchéité de l'ouvrage. La Collectivité doit prendre l'attache d'un cabinet d'avocat en 2019.

4/ La restructuration des citernes enterrées de Villejean

Lors des travaux de restructuration de l'usine de Villejean en 2017 et 2018, il a été constaté une dégradation du génie civil des citernes enterrées. Des entrées d'eaux parasites, sources possibles de non-conformités et la présence d'aciers corrodés ont rendu nécessaire un diagnostic complet de ces ouvrages. Des visites techniques ont eu lieu en 2018 pour inspecter les deux citernes, le puisard et les deux compartiments. L'inspection doit se poursuivre en 2019 avec les bâches d'eau de lavage afin d'établir des propositions pour étanchéifier ces ouvrages.

5/ La gestion des antennes Télécom



Antennes sur le dôme du réservoir de Thorigné-Fouillard

La Collectivité dénombre 22 installations de télécommunication exploitées par des opérateurs privés et de Rennes Métropole réparties sur 14 ouvrages.

Face aux nombreuses difficultés rencontrées avec les opérateurs de télécommunication, la Collectivité avait notifié à l'ensemble de ces acteurs fin 2017, la décision de ne pas renouveler les conventions arrivant à échéance.

La Collectivité a renforcé le suivi de ces installations. Des visites régulières ont permis de rappeler aux opérateurs leurs obligations en termes d'entretien et de respect des sites de stockages. À leur demande, une réunion, organisée par la Préfecture d'Ille et Vilaine, a permis d'exposer

les problématiques et justifier notre décision de ne pas procéder au renouvellement des conventions. L'ensemble des opérateurs concernés ont remis à la Collectivité les différentes solutions de replis des installations actuellement en services sur les réservoirs. L'année 2019 permettra de fixer un calendrier de démantèlement des antennes.

Par ailleurs, le montant total des recettes 2018 liées à ces antennes est de 52 000 € HT, hors pénalités appliquées pour non-respect des conventions.

La Collectivité a également été sollicitée par Rennes Métropole pour le déploiement du réseau « *Long Range* » nommé aussi "*LoRa*" permettant la transmission de données publiques par l'intermédiaire de modules radio installés sur certains réservoirs de la Métropole Rennaise. Les échanges de fin d'année ont permis d'établir une liste potentielle d'implantation sur 15 réservoirs pouvant accueillir ce nouveau système de transmission longue portée. L'année 2019 sera consacrée à la visite des différents sites, aux réunions de validation des projets pour s'assurer de l'absence d'impact sur nos ouvrages et l'établissement des conventions d'occupation, puis à l'installation des équipements.

6/ Le réservoir de Beauséjour

L'étude de gestion patrimoniale a montré le besoin d'augmenter les capacités de stockage pour l'alimentation de la Ville de La Mézière. Des prises de contact ont eu lieu en 2018 avec la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné pour réserver une parcelle apte à la construction de cet ouvrage. Une étude doit démarrer en 2019 pour confirmer l'implantation de cet ouvrage, ses caractéristiques et faire un choix sur la conservation ou pas de l'ancien réservoir insuffisant et nécessitant une profonde réhabilitation.

V - 6 - 3 - Adductions

Parmi les opérations menées sur les adductions en 2018, on peut noter :

1/ La réalisation du renouvellement du tronçon Bigotière à l'amont de l'usine de Mézières

Les conditions météorologiques 2018 ont été favorables au lancement des travaux pour le renouvellement du tronçon Bigotière, canalisation principale de transport de l'eau brute issue des drains du Coglais et située à l'amont de l'usine de Mézières-sur-Couesnon.

En effet, la coupure et le renouvellement de cette adduction de 1 600 ml étaient conditionnés à une recharge suffisante des différentes ressources de la Collectivité tout en disposant d'une période sèche pour intervenir dans cette zone naturelle fortement boisée et classée "zone humide".

Cette opération était également soumise à l'accord préalable des riverains concernés pour permettre la pose de la nouvelle canalisation en terrain privé.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise CISE TP pour un montant de 630 000 € HT et réalisés au cours du second semestre 2018 dans un environnement atypique :

- Terrassement et dépose de l'ancienne adduction datant de 1880 et constitué d'éléments en béton maçonnés sur site ;
- Pose de 1600 ml de nouvelle canalisation diamètre 500 mm en fonte avec un profil permettant un écoulement gravitaire. Ce matériau de canalisation était également équipé d'une protection supplémentaire en PolyÉthylène afin d'éviter des phénomènes de corrosion en bordure de zone humide. Cette protection a nécessité un temps de préparation supplémentaire à une pose de réseau courante ;
- Travaux aux abords de la rivière de la Minette, de zones humides, passage en zones rocheuses denses et escarpées ;
- Remise en état de ce site naturel à l'identique.

La phase de préparation de ce chantier et l'établissement d'un protocole de remise en service inédit a permis de respecter une période de coupure de la ressource, restreinte à 4 semaines sur une période totale de 5 mois de travaux.

2/ La poursuite des études relatives au renouvellement de l'adduction Lillion - Mordelles (9 km - diamètres 300 et 400 mm)

Ce projet, initié par l'ancien Syndicat des Eaux de Lillion, permettra d'assurer et de sécuriser la distribution de l'eau potable depuis l'usine de Lillion vers les communes situées à l'ouest de Rennes.

La conduite existante en acier, de diamètre 300 mm et datant de 1964, présente des points de faiblesse importants, notamment liés à son âge mais également à la traversée de zones d'habitats ou industrielles aménagées depuis plusieurs années.



*Travaux de renouvellement du tronçon Bigotière
Août 2018*

L'année 2018 a été marquée par la réalisation des études géotechniques sur le tracé final retenu par l'ensemble des acteurs de ce projet, la réalisation de deux réunions publiques à destination des riverains des communes concernées : Le Rheu, Chavagne et Mordelles, et l'étude pour l'interconnexion entre cette future adduction et l'aqueduc Vilaine Atlantique à Mordelles, projet piloté par le SMG 35. La Collectivité a également sollicité un expert foncier pour l'obtention des accords en vue de la réalisation des travaux en terrains privés et l'établissement des servitudes assorties. L'année 2019 permettra le choix des entreprises de travaux et le démarrage des travaux pour une mise en service en 2020.

3/ Les projets impactant les adductions de la Collectivité

Le développement démographique du département nécessite l'aménagement de nouvelles zones d'urbanisation ou de zones d'activité à proximité de nos adductions. La Collectivité doit être particulièrement vigilante sur le respect des servitudes de passage lors des études d'aménagements. En 2018, le pôle Production a étudié les impacts et demandé des modifications pour :

- La ZA du Pays Pourpré à Bédée : création d'une zone de développement économique aux abords de l'adduction de Bédée alimentant également le secteur de Montfort-sur-Meu. Il a notamment été remis à jour la convention de servitude de passage correspondante.
- La ZAC des Acquêts au Rheu : la création d'une station-service exploitée par "Système U" comprenant la création de voies circulables aux abords de l'adduction Chèze-Canut.

Par ailleurs, le Pôle Production est amené à effectuer des rappels auprès de certains propriétaires de parcelles grevées de servitude de passage après constatation de contraintes non respectées, pour assurer la pérennité de ces ouvrages sensibles.

4/ La mise en service de l'interconnexion Rennes - réservoir des Onze Journaux et la démolition de l'ancienne station de pompage de Launay la Plesse à Saint Grégoire

L'année 2017 avait permis la réalisation de la nouvelle interconnexion située entre Rennes et le réservoir des 11 journaux à Saint Grégoire renforçant la sécurisation des communes situées au nord de Rennes regroupant environ 60 000 habitants. Suite à la mise en service de l'ensemble de l'adduction et des tests réalisés, l'ancienne station de pompage de Launay La Plesse a été mise hors service et démolie en 2018 par l'entreprise Charrier TP.

L'exploitant a confirmé le bon fonctionnement de cette nouvelle interconnexion et l'amélioration du service sur ce secteur sensible.

5/ La réalisation de l'aqueduc Vilaine Atlantique

Dans le cadre de la 3^{ème} tranche de l'aqueduc Vilaine Atlantique entre Bains-sur-Oust et le réservoir de Villejean à Rennes, des négociations ont eu lieu entre la Collectivité, l'EPTB Vilaine et le SMG 35 en 2018.

La Collectivité a notamment rendu son avis et ses prescriptions sur l'ouvrage de pompage à créer sur le site de Villejean.

Une convention tripartite à rédiger en 2019 entre la Collectivité, l'EPTB Vilaine et le SMG 35 permettra de cadrer le fonctionnement de cet aqueduc et l'organisation des échanges d'eau.

V - 6 - 4 - Barrages

1/ La gestion des barrages de la Chèze et du Canut

Avec une capacité de 14,4 millions de m³, le barrage de la Chèze est la principale réserve en eau d'Ille-et-Vilaine. Sa hauteur dépassant les 20 mètres, il a été classé par arrêté préfectoral du 14 avril 2009 en catégorie A. Le barrage du Canut, d'une capacité de 360 000 m³, est quant à lui classé en catégorie C.

Le suivi permanent de l'ouvrage, qui comprend l'auscultation régulière, les rapports d'auscultation et de surveillance et la visite technique approfondie, est assuré par la Collectivité en collaboration avec l'exploitant, la SPL Eau du Bassin Rennais, et GEOS, un bureau d'études agréé.

Suite à l'examen technique complet réalisé au cours de l'année 2016 et l'inspection « bilan de la revue de sûreté » menée par les services de l'État au cours de l'année 2017, de nouvelles consignes écrites d'exploitation ont été mises en place au cours de l'année 2018.

2/ La gestion du barrage de Rophémel



Barrage de Rophémel
Poursuite des travaux en entrée
des conduites forcées lors de l'abaissement
artificiel pendant l'été 2018

Avec une capacité de 5 millions de m³, le barrage de Rophémel dépasse légèrement les 23 mètres par rapport au terrain naturel, il a été déclassé par le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 de la catégorie A en B, mais les services de l'État souhaitent maintenir les contraintes d'un suivi en catégorie A pendant la période de prise en main par le nouvel exploitant, la SPL Eau du Bassin Rennais.

Au cours de l'année 2018, les travaux pour la réhabilitation de la centrale hydroélectrique, la mise en place de la continuité piscicole et l'automatisation des évacuateurs de crue ont débuté en mai et ce, pour une période d'environ 12 mois.

A l'issue de l'exécution de ces travaux, une continuité piscicole sera en service pour l'espèce cible : l'anguille. D'autre part, avec l'automatisation des évacuateurs de crue et une consolidation de l'organisation de la SPL Eau du Bassin Rennais, il sera envisageable d'adopter des consignes d'exploitation dites normales et de gérer le barrage sur un niveau d'eau plus haut.

Enfin, le niveau d'eau dans la retenue a été abaissé au cours de l'été 2018. Cet abaissement a permis de poursuivre les travaux sur l'entrée des conduites forcées et de débuter les inspections nécessaires dans le cadre de l'examen technique complet (examen décennal) devant être réalisé au cours de l'année 2019 notamment au niveau du parement amont.

Une visite technique approfondie s'est déroulée le 13 septembre 2018. Dans les recommandations établies à la suite de cette visite, il est préconisé de préparer la planification de la reprise de l'étanchéité du parement amont ainsi que de reprises de génie civil à l'aval. Ces travaux nécessiteront une vidange complète de la retenue et donc un arrêt de la production d'eau potable pendant une longue période à déterminer.



*Déplacement sur la retenue de Rophémel
pour réaliser l'inspection du parement amont
13 septembre 2018
© GEOS*

De plus, l'inspection des services de contrôle le 9 octobre 2018 a apprécié l'anticipation de la Collectivité dans les inspections nécessaires à l'examen technique complet. L'abaissement du niveau de la retenue à partir de l'été 2018 a permis de réaliser un diagnostic assez complet du parement amont du barrage. Un sous-marin interviendra en juin 2019 pour finaliser l'inspection.

3/ Le projet d'une thèse sur la construction d'un modèle prédictif de développement des cyanobactéries

Dans le cadre de l'arrêté portant classement du barrage de Rophémel et autorisant la Collectivité à en poursuivre l'exploitation (production d'eau potable et d'électricité), la DDTM 22 a demandé le développement d'un modèle simple de prédiction des développements de cyanobactéries. La Collectivité et ECOBIO de Rennes se sont associés pour créer sur trois ans un sujet de thèse pour satisfaire cette demande.

Lors du stage de Master II précédant le démarrage de la thèse, il a été mis en évidence le rôle de l'hydrodynamisme et la température de l'eau dans la formation des blooms ainsi qu'un rôle possible de l'arsenic favorable pour les espèces de macrocystis. Il a été constaté que les relevés des échantillons existants pour l'analyse des variables physico-chimiques et des présences du phytoplancton se font toujours au même endroit sur la retenue. En l'état, le besoin très important de données complémentaires n'a pas permis de donner une suite à cette étude.

V - 6 - 5 - Production d'électricité renouvelable

1/ La restructuration de la centrale hydroélectrique de Rophémel

Au cours de l'année 2018, la réhabilitation de la centrale hydroélectrique a débuté avec les travaux préparatoires : dépose de la turbine n° 1 à réhabiliter et transport vers les ateliers des entreprises du groupement pour la réalisation des diagnostics structurels et la réhabilitation de celle-ci.

Le remontage est programmé début 2019, suivi d'une phase d'essais mécaniques et fonctionnels courant 2019.



*Démontage de la roue du groupe alternateur
Centrale hydroélectrique de Rophémel
14 mars 2018*

2/ Les panneaux photovoltaïques de Villejean

Dans le cadre de la phase 1 de modernisation de l'usine des eaux de Villejean, 677 m² de panneaux photovoltaïques avaient été installés. Suite au constat de baisse anormale de la production photovoltaïque en 2015, la Collectivité a engagé une démarche pré-contentieuse, avec l'entreprise Degrémont, marquée par plusieurs réunions d'expertises et de négociation en 2017. Le protocole d'accord tripartite avec Degrémont, INEO et la Collectivité signé le 1^{er} décembre 2017 prévoyait le remplacement de la totalité des panneaux et la prise en charge du préjudice subi par la Collectivité par l'entreprise, d'un montant estimé à 43 240.04 € HT.

La nouvelle installation a été réalisée fin 2017. L'année 2018 a permis de confirmer le bon fonctionnement des installations avec une production de 116 930,37 kWh représentant une valeur de vente de 34 900 € dont 85 % seront reversés à la Collectivité par la SPL.

3/ La production de micro-turbines

La Collectivité a lancé une étude de faisabilité pour l'installation de micro-turbines sur plusieurs sites : en sortie de barrages, sur les réseaux d'adductions et sur le réseau de distribution. Cette étude a permis de connaître le potentiel de nos installations : il s'avère peu intéressant à l'exception du site des Gallets. En effet, l'étude a montré l'intérêt de turbiner l'eau s'écoulant gravitairement entre le service haut et le service bas ainsi que le débit d'eau en provenance du réservoir d'Ercé-Près-Liffré.

D'autre part, dans le cadre du projet TIGA Mobilité intelligente porté par Rennes Métropole, le SDE 35 a proposé d'implanter sur le site des Gallets, une station hydrogène pour équiper une flotte de véhicules d'Eau du Bassin rennais et d'autres entreprises (Engie, SDE 35,...). La production d'hydrogène serait réalisée par les micro-turbines. Une étude plus détaillée sera réalisée en 2019.

V - 7 – Suivi-contrôle du service de production d'eau

V - 7 - 1 - Le suivi de la qualité des eaux

L'eau produite et distribuée aux habitants doit respecter en permanence les normes de potabilisation. Afin de s'assurer de ce respect, la Collectivité s'appuie sur le programme de contrôle officiel réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de la Santé, le programme d'auto-surveillance effectué par les délégataires et les programmes spécifiques portés par la Collectivité.

La Collectivité participe à l'élaboration des programmes d'auto-surveillance, s'assure du respect de ces programmes et exerce une veille permanente sur le suivi des non conformités sur les eaux brutes, produites et distribuées.

La politique globale de suivi de la qualité d'eau met en œuvre une surveillance qui va au-delà des obligations réglementaires avec la recherche de molécules émergentes et virus dans le cadre d'un programme de recherche et développement. Ces études spécifiques couvrent également d'autres thématiques comme des tests pilotes sur l'usine du Vau Reuzé ou encore le suivi des saveurs de l'eau distribuée.



Usine de Mézières-sur-Couesnon
Analyseur en ligne pour un suivi
en continu de la qualité de l'eau
 © SAFEGE - Franck DUNOUAU

Face aux nouvelles problématiques et suite à la présence de métabolites de pesticides détectée dans certaines ressources en 2017, la Collectivité a organisé une réunion spécifique en présence de l'ARS et de la SPL pour évaluer le risque sanitaire et échanger sur le suivi et les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour renforcer leur élimination sur les filières de traitement.

Les données 2018 sur la qualité de l'eau sont détaillées au chapitre V-4 de ce rapport.

V - 7 - 2 - La fiche hebdomadaire d'information sur la production et la qualité de l'eau

La Collectivité réalise et met en ligne sur son site internet une "fiche hebdomadaire de synthèse sur le potentiel et la qualité des ressources de la Collectivité". Cette fiche synthétise toutes les données collectées auprès des différents délégataires, de l'ARS et de la DREAL :

- la disponibilité des 12 ressources et le potentiel de production d'eau associé,
- la production d'eau dans les 7 usines,
- la qualité des eaux brutes, produites et distribuées,
- les volumes mensuels vendus aux autres collectivités.

V - 7 - 3 - Le suivi du contrat DSP et des ventes d'eau en gros

En décembre 2018, la SPL Eau du Bassin Rennais a adressé un courrier à la Collectivité afin de solliciter une révision de l'économie du contrat du fait notamment de l'augmentation significative des charges d'électricité et de produits de traitement sur les derniers mois de 2018.

Les modalités de cette révision seront étudiées au cours de l'année 2019 et feront l'objet d'un éventuel avenant au contrat DSP.

Concernant le suivi des contrats et conventions de vente d'eau en gros, l'année 2018 a été marquée par la rédaction des documents suivants :

- L'avenant n° 1 au contrat pour la fourniture d'eau en gros à la Ville de Montfort-sur-Meu. Cet avenant a pour objets principaux de substituer la Communauté de Communes "Montfort Communauté" à la Ville de Montfort-sur-Meu suite au transfert de compétence de la fourniture et distribution d'eau potable, et de définir les volumes d'engagement d'achat pour les années 2018 et 2019.
- L'avenant n° 1 au contrat de vente d'eau en gros sur le territoire des Villes de Pacé, Vezin-le-Coquet et Saint-Gilles. Le présent avenant a pour objet d'intégrer, au 1^{er} janvier 2018, la commune d'Acigné sur le territoire concerné et de compléter en conséquence les références des points de comptage et modifier la formule de calcul des volumes vendus.
- L'avenant n° 1 au contrat de vente d'eau en gros sur le territoire de la Ville de Rennes. Cet avenant a notamment pour objet de modifier la formule de calcul du volume vendu afin de tenir compte des travaux effectués sur l'adduction entre Rennes et le réservoir des 11 Journaux.

À noter également qu'une réunion d'échanges a eu lieu le 19 juin 2018 à la Collectivité Eau du Bassin Rennais entre l'ensemble des délégataires production et distribution de notre territoire ; elle a permis de faire un point sur l'ensemble des achats et ventes d'eau en gros par secteur.

V - 7 - 4 - Le contrôle des travaux de renouvellement

Dans le cadre du contrat de délégation du service public de production, la SPL a en charge la majorité des travaux de renouvellement des installations de production et des points de comptage de vente d'eau.

Les programmes annuels de travaux sont déterminés à partir du pré-programme prévisionnel fixé dans le contrat, des constats issus de la gestion patrimoniale des équipements et des réunions d'arbitrage entre les équipes de la Collectivité et celles de la SPL.

La dotation annuelle de renouvellement pour 2018 s'élevait à 1 256 132 € après déduction d'un montant de 121 487 € de trop réalisé dans le programme 2017.

Le suivi du compte de renouvellement fait apparaître une réalisation à 1 228 704 € soit 98 % du montant dont :

- 971 204 € de travaux réalisés par la SPL,
- 257 500 € de travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation de la centrale de Rophémel et portés par la Collectivité. Ces travaux étant considérés comme du renouvellement, la SPL reverse le montant de ces travaux.

» 1 228 704 euros de travaux de renouvellement, réalisés par la SPL en 2018

La SPL reversera à la Collectivité 27 428 € de non atteinte du montant du programme et 257 500 € précédemment cités soit 284 928 €.

Durant l'année 2018, la SPL a démarré ou poursuivi plusieurs chantiers importants notamment :

- Sur l'usine de Villejean, ses principales opérations ont concerné le renouvellement des circuits d'injection de lait de chaux et le renforcement du pompage vers Bédée ;
- Sur l'usine de Rophémel, la SPL a renouvelé les équipements de gavage des terres de décantation avant passage dans le filtre presse et le renouvellement des cuves de réactifs.

V - 7 - 5 - L'analyse du rapport annuel "production" du délégataire

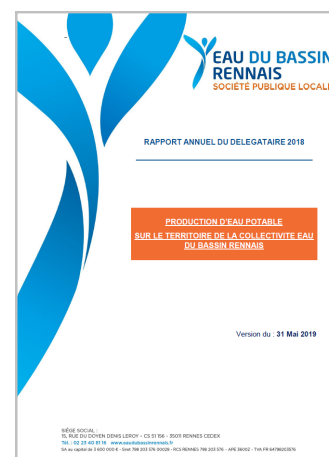
Ce rapport annuel de production tient compte du travail commun réalisé par la Collectivité et la SPL, tant sur le fond que sur la forme.

Compte d'exploitation du contrat de production de la SPL

Un avenant passé en fin d'année 2017 a permis le réexamen de l'économie du contrat de production. La contribution complémentaire aux recettes de surtaxe qui a ainsi pu être reversée à la Collectivité par la SPL s'élève à 354 967.47 €.

Le compte d'exploitation 2018 présenté par la SPL fait apparaître :

- des produits annoncés à 9 940 000 €,
- des charges à 8 654 000 €,
- des frais de structure de 1 942 000 €,
- un bilan négatif pour le contrat de production à – 653 000 €.



Rapport annuel 2018
« production »
de la SPL

VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

VI - 1 – Une organisation en 11 services

Au 1^{er} janvier 2015, suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Collectivité Eau du Bassin Rennais était devenue l'autorité organisatrice de 16 services de distribution d'eau potable.

Les décisions prises en 2015 et en 2016 sur la réorganisation des délégations de service public à l'échéance des contrats en cours ont permis de réduire le nombre de services à 11 début 2018.

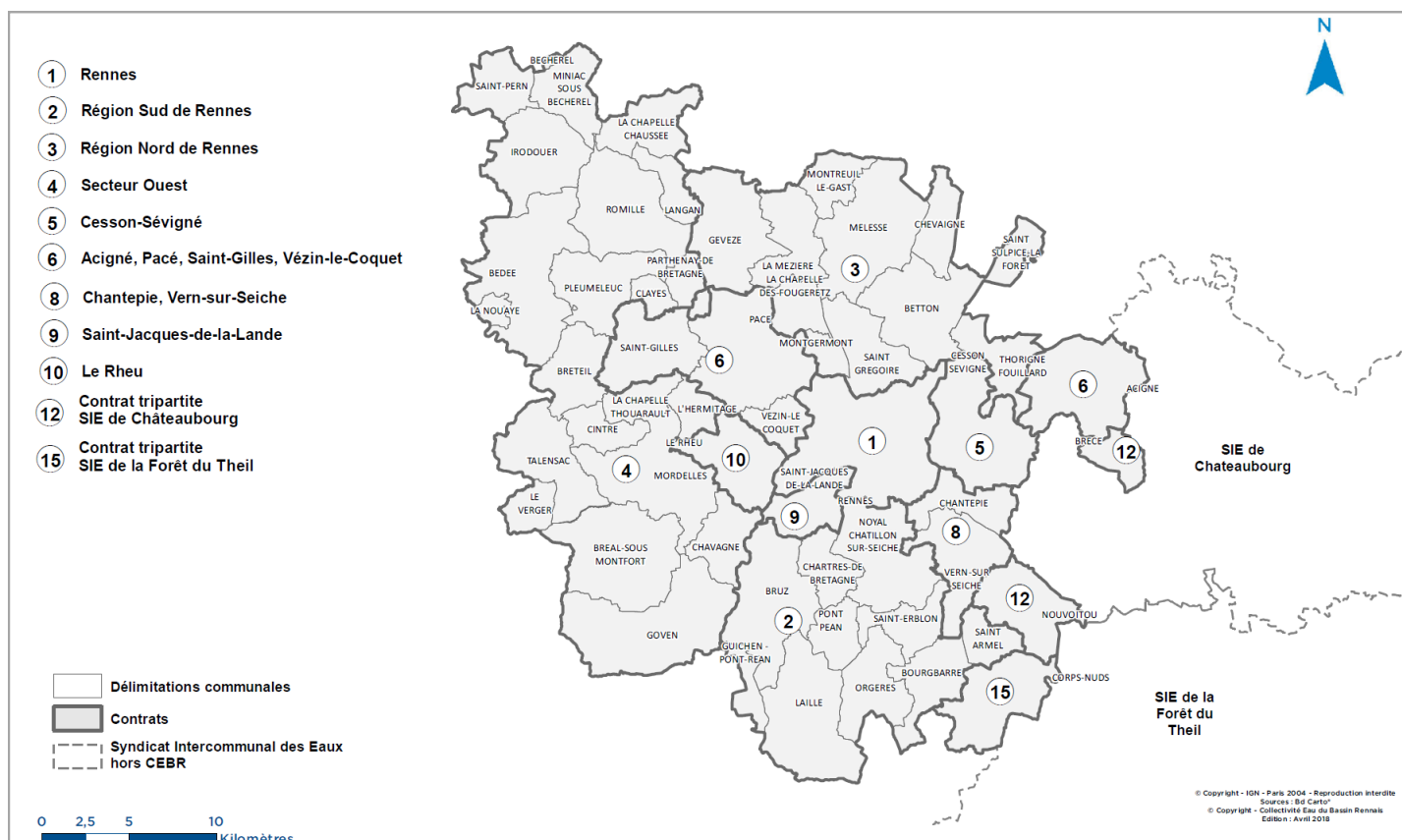
Pour les 2 contrats tripartites persistant en 2018 (services 12 et 15 - cf. carte ci-après), les données individualisées par commune sont demandées aux délégataires dans les rapports annuels.

» En 2018 :

- 492 768 habitants desservis
- 203 633 abonnés
- 3750 km de réseaux (hors branchements)
- 22 millions de m³ vendus aux abonnés
- Consommation moyenne annuelle de 108 m³/abonné

Pour les services ayant connu des évolutions de périmètre entre 2017 et 2018 (regroupement d'Acigné avec Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet et de Rophémel et Le Verger avec le Secteur Ouest), afin de permettre une comparaison interannuelle, les données 2017 présentées ont été consolidées à l'échelle du périmètre 2018 chaque fois que cela était possible.

Les services de distribution d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1^{er} janvier 2018



VI - 2 - Volume et origine de l'eau distribuée

95 % de l'eau alimentant le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2018 provient de ses propres installations de production (cf. chapitre V: La production d'eau potable).

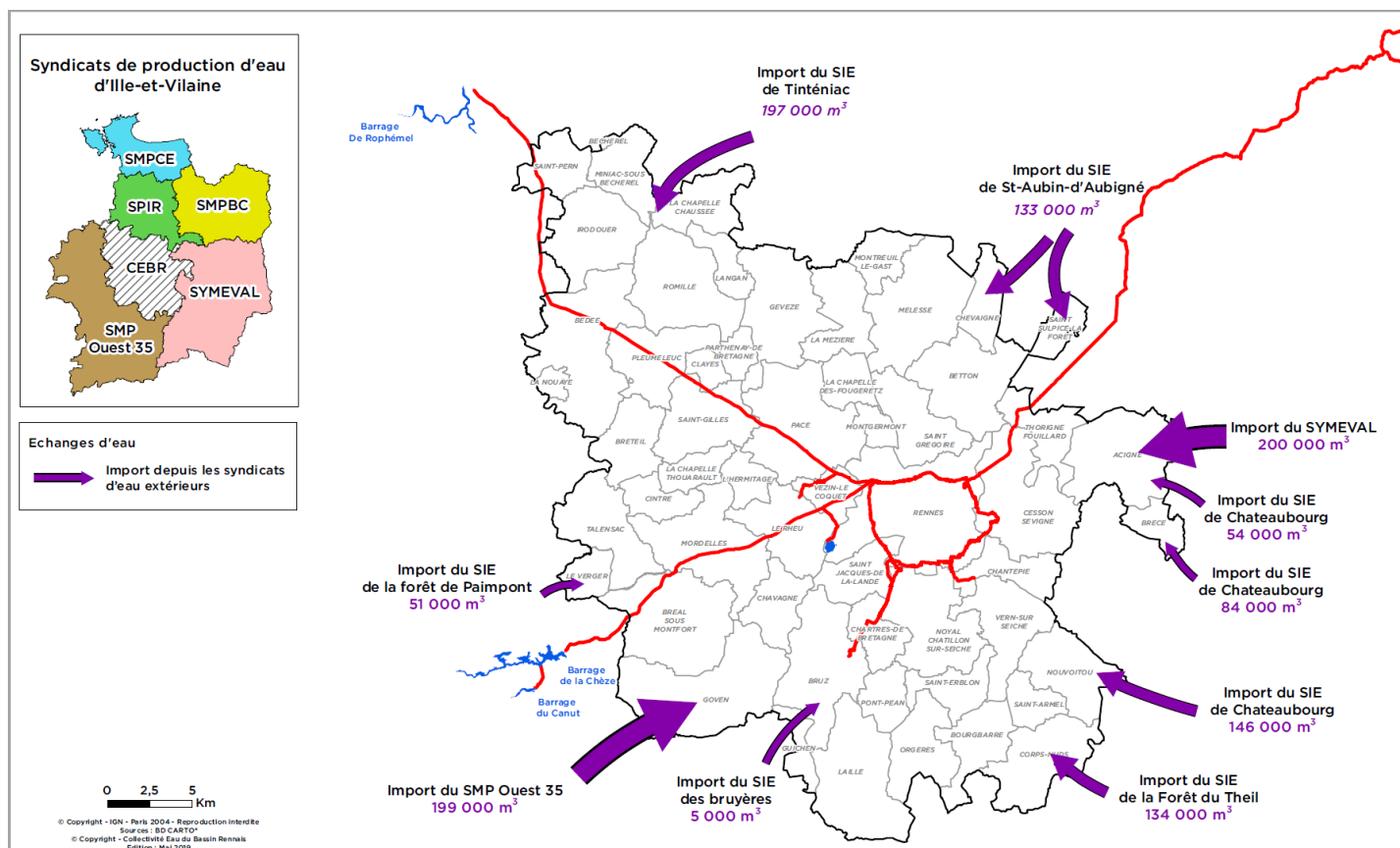
Du fait de la structuration existante des réseaux de canalisations, dix communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issues des syndicats voisins, sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines.

Tableau 1		Volume (m ³) 2017	Proportion 2017	Volume (m ³) 2018	Proportion 2018
Volume d'eau alimentant le territoire Eau du Bassin Rennais		24 547 926		24 252 514	
	dont Production Collectivité Eau du Bassin Rennais pour son territoire*	23 280 424	95%	23 043 817	95%
	dont Importation collectivités voisines	1 267 502	5%	1 208 697	5%

*hors volumes transitant par un service de distribution de la Collectivité Eau du Bassin Rennais vers une collectivité voisine

Globalement, le volume distribué est en baisse d'environ 295 000 m³ : la réduction des volumes de pertes (cf. tableau 11) a dépassé l'augmentation du volume consommé par les abonnés (cf. tableau 5).

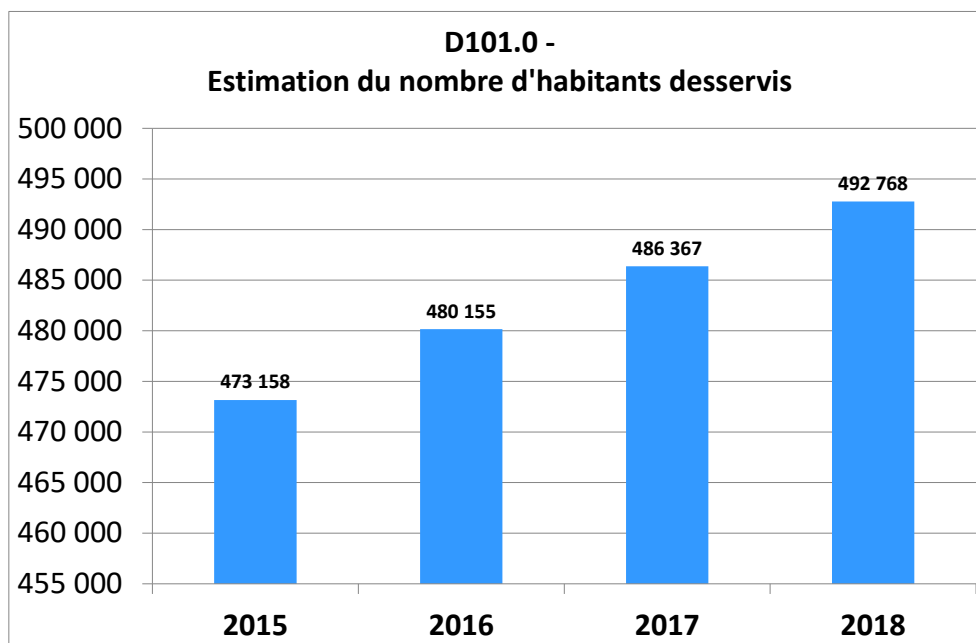
Principaux imports d'eau en 2018



VI - 3- Population desservie

La population desservie par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 492 768 habitants (source INSEE - population légale 2015 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018), dont 45 % à Rennes.

Services	2017 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	2018 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis
01 - Rennes	219 370	221 272
02 - Sud de Rennes	55 884	57 118
03 - Nord de Rennes	58 664	59 766
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	58 580	59 337
05 - Cesson-Sévigné	17 934	18 095
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	27 721	28 536
08 - Chantepie-Vern	19 027	18 845
09 - St-Jacques-de-la-Lande	12 463	12 759
10 - Le Rheu	8 435	8 643
12 - Brécé, Nouvoitou	5 040	5 125
15 - Corps-Nuds	3 249	3 272
Total	486 367	492 768
	Evolution en %	1,3%
	Evolution en nombre	6 401



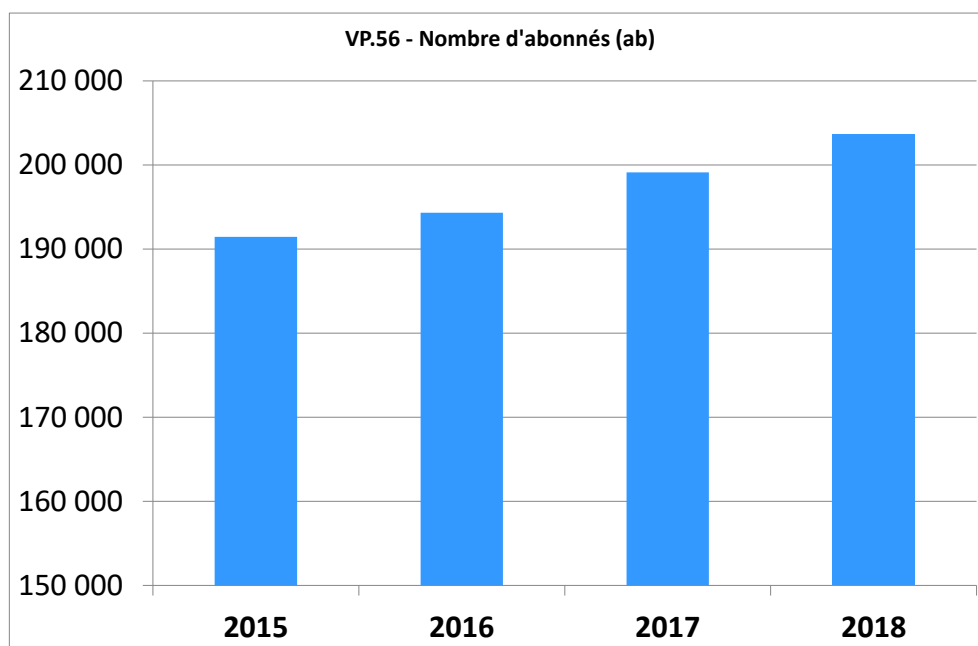
En 4 ans, le nombre d'habitants desservis a augmenté de 4,1%.

VI - 4 – Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés alimentés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 203 633 abonnés, dont 41 % à Rennes. Ce taux est plus faible que la proportion d'habitants à Rennes (46 %) car une part importante des logements rennais n'est pas dotée de compteurs individualisés publics.

L'augmentation du nombre d'abonnés au service, +2,3 % (+ 4 507 abonnés) entre 2017 et 2018, reflète principalement le dynamisme démographique du territoire. La politique d'individualisation des compteurs d'eau dans les immeubles contribue également à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Service	2017 VP.56 - Nombre d'abonnés (ab)	2018 VP.56 - Nombre d'abonnés (ab)
01 - Rennes	82 045	83 711
02 - Sud de Rennes	24 800	25 413
03 - Nord de Rennes	25 568	26 542
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	25 661	26 247
05 - Cesson-Sévigné	7 482	7 575
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	12 471	12 733
08 - Chantepie-Vern	8 371	8 489
09 - St-Jacques-de-la-Lande	5 405	5 363
10 - Le Rheu	3 794	3 949
12 - Brécé, Nouvoitou	2 147	2 185
15 - Corps-Nuds	1 382	1 426
Total	199 126	203 633
	Evolution en %	2,3%
	Evolution en nombre	4 507



Le déploiement de la nouvelle structure tarifaire par catégorie d'abonnés (cf. Chapitre VII-2) permet d'affiner la connaissance de la typologie des abonnés et des consommations par catégorie, entre locaux à usage d'habitation, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés (professionnels...).

Les données concernant les 6 services où s'appliquent les catégories d'abonnés en 2018 sont présentées ci-après.

Services catégorisés	Nombre d'abonnés local à usage d'habitation 2018	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés immeubles collectifs non individualisés 2018	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés Autres abonnés 2018	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre total d'abonnés 2018
01 - Rennes	72 671	87%	1 429	2%	9 611	11%	83 711
03 - Nord de Rennes	23 919	91%	58	0,2%	2 164	8%	26 141
04 - Secteur Ouest	24 366	92%	91	0,3%	2 083	8%	26 540
05 - Cesson-Sévigné	6 866	91%	100	1%	606	8%	7 572
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	11 852	92%	60	0,5%	906	7%	12 818
10 - Le Rheu	3 570	90%	17	0,4%	362	9%	3 949
Total abonnés services catégorisés (données de facturation)	143 244	89%					160 731

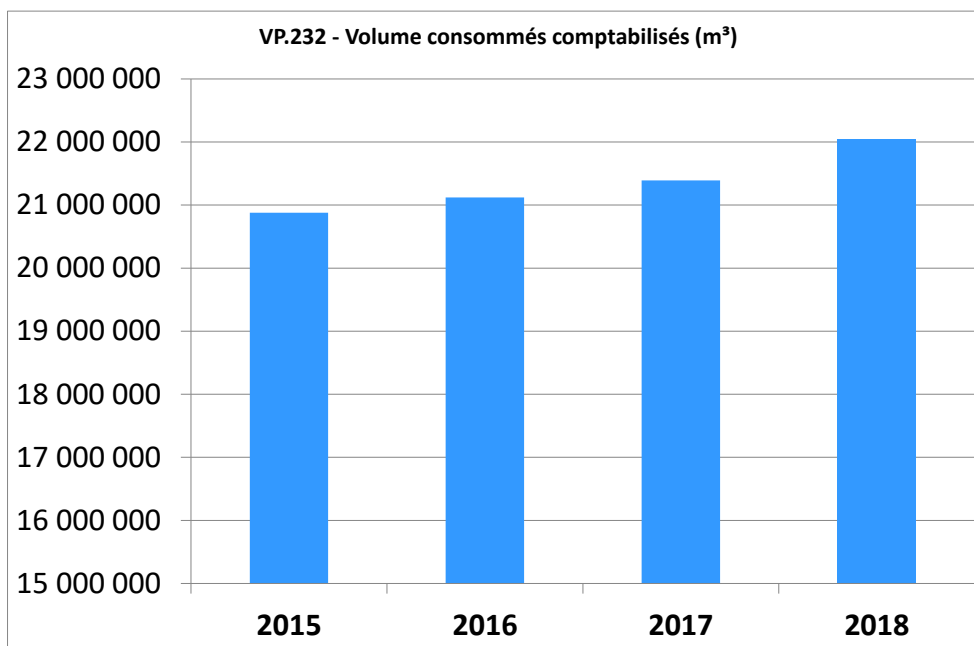
NB : Les données de ce tableau sont issues des données de facturation. Elles peuvent différer des données du tableau 3 pour les services pour lesquels les nombres d'abonnés totaux sont issus d'une "photographie" de la base abonnés au 31 décembre de l'année.

A partir de 2019, la tarification par catégorie est en place sur la totalité du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

VI - 5 - Volumes consommés et consommation moyenne par abonné

Le volume total vendu en 2018 aux abonnés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 22 049 380 m³ dont 47 % à Rennes. Contrairement au volume produit par la Collectivité qui baisse entre 2017 et 2018, le volume total consommé sur le territoire de la Collectivité est en hausse de 3 % (+ 657 691 m³) sur 1 an, confirmant la tendance à la hausse de la consommation globale depuis 4 ans.

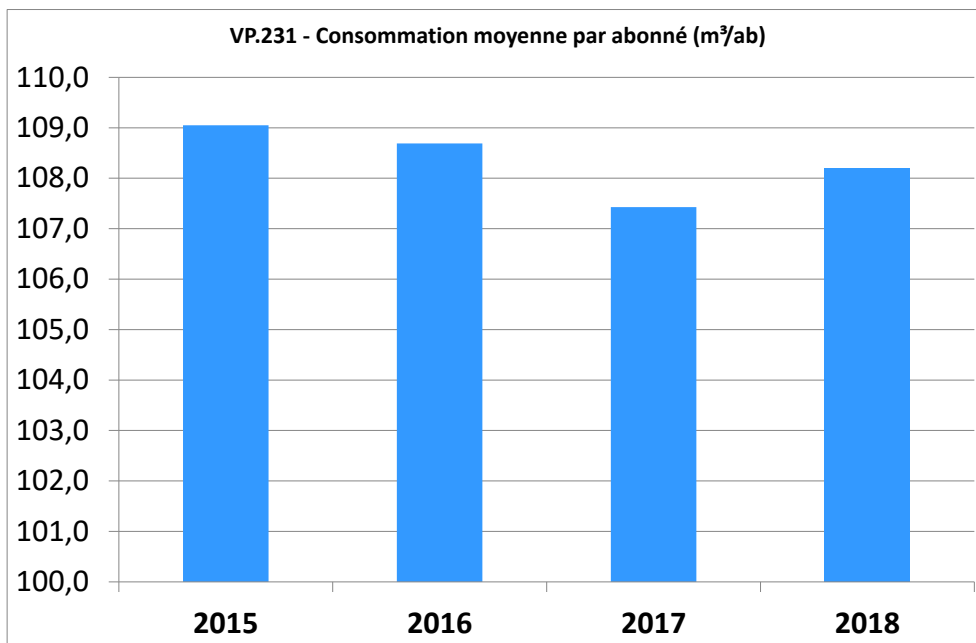
Service	2017 VP.232 - Volume consommés comptabilisés (m ³)	2018 VP.232 - Volume consommés comptabilisés (m ³)
01 - Rennes	10 078 999	10 404 508
02 - Sud de Rennes	2 229 494	2 391 257
03 - Nord de Rennes	2 382 507	2 487 824
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	2 698 598	2 739 324
05 - Cesson-Sévigné	1 031 238	1 030 273
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	1 024 348	1 047 142
08 - Chantepie-Vern	672 841	669 547
09 - St-Jacques-de-la-Lande	592 883	591 651
10 - Le Rheu	406 522	404 268
12 - Brécé, Nouvoitou	170 836	185 049
15 - Corps-Nuds	103 423	98 537
Total	21 391 689	22 049 380
	Evolution en %	3%
	Evolution en nombre	657 691



En 4 ans, les volumes consommés comptabilisés ont augmenté de 5,6 %.

Tableau 6

Service	2017 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m ³ /ab)	2018 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m ³ /ab)
01 - Rennes	122,8	124,3
02 - Sud de Rennes	89,9	94,1
03 - Nord de Rennes	93,2	93,7
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	105,2	104,4
05 - Cesson-Sévigné	137,8	136,0
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	82,1	82,2
08 - Chantepie-Vern	80,4	78,9
09 - St-Jacques-de-la-Lande	109,7	110,3
10 - Le Rheu	107,1	102,4
12 - Brécé, Nouvoitou	79,6	76,5
15 - Corps-Nuds	74,8	69,1
Total	107,4	108,2
	Evolution en %	0,7%
	Evolution en nombre	0,8



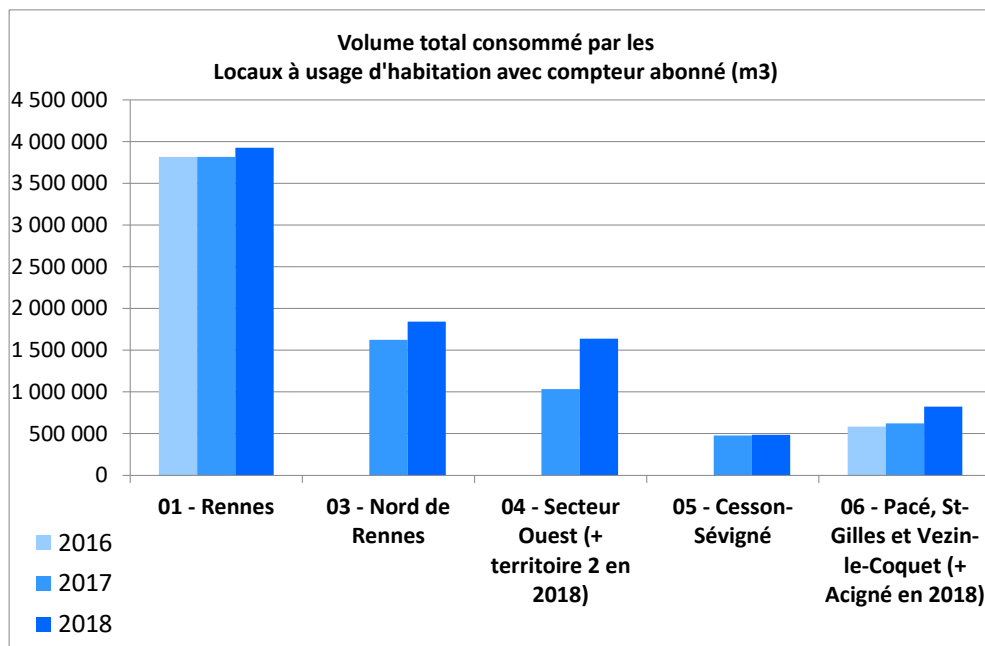
La consommation moyenne par abonné est passée de 107 à 108 m³ entre 2017 et 2018. Les forts contrastes entre services s'expliquent par la typologie des abonnés : les immeubles collectifs non individualisés (comme à Rennes), la présence de jardins ou d'industriels, conduisent à une augmentation des valeurs moyennes pour l'ensemble du service.

Sur les services où s'applique déjà la structure tarifaire par catégories d'abonnés (cf. tableaux et graphes commentés ci-après), les données issues de la facturation permettent de connaître les volumes consommés par chaque catégorie, et la consommation moyenne des locaux à usage d'habitation (consommation moyenne par ménage). Les consommations moyennes des immeubles collectifs non individualisés et des autres abonnés (tous usages professionnels confondus) ne sont pas présentées car elles sont difficilement interprétables au regard de l'hétérogénéité des abonnés de ces catégories, que ce soit concernant la taille des immeubles collectifs ou la diversité des usages professionnels.

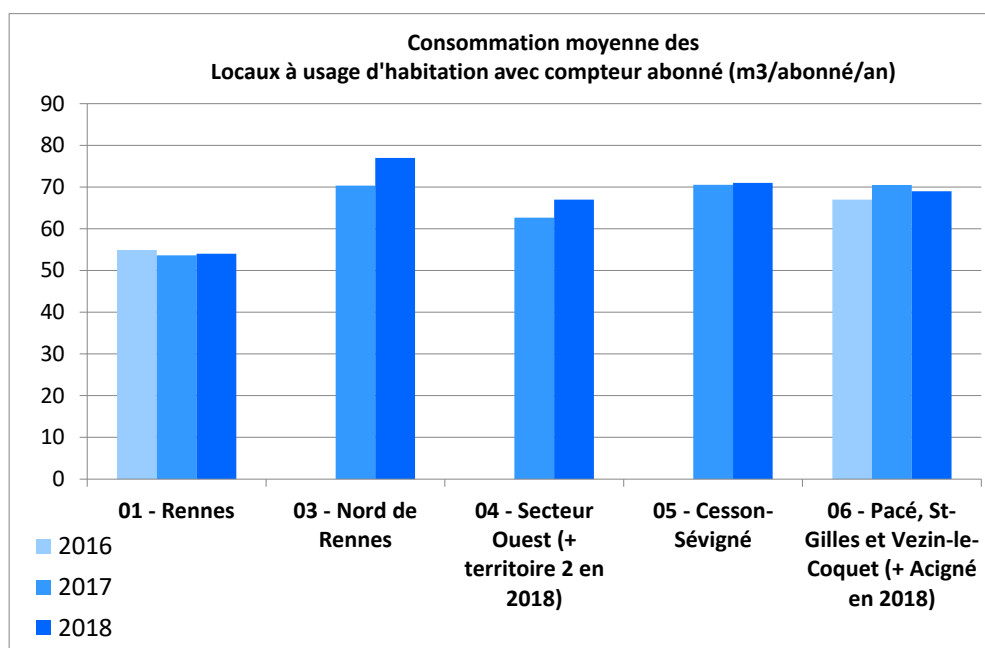
Tableau 7

Services catégorisés	Volumes consommés Local à usage d'habitation 2018 (m ³)	Consommation moyenne 2018 par abonné Local à usage d'habitation (m ³ /an)	Volume consommé Immeubles collectifs non individualisés 2018 (m ³)	Volume consommé Autres abonnés 2018 (m ³)
01 - Rennes	3 925 331	54	2 319 900	3 932 550
03 - Nord de Rennes	1 842 800	77	61 681	561 346
04 - Secteur Ouest	1 637 529	67	38 378	956 007
05 - Cesson-Sévigné	486 074	71	114 181	447 285
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	823 657	69	27 873	212 861
10 - Le Rheu	286 538	80	14 935	117 291
Total abonnés services catégorisés (données de facturation)	9 001 929	63	2 576 948	6 227 340

VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



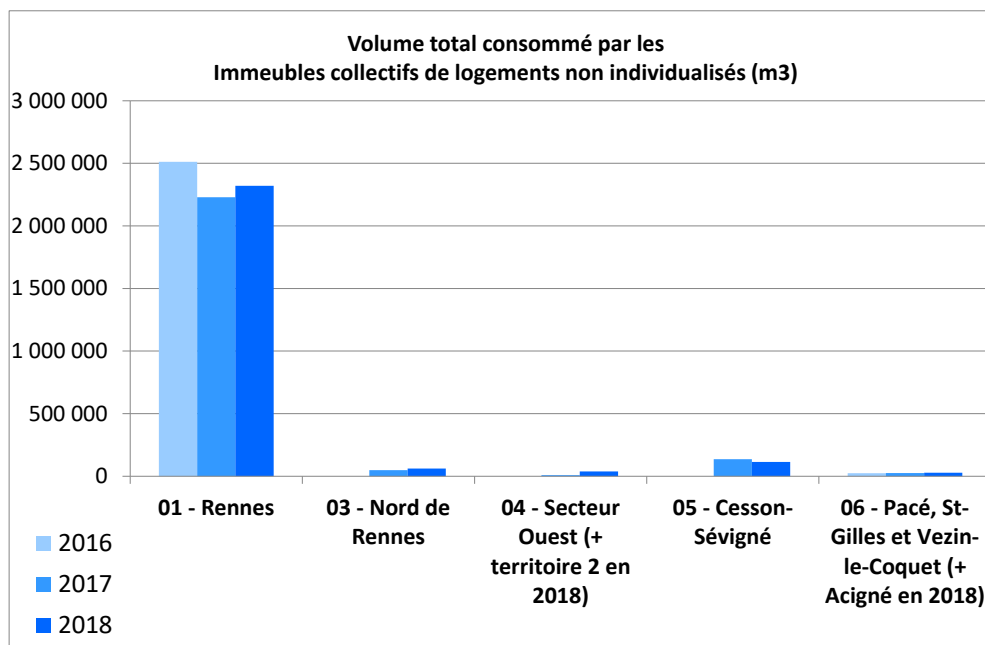
NB : l'évolution des services 04 et 06 s'explique par l'augmentation du périmètre entre 2017 et 2018.



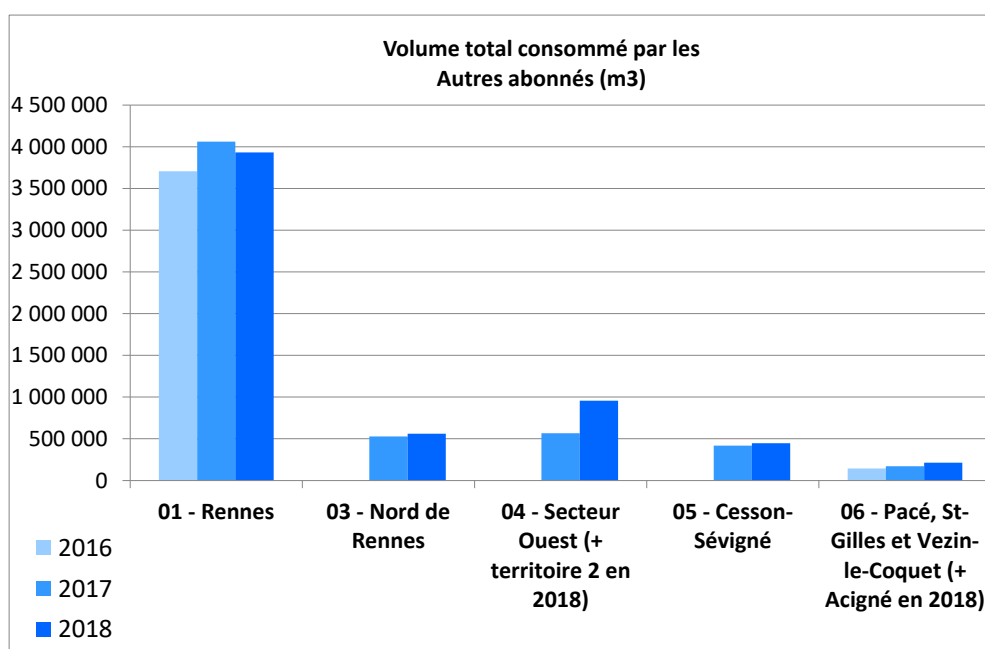
Le suivi pluriannuel montre une stabilité des consommations moyennes des ménages individualisés sur Rennes et Cesson-Sévigné. Sur le service 03-Nord de Rennes, une hausse de 7 m³/abonné/an est notée entre 2017 et 2018. Les autres services catégorisés étant concernés par des évolutions de périmètre entre 2017 et 2018 (services 04 et 06) ou n'ayant pas d'historique 2016 (service 10), l'analyse des tendances n'est pas pertinente cette année.

A noter que ces données confirment que la valeur de consommation de référence (INSEE) de 120 m³ par abonné est très éloignée de la réalité des 6 services catégorisés en 2018, sur lesquels on constate en 2018 une moyenne de consommation par ménage de 63 m³ par an (sur les 5 services catégorisés en 2017, la consommation moyenne par ménage était de 60 m³ par an cette année-là).

VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



NB : l'évolution des services 04 et 06 s'explique par l'augmentation du périmètre entre 2017 et 2018.



NB : l'évolution des services 04 et 06 s'explique par l'augmentation du périmètre entre 2017 et 2018.

VI - 6 – Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique

La réduction des consommations d'eau est l'un des leviers principaux permettant d'augmenter l'adaptation du territoire au changement climatique. Chaque litre non consommé permet en effet de réduire le prélèvement dans la ressource naturelle, en particulier en période de sécheresse. Cela évite aussi les dépenses d'énergie et de traitement associées à la potabilisation et au transport de l'eau.

La consommation moyenne unitaire d'un habitant du territoire du bassin Rennais est de 100 litres / jour. L'ambition de réduction de cette consommation d'ici 2035 a été fixée à 6 % sur les communes de Rennes et de St Jacques (taux d'habitat collectif plus important) et à 13 % sur les 54 autres communes.

Voté en décembre 2015, le programme d'économie d'eau 2016-2018 regroupe des actions sur les usines de production (diminution des pertes en eaux de process) et sur les réseaux de distribution (étude de gestion patrimoniale et sectorisation), des actions de sensibilisation auprès des usagers, ainsi que le fonds ECODO. Ce fonds a pour vocation d'aider les acteurs du territoire qui souhaitent réaliser des investissements pour réduire leur consommation d'eau, et de soutenir les travaux d'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

» Chiffres clés :

- 9 millions d'euros sur 3 ans consacrés à la réduction des consommations d'eau
- Un programme co-financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 2,8 millions d'euros
- Une économie d'eau attendue de 1,5 millions de m³ par an

VI - 6 - 1 - Volet distribution : étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable

En 2016, la Collectivité a confié au bureau d'études Artélia l'étude de gestion patrimoniale et de desserte du réseau d'eau potable sur l'ensemble de son territoire afin d'améliorer la connaissance du réseau, de prioriser les conduites à renouveler et de vérifier l'adéquation des besoins de sécurisation des communes.

Cette étude s'est achevée en 2018 sur le volet schéma de desserte en proposant une hiérarchisation des travaux à réaliser afin d'accompagner et sécuriser la desserte en eau des communes au regard des projections démographiques à 35 ans et de l'urbanisation inscrite dans les documents d'urbanisme (PLU communaux et PLUi intercommunal).

Les conclusions définitives de l'étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable ont été adoptées en Comité.

- Objectif de **taux de renouvellement de 1,25 % soit environ 46 km de réseau par an**, y compris le renouvellement assuré par les délégataires, permettant d'anticiper le vieillissement du réseau. Une enveloppe annuelle de 6 millions d'€ sera consacrée à ce renouvellement par la Collectivité en complément de celui assuré par les délégataires.
- Mise en place de 73 compteurs de sectorisation supplémentaires essentiellement sur le Secteur Ouest. Ces compteurs viendront compléter le programme de la sectorisation mise en place sur les secteurs Nord et Sud. Ils sont indispensables dans la démarche de recherche de fuites sur le réseau.
- La déclinaison du schéma de desserte s'effectuera par la réalisation d'études spécifiques en fonction des problématiques (sécurisation, nouveaux réservoirs, etc.). Une enveloppe annuelle de 1,2 millions d'euros soit 21,2 millions d'euros à l'horizon 2035 a été actée.

VI - 6 - 2 - Volet consommation : sensibilisation des usagers

1/ Incitation à l'individualisation des consommations d'eau froide

Si les immeubles neufs sont, dans la plupart des cas, équipés de compteurs d'eau individuels dès la construction, il reste sur le Bassin Rennais environ 3 700 immeubles non équipés de compteurs individuels, dont 1 500 à Rennes.

L'individualisation des consommations d'eau (froide) consiste en l'installation de compteurs abonnés au service de l'eau dans chaque logement. Elle permet aux ménages de connaître et de suivre leur consommation réelle. L'incitation à l'individualisation est un axe important du programme ECODO de la Collectivité, car il est avéré que l'individualisation des consommations permet de diminuer jusqu'à 20 % la consommation d'eau des foyers.

La Collectivité a fixé par délibérations les modalités visant à faciliter la réalisation de travaux d'individualisation, à savoir le financement à 100 % du diagnostic par la Collectivité, l'attribution d'aides à la pose des compteurs abonnés au service de l'eau, et l'accompagnement dans l'information des habitants. Les règles de financement de la pose des compteurs ont été établies pour que la Collectivité puisse apporter des aides en complément de celles de l'Agence de l'Eau, et ainsi permettre un financement des compteurs individuels à hauteur de 70 % du montant de la dépense.



*Individualisation des consommations
d'eau froide dans un immeuble
Rue de Dinan - Rennes*

La Collectivité a reçu, en 2018, 35 demandes d'aide pour la réalisation de travaux d'individualisation. Il s'agissait de 30 demandes pour des études et 5 demandes de réalisation de travaux (cf. 8/ Bilan du fonds ECODO) pour lesquelles la Collectivité a donné son accord.

2/ Sensibilisation des scolaires

De nouvelles animations scolaires ont été proposées à l'ensemble des écoles du territoire de la Collectivité. Elles sont conformes aux modalités du cadre communal d'intervention sur le temps scolaire quand il existe, comme c'est le cas à Rennes. Le budget permettait de faire bénéficier 40 classes de CM1-CM2 du cycle d'animations pour l'année scolaire 2018-2019.

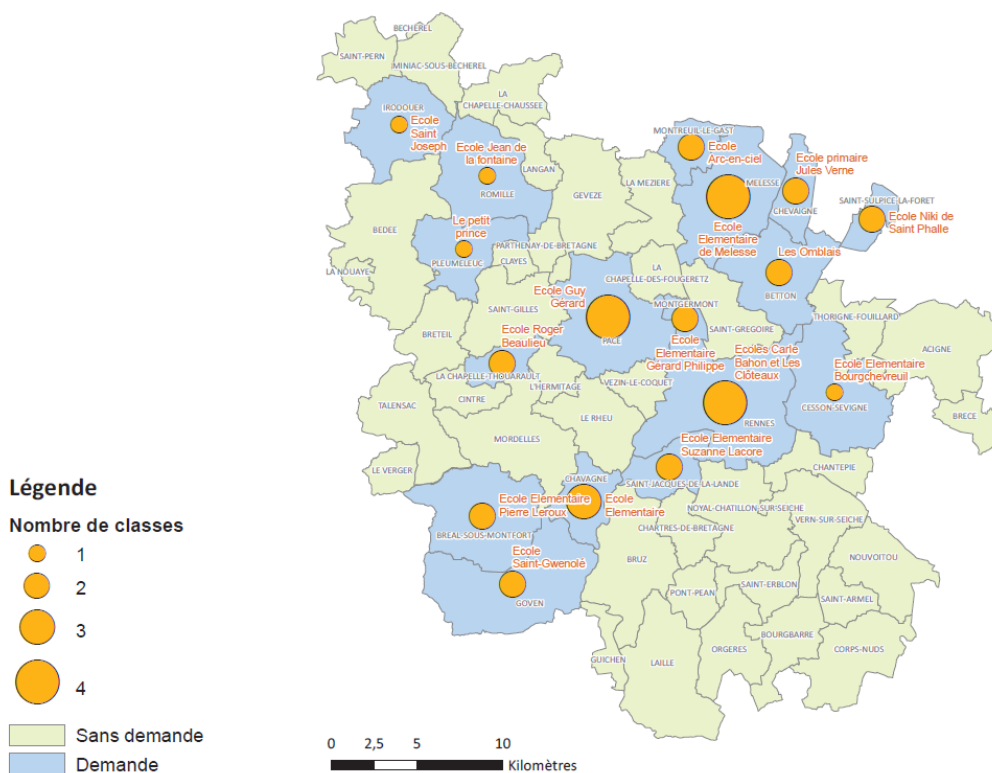
18 écoles se sont inscrites au projet, pour 40 classes représentant 1 031 enfants sensibilisés. Elles ont bénéficié d'une série de 4 animations sur le cycle de l'eau domestique et sur les économies d'eau, réalisées par les associations Eau & Rivières de Bretagne et les Petits Débrouillards Grand Ouest pour le compte de la Collectivité.



*Animation scolaire - Jeu « GASPIDO »
© Eau et Rivières*

Animations scolaires ECODO	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de classes ayant bénéficié des animations	20	39	40	40
Nombre d'élèves sensibilisés	400	950	1 069	1 031

Carte de la répartition des demandes d'animations scolaires et pour l'année scolaire 2018/2019



Pour sensibiliser davantage d'enfants aux économies d'eau, un jeu de 7 familles a été créé en 2018 et distribué aux 11 000 élèves de CM1-CM2 du territoire de la Collectivité. 4 classes pilotes ont été encadrées par l'association Eau et Rivières de Bretagne pour la rédaction des cartes et un illustrateur (Stan Silas) est intervenu dans les classes pour l'illustration et la mise en forme des cartes.



**Conférence de presse sur le jeu de 7 familles
École de l'Île - Rennes
21 juin 2018**

3/ Sensibilisation des abonnés domestiques : mission Ambassadeurs de l'eau

Trois jeunes en service civique ont été accueillis à la Collectivité en tant qu'Ambassadeurs de l'eau pour une mission de 7 mois. Après une formation de 3 semaines comprenant de l'apport théorique et des visites de terrain, les Ambassadeurs de l'eau ont démarré leur mission de porte-à-porte pour apporter des informations et des conseils aux abonnés sur les économies d'eau. Ils ont ainsi rencontré 500 personnes sur la commune de Vezin-le-Coquet et sur le quartier de Villejean à Rennes. Ils ont reçu un très bon accueil et le public leur a montré un réel intérêt à s'équiper en matériel hydro-économe.



Visite en porte-à-porte des Ambassadeurs



Des animations ont également été organisées avec différentes structures (bailleurs, CHU...) et en partenariat avec les médiateurs du tri de Rennes Métropole. Environ 2 000 personnes ont ainsi été touchées. Le succès de cette première mission qui s'est déroulée de janvier à juillet 2018 a conduit la Collectivité à la mise en place d'une deuxième mission visant à accueillir 3 nouveaux jeunes sur 2 autres territoires de la Collectivité en 2019.



**Animation grand public par les Ambassadeurs
Allée de Touraine - Rennes
14 juin 2018**

4/ Charte ECODO avec les magasins de bricolage

L'objectif de la Charte ECODO est de sensibiliser aux questions d'économie d'eau, les usagers sur le lieu de vente, avec la collaboration de magasins de bricolage fournissant du matériel de plomberie aux particuliers. Cette action est proche de ce qui avait été fait avec la Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source" pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.



**Installation des outils de communication
dans les magasins de bricolage
Mai 2018**

L'opération a été lancée officiellement en mars 2018 avec la signature d'une charte d'engagement avec les 6 magasins partenaires de l'opération, lors d'une conférence de presse. Au cours de cette année, tout le matériel de communication a été déployé (stop produit, bandeau d'affichage, établi de démonstration) accompagné d'une formation de 26 vendeurs qui a été réalisée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes et la Maison de la Consommation et de l'Environnement. Pour évaluer leur efficacité, des enquêtes ont été menées par des membres des associations se présentant comme des clients classiques auprès des vendeurs ("clients mystères").

Enfin une animation a également été effectuée dans chacun des 6 magasins en mai et juin.

Un bilan de l'opération sera réalisé en mars 2019. Les enquêtes menées par les clients mystères ont montré que la formation des vendeurs était déterminante pour apporter des conseils avisés aux clients, d'où l'importance de poursuivre cette mission auprès des magasins. Les supports comme le « stop produit » ont permis d'augmenter la vente du matériel référencé ECODO. Un travail sera fait pour renforcer encore la visibilité de certains supports.

5/ Aide financière à l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie

Pour inciter les particuliers disposant d'un jardin à utiliser de l'eau de pluie plutôt que de l'eau potable pour leurs usages extérieurs (arrosage et nettoyage), la Collectivité a souhaité apporter une aide financière aux particuliers pour l'acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie.



BON D'ACHAT

sur une cuve de récupération d'eau de pluie*

20 €

et une remise supplémentaire de 10% accordée par votre magasin

Pour plus d'informations, un vendeur conseil peut vous guider en magasin.

Votre commune

Bon d'achat distribué par

* Valable sur l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie et ses accessoires (kit de raccordement à la gouttière, socle et robinet). Bon à remettre en magasin jusqu'au 25/11/2018, dans la limite des 3000 premières cuves vendues. Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en magasin.

Liste des enseignes partenaires : Leroy Merlin Chantepie, Leroy Merlin Betton, Bricomarché Pleumeleuc, Castorama Melesse, Lysidis Lallé, Lysidis Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Weldon Bréal-sous-Monfort, Truffaut Rennes Alma, Truffaut Pacé, Magasin Vert Betton, Point Vert L'Hermitage.

**Bon d'achat pour l'acquisition
d'une cuve de récupération d'eau de pluie**

En partenariat avec 6 magasins de bricolage et 6 jardinerie, des bons d'achat d'une valeur de 20 euros accompagnés d'une remise supplémentaire de 10 % accordée par les magasins ont été distribués largement à partir du 15 mars 2018 dans les journaux, bulletins municipaux, mairies, équipements de quartier.... Ils étaient également téléchargeables sur le site internet de la Collectivité. Cette opération qui initialement était prévue jusqu'au 31 août, a été prolongée jusqu'à fin novembre compte-tenu de son succès. Ce sont au total 640 cuves de récupération d'eau de pluie qui ont été vendues grâce aux bons d'achat.

6/ Accompagnement des communes et des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes

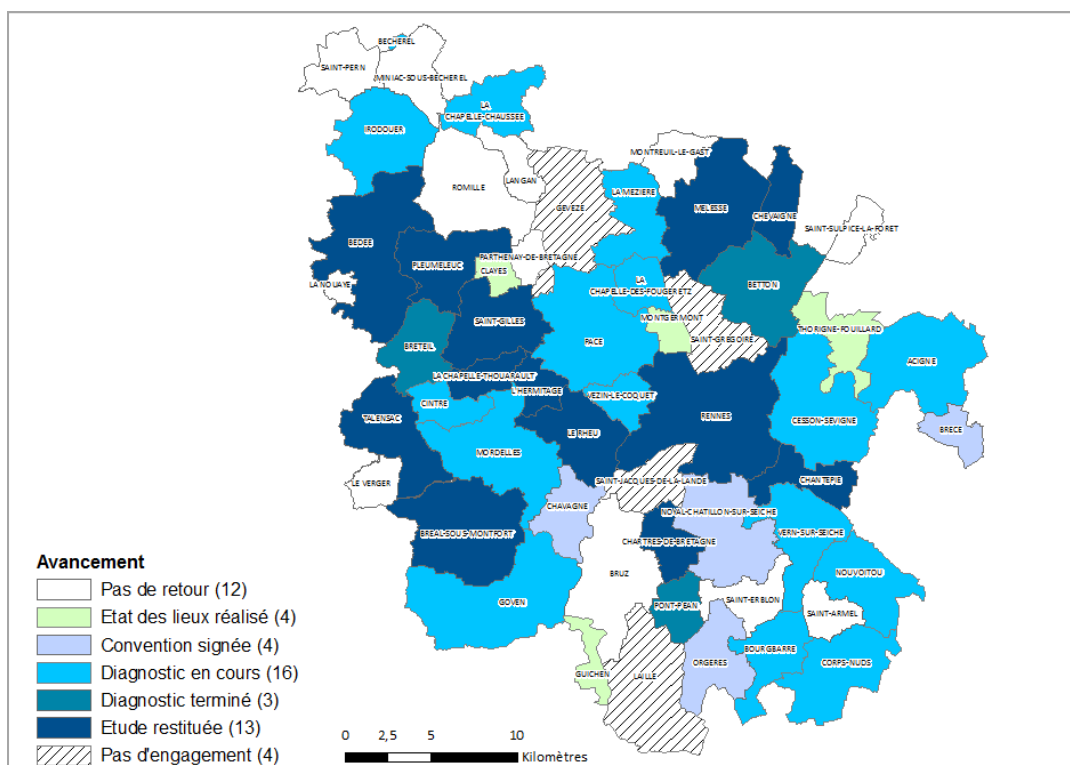
La Collectivité a poursuivi en 2018 l'action d'accompagnement des services techniques des communes de son territoire dans le diagnostic et le suivi de leurs consommations d'eau potable, dans le but de leur faire réaliser des économies d'eau. 6 communes ont concrétisé leur engagement par la finalisation de leur diagnostic, et 6 autres la réalisation de travaux.

À la fin de l'année 2018, 70 % des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont engagées dans la démarche.



***Matinée technique sur les économies d'eau
dans les équipements publics - Pleumeleuc
7 novembre 2018***

Carte de la répartition des diagnostics bâtiments communaux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1^{er} janvier 2019



En parallèle, 30 agents communaux ont participé à des ateliers sur l'installation de matériels hydro-économiques et la récupération d'eau de pluie en novembre 2018.

Fin 2018, 87 % d'Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) avaient accepté la démarche d'un diagnostic. Pour les EHPAD engagés dans la démarche, tous les diagnostics sont finalisés depuis 2017.



*Matinée technique sur la récupération d'eau de pluie
Saint-Gilles - 23 novembre 2018*

Diagnostiques ECODO dans les bâtiments	2015	2016	2017	2018
Pourcentage de communes participant au diagnostic eau des bâtiments communaux	57 % (32 communes)	66 % (37 communes)	70 % (40 communes)	70 % (40 communes)
Pourcentage des EHPAD diagnostiqués depuis 2015	18 % (7 EHPAD sur Rennes)	36 % (12 EHPAD)	87 % (27 EHPAD)	87 % (27 EHPAD)

7/ Expérimentation de la télé-relève des compteurs d'eau

Une étude de faisabilité pour la mise en place de la télé-relève auprès des **gros consommateurs**, technologie qui permettrait à terme d'optimiser le suivi de la sectorisation, a été lancée en 2017 avec la SPL Eau du Bassin Rennais. Cette étude a conclu en 2018 à un choix technologique consistant à proposer 2 solutions de réseau radio, au choix : l'utilisation du Réseau « LoraWan » de Rennes Métropole ou l'utilisation d'une solution de type GSM.

La première solution nécessite le développement d'un partenariat privilégié avec Rennes Métropole pour industrialiser une télé-relève d'un grand nombre de gros consommateurs.

En parallèle cette technologie "Lora" a été testée en 2018 sur le CHU. Plusieurs ajustements des têtes émettrices ont été nécessaires pour permettre un fonctionnement satisfaisant du service. Au vu de ce retour d'expérience positif, une extension de cette expérimentation à 7 autres gros consommateurs est envisagée en 2019. Ils testeront l'une des 2 technologies en fonction des besoins et de la couverture du réseau radio « Lora ».



Tête émettrice sur un compteur d'eau potable

L'expérimentation du maintien de la télérelève en place sur **l'ensemble des compteurs abonnés à Cesson-Sévigné** a mis en évidence en 2018 un taux de panne important sur les têtes émettrices installées sur les compteurs, majoritairement sur des compteurs en regards extérieurs, ce qui laisse supposer un problème d'étanchéité des têtes émettrices. Au vu du taux de panne très élevé, l'utilité du dispositif de télérelève pour l'abonné et pour le service s'est avéré difficilement testable. Il a pu être constaté sur la durée de l'expérimentation une très faible utilisation du portail abonné télérelève et de la consultation des consommations, par les abonnés. Par ailleurs, les fonctionnalités d'alertes (fuites, compteur bloqué, arrachement de la tête, etc) proposées par le prestataire ne fonctionnent pas de manière fiable. Au vu de ces éléments, l'expérimentation télérelève à Cesson-Sévigné sera arrêtée en 2019 et le déploiement de la télérelève à l'échelle de la Collectivité pour les abonnés domestiques sera suspendu dans l'attente de technologies fiables.

8/ Bilan de l'utilisation du fonds ECODO

L'instruction des demandes de subventions sur le fonds ECODO (270 000 € / an) a donné lieu en 2018 à l'attribution d'aides financières pour 44 projets : 35 demandes d'individualisation de compteurs et 9 demandes sur d'autres projets.



*Installation de toilettes sèches
financées par le fonds ECODO
Étang de Blavon - Bédée
Octobre 2018*

Individualisation des compteurs de consommation d'eau froide

	2016	2017	2018
Nombre de diagnostics préalables à la définition de travaux	2	20	30
Nombre d'opérations de travaux subventionnées	1	8	5
Nombre de logements concernés par ces opérations	700	248	44

Les autres subventions du fonds ECODO

Demandeur	Nature de la demande	Montant	Collectivité Eau du Bassin Rennais				
			réponse	Dépenses prévisionnelles retenues	HT / TTC	Taux prévisionnel	Montant prévisionnel de l'aide
UGECAM	installation d'équipements hydro-économiques sur le site du PGR et sa résidences "Les Chênes"	5367,19 € HT	accepté	5 367,19 €	HT	30%	1 610,16 €
Commune de Pont-Péan	installation de toilettes sèches - parking de la Mine	34 326 € HT	accepté	27 376,00 €	HT	40%	10 950,40 €
Commune de Melesse	installation de matériel hydro-économe sur les équipements communaux	4 794,43 € HT	accepté	4 794,43 €	HT	30%	1 438,33 €
Commune de Betton	construction d'une salle de sport au Complexe sportif les Omblais	2 306 000 € HT	accepté	9 546 € 11 049 €	HT	10 % 40 %	5 375 €
Commune de Bréteil	rénovation de la salle polyvalente	157 624 € HT	accepté	2 447 €	HT	30%	734 €
Commune de Bédée	Installation de toilettes sèches à l'étang de Blavon	32 450 € HT	accepté	27 450 €	HT	30%	8 235 €
Commune de Saint-Gilles	rénovation de 2 blocs de douches de salles de sport	12 454 € HT	accepté	2 460 €	HT	30%	738 €
Commune de Rennes	rénovation de la chaîne des cascades et du bassin du parc de Maurepas à Rennes	10 215 € HT	accepté	4 500 €	HT	40%	1 800 €
Commune de Pleumeleuc	renouvellement et modernisation du matériel et utilisation des eaux de pluie	6500 € HT	accepté	4 164 € 2 800 €	HT	30 % 40 %	2 369 €
CHU Rennes	Etude de prélocalisation et de recherche de fuite	1712,66 € HT	accepté	1 712,66 €	HT	40%	685,06 €

Bilan du fonds ECODO

	2018
Nombre de demandes acceptées	44
Demandes concernant l'individualisation des compteurs d'eau froide	35
Demandes concernant des investissements en faveur des économies d'eau	9
Montant des aides accordées en 2018	44 720,88 €
Taux de consommation du fonds annuel d'économie d'eau	17 %

VI - 7 – Les performances des services

VI - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau de distribution.

Les résultats des contrôles de la qualité de l'eau potable réalisés par l'ARS sont consultables pour chaque commune sur le site Internet du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse

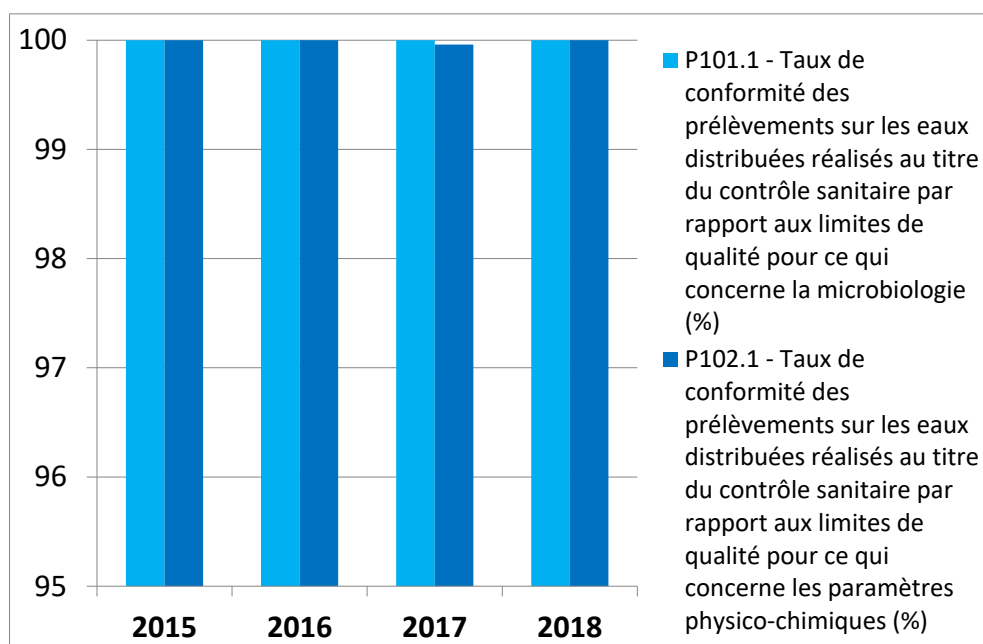
<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Les bilans 2018 de l'ARS sur la qualité de l'eau sur les réseaux de distribution du Bassin Rennais figurent en annexe 3.

Les délégataires réalisent par ailleurs une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

Tableau 8

Service	2018 VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (unité)	2018 P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	2018 VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (unité)	2018 P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)
01 - Rennes	340	100	340	100
02 - Sud de Rennes	96	100	96	100
03 - Nord de Rennes	100	100	100	100
04 - Secteur Ouest	73	100	73	100
05 - Cesson-Sévigné	33	100	33	100
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	36	100	36	100
08 - Chantepie-Vern	36	100	36	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	20	100	20	100
10 - Le Rheu	19	100	19	100
12 - Brécé, Nouvoitou	12	100	12	100
15 - Corps-Nuds	10	100	10	100
Total	775	100	775	100



A Rennes, un suivi spécifique de la saveur est réalisé par l'exploitant dans un panel de restaurants. On peut noter que sur les 39 dégustations en 2018, 92% des analyses saveur atteignent la référence de qualité qui correspond à l'absence de goût. Ce taux est en amélioration constante depuis 2013 où il était de 40 %.

» Sur les 11 services de distribution :

- 100 % de conformité aux limites de qualité d'eau microbiologiques et physicochimiques
- Un rendement global de réseau à 90,9 %
- Un bon indice linéaire de pertes pour 11 services
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale 115/120 à l'échelle de la Collectivité
- 0,8 % de renouvellement du réseau en moyenne sur les 5 dernières années pour les 9 services inclus intégralement dans le territoire (1,3 % pour la seule année 2018)

VI - 7 - 2- Performances des réseaux de distribution

Les performances des réseaux de distribution sont directement liées à la gestion des fuites sur canalisations et branchements (réseau public avant compteur).

La réparation des fuites détectées par les différentes techniques de recherche de fuite ou signalées par des tiers incombe au délégataire chargé de l'exploitation du réseau. Le bilan 2018 de réparation de fuites (hors fuites dues à des casses accidentelles par un tiers) est présenté ci-après par service. Le volume de perte occasionné par une fuite sur le réseau est fonction de la durée de la fuite, du type de rupture, du diamètre et du débit dans la canalisation concernée. Il est difficilement appréciable, notamment du fait que la date de démarrage de la fuite est souvent inconnue.

Service	2017 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées	2018 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées
01 - Rennes	71	48
02 - Sud de Rennes	35	28
03 - Nord de Rennes	30	26
04 - Secteur Ouest	28	57
05 - Cesson-Sévigné	7	6
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	7	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	16
07 - Rophémel	41	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	4	5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	2	1
10 - Le Rheu	14	11
11 - Acigné	4	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	4	2
15 - Corps-Nuds	3	2
16 - Le Verger	0	intégré dans 04-Secteur Ouest
Total	250	202

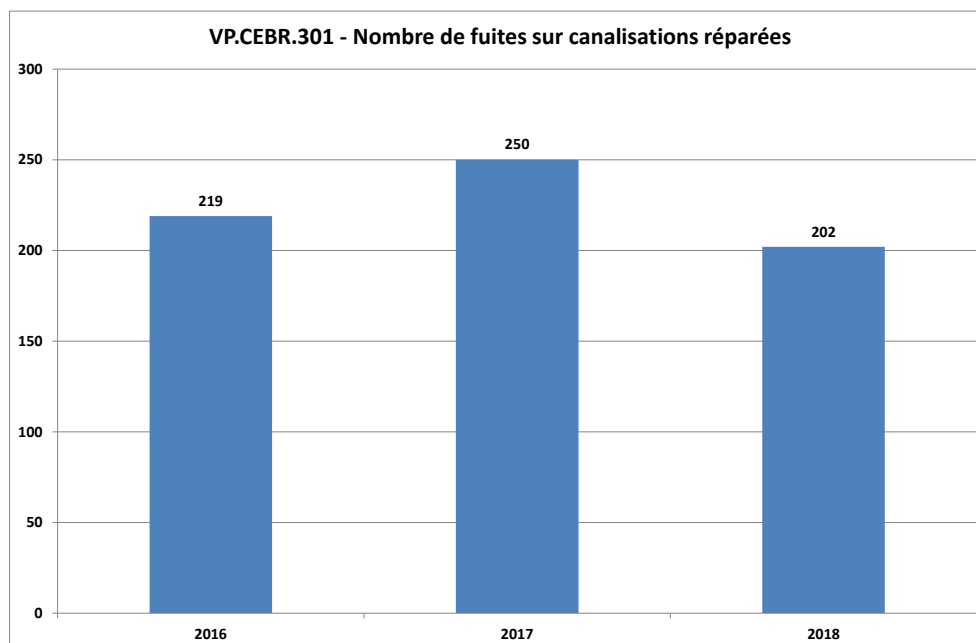
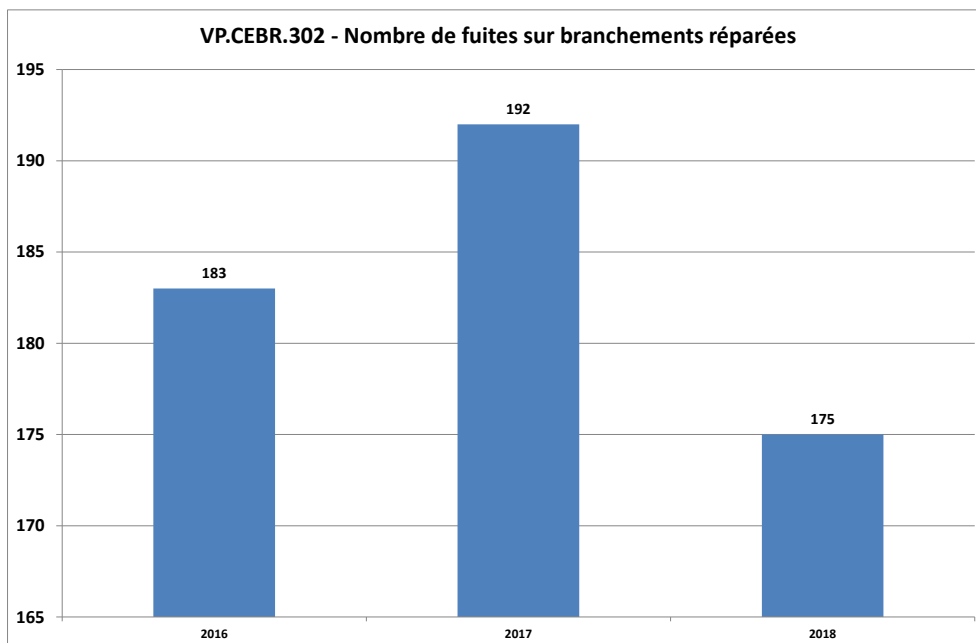


Tableau 9-1

Service	2017 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées	2018 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées
01 - Rennes	30	46
02 - Sud de Rennes	49	26
03 - Nord de Rennes	37	20
04 - Secteur Ouest	18	19
05 - Cesson-Sévigné	8	8
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	11	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	11
07 - Rophémel	16	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	6	3
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1	31
10 - Le Rheu	5	7
11 - Acigné	2	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	7	2
15 - Corps-Nuds	0	2
16 - Le Verger	2	intégré dans 04-Secteur Ouest
Total	192	175



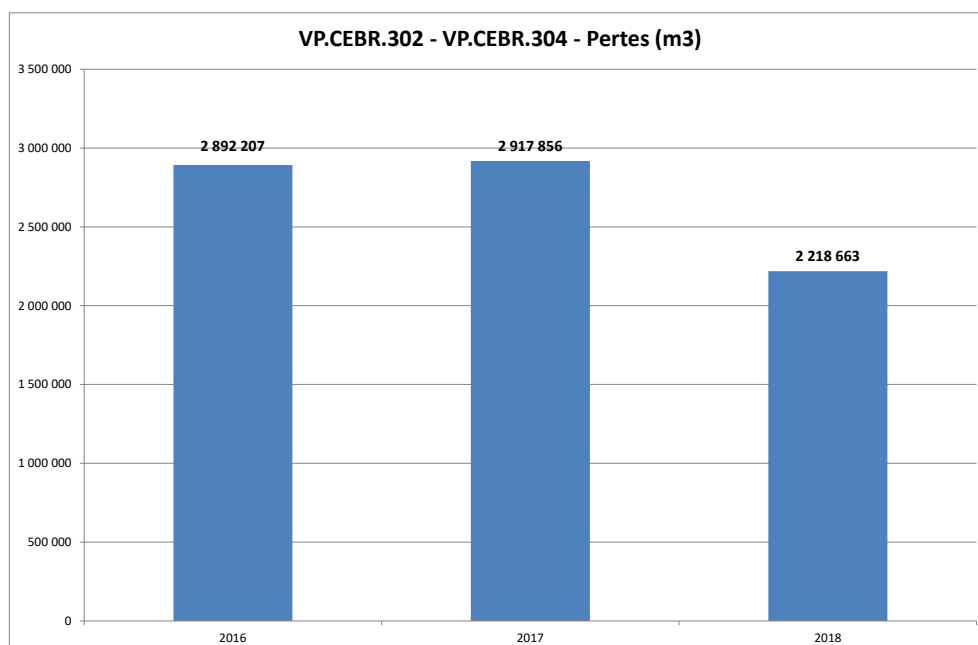
Le rendement du réseau de distribution correspond au pourcentage du volume ayant circulé dans le réseau qui a été distribué aux abonnés, ou utilisé pour le service. Plus il est proche de 100 % et plus le volume de pertes est faible. Les valeurs constatées sur la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont globalement bonnes, et les rendements sont bien supérieurs à la moyenne nationale (79,7 % - Rapport Eau France 2015 – données 2012).

Tableau 10

Service	2017 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	2018 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	2018 VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes (%)
01 - Rennes	92,9	96,9	94,0
02 - Sud de Rennes	83,9	85,4	85,3
03 - Nord de Rennes	84,4	85,8	85,1
04 - Secteur Ouest	88,4	91,0	89,7
05 - Cesson-Sévigné	93,2	95,5	94,7
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	93,7	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	90,6	90,6
07 - Rophémel	87,8	intégré dans 04 - Secteur Ouest	intégré dans 04 - Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	86,5	83,7	84,8
09 - St-Jacques-de-la-Lande	93,5	87,0	92,2
10 - Le Rheu	90,3	91,8	90,0
11 - Acigné	92,3	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	81,9	80,0	83,0
15 - Corps-Nuds	79,7	73,2	78,5
16 - Le Verger	84,1	intégré dans 04 - Secteur Ouest	intégré dans 04 - Secteur Ouest
Rendement global	88,0%	90,9%	

Service	2017 VP.CEBR.304 - Pertes (m3)	2018 VP.CEBR.304 - Pertes (m3)
01 - Rennes	1 235 054	522 365
02 - Sud de Rennes	434 302	411 669
03 - Nord de Rennes	444 640	414 067
04 - Secteur Ouest	262 872	362 731
05 - Cesson-Sévigné	75 908	48 885
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	55 603	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	109 274
07 - Rophémel	124 528	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	106 773	141 880
09 - St-Jacques-de-la-Lande	41 498	89 352
10 - Le Rheu	43 824	36 118
11 - Acigné	19 518	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	37 741	46 323
15 - Corps-Nuds	26 275	35 999
16 - Le Verger	9 320	intégré dans 04-Secteur Ouest
Total	2 917 856	2 218 663
	Evolution en %	-24%
	Evolution en nombre	-699 193

Le volume perdu sur le réseau est en très forte diminution due à une réduction importante des pertes sur le réseau de Rennes (-58 %) notamment en raison de la diminution du nombre de fuites sur le réseau....



Pour comparer les pertes d'eau d'un réseau à un autre, en s'affranchissant du linéaire, on utilise l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), qui rapporte le volume de pertes au linéaire du réseau.

L'Office International de l'Eau a défini pour chaque type de réseau, rural, semi-rural ou urbain, des valeurs cibles d'ILP pour un réseau en bon état. Le caractère rural, semi-rural ou urbain est déterminé par l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) du réseau (volume consommé par km de canalisation et par jour).

L'ILP 2018 montre une amélioration par rapport à 2017, en cohérence avec la baisse du volume perdu.

Service	2017 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	2018 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	2018 VP.224 - Indice linéaire de consommation (m ³ / km/j)	Type de réseau	Qualification ILP 2018
01 - Rennes	6,7	2,9	57,6	Urbain	Bon
02 - Sud de Rennes	2,0	1,8	10,9	Semi-Urbain	Bon
03 - Nord de Rennes	1,8	1,7	10,0	rural	Acceptable
04 - Secteur Ouest	1,2	0,9	9,5	rural	Bon
05 - Cesson-Sévigné	1,4	0,9	19,2	Semi-Urbain	Bon
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	1	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet			
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles		0,9	8,7	rural	Bon
07 - Rophémel	1	intégré dans 04-Secteur Ouest			
08 - Chantepie-Vern	2,1	2,6	13,3	Semi-Urbain	Bon
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,9	4,1	27,8	Semi-Urbain	Acceptable
10 - Le Rheu	1,6	1,3	14,2	Semi-Urbain	Bon
11 - Acigné	1	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet			
12 - Brécé, Nouvoitou	1,2	1,5	5,9	rural	Acceptable
15 - Corps-Nuds	1,1	1,5	4,2	rural	Acceptable
16 - Le Verger	1,3	intégré dans 04-Secteur Ouest			
ILP global (m3/j/km)	2,20	1,60	16,00	Semi-Urbain	Bon

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et les volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage (volumes utilisés pour le service, consommations autorisées sans comptage...).

Service	2017 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2018 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés
01 - Rennes	6,52	2,95
02 - Sud de Rennes	2,02	1,89
03 - Nord de Rennes	1,86	1,69
04 - Secteur Ouest	1,27	0,97
05 - Cesson-Sévigné	1,54	0,93
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	0,60	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	0,92
07 - Rophémel	0,70	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	2,26	2,69
09 - St-Jacques-de-la-Lande	2,02	4,54
10 - Le Rheu	1,69	1,34
11 - Acigné	0,70	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	1,21	1,48
15 - Corps-Nuds	1,11	1,53
16 - Le Verger	1,00	intégré dans 04-Secteur Ouest
ILVC global (m3/km)	2,30	1,65

VI - 7 - 3- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Afin d'améliorer le rendement du réseau, la connaissance de ce patrimoine et la mise en place de programmes pluriannuels de renouvellement sont essentielles. L'obtention d'une note de 120 / 120 pour cet indicateur réglementaire (P103.2) est donc un objectif primordial.

Les 5 points manquants sur le Bassin Rennais sont dus à :

- la localisation des branchements sur le plan des réseaux qui n'est pas connue sur l'intégralité des réseaux. En effet, la localisation systématique n'a été mise en œuvre qu'il y a une dizaine d'années ;
- l'absence de connaissance des dates ou périodes de pose des canalisations pour une partie des conduites posées avant les années 1970.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)	2017	2018
Total Collectivité	115	115

Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le linéaire de réseau représente 3 750 km en 2018.

Service	2017 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2018 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)
01 - Rennes	496	495
02 - Sud de Rennes	599	610
03 - Nord de Rennes	683	683
04 - Secteur Ouest	591	1056
05 - Cesson-Sévigné	145	147
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet		intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	244	329
08 - Chantepie-Vern	141	141
07 - Rophémel	444	intégré dans 04-Secteur Ouest
09 - St-Jacques-de-la-Lande	59	59
10 - Le Rheu	77	78
11 - Acigné	84	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	86	86
15 - Corps-Nuds	65	65
16 - Le Verger	20	intégré dans 04-Secteur Ouest
Total	3734	3750
	Evolution en %	0,4%
	Evolution en nombre	16

Il convient de noter qu'il existe un décalage entre la réception administrative des réseaux au cours de l'année (signature des PV de réceptions) et leurs intégrations officielles dans les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) des exploitants qui disposent d'un délai maximal de 6 mois ; ainsi des réseaux réceptionnés en 2018 seront intégrés dans les SIG en 2019.

Pour les services qui voient leurs linéaires diminués, la diminution s'explique par une mise à jour des plans de récolement notamment l'abandon des doubles conduites (de part et d'autre de certaines voies) à l'occasion des renouvellements du réseau.

VI - 7 - 4- Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (réparations de fuites sur canalisations... cf. chapitre VI-7-2). Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Service	2017 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (%)	2018 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (%)
01 - Rennes	1,5	1,2
02 - Sud de Rennes	1,7	1,0
03 - Nord de Rennes	1,5	1,2
04 - Secteur Ouest	5,7	4,2
05 - Cesson-Sévigné	2,3	1,8
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet		intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles		2,1
07 - Rophémel		intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	1,1	0,9
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,7	0,2
10 - Le Rheu	6,9	2,0
11 - Acigné		intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	3,3	2,3
15 - Corps-Nuds	0,7	2,8
16 - Le Verger		intégré dans 04-Secteur Ouest
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (nombre pour 1000 abonnés)	2,30	1,67

VI - 7 - 5- Qualité de service à l'utilisateur

1/ Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Chaque contrat de Délégation de Service Public comporte un engagement du délégataire sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. En 2018, sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, ce délai est identique pour tous les services.

Tableau 15	
2018 D151.0 - Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	1 jour

2/ Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Tableau 16		
Service	2017 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	2018 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)
01 - Rennes	100	100
02 - Sud de Rennes	100	100
03 - Nord de Rennes	100	100
04 - Secteur Ouest	86	84
05 - Cesson-Sévigné	100	100
06 - Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	100	100
07 - Rophémel	99	intégré dans 04 - Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	100	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	100	100
10 - Le Rheu	93	90
11 - Acigné	98	Changement de délégataire intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	100	100
15 - Corps-Nuds	100	100
16 - Le Verger	100	intégré dans 04 - Secteur Ouest

Pour l'année 2018, les rapports annuels des délégataires font état d'un total de 158 ouvertures de branchements hors délai (engagement hors délai de réalisation des travaux) sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. A noter que les modalités de suivi de cet indicateur ne sont pas nécessairement identiques chez tous les délégataires.

3/ Montant des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité

Service	2018 VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HTVA)	2018 P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)
01 - Rennes	10 000	0,001
02 - Sud de Rennes	2 856	0,001
03 - Nord de Rennes	2 460	0,001
04 - Secteur Ouest	4 280	0,002
05 - Cesson-Sévigné	700	0,001
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	1 600	0,002
08 - Chantepie-Vern	1 542	0,002
09 - St-Jacques-de-la-Lande	565	0,001
10 - Le Rheu	419	0,001
12 - Brécé, Nouvoitou	84	0,000
15 - Corps-Nuds	0	0,000
Total	24 507	0,001

Les montants présentés dans le tableau incluent les contributions des délégataires au Fonds de Solidarité Logement du Département d'Ille-et-Vilaine.

4/ Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par les délégataires ou directement par la Collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Service	2017 P155.1 - taux de réclamations (nb/1000 ab)	2018 P155.1 - taux de réclamations (nb/1000 ab)
01 - Rennes	5,2	4,5
02 - Sud de Rennes	0,6	0,6
03 - Nord de Rennes	0,5	1,1
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	0,8	0,3
05 - Cesson-Sévigné	3,3	6,9
06 - Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	4,5	6,8
08 - Chantepie-Vern	0,5	0,5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,2	0,4
10 - Le Rheu	0,3	0,3
11 - Acigné	0,3	Changement de délégataire intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	1,4	0,9
15 - Corps-Nuds	1,4	0,7
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	2,8	2,8

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Les taux 2018 correspondent à 576 réclamations écrites (hors prix de l'eau) reçues par les services : 516 reçues par les délégataires et 60 reçues par la Collectivité. Les réclamations reçues directement par la Collectivité sont présentées au chapitre VI-9-1.

A noter que la SPL Eau du Bassin Rennais, qui gère les services 01, 05 et 06 a mis en place une méthodologie d'identification et de qualification des courriers très exhaustive, qui conduit à qualifier de réclamations certains courriers qui ne sont pas considérés comme tels sur d'autres services.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par la SPL dans la mise en place de son propre système de facturation ont généré un retard dans l'émission des factures en 2017, d'où un impact sur le nombre de réclamations en 2017 et 2018.

5/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part eau et de la part assainissement. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Service	2017 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2018 P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
01 - Rennes	0,6	1,6
02 - Sud de Rennes	0,8	0,8
03 - Nord de Rennes	0,2	0,6
04 - Secteur Ouest	0,9	0,9
05 - Cesson-Sévigné	donnée non calculable changement de délégataire en cours d'année	1,6
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	0,2	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	nouveau périmètre 2018	2,4
07 - Rophémel	0,8	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	0,6	0,5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,8	3,5
10 - Le Rheu	0,7	1,1
11 - Acigné	0,4	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	0,4	0,8
15 - Corps-Nuds	0,4	0,4
16 - Le Verger	0,1	intégré dans 04-Secteur Ouest

Le retard de facturation de la SPL en 2017 pour les services 01, 05 et 06, dû aux difficultés rencontrées dans la mise en place de son propre système de facturation, n'a pas permis de mettre en œuvre les procédures de relance pour impayés telles qu'elles étaient prévues, d'où une augmentation du taux d'impayés en 2018.

Les données disponibles ne permettent pas pour l'année 2018 de calculer cet indicateur à l'échelle de la Collectivité.

VI - 8 – Les travaux réalisés et programmés par la Collectivité

VI - 8 - 1 - Les travaux réalisés en 2018

1/ Passation de marchés publics pour la réalisation des travaux

En 2018, la Collectivité a attribué les marchés relatifs aux travaux programmés et d'opportunité. Ces marchés seront des outils indispensables à la mise en œuvre des travaux issus des conclusions de l'étude de gestion patrimoniale et du schéma de desserte.

Ainsi, les travaux dits d'opportunité concerneront les travaux non planifiables au moins 18 mois à l'avance et dont le linéaire est inférieur à 500 mètres. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande de travaux de 4 ans.

Les travaux programmés, concernant le renouvellement des réseaux liés à la gestion patrimoniale et au schéma de desserte, seront réalisés dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre et d'un accord cadre à marchés subséquents pour les travaux.

Les études et les travaux liés à l'aspect sécurisation de la desserte en eau pourront être également réalisés par des marchés spécifiques au regard des contraintes inhérentes à chaque problématique (nouveau réservoir, nouveau tracé de conduite).

2/ Les travaux de renouvellement

Le renouvellement des canalisations

L'exigence d'une réalisation de réseaux de qualité se traduit par l'application de prescriptions techniques sur l'ensemble des nouveaux réseaux, tant sur la nature des matériaux demandés (fonte, polyéthylène haute densité - PEHD) que sur les modalités de pose (Charte de Qualité des Réseaux d'eau Potable), que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, des délégataires dans le cadre des contrats de délégation de service public (cas de Rennes, St-Jacques-de-la-Lande et Le Rheu) ou de tiers (aménageurs).

Selon les services, les travaux de renouvellement du patrimoine (canalisations, compteurs, branchements, équipements du réseau...) sont réalisés majoritairement par l'exploitant (01-Rennes, 09-Saint-Jacques-de-la-Lande, 10-Le-Rheu) ou par la Collectivité (les autres services).

Le renouvellement des canalisations et branchements par la Collectivité intègre des travaux de renouvellement prioritaires, identifiés en concertation avec l'exploitant, et les travaux d'opportunité (renouvellement, amélioration de réseau...) réalisés à l'occasion des projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage.

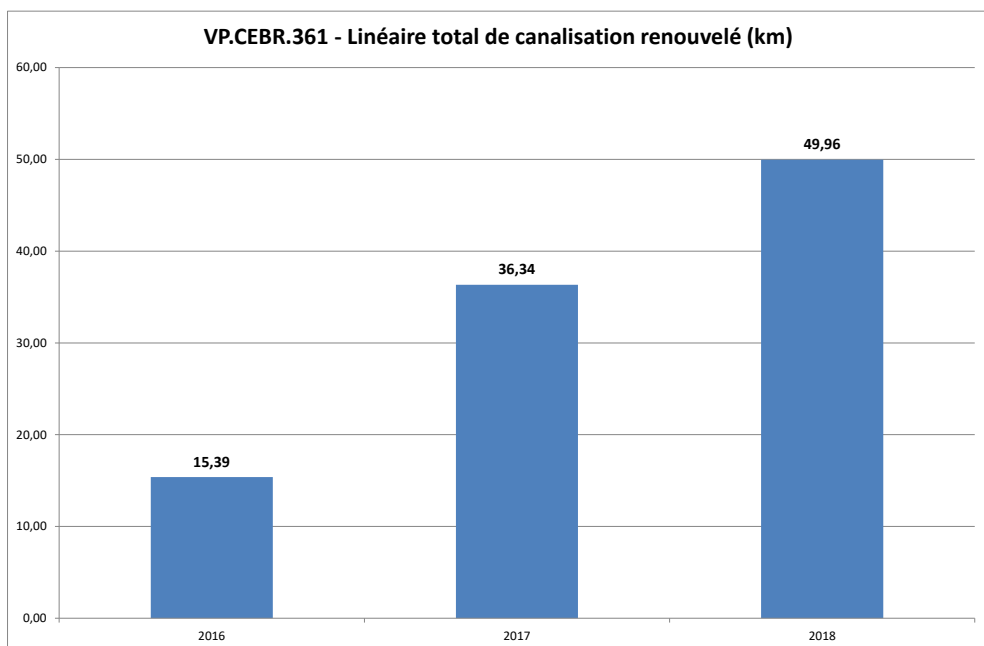
En 2018, les travaux de renouvellement ont poursuivi leur progression (+ 13,6 km) notamment avec la réception des travaux programmés sur les secteurs Ouest et Sud. Le taux de renouvellement annuel atteint la valeur de 1.3 % très proche de l'objectif fixé par la Collectivité à 1.25 % / an.



**Renouvellement d'une conduite en PEHD
125 mm par trancheuse
Tihouit - VC 5- Betton
Décembre 2018**

Le bilan 2018 du renouvellement réalisé par les délégataires et la Collectivité est le suivant :

Service	2018 VP.CEBR.359 - Linéaire de canalisation renouvelé par le Délégataire (km)	2018 VP.CEBR.360 - Linéaire de canalisation renouvelé par la Collectivité (km)	2018 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)
01 - Rennes	4,6	0,0	4,6
02 - Sud de Rennes	1,1	7,6	8,7
03 - Nord de Rennes	0,0	13,5	13,5
04 - Secteur Ouest	0,0	18,9	18,9
05 - Cesson-Sévigné	0,0	0,3	0,3
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,0	2,1	2,1
08 - Chantepie-Vern	0,0	1,0	1,0
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,4	0,1	0,5
10 - Le Rheu	0,0	0,0	0,0
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	0,0	0,0
15 - Corps-Nuds	0,0	0,4	0,4
Total	6,04	43,92	49,96



L'indicateur réglementaire sur le taux moyen de renouvellement des réseaux est quant à lui lissé sur cinq années : le taux moyen du renouvellement du réseau sur 5 ans correspond ainsi au pourcentage du réseau renouvelé sur cette période. Il donne une indication sur le rythme de renouvellement : avec un taux de 1 % par an, la durée nécessaire pour renouveler l'ensemble du réseau est de 100 ans. Le taux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 0,8 % pour la période 2014-2018 (il était de 0,7 % entre 2013 et 2017).

Tableau 21

Service	2018 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2018 VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quelque soit le financeur) (km)	2018 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2018 P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)
01 - Rennes	4,6	28,8	495,0	1,2%
02 - Sud de Rennes	8,7	28,3	610,0	0,9%
03 - Nord de Rennes	13,5	47,8	683,0	1,4%
04 - Secteur Ouest	18,9	23,3	1056,0	0,4%
05 - Cesson-Sévigné	0,3	3,5	147,0	0,5%
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	2,1	3,7	329,0	0,2%
08 - Chantepie-Vern	1,0	4,1	141,0	0,6%
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,5	2,9	59,0	1,0%
10 - Le Rheu	0,0	2,0	78,0	0,5%
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	0,0	86,0	0,0%
15 - Corps-Nuds	0,4	0,7	65,0	0,2%
Total	50,0	147,8	3749,0	0,8%

Le renouvellement des branchements

Selon le matériau et l'état du branchement, il est procédé soit au renouvellement complet du branchement, soit à son report sur la nouvelle canalisation posée. Lors d'un report, seul le collier de branchement est renouvelé.

Le bilan exhaustif des **branchements en plomb** restant sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais n'est pas finalisé à la date de l'édition du présent rapport.

Sur le service 01-Rennes, l'ensemble des branchements en plomb a été remplacé dans le cadre du renouvellement prévu au contrat de délégation de service public 2005-2015 avec Veolia Eau.

Cependant, suite à la jurisprudence, la Collectivité a intégré au 1^{er} avril 2015 au réseau public d'eau potable des canalisations situées sous les rues privées ouvertes à la circulation et posées à l'époque de leur aménagement sans comp- teur général en entrée de voie, ce qui n'est plus autorisé actuellement. Les canalisations concernées et les branchements associés sont inscrits prioritairement en renouvellement. La réalisation des travaux nécessite l'établissement préalable de conventions de servitudes avec tous les propriétaires concernés par le passage de la canalisation, ce qui peut être relativement long.

Tableau 22

Service	2018 VP.CEBR.363 nombre de branchements renouvelés par les Délégués	2018 VP.CEBR.364 nombre de branchements renouvelés par la Collectivité	2018 VP.CEBR.365 nombre total de branchements renouvelés
01 - Rennes	296	0	296
02 - Sud de Rennes	51	230	281
03 - Nord de Rennes	0	290	290
04 - Secteur Ouest	0	246	246
05 - Cesson-Sévigné	0	12	12
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0	18	18
08 - Chantepie-Vern	4	38	42
09 - St-Jacques-de-la-Lande	2	5	7
10 - Le Rheu	0	3	3
12 - Brécé, Nouvoitou	0	0	0
15 - Corps-Nuds	0	16	16
Total	353	858	1211

L'accessibilité et le renouvellement des compteurs

A l'occasion du renouvellement des branchements, la mise en conformité des compteurs du point de vue de l'accessibilité est réalisée à chaque fois que cela est possible. L'accessibilité des compteurs est nécessaire pour le relevé d'index, mais aussi pour le remplacement de ces compteurs quand ils ont atteint la limite d'âge ou sont bloqués, et pour la réparation des fuites avant compteur qui occasionnent des pertes d'eau pour le service. Les compteurs situés dans les logements ou les garages sont ainsi rendus accessibles autant que possible.

Le **renouvellement des compteurs** est assuré exclusivement par les délégataires. Le nombre de compteurs renouvelés dans l'année pour un service dépend de plusieurs facteurs : taille du parc compteurs et pyramide des âges, limite d'âge fixée par le contrat de délégation de service public, qui peut être plus exigeante que la réglementation (15 ans) ou bénéficier d'une dérogation à l'âge réglementaire (19 ans à Rennes).

Service	2018 VP.CEBR.362 Nombre de compteurs renouvelés par le délégataire	2018 VP.CEBR.427 Nombre de compteurs rendus accessibles
01 - Rennes	2982	0
02 - Sud de Rennes	1227	60
03 - Nord de Rennes	297	30
04 - Secteur Ouest	242	51
05 - Cesson-Sévigné	23	4
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	83	15
08 - Chantepie-Vern	690	10
09 - St-Jacques-de-la-Lande	528	0
10 - Le Rheu	154	1
12 - Brécé, Nouvoitou	0	0
15 - Corps-Nuds	8	4
Total	6234	175

3/ Travaux d'extension des réseaux et réponses aux demandes d'autorisations

Réalisation et accompagnement des travaux d'extension de réseau

Suite au bilan des 3 années de sa maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des réseaux d'eau potable à l'intérieur des nouvelles opérations d'aménagement public, votée par délibération de 2015, la Collectivité a décidé fin 2017 d'abandonner ce principe et de laisser les aménageurs publics et privés assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

*Viabilisation du permis d'aménager
Le Ruisseau - Talensac
Septembre 2018*



Cette décision fait suite, notamment, à l'important travail d'harmonisation et de formalisation des conditions de réalisation des réseaux d'eau potable traduit dans un cahier des prescriptions techniques qui s'impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, condition sine qua non à l'acceptation de leurs demandes de rétrocession, dans l'objectif d'une réalisation de réseau de qualité concourant à la gestion patrimoniale.



*Aménagement de la ZAC
du Haut Combier - Chavagne
Novembre 2018*

Service	2018 VP.CEBR.424 Extensions en linéaire de canalisation sous maîtrise d'ouvrage Collectivité	2018 VP.CEBR.425 Extensions en linéaire de canalisation sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers	2018 VP.CEBR.426 Linéaire total d'extension
01 - Rennes	0,0	0,0	0,0
02 - Sud de Rennes	1,4	1,0	2,3
03 - Nord de Rennes	0,8	1,5	2,3
04 - Secteur Ouest	1,6	2,7	4,3
05 - Cesson-Sévigné	0,4	0,5	0,9
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,1	1,6	1,7
08 - Chantepie-Vern	0,0	0,1	0,1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,0	0,0	0,0
10 - Le Rheu	1,2	0,3	1,5
12 - Brécé, Nouvoitou	1,0	0,0	1,0
15 - Corps-Nuds	0,0	0,1	0,1
Total	6,3	7,8	14,1

Réponses aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est sollicité par les services instructeurs (communes ou Rennes Métropole) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à des travaux de constructions, extensions, ou changements de destination des bâtiments.

L'année 2018 a connu une stabilisation du nombre d'instructions d'autorisations d'urbanisme par la Collectivité.

Courant 2018, la Collectivité a poursuivi les démarches de simplification d'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme en se rapprochant du service Droits des Sols de Rennes Métropole pour optimiser la pré-instruction par les instructeurs.

Les instructions d'Autorisations d'Urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017	2018
Certificat Urbanisme	96	119	170	180
Division Parcellaire	59	146	159	180
Permis d'Aménager	32	31	29	49
Permis de Construire	217	426	568	523
Total	404	722	926	930

Dès le stade du certificat d'urbanisme, de la division parcellaire ou du permis d'aménager, la Collectivité est amenée à étudier la desserte en eau des projets, et à formuler ses prescriptions, qui sont, le cas échéant, repris dans les arrêtés. Les demandeurs sont ainsi informés en amont, de l'éventuelle nécessité d'une extension de réseau, et dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme, de la participation financière aux travaux qui leur incombera (extensions inférieures à 100 mètres et ne desservant in fine qu'un seul demandeur, ou les extensions constituant des équipements propres ou exceptionnels à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal).

Les extensions de réseaux issues de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017	2018
Extension avec participation financière du demandeur	29	34	29	6
Extension financée par la Collectivité	3	5	0	0
Total	32	39	29	6

VI - 8- 2 - Les travaux programmés en 2019

En 2019, les travaux de renouvellement programmés et d'opportunité en 2019 sont évalués à 51,2 km (1.37 % de taux de renouvellement sur la base de 3 734 km de réseau 2017) :

- 6.3 km sur Rennes, St Jacques de la Lande et Le Rheu, réalisés sous maîtrise d'ouvrage des délégataires et intégrés dans l'économie des contrats de DSP, selon la répartition suivante :

Service	Linéaire de canalisation à renouveler en 2018 par les délégataires (km)
01 - Rennes	4,600
09 - Saint-Jacques de La Lande	0,900
10 - Le Rheu	0,830
Total	6,30

- 17 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux 4 premiers programmes des travaux programmés. Le début des travaux est prévu en juillet 2019 en coordination avec les communes et le service de Rennes Métropole.
- 0.6 km en convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Rennes Métropole dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Raoul de la Futaye et de Saint-Denis sur la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt.

- 2.3 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité en parallèle du renouvellement de la conduite d'adduction Lillion-Mordelles.
- 25 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux d'opportunité en cours enregistrés en 2018 et 2019 (renouvellement, amélioration de réseau...) en réponse aux projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage, auxquels s'ajouteront les travaux qui seront programmés après l'édition du présent rapport.



*Travaux de renouvellement
d'une canalisation d'eau potable
Rue Champion de Cicé - Rennes
Décembre 2018*

VI - 9 – Le suivi et contrôle des délégations de service public par la Collectivité

VI – 9 – 1 - Relation aux usagers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste responsable du service apporté à l'utilisateur, même si le service est délégué. A ce titre, elle se doit d'informer ses usagers et d'être à leur écoute.

La Collectivité et ses exploitants sont régulièrement sollicités par des usagers sur des questions techniques ou financières. L'un des motifs de réclamation récurrents est le constat d'une consommation d'eau anormalement élevée, provenant de fuites sur les installations privées. Depuis fin 2012, la loi Warsmann prévoit des modalités de dégrèvement en cas de fuite chez les usagers domestiques occupant un local d'habitation.

Les réclamations reçues en 2018 à la Collectivité concernaient :

- la facturation, y compris dysfonctionnement des dispositifs de télérelève pour les usagers équipés et la contestation de la facturation, de frais de relance pour retard de paiement ;
- un problème de fuite ou d'infiltration d'eau : fuite avant compteur, fuite après compteur et demande de dégrèvement, dégât des eaux... ;
- un problème de manque de pression ;
- un problème suite aux travaux réalisés par le service de l'eau : problème d'accès à l'habitation, remise en état des chaussées, désagrément lié à une coupure d'eau... ;
- un problème de qualité de l'eau : problème de turbidité ou d'eau calcaire ;
- une demande d'assistance dans le règlement d'un litige avec le délégataire ou le signalement d'une difficulté à joindre ce dernier.

Demandes des usagers	2015	2016	2017	2018
Nombre total de contacts	34	70	102	96
Dont nombre de demandes d'information	5	17	33	16
Dont nombre de réclamations reçues par la Collectivité	29	53	69	80
<i>dont réclamations sur motifs autres que le prix de l'eau (Indicateur national P155.1)</i>	20	40	52	59
Mode de demande				
Téléphone	18 %	20 %	15 %	19 %
Courrier électronique	44 %	54 %	62 %	50 %
Courrier	38 %	26 %	22 %	24 %
Visite			1 %	7 %

Par ailleurs, l'envoi des chèques eau (chapitre VII-3-2) a généré un nombre important de contacts avec les usagers en 2018, qui n'est pas comptabilisé ici.

VI - 9 - 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution

1/ Avenants et fins de contrat : les réalisations 2018

Avenants aux contrats Sud de Rennes, St-Jacques-de-la-lande, SIE de la Forêt du Theil et SIE de Châteaubourg

L'audit financier des contrats du secteur sud de Rennes réalisé dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au 2nd semestre 2017 avait conclu que les contrats étaient économiquement et techniquement sains, avec des marges de manœuvre substantielles sur le contrat du Sud de Rennes. Il avait également mis en évidence un retard dans la réalisation des opérations de renouvellement, et une erreur d'application de la formule d'actualisation des tarifs du Délégitaire depuis 2013 sur le contrat Sud de Rennes.

Une phase de négociation a été menée par les services de la Collectivité, assistée de son AMO, avec le délégataire de septembre 2017 à avril 2018, pour aboutir à la passation de 3 avenants concernant le nouveau contrat Sud de Rennes, avec effet au 1^{er} janvier 2019 : résiliation anticipée du contrat de St-Jacques-de-la-lande, retrait de la commune de Corps-Nuds du contrat tripartite avec le SIE de la Forêt du Theil, révision du contrat Sud de Rennes.

Suite à ces décisions, le **nouveau périmètre du contrat Sud de Rennes** intègre ainsi les communes de Brécé, Nouvoitou, Corps-Nuds et St-Jacques-de-la-lande.

La **date de fin du contrat est avancée au 31/01/2020** au lieu du 19/02/2020 pour compenser le chiffre d'affaires supplémentaire apporté au Délégitaire par l'intégration de ces 4 nouvelles communes.

L'engagement de rendement du réseau est porté à 88 % (85 % dans le contrat initial) pour prendre en compte le rendement des communes intégrées, sans compensation de la perte de recettes associée pour le délégataire (le rendement contractuel intervenant dans le calcul de la part du tarif à l'utilisateur destinée à couvrir les charges d'achat d'eau du Délégitaire).

La **nouvelle structure tarifaire et l'expérimentation relative à la tarification sociale**, ainsi que des **modèles d'actions complémentaires pour recouvrer les factures impayées**, sont intégrés au contrat, et les nouvelles charges associées sont couvertes par le Délégitaire sans augmentation de tarif.

La **dotation forfaitaire annuelle de renouvellement est augmentée** en lien avec l'extension du périmètre contractuel, et complétée par une dotation supplémentaire issue majoritairement du report du solde des engagements de renouvellement non réalisés à la date de prise d'effet de l'avenant, et accessoirement d'un abondement exceptionnel de la part du Délégitaire lié à la prise d'effet de l'avenant retardée au 1^{er} janvier 2019. Les compteurs de St-Jacques-de-la-lande qui étaient propriété du Délégitaire sont rachetés par le Délégitaire et seront restitués à titre gracieux à la Collectivité à l'échéance du contrat.

Le montant du trop-facturé depuis 2013 aux abonnés suite à l'erreur du Délégitaire sur l'application de la formule d'actualisation sera reversé à la Collectivité.

Le montant total des **marges financières dégagées par la Collectivité** suite aux négociations sur l'avenant du contrat Sud de Rennes s'élève à **352 000 €** pour l'année 2019, dernière année du contrat.

Avenant au contrat de Chantepie-Vern

L'audit financier du contrat Chantepie-Vern réalisé dans le cadre de la mission d'AMO en 2017 avait conclu que le contrat était économiquement et techniquement sain, avec des marges de manœuvre substantielles, malgré une baisse des volumes consommés depuis 2008, contraire aux prévisions du contrat. L'audit avait également pointé un retard dans la réalisation des dépenses de renouvellement.

Les négociations avec le Délégitaire ont abouti à la passation d'un avenant entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Suite à cette décision, la **nouvelle structure tarifaire et l'expérimentation relative à la tarification sociale**, ainsi que des **modos d'actions complémentaires pour recouvrer les factures impayées**, sont intégrés au contrat, et les nouvelles charges associées sont prises en charge par le Délégitaire sans augmentation de tarif.

La **dotation forfaitaire annuelle de renouvellement est complétée par une dotation supplémentaire**, issue majoritairement du report du solde des engagements de renouvellement non réalisés à la date de prise d'effet de l'avenant, et accessoirement d'un abondement exceptionnel de la part du Délégitaire lié à la prise d'effet de l'avenant retardée au 1^{er} janvier 2019.

Le montant total des **marges financières dégagées par la Collectivité** suite aux négociations sur le contrat Chantepie-Vern s'élève à **23 000 €** par an pour la durée restante du contrat (2019-mi 2023), auquel s'ajoutent 6 000 € liés au gel des tarifs obtenu auprès du Délégitaire pour l'année 2019.

Bilans de fin de contrat

La réalisation des bilans de fin de contrat avec l'AMO entre 2017 et 2018 a permis de clore en 2018 les contrats d'Acigné, de Lillion et de Rophémel en établissant notamment le bilan du renouvellement contractuel.

Le suivi de la Collectivité a ainsi conduit à demander au Délégitaire le **versement d'un solde de 15 200 €** correspondant à 40 compteurs et 10 équipements non renouvelés (8 579 € pour le contrat d'Acigné, 6 621 € pour le contrat de Rophémel).

Le bilan de fin de contrat de Cesson-Sévigné est toujours en cours, en attente d'éléments du Délégitaire concernant le bilan des travaux de renouvellement et les engagements liés à la mise en place de la télérelève des compteurs.

2/ Renouvellement des conventions d'achat d'eau pour les communes alimentées par des collectivités extérieures

Du fait de la structuration des réseaux de canalisation, 11 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dont 10 issues des syndicats voisins et une commune qui était indépendante pour la compétence eau, sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines. Ces fournitures d'eau sont encadrées par une convention d'achat d'eau pour chacun des secteurs concernés.

En 2018, la Collectivité a voté le renouvellement des conventions d'achat d'eau intégrant d'une part les modalités, notamment les tarifs, des nouveaux contrats de DSP conclus par les collectivités vendeuses à l'échéance de leur contrat (SIE de Châteaubourg, SIE de Paimpont) et la mise en place de 2 nouvelles conventions pour des achats d'eau existants gérés jusque-là directement par les délégataires (SMP Ouest 35 et SIE des Bruyères).

3/ L'analyse technique et financière des rapports annuels 2018 des délégataires

La transmission aux délégataires des remarques et demandes de corrections ou compléments sur leurs rapports annuels 2018 a donné lieu à la remise d'un rapport modifié par service, de la part de chaque délégataire concerné (cf. Chapitre III-2-1).

Une réunion spécifique de présentation détaillée des comptes d'exploitation a été organisée par les services de la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec chaque délégataire en juin 2019.

Lors de ces réunions, il est demandé aux délégataires de commenter les évolutions des différents postes de charges et de recettes de chaque contrat, de présenter les éventuels changements dans les méthodes de calcul ou de réaffectation des charges indirectes, et d'expliquer certaines données incohérentes.

Sur un même service, les évolutions de recettes d'une année sur l'autre sont généralement la conséquence de variation du volume consommé par les abonnés et / ou du volume de travaux réalisés à titre exclusif (pose de compteurs, branchements neufs...).

Pour les postes de charges les plus importants, les évolutions sont liées aux facteurs suivants :

- Personnel : variations d'effectifs, évolutions de carrière amenant les agents à changer de catégorie ;
- Sous-traitance, matières et fournitures : variation du volume de travaux ;
- Achat d'eau : variation du volume consommé par les abonnés, évolution du volume de pertes sur le réseau.

Les charges de renouvellement et d'investissement sont fixées par chaque contrat d'affermage et lissées sur la durée du contrat.

Pour les deux contrats tripartites de la Collectivité Eau du Bassin Rennais – avec les SIE de Châteaubourg et SIE de la Forêt du Theil – les données financières transmises par le délégataire Veolia Eau pour l'année 2018 sont globales, à l'échelle de chaque périmètre d'origine.



**Rapport Annuel du Délégué
2018 - SAUR
Le Rheu**

Synthèse des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) 2018 pour chaque service

	01 - Rennes 2018	02 - Sud de Rennes 2018	03 - Nord de Rennes 2018	04 - Secteur Ouest 2018	05 - Cesson- Sévigné 2018	06 - Acigné- Pacé-Vezin-St- Gilles 2018
2018 VP.CEBR.324 - Recettes	14 515 533 €	3 366 165 €	2 674 250 €	2 854 300 €	1 028 241 €	1 435 524 €
2018 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau	12 126 540 €	2 745 351 €	2 032 817 €	2 202 200 €	844 022 €	1 030 873 €
2018 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif	1 286 690 €	355 165 €	380 945 €	529 500 €	128 126 €	301 926 €
2018 VP.CEBR.308 - Produits accessoires	1 102 303 €	265 649 €	260 488 €	122 600 €	56 093 €	102 725 €
2018 VP.CEBR.325 - Dépenses	13 716 618 €	3 124 975 €	2 925 868 €	2 929 000 €	1 107 619 €	1 588 656 €
2018 VP.CEBR.309 - Personnel	2 389 795 €	600 199 €	518 271 €	624 500 €	237 026 €	413 933 €
2018 VP.CEBR.310 - Energie électrique	3 198 €	30 433 €	39 678 €	68 900 €	2 344 €	4 492 €
2018 VP.CEBR.311 - Achats d'eau	4 138 874 €	1 094 876 €	1 115 554 €	1 263 800 €	415 849 €	445 027 €
2018 VP.CEBR.312 - Produits de traitement	1 206 €	359 €	1 154 €	2 100 €	90 €	1 144 €
2018 VP.CEBR.313 - Analyses	26 107 €	7 136 €	9 570 €	14 000 €	7 081 €	22 903 €
2018 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures	1 369 933 €	576 656 €	611 681 €	362 900 €	164 474 €	390 853 €
2018 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes	0 €	42 809 €	24 810 €	31 000 €	0 €	0 €
2018 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation	691 275 €	244 523 €	192 722 €	264 700 €	42 253 €	57 902 €
2018 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche	2 105 099 €	141 474 €	75 158 €	134 500 €	208 451 €	211 864 €
2018 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds)	2 813 700 €	326 152 €	145 804 €	98 100 €	14 990 €	14 022 €
2018 VP.CEBR.319 - Investissements	166 243 €	31 147 €	176 356 €	17 400 €	15 061 €	25 431 €
2018 VP.CEBR.320 - Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2018 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables	11 188 €	29 211 €	15 110 €	47 100 €	0 €	1 085 €
2018 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt	798 915 €	241 190 €	-251 618 €	-74 700 €	-79 378 €	-153 132 €
2018 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés	2 094 €	80 387 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2018 VP.CEBR.327 - Résultat	796 821 €	160 803 €	-251 618 €	-74 700 €	-79 378 €	-153 132 €
2018 VP.CEBR.323 - Taux de marge	5%	5%	-9%	-3%	-8%	-11%

	01 - Rennes	02 - Sud de Rennes	03 - Nord de Rennes	04 - Secteur Ouest	05 - Cesson- Sévigné	06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin- le-Coquet
Déléataire	SPL EBR	Veolia Eau	Veolia Eau	Saur	SPL EBR	SPL EBR
Année de début du contrat	2015	2008	2013	2017	2017	2016
Avancement du contrat fin 2018	4 / 15 année(s)	11 / 12 année(s)	6 / 12 année(s)	2 / 8 année(s)	2 / 13 année(s)	3 / 14 année(s)

	08 - Chantepie- Vern 2018	09 - St- Jacques-de-la- Lande 2018	10 - Le Rheu 2018	12 - SIE Châteaubourg (incluant Brécé, Nouvoitou) 2018	15 - SIE Forêt du Theil (incluant Corps- Nuds) 2018
2018 VP.CEBR.324 - Recettes	1 019 414 €	746 509 €	534 400 €	4 119 303 €	2 972 352 €
2018 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau	892 029 €	637 279 €	444 500 €	3 666 023 €	2 604 318 €
2018 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif	77 618 €	81 778 €	71 400 €	148 365 €	156 597 €
2018 VP.CEBR.308 - Produits accessoires	49 767 €	27 452 €	18 500 €	304 915 €	211 437 €
2018 VP.CEBR.325 - Dépenses	922 323 €	771 320 €	547 200 €	3 771 041 €	3 452 666 €
2018 VP.CEBR.309 - Personnel	184 975 €	124 422 €	91 900 €	671 065 €	716 826 €
2018 VP.CEBR.310 - Energie électrique	6 234 €	414 €	3 100 €	25 377 €	146 199 €
2018 VP.CEBR.311 - Achats d'eau	318 954 €	275 746 €	163 100 €	1 908 323 €	1 514 614 €
2018 VP.CEBR.312 - Produits de traitement	539 €		500 €	1 010 €	15 440 €
2018 VP.CEBR.313 - Analyses	1 941 €	1 314 €	3 800 €	15 797 €	31 058 €
2018 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures	127 251 €	148 335 €	42 700 €	530 161 €	363 886 €
2018 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes	13 554 €	8 464 €	7 400 €	54 767 €	78 479 €
2018 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation	57 994 €	42 962 €	48 800 €	225 025 €	269 681 €
2018 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche	44 803 €	27 982 €	41 700 €	153 951 €	93 547 €
2018 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds)	130 978 €	98 981 €	132 100 €	159 067 €	142 277 €
2018 VP.CEBR.319 - Investissements	25 897 €	16 158 €	6 700 €	11 391 €	54 735 €
2018 VP.CEBR.320 - Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0 €	18 739 €	0 €	0 €	0 €
2018 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables	9 203 €	7 803 €	5 400 €	15 107 €	25 924 €
2018 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt	97 091 €	-24 811 €	-12 800 €	348 262 €	-480 314 €
2018 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés	32 361 €	1 €	0 €	116 075 €	0 €
2018 VP.CEBR.327 - Résultat	64 730 €	-24 812 €	-12 800 €	232 187 €	-480 314 €
2018 VP.CEBR.323 - Taux de marge	6%	-3%	-2%	6%	0%

	08 - Chantepie- Vern	09 - St-Jacques- de-la-Lande	10 - Le Rheu	12 - SIE Châteaubourg	15 - SIE Forêt du Theil
Déléataire	Veolia Eau	Veolia Eau	Saur	Veolia Eau	Veolia Eau
Année de début du contrat	2008	2005	2012	2007	2011
Avancement du contrat fin 2018	11 / 15 année(s)	14 / 15 année(s)	7 / 10 année(s)	12 / 12 année(s)	8 / 10 année(s)

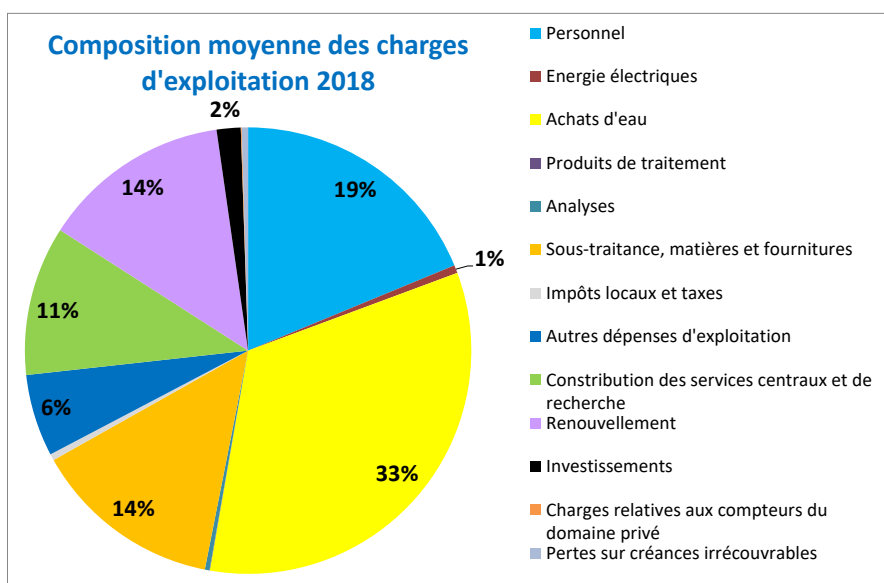
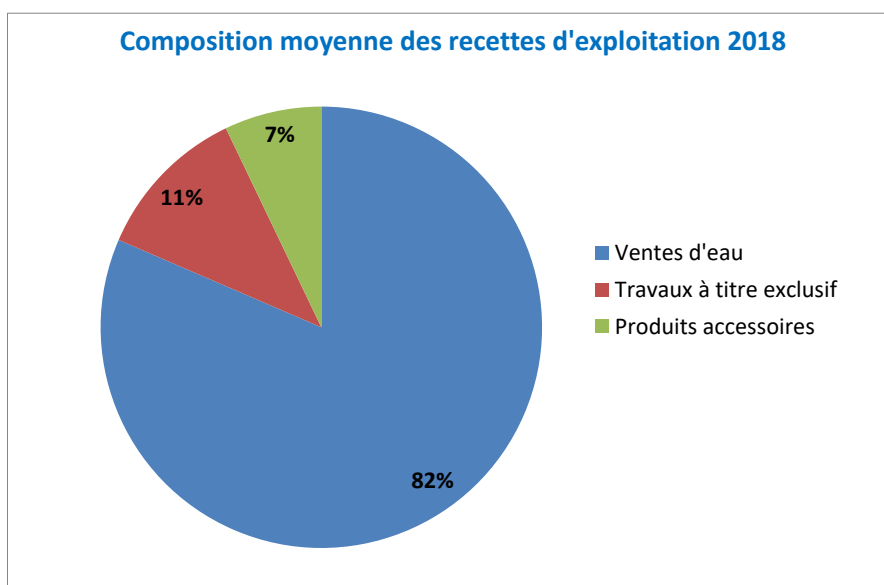
A noter :

- Pour les services 01-Rennes, 05-Cesson-Sévigné et 06-Pacé, St-Gilles, Vezin-le-Coquet, la présentation du compte d'exploitation de la SPL Eau du Bassin Rennais est différente de celle des CARE établis par Veolia Eau et la SAUR. Les impôts locaux et taxes, ainsi que les dépenses d'investissement, sont intégrés dans les frais de structure (ligne Contribution des services centraux et de recherche).
- La Collectivité est propriétaire des compteurs abonnés sur l'ensemble des services, à l'exclusion du service 09-St-Jacques-de-la-Lande. Sur ce service, le délégataire est propriétaire des compteurs abonnés et comptabilise en charges d'exploitation les dépenses d'entretien et de renouvellement des compteurs (ligne "charges relatives aux compteurs du domaine privé"), qui sont comptabilisées en charges de renouvellement par le délégataire sur les autres services.

Les "autres charges d'exploitation" regroupent notamment les télécommunications, poste et télégestion, les engins et véhicules, l'informatique, les assurances et les charges de locaux.

Composition moyenne des recettes et des charges

La composition moyenne des charges et des recettes sur les 9 services pour lesquels un compte d'exploitation spécifique au périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais a été fourni (services 01 à 10) est représentée par les graphiques ci-après.



Résultats d'exploitation

L'équilibre économique d'une délégation de service public à un opérateur privé s'établit sur la durée du contrat. Le résultat déficitaire en début de contrat est généralement compensé par un résultat excédentaire en fin de contrat, hors renégociations en cours de contrat.

Dans tous les cas, les résultats d'exploitation annuels négatifs sont sans effet sur le prix de l'eau (part eau potable), dont l'évolution est fixée dans chaque contrat d'affermage par la formule d'actualisation du prix.

Le bilan 2018 par délégataire est présenté ci-après :

		Total 2018 Contrats SPL Eau du Bassin Rennais	Total 2018 Contrats SAUR	Total 2018 Contrats Veolia Eau (hors contrats tripartites)
2017 VP.CEBR.324 - Recettes (€)	Recettes (€)	16 979 298 €	3 388 700 €	7 806 338 €
2017 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)	Dépenses (€)	16 412 893 €	3 476 200 €	7 744 486 €
2017 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)	Résultat avant impôt (€)	566 405 €	-87 500 €	61 852 €
2017 VP.CEBR.327 - Résultat (€)	Résultat (€)	564 311 €	-87 500 €	-50 897 €
2017 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	Taux de marge (%)	3%	-3%	-1%

VII- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

VII - 1 – Montant de la facture 120 m³

Au 1^{er} janvier 2019, sur la base d'une facture de 120 m³ (référence INSEE) d'eau potable (hors assainissement) pour un local à usage d'habitation, le prix TTC au m³ varie de 2,081 € à St-Jacques-de-la-Lande à 2,388 € à Chantepie - Vern (cf. carte page suivante). Au 1^{er} janvier 2018, il variait de 2,025 € (St Jacques-de-la-Lande) à 2,406 € (Corps-Nuds).

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³ au 1/01/18 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³ au 1/01/19 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 120 m ³ au 1/01/2018	Montant TTC facture de 120 m ³ au 1/01/2019	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2019
01 - Rennes	Local à usage d'habitation	2,098 €	2,130 €	1,5%	251,78 €	255,57 €	33,09 €
02 - Sud de Rennes	Local à usage d'habitation	2,386 €	2,378 €	-0,3%	286,33 €	285,34 €	37,86 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,076 €	2,106 €	1,4%	249,17 €	252,76 €	44,12 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,375 €	2,355 €	-0,8%	284,97 €	282,63 €	31,33 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,156 €	2,178 €	1,0%	258,74 €	261,32 €	33,62 €
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St Gilles	Local à usage d'habitation	2,130 €	2,155 €	1,2%	255,63 €	258,57 €	33,16 €
08 - Chantepie-Vern	Local à usage d'habitation	2,395 €	2,388 €	-0,3%	287,42 €	286,59 €	39,99 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	Local à usage d'habitation	2,025 €	2,081 €	2,8%	242,98 €	249,76 €	37,86 €
10 - Le Rheu	Local à usage d'habitation	2,171 €	2,175 €	0,2%	260,54 €	260,97 €	16,51 €
12 - Brécé, Nouvoitou	Local à usage d'habitation	2,318 €	2,237 €	-3,5%	278,11 €	268,44 €	37,86 €
15 - Corps-Nuds	Local à usage d'habitation	2,406 €	2,378 €	-1,2%	288,72 €	285,34 €	37,86 €

Il faut noter cependant que la référence nationale des 120 m³ par an n'est pas adaptée au Bassin Rennais où la consommation moyenne par abonné domestique est de 61 m³ (donnée sur l'ensemble des consommations des 56 communes issue de l'étude 2015 pour l'harmonisation du prix de l'eau).

À titre indicatif, au 1^{er} janvier 2019, le prix pour TTC au m³ pour 60 m³ pour un local à usage d'habitation varie de 2,193 € à Rennes à 2,590 € sur le secteur Ouest. Au 1^{er} janvier 2018, il variait de 2,158 € (Rennes) à 2,759 € (Corps-Nuds).

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m ³ pour 60 m ³ au 1/01/18	Prix TTC au m ³ pour 60 m ³ au 1/01/19	Variation	Montant TTC facture de 60 m ³ au 1/01/2018	Montant TTC facture de 60 m ³ au 1/01/2019	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2019
01 - Rennes	Local à usage d'habitation	2,158 €	2,193 €	1,6%	129,46 €	131,57 €	33,09 €
02 - Sud de Rennes	Local à usage d'habitation	2,662 €	2,542 €	-4,5%	159,72 €	152,50 €	37,86 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,305 €	2,305 €	0,0%	138,31 €	138,27 €	44,12 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,649 €	2,590 €	-2,2%	158,92 €	155,39 €	31,33 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,286 €	2,299 €	0,6%	137,18 €	137,94 €	33,62 €
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St Gilles	Local à usage d'habitation	2,235 €	2,256 €	0,9%	134,12 €	135,33 €	33,16 €
08 - Chantepie-Vern	Local à usage d'habitation	2,679 €	2,519 €	-6,0%	160,73 €	151,15 €	39,99 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	Local à usage d'habitation	2,193 €	2,242 €	2,2%	131,57 €	134,52 €	37,86 €
10 - Le Rheu	Local à usage d'habitation	2,273 €	2,270 €	-0,1%	136,36 €	136,19 €	16,51 €
12 - Brécé, Nouvoitou	Local à usage d'habitation	2,645 €	2,424 €	-8,4%	158,72 €	145,41 €	37,86 €
15 - Corps-Nuds	Local à usage d'habitation	2,759 €	2,542 €	-7,9%	165,54 €	152,50 €	37,86 €

VII - 2 – L'harmonisation du prix de l'eau se poursuit

Au 1^{er} janvier 2015, 16 structures tarifaires et 16 prix de l'eau différents s'appliquaient sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issus des 16 services de distribution d'eau et des 16 contrats de délégation de service public associés.

L'objectif d'un prix unique de l'eau et l'assainissement pour l'ensemble des usagers a été fixé début 2015 respectivement par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et par Rennes Métropole. Les modalités de cette uniformisation, décidées suite à une étude réalisée en 2015, ont commencé à s'appliquer sur le prix de l'eau en 2016 et se poursuivent depuis.

La tarification repose, sur les territoires où la structure tarifaire a pu être adaptée, sur une catégorisation des usagers (ménages disposant d'un abonnement individuel, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés), avec une part fixe réduite pour les ménages, une progressivité du tarif en 4 tranches, la gratuité de la tranche 0-10 m³, et sur des tarifs au m³ uniques pour les collectifs non individualisés et les autres abonnés. Au 1^{er} janvier 2019, cette structure s'étend à l'ensemble du Bassin Rennais.

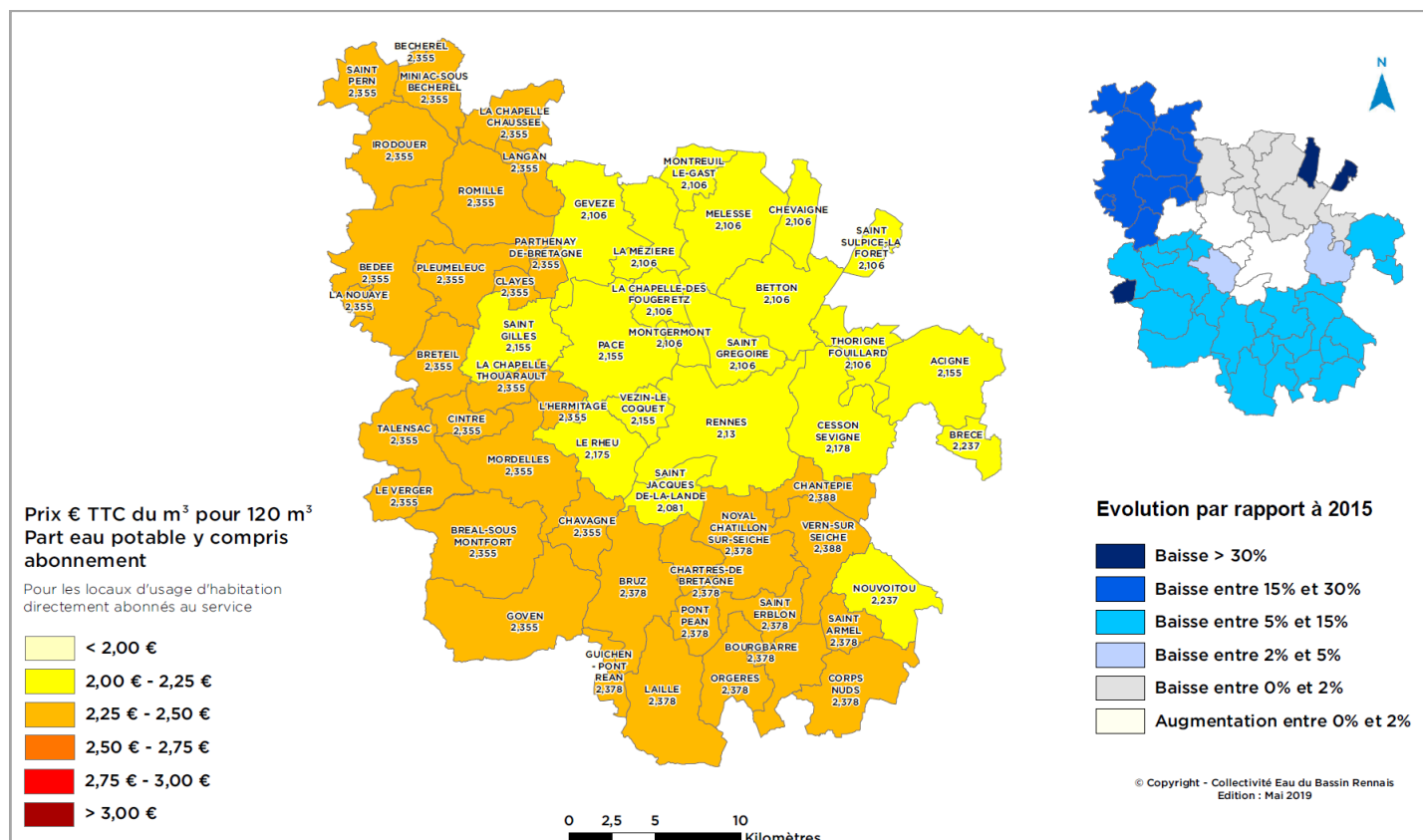
Chaque année, la part de la Collectivité sur le prix de l'eau est réajustée, commune par commune, en fonction de la part du délégataire et de l'objectif d'harmonisation pour tendre vers un prix unique au bout de 8 ans (2023) pour les consommateurs domestiques (logements individuels et immeubles collectifs), et au bout de 10 ans (2025) pour les autres abonnés.

La carte ci-après permet de visualiser les écarts de prix subsistant au 1^{er} janvier 2019 mais également de mesurer les effets de l'harmonisation :

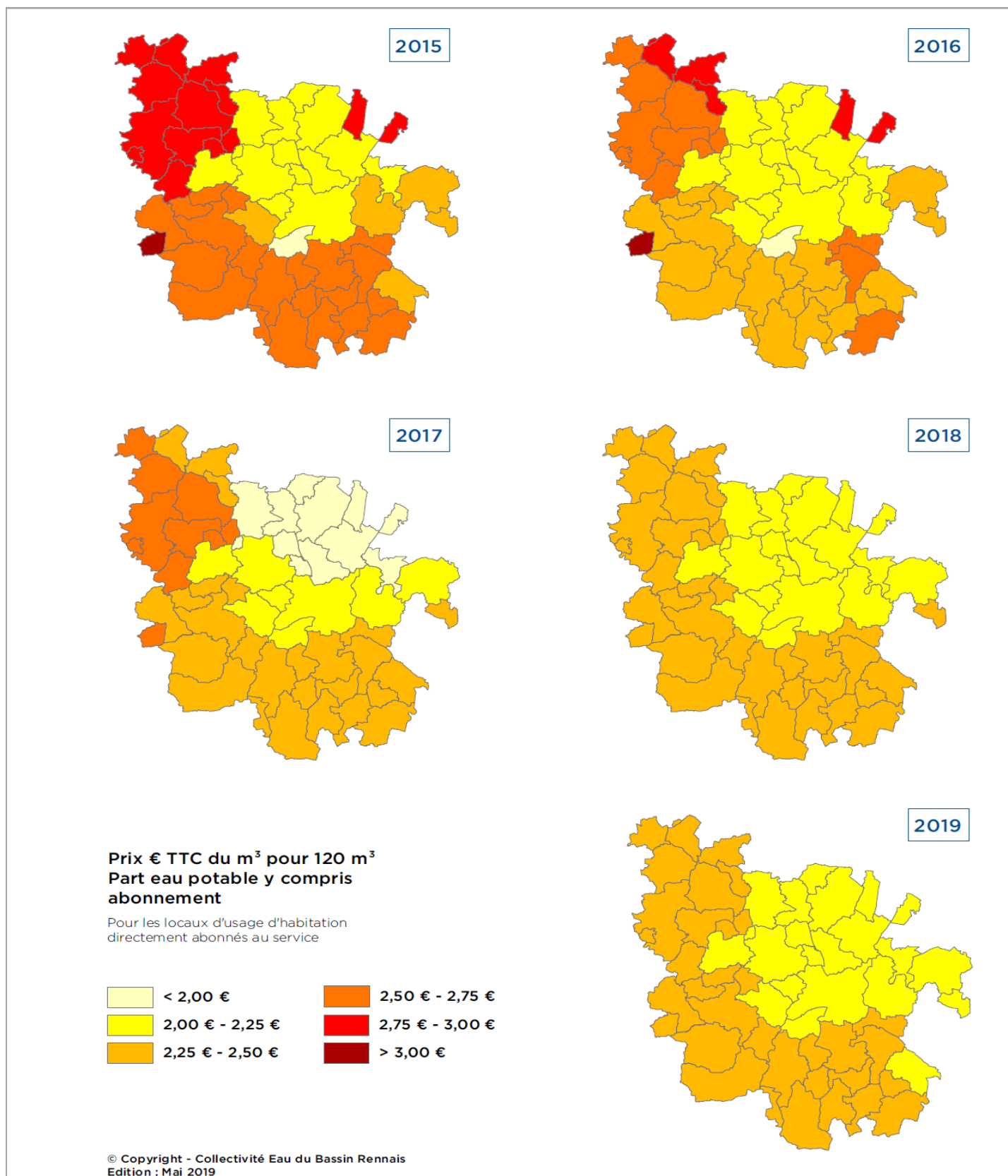
- 3 communes voient leur prix de l'eau baisser de 2015 à 2019, de + 30 %,
- 12 communes voient leur prix baisser entre 15 et 30 %,
- 5 communes sont concernées par une hausse de tarif de 2 % maximum.

En 2019, la Collectivité a baissé de 1,3 % sa part du prix de l'eau pour compenser partiellement l'actualisation annuelle automatique de la part « délégataire ».

Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2019



L'harmonisation du prix de l'eau depuis 2015



	2015	2016	2017	2018	Au 1 ^{er} janvier 2019
Écart maximal de prix de la facture d'eau potable sur le Bassin Rennais (facture 120 m ³ TTC)	150 €	136 €	69 €	46 €	37 €

VII - 3 – La tarification sociale se déploie sur le territoire

En application de la loi Brottes du 15 avril 2013, et par décret ministériel du 31 juillet 2015, Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dans la continuité de la démarche initiée par la Ville de Rennes, ont été autorisées à participer à l'expérimentation en vue de faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau et de l'assainissement.

Le choix d'une tarification progressive par tranche, plus écologique, avec une première tranche de consommation 0-10 m³ gratuite, et des dispositifs correctifs pour les familles nombreuses et pour les usagers les plus démunis, en est l'application directe.

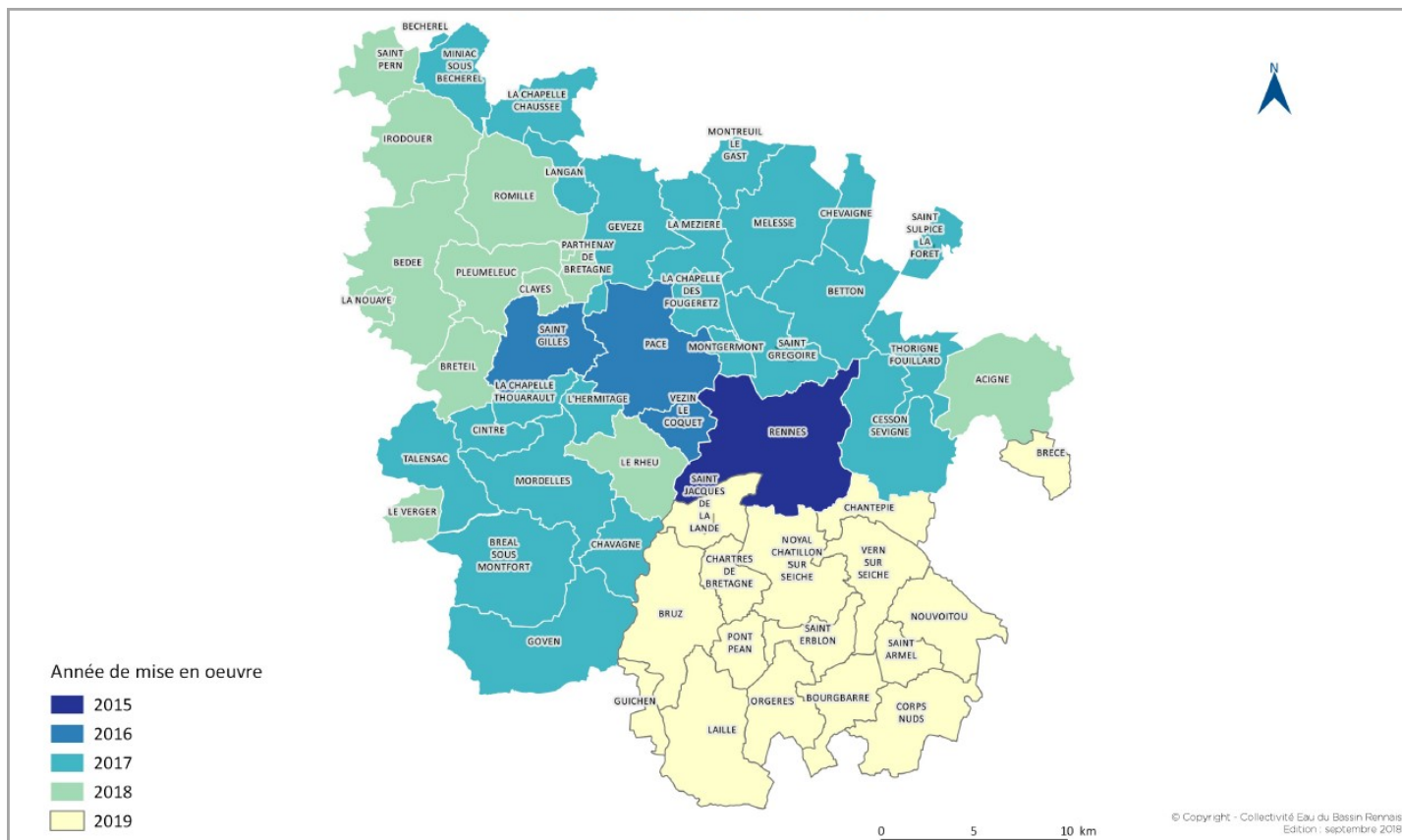
VII - 3 - 1 – Extension de la structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite et le Crédit Eau Famille Nombreuse

La nouvelle structure tarifaire incluant les 10 m³ gratuits, mise en place en 2015 à Rennes, a été étendue progressivement lors de la mise en place de nouveaux contrats de Délégation de Service Public ou de négociations d'avenants. Les avenants négociés entre 2017 et 2018 avec Veolia Eau ont permis d'acter l'extension des nouvelles modalités tarifaires au 1^{er} janvier 2019 pour les 16 communes qui n'en bénéficiaient pas encore.

Au 1^{er} janvier 2019, les 56 communes du territoire bénéficient de la nouvelle tarification.

Mise en œuvre de la tarification progressive et sociale	2015	2016	2017	2018	Au 1 ^{er} janvier 2019
Nombre de communes où s'applique la tarification progressive et sociale	1	4	28	40	56
Nombre d'abonnés concernés	77 747	89 913	130 643	152 667	199 126

Calendrier d'application de la tarification par catégorie d'usagers
(10 m³ gratuits, progressivité...)



Le **Crédit Eau Famille Nombreuse**, attribué à partir du 3^{ème} enfant à charge, vise à corriger l'impact de la tarification progressive sur les ménages dont la consommation d'eau est structurellement plus importante du fait de la composition du foyer. Seules les familles abonnées au service y ont accès, les foyers situés dans les collectifs non individualisés n'étant pas concernés par la progressivité du tarif. D'un montant de 30 € par enfant à compter du 3^{ème} enfant pour les communes de la Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € financés par Rennes Métropole pour l'assainissement), et de 15 € par enfant à compter du 3^{ème}, pour le reste du territoire de la Collectivité en 2018, l'aide est attribuée sur demande et sur justificatifs auprès du distributeur d'eau.

Le dispositif est entré en vigueur sur la ville de Rennes en juillet 2015 puis progressivement sur le reste du territoire, en lien avec l'extension de la nouvelle structure tarifaire. Au 1^{er} janvier 2019, le Crédit Eau Famille Nombreuse est en place sur les 56 communes de la Collectivité, pour les familles directement abonnées au service.

CRÉDIT EAU FAMILLE NOMBREUSE

Vous avez 3 enfants à charge ou plus ?
Bénéficiez au moins de 30€ de déduction sur votre facture d'eau et d'assainissement !

Communes concernées : Betton-Bourgarré-Bruz-Chantepie-Chartres-de-Bretagne-Charigné-Corps-Nuds-Chevigné-La-Chapelle-des-Fougères-Laille-Montgermont-Nouvelou-Noyal-Chartres-sur-Seiche-Orgeres-Pont-Péan-Saint-Erblon-Saint-Gilles-Saint-Jacques-de-la-Lande-Saint-Sulpice-La-Forêt-Thorigne-Fouillard-Vern-sur-Seiche

L'éligibilité, un label commun :
La Collectivité Eau du Bassin Rennais (eau potable) et Rennes Métropole (assainissement) développent une politique d'aide de l'eau et permettent un accès de tous à ce bien vital. Dans cette logique, un tarif progressif est appliqué aux ménages.

Afin de prendre en considération une consommation d'eau plus élevée du fait de la composition du foyer, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole ont mis en place une aide personnalisée : le Crédit Eau Famille Nombreuse.

Conditions d'éligibilité
Le demandeur doit :
- être abonné au service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif, dans la catégorie « local à usage d'habitation » et donc disposer d'une facture d'eau émise par Veolia ;
- avoir un foyer composé au minimum de trois enfants ;
- Remarque : Lorsque le demandeur possède plusieurs contrats d'abonnement à l'eau potable, ce dispositif ne s'applique qu'une fois.

À quel montant ai-je droit ?
Le montant annuel du Crédit Eau Famille Nombreuse s'évalue à 30 euros par enfant à charge, à compter du 3^{ème} enfant. Estimez votre aide :

3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants
30 € par an	60 € par an	90 € par an	120 € par an	150 € par an

Justificatifs à fournir
- une facture d'eau et d'assainissement émise par Veolia ;
- le dernier avis d'imposition sur le revenu, pour justification du nombre d'enfants à charge ;
- le livret de famille, pour justification du nombre d'enfants et notamment en cas de nouvelle naissance ;
- le dernier avis de taxe d'habitation ou logement concerné par la demande, pour justification de l'adresse de résidence.

Si votre foyer est composé de deux parents avec des enfants issus d'une première union :
- une facture d'eau émise par Veolia ;
- les derniers avis d'imposition sur le revenu des deux parents du foyer, pour justification du nombre d'enfants à charge ;
- les livrets de famille qui figurent les enfants du foyer ;
- le dernier avis de taxe d'habitation ou logement concerné par la demande, comportant respectivement les noms des deux parents du foyer.

Les demandeurs sont autorisés à motiver les données personnelles figurant sur les justificatifs demandés, en dehors de leurs noms et adresses, du nombre d'enfants à charge, des noms et dates de naissance des enfants à charge.

Comment faire votre demande ?
La demande du Crédit Eau Famille Nombreuse peut être effectuée :
1. **À l'agence :** présentation des justificatifs demandés à l'agence au 5 allée Adolphe Bidaire à Rennes du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et de 18h30 à 19h45 ;
2. **Par courrier :** envoi des justificatifs par courrier postal à Veolia Eau TSA 2017 - 5721 TOURS Cedex 9 ;
3. **Sur Internet :** www.service.eauveolia.fr

Quand faire votre demande ?
La demande est à formuler pour l'année en cours, auprès de Veolia, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Le Crédit Eau Famille Nombreuse est attribué une seule fois pour l'année en cours. La demande est à renouveler chaque année.

Et après ?
Veolia informe le bénéficiaire de sa décision et, le cas échéant, du montant de l'aide par le biais d'un courrier. Une fois le dossier complet et validé par Veolia, la réduction sera appliquée sur la facture suivante du demandeur.

Votre distributeur d'eau Veolia
0 969 323 529
www.service.eauveolia.fr

Un dispositif de **Eau du Bassin Rennais Métropole**

Plaquette d'information sur le Crédit Eau Famille Nombreuse



Utilisation du Crédit Eau Famille Nombreuse	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers	108	225	622	1 194
Montant accordé (eau et assainissement)	4 980 €	10 800 €	25 875 €	47 580 €
Montant moyen alloué par famille (eau et assainissement)	46 €	48 €	42 €	40 €

Sur la base des statistiques INSEE sur les familles nombreuses du territoire, le taux de recours au dispositif est passé de 3 % à 14 % entre 2015 et 2018. À noter que 44 % des ménages rennais se situent dans des immeubles collectifs non individualisés et ne sont pas concernés par le dispositif car non impactés par la tarification progressive par tranches. Une communication générale à destination de toutes les familles nombreuses est de ce fait difficile. En fin d'année 2018, une communication ciblée sur les ménages abonnés directement au service par un courrier électronique a permis d'augmenter sensiblement le taux de recours au dispositif par rapport à l'année précédente. Il est prévu de renouveler ce type de communication.

VII - 3 - 2 - Expérimentation du dispositif Chèque Eau pour les usagers les plus démunis

L'expérimentation Loi Brottes permet également, à la Collectivité et Rennes Métropole, la mise en place d'une aide automatique au paiement de la facture, aux personnes bénéficiaires de la CMU-C, d'un montant annuel de 30 € par bénéficiaire sur les communes de Rennes Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € par Rennes Métropole pour l'assainissement) et de 15 € par bénéficiaire sur le reste du territoire de la Collectivité.

Au démarrage le dispositif vise ainsi 20 000 bénéficiaires représentant 36 000 habitants (bénéficiaires et leurs ayant-droits). Il a été au fur et à mesure de sa construction décliné en 4 modalités d'attribution visant une aide universelle quelle que soit la situation des bénéficiaires (abonnés ou non). Le dispositif Chèque Eau repose sur des partenariats construits avec la CPAM d'Ille et Vilaine, les 4 bailleurs sociaux du territoire, gestionnaires de 9 800 logements dépourvus d'abonnement individuel au service de l'eau, et les 3 délégataires eau potable. Ces partenariats sont encadrés par des conventions et avenants aux contrats de délégation de service public. La participation de quelques acteurs immobiliers privés a pu être obtenue en fin d'année 2018 mais reste difficilement généralisable à ce stade. Un marché public dédié permet la fabrication et l'envoi de Chèques Eau papier sécurisés dont l'utilisation est tracée.



Maquette du Chèque Eau au format papier

Modalité d'attribution	Bénéficiaires
n° 1 : Déduction automatique sur facture	Abonnés à l'eau en leur nom
n° 2 : Déduction automatique sur quittance de charges d'un bailleur social	Occupants des logements sans compteurs individuels publics, titulaires d'un bail chez un bailleur social
n° 3 : Envoi d'un Chèque Eau utilisable en paiement d'une facture d'eau ou de charges d'eau	Bénéficiaires non touchés par les modalités n° 1 ou n° 2
n° 4 : Compensation du Chèque Eau par un virement bancaire	Bénéficiaires de la modalité n° 3 ne pouvant utiliser leur Chèque Eau

VII- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

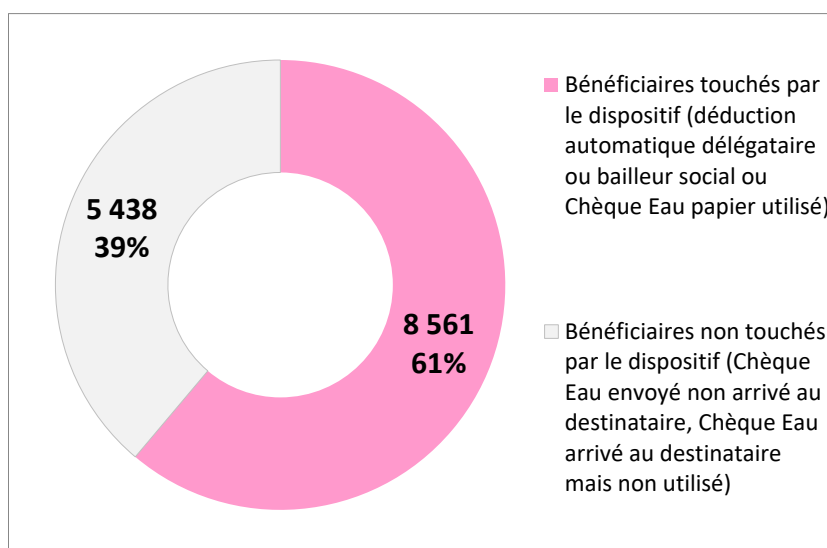
La fin d'année 2017 avait permis de tester la modalité n° 1, après un lourd travail de croisement par les délégataires des fichiers CPAM avec les bases abonnés: 5 322 déductions automatiques sur facture ont été accordées au titre de l'année 2017 sur l'ensemble du territoire par les 3 délégataires (montant total d'aide : 126 405 €).

En 2018 la modalité n° 1 a été reconduite, et les modalités n° 2 et 3 ont été mises en œuvre au second semestre pour les bénéficiaires de la CMU-C au 1/01/18. La modalité n° 4 a été mise en place pour pallier la difficulté d'utilisation du Chèque Eau en cas d'absence de compteur individuel dans le logement et de refus de participation du syndic au dispositif ou de circuit de paiement complexe (organisme gestionnaire locatif en intermédiaire).

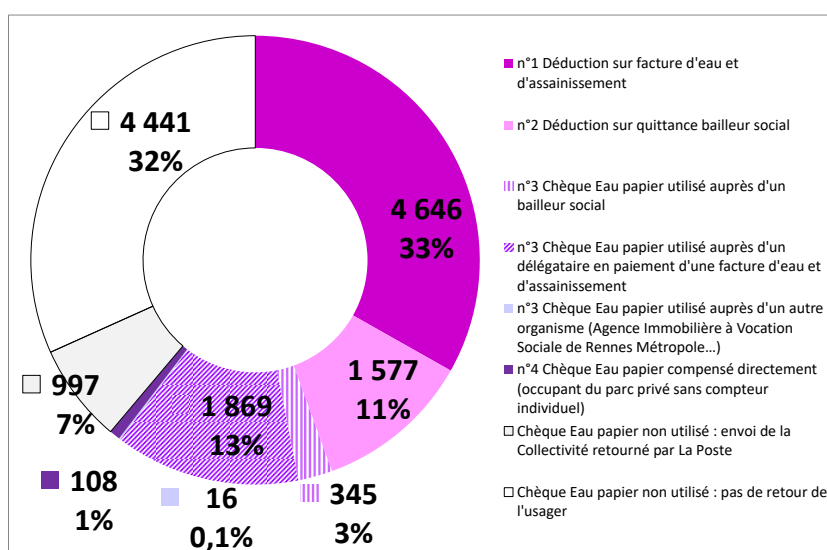
Un dispositif déclaratif pour les étudiants bénéficiaires de la CMU-C, qui ne relèvent pas du régime général de l'assurance maladie a également été mis en place via le site Internet de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, n'a pas généré de demandes éligibles.

Le bilan technique provisoire au 1/03/19 sur 13 848 bénéficiaires CMU-C au 1/01/18 est le suivant :

Bilan technique global



Bilan technique détaillé par modalité d'attribution



La fin du versement du Chèque Eau 2018 sera traitée en 2019 avec une modalité supplémentaire votée en 2019 par le Comité.

Le bilan financier provisoire au 15/05/2019 est le suivant.

Attribution des aides Chèques Eau	Année de droits CMU-C			
	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers	Sans objet	Sans objet	4 550	9 118
<i>Dont déductions directement sur les factures d'eau</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>4 550</i>	<i>4 950</i>
<i>Dont déductions directement sur les quittances de bailleurs sociaux</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>1 776</i>
<i>Dont Chèques Eau papiers utilisés</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>2 284</i>
<i>Dont paiements directs en compensation de Chèques Eau papier</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>108</i>
Montant accordé (eau et assainissement)	Sans objet	Sans objet	134 235 €	271 770 €

A noter que ce bilan financier intègre une partie de la fin de l'année de droit 2018 (une partie des déductions sur facture et sur quittances de bailleurs sociaux) qui n'est pas comprise dans le bilan technique qui précède.

De plus, l'année de référence du tableau bilan financier ci-dessus est l'année de droit CMU-C ; l'année d'inscription en dépenses pour les collectivités peut être postérieure dans le cas des déductions sur factures d'eau ou quittances bailleurs sociaux, du fait de l'étalement du calendrier de facturation aux usagers (jusqu'à 12 mois de décalage en cas d'abonné à l'eau mensualisé), les partenaires n'émettant les factures à la Collectivité qu'une fois les déductions effectivement faites aux usagers.

VII - 3 - 3 - Bilan des coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau

Les coûts portés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et les délégataires sont présentés dans le tableau ci-après. Les coûts portés par les autres partenaires de l'expérimentation (CPAM, bailleurs sociaux...) ne sont pas valorisés car non suivis.

Les coûts de l'année 2018 ne sont pas définitifs, la gestion des dossiers au titre de l'année 2018 n'étant pas terminée à la date d'édition du présent rapport.

	2015	2016	2017	2018
Coûts de gestion relatifs au lancement du dispositif expérimental	24 381 €	21 215 €	17 783 €	32 308 €
Montage du dispositif - Mise en place de conventions avec les partenaires concernés	17 481 €	11 105 €	17 783 €	32 308 €
Maîtrise d'œuvre d'ingénierie tarifaire et de conception du dispositif	6 900 €	10 110 €		
Coûts de gestion relatifs au déploiement du dispositif	102 295 €	25 000 €	60 182 €	78 638 €
Elaboration et mise à jour d'une base informatique des bénéficiaires des tarifs expérimentaux - Développement du logiciel facturier	76 144 €	8 000 €	28 014 €	
Communication et accompagnement des usagers	26 151 €	17 000 €	32 168 €	78 638 €
<i>dont Gestion des dossiers Crédit Eau Famille Nombreuse</i>	<i>26 151 €</i>	<i>17 000 €</i>	<i>22 441 €</i>	<i>17 657 €</i>
<i>dont Gestion des dossiers Chèques Eau</i>			<i>9 727 €</i>	<i>60 982 €</i>
Coûts de gestion relatifs au suivi de l'expérimentation				
Constitution et réunion d'un comité de pilotage	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif
TOTAL	126 677 €	46 215 €	77 965 €	110 946 €

À noter que les coûts de gestion des dossiers Crédit Eau Famille Nombreuse par la SPL Eau du Bassin Rennais, premier délégataire concerné en nombre de dossiers, sont en 2018 suivis au réel du temps passé, tandis qu'ils étaient basés sur une estimation les années précédentes. Ce changement de méthode explique la diminution des coûts de gestion valorisés en 2018 alors que le nombre de dossiers traités a au contraire pratiquement doublé entre 2017 et 2018 (Cf. VII-3-1).

VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

VIII - 1 – La communication

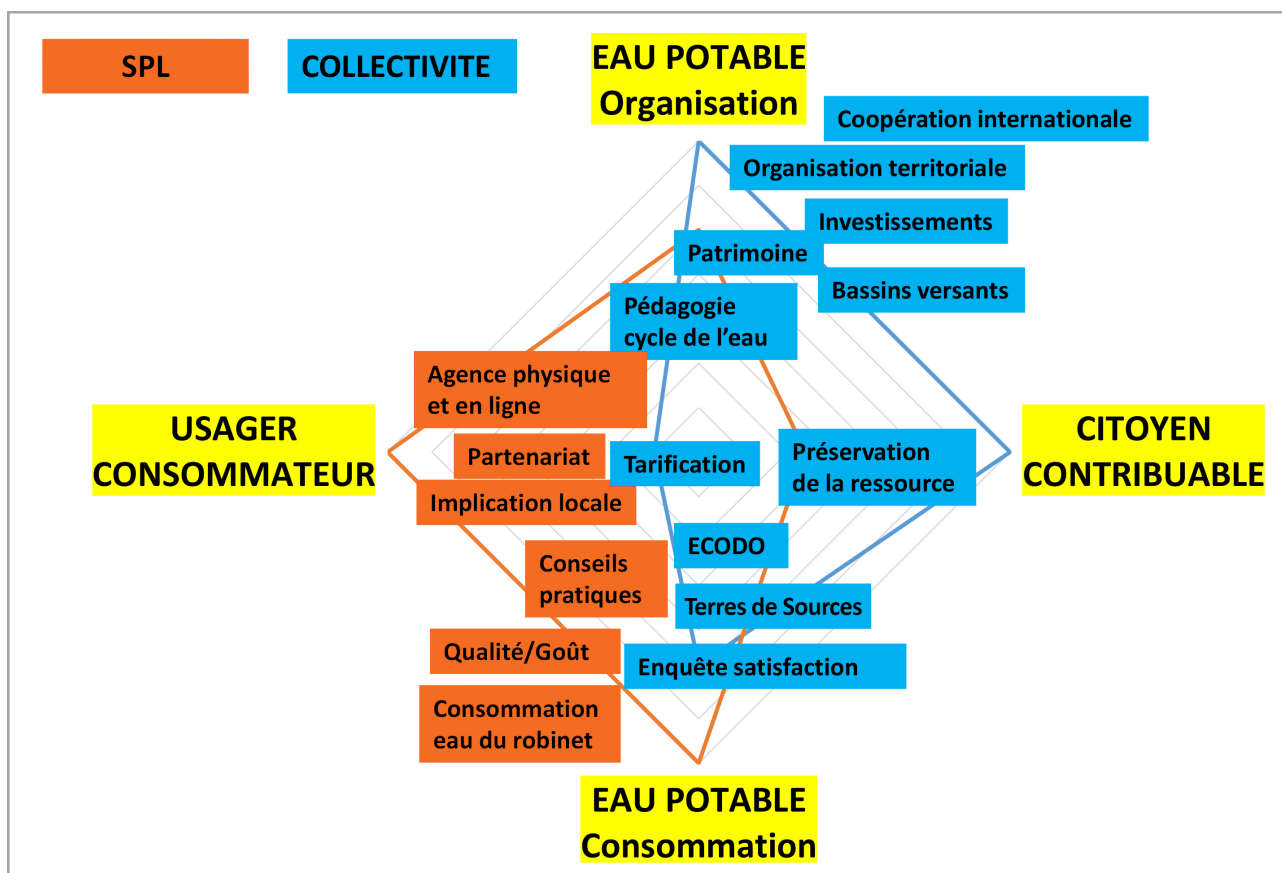
Depuis 2015, La Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais communiquent à travers une marque et un visuel commun pour améliorer la lisibilité du service pour les usagers.



VIII – 1 – 1 - Plan de communication d’Eau du Bassin Rennais

L'année 2018 a permis de décliner le plan de communication commun entre les deux entités, conformément à la répartition des cibles et des thématiques. Le logigramme ci-après rappelle cette répartition entre la Collectivité et la SPL:

- La Collectivité Eau du Bassin Rennais (rectangle bleu) s'adresse en priorité au citoyen et au contribuable,
- La SPL eau du Bassin Rennais (rectangle rouge) s'adresse en priorité à l'utilisateur et au consommateur.



La SPL a poursuivi son partenariat avec Tout Rennes Court et Sandballez et a mis à disposition le bar à eau comme support à la promotion de l'eau du robinet sur des manifestations.

VIII - 1 - 2 - Communication écrite et multimédia



L'Inf'eau n° 18 - juillet 2018
Nouvelle maquette

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de deux outils principaux de communication : une lettre d'information et un site internet. La diffusion de l'information est complétée par l'animation d'un compte twitter et la réalisation régulière de points presse.

L'Inf'eau du Bassin Rennais a vocation à s'adresser à un public averti, ou du moins sensibilisé au domaine du service public d'eau potable : élus locaux, militants associatifs, enseignants et étudiants, entreprises, partenaires agricoles ... En 2018, la Collectivité a édité deux numéros de l'Inf'eau du Bassin Rennais. La maquette de l'Inf'eau a bénéficié d'un relookage en 2018.

Le site www.eaudubassinrennais-collectivite.fr a été conçu afin de mettre à disposition du public un maximum de données sur les problématiques de l'eau potable sur le Bassin Rennais. Il est régulièrement actualisé, tant par des flashes d'actualité que par l'insertion de nouveaux documents émis par la Collectivité : délibérations, qualité de l'eau, disponibilité des ressources ... La modernisation du site, prévue en 2018, a été repoussée à 2019.

En complément, plusieurs points presse ont été organisés en 2018 afin de valoriser les projets menés par la Collectivité et ses partenaires, publics comme privés. La revue de presse 2018 comprend ainsi 72 articles et 9 interviews-reportages TV / radio citant la Collectivité. Les Ambassadeurs de l'eau, ECODO, la tarification sociale, les Journées du Patrimoine, les travaux à l'usine d'eau de Villejean et Terres de sources, tels ont été les dossiers majeurs de communication en 2018. La revue de presse est consultable sur le site internet de la Collectivité, dans la rubrique Espace Doc, et elle est jointe en annexe 10 au présent document



Interview de Yannick Nadesan
lors d'un point presse sur les producteurs engagés
dans l'initiative Terres de Sources
Maxent - 22 février 2018



Point presse sur le dispositif Chèque Eau
Rennes - 4 juillet 2018

45 875 visites sur le site internet Eau du Bassin Rennais.

618 abonnés Twitter en mai 2019 (500 en mai 2018)

VIII - 1 - 3 - Actions de recherche-développement, formations et échanges entre collectivités

Données annuelles	2018
Colloque ou salon professionnel : Carrefour Gestions locales de l'eau, FNCCR, AMF	11
Formations destinées à des professionnels ou des élus	10
Animations grand public et auprès d'associations non professionnelles	42
Nombre de stagiaires sur l'année	1
Nombre d'apprentis au 1 ^{er} janvier	0
Interventions en milieu scolaire ou dans l'enseignement supérieur	7

Les animations grand public correspondent notamment à des animations ECODO avec participation des Ambassadeurs, des interventions sur Terres de Source, la tenue d'un stand à la journée Aquadeiz organisée par la Région, les journées du Patrimoine avec ouverture des réservoirs des Gallets, le colloque régional d'Eau et Rivières de Bretagne...

Journée Européenne du Patrimoine 15 et 16 septembre 2018



Visite guidée du réservoir des Gallets



Bar à eau

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'Organisation du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE), un des plus grands salons professionnels sur l'eau en France. À ce titre, elle participe durant l'année à plusieurs réunions avec la Région et l'Agence de l'Eau afin d'adapter le programme de conférences à l'actualité des services d'eau et d'assainissement. En 2018, elle a tenu un stand au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, au parc exposition de Rennes-St-Jacques, les 24 et 25 janvier, en association avec la SPL Eau du Bassin Rennais, ainsi que Rennes Métropole pour le volet assainissement et eaux pluviales. En 2018, le CGLE a rassemblé près de 11 400 visiteurs (+ 11 % en 1 an).

La Collectivité y a animé 1 atelier sur le thème suivant : "Protection des ressources : faire d'une contrainte un atout (Terres de Sources)".

La Collectivité Eau du Bassin Rennais assiste à des événements professionnels sur l'eau organisés en France, afin de pouvoir évaluer ses pratiques, échanger avec d'autres collectivités et promouvoir ses choix politiques. Elle est notamment membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), de France Eau Publique et du réseau Eau d'IDEAL Connaissances. Le Président de la Collectivité est membre du Conseil d'administration de la FNCCR et le Directeur Général fait partie du Comité de Pilotage du réseau Eau d'IDEAL qui regroupe plus de 10 000 adhérents. Le pôle Protection de la ressource est partie prenante des échanges entre les différentes structures maîtres d'ouvrage de programmes de protection des eaux et des milieux aquatiques de Bretagne dans le cadre de l'ATBVB (Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne). Un agent de la Collectivité est Vice-Président de cette association née en 2011.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais ainsi que la SPL Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole ont décidé la création d'une chaire "Eau et territoires" au sein de la Fondation de l'Université Rennes 1 en décembre 2018, avec les chercheurs de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR), une des meilleures équipes françaises dans les disciplines touchant à l'eau, afin de rapprocher les entreprises, les collectivités locales et les chercheurs autour de sujets de recherche d'intérêt commun et de développer des formations associées aux travaux de la chaire. Eau du Bassin Rennais est confrontée à des problématiques émergentes nécessitant l'engagement de programmes de recherche dans des champs d'expertises très divers (chimie, sciences du sol et du sous-sol, sciences de l'eau, agronomie, économie, droit, santé, environnement, numérique,...). Le contexte de changement climatique, le développement de notre territoire, la vulnérabilité quantitative et qualitative des ressources en eau, les questions des abonnés, la transition numérique, la transition agro-écologique vont alimenter dans les prochaines années le besoin de recherche et développement.



**Stand Eau du Bassin Rennais
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
Janvier 2018**



**Animation d'un atelier
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
Janvier 2018**

VIII – 1 – 4 - Promotion de l'eau du robinet

Dans le cadre d'une convention passée avec la Collectivité, l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) a animé 8 bars à eaux en 2018 sur le territoire lors de divers événementiels.

Cette animation qui a touché au total plus de 200 personnes est l'occasion d'informer les consommateurs et d'échanger sur :

- la qualité de l'eau du robinet : eau de qualité, très contrôlée, avec peu d'impact sur l'environnement ;
- la protection de la ressource : traitements coûteux qui pourraient être évités ;
- les bons gestes pour avoir une eau sans goût ni odeur, et éviter de produire des déchets.

2018 a permis de préparer la campagne de promotion de l'eau du robinet, prévue en 2019, en définissant les objectifs avec les élus et en choisissant le prestataire suite à une consultation.

VIII – 1 – 5 - Réalisation des rapports annuels

La Collectivité réalise et diffuse chaque année deux rapports annuels. Ils retracent en toute transparence l'activité de la Collectivité et du service de l'eau, ils permettent de mettre à disposition de ses membres et des usagers l'intégralité des données nécessaires à l'évaluation du service.

1/ Le rapport d'activité

Tous les établissements publics de coopération intercommunale doivent présenter à leurs collectivités membres un rapport sur son fonctionnement et son activité durant l'année (art. L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT).

Ce rapport est un outil de démocratisation et de transparence destiné en premier lieu aux élus des collectivités membres (6 communes, Montfort Communauté, la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban et Rennes Métropole). Il est diffusé également à l'ensemble des communes des 2 communautés de communes et de la métropole rennaise, pour information et est disponible sur le site de la Collectivité.

2/ Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

Toute collectivité responsable du service d'eau potable doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (art. L2224-1 à 5 du CGCT). C'est un outil de transparence et d'information de l'utilisateur. Il renseigne notamment sur les volumes produits et vendus, la qualité de l'eau, les performances du service et le prix calculé pour une consommation de 120 m³. Ce rapport est consultable dans les 56 mairies du territoire et mis en ligne sur le site de la Collectivité.

VIII - 2 – La solidarité internationale

La Loi Oudin Santini de février 2005 permet à la Collectivité de développer des actions de solidarité internationale sur l'eau et de financer les opérations qu'elle soutient dans la limite de 1 % de ses produits de vente d'eau, soit 80 000 € au budget 2018.

La politique de solidarité internationale sur l'eau de la Collectivité comprend deux axes :

1. le soutien financier à des actions portées par le secteur associatif local, dans la mesure où celui-ci accepte de se constituer en réseau autour de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour partager les expériences et les promouvoir auprès des usagers ;
2. une coopération décentralisée avec la commune de Beitunia, en Palestine, visant à l'amélioration de son service d'eau potable.

La Collectivité consacre 0.09 ETP (Emploi Temps Plein) à la gestion des actions de solidarité.

VIII - 2 – 1 - Soutien aux associations

La Collectivité a défini en 2015 les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets déposés par des associations ou des communes de son territoire. Elle est ainsi susceptible de financer des projets correspondant à ses propres compétences à savoir :

- La protection des ressources en eau, à l'exception des projets de collecte des eaux usées et de leur traitement ou de gestion des eaux pluviales, qui relèvent de la compétence assainissement ;
- La création de puits, de barrage, de pompage ou d'adduction visant à alimenter en eau potable les populations, ce qui exclut les projets d'irrigation ;
- La création ou l'amélioration des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau potable ;
- Les actions permettant de réduire les pertes en eau ou favorisant les économies d'eau.

Ces projets doivent être portés par des associations locales, dont le siège est situé sur l'une des communes du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et réalisés avec un partenaire local étranger. Il n'y a pas d'aire géographique privilégiée.

Les Groupes de Travail Coopération Internationale du 13 mars 2018 et du 4 octobre ont analysé les dossiers reçus, à travers les critères d'évaluation retenus et ont proposé les décisions d'attribution détaillées dans le tableau ci-après pour un montant total de 39 600 €. Ces propositions ont été approuvées lors des Comités de la Collectivité du 07 avril et 20 novembre 2018.

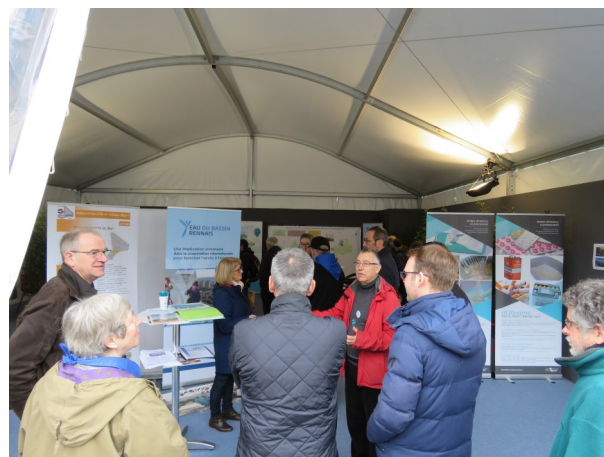
VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

Association	Descriptif du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée / attribuée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais
Association L'Orme (Maroc)	Transformation du forage d'El Ghar en forage d'exploitation équipé d'un pompage photovoltaïque. Construction de 3 réservoirs, établissement d'un réseau de 11,5km, un refoulement de 2,5km et 19,2km de réseau de distribution, Construction d'un bassin de 50m ³ pour l'irrigation et raccordement à terme de 220 foyers avec compteur volumétrique.	Coût du projet : 232 179 € Région Bretagne : 14 876 € (réponse appel à projet – AELB sinon) Département : 10 000 € AELB : 75 000 € Financement public marocain : 118 306 €	<u>Montant demandé :</u> 9 000 € <u>Montant attribué :</u> 9 000 €
Association Solidarité BRETAGNE CAMBODGE	Projet situé à l'Est du CAMBODGE réparti entre 2 provinces (Kratie et Mondolkiri). Réalisation de 11 puits pour favoriser l'accès à l'eau potable dans des dispensaires ou centres de Santé	Coût du projet : 28 550 € AELB : 10 000 €	<u>Montant demandé :</u> 10 000 € <u>Montant attribué :</u> 8 500 € (taux maximal de 30%)
Association Burkina 35 (Burkina Faso)	Création de 2 forages avec pompe à motricité humaine dans les villages de Lado Peulh et de Nabdogo	Coût du projet : 14 026 € Syndicat des eaux de la forêt du Theil : 6 000 €* AELB : 3 600€	<u>Montant demandé :</u> 4 200 € <u>Montant attribué :</u> 4 200 €
Association TERIA (MALI)	Continuité du Partenariat avec la commune de Tendeli, déjà financé par la Collectivité (adaptation de 2 puits 4 500 €). Par ailleurs un puits villageois avait été financé par le SMPBR et le SIAEP Sud en 2014 – Le projet déposé : sécurisation de ce puits et équipement du puits (pompage solaire + stockage de 7 à 10m ³)	Coût du projet : 16 800 € AELB : 8 000 € SDE 35 : 3 000 €	<u>Montant demandé :</u> 5 000 € <u>Montant attribué :</u> 5 000 €
Association d'échanges Culturels Ile-et-Vilaine NIGER (AECIN) TARBIIYA TATALI	Réalisation d'un poste d'eau autonome (réhabilitation d'un forage +pompage photovoltaïque + Réservoir 15m ³ +2 Bornes fontaines) dans le village de Gori-ba (commune de Matankari) et réalisation d'un puits cimenté dans le village de Birbiro	Coût du projet : 71 170 € AELB : 31 600 € Région Bretagne : 8 000 € Etat Nigérien : 23 969 €	<u>Montant demandé :</u> 4 000 € <u>Montant attribué :</u> 4 000 €
Association Ile-et-Vilaine Mopti (MALI)	Création de 6 forages (pompage solaire après étude géophysique+6 réservoirs et 4 bornes par village) et de réseaux d'eau potable pour 6 villages répartis dans 2 secteurs en remplacement de puits traditionnels	Coût du projet : 235 735 € AELB : 141 423 € Région : 40 000 € Département : 10 000 €	<u>Montant demandé :</u> 10 000 € sur présente demande et 5 500 € de réaffectation du précédent dossier (2015) <u>Montant attribué :</u> 15 500 €

VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

Association/ Structure	Descriptif du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée / attribuée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais
Association Gorom–Rennes- Gorom (NIGER)	<p><u>Accès à l'eau d'un collège-pensionnat à Tchintabaraden, région Sahélienne – Nord du NIGER</u> : La solution technique est de se raccorder au réseau local par une canalisation de 300 ml.</p> <p>Une quinzaine d'élèves (dont trois filles sur la première cohorte) issus de la population nomade des peuls. D'autres habitants, parents et amis de passage, sont également bénéficiaires indirects de la maison. La société d'exploitation des eaux du Niger sera chargée de raccorder l'eau du réseau.</p>	<p>Coût du projet : 3 000 € AELB : 1 800 €</p>	<p><u>Montant demandé</u> : 900 €</p> <p><u>Montant attribué</u> : 900 €</p>
SCOP de portage "ELAN Créateur" pour "TERRALIM" (Brésil)	<p><u>FORUM BRESIL-FRANCE-BURKINA FASO Réseaux Alimentaires, Eau et biens communs</u></p> <p>En janvier 2016, s'est tenu le premier forum franco-brésilien des circuits courts dans la commune de Pinheiral dans l'État de Rio de Janeiro soutenu par la Région Bretagne et l'ambassade de France au Brésil.</p> <p>Le programme 2018 est l'organisation d'un deuxième forum reliant les problématiques de systèmes alimentaires durables en lien avec la qualité de l'eau et d'envisager par ailleurs un transfert de savoir avec le Burkina Faso qui souhaite engager le même type de démarche en 2019.</p> <p>Ce projet apparaît en parfaite cohérence avec la démarche Terres de Sources. Dans ce cadre l'ambassade de France à accepter de prendre à sa charge le sous titrage en Brésilien du film que nous avons réalisé sur Terres de Sources.</p>	<p>Coût du projet : 60 000 €</p> <p>Conseil régional de Bretagne : 13 575 €</p> <p>Agence de l'eau Loire Bretagne : 9 620 €</p> <p>État, ambassade de France : 9 550 €</p> <p>Fondation Carasso : 3 550 €</p> <p>Autres fondations : 4 000 €</p> <p>Contribution partenaires France : 7 355 €</p> <p>Contribution partenaires Brésil et Burkina : 9 350 €</p>	<p><u>Montant demandé</u> : 3 000 €</p> <p><u>Montant attribué</u> : 3 000 € étant précisé que l'octroi du finance- ment sera fléché vers la SCOP de Portage Elan Créateur et non à une association</p>

Par ailleurs, à l'occasion de l'évènement Aquadeiz (en mars 2018) organisé par la Région, Eau du Bassin Rennais et une bonne partie des associations qu'elle soutient étaient présentes sur la place de l'Hôtel de Ville de Rennes pour expliquer au grand public, l'action qu'elles conduisent pour faciliter l'accès à l'eau dans les pays en développement.



**Stand Eau du Bassin Rennais
Aquadeiz - Rennes
24 mars 2018**

VIII - 2 - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine

Située à 3 km à l'ouest de Ramallah et à 14 km au nord de Jérusalem, Beitunia, 40 000 habitants, est la troisième plus grande ville par sa population dans le Gouvernorat de Ramallah. L'eau est gérée en régie par la Ville qui achète l'eau en gros à Jerusalem Water Undertaking, structure intercommunale palestinienne pour l'eau potable regroupant Jérusalem Est, Ramallah et Albirah.

Le réseau est en mauvais état avec des pertes supérieures à 30 %. La Ville fait face à de nombreuses difficultés : pression insuffisante sur certains tronçons, pertes d'eau en réseau importantes ... Les coupures d'eau sont régulières, surtout en été. L'eau est ainsi coupée 48 h durant la semaine, soit 16 h tous les trois jours. La mairie manque de données de base (plans et caractéristiques du réseau) concernant son réseau d'eau, ce qui l'empêche d'intégrer une structure intercommunale.



Beitunia, un réseau de distribution à même le sol et en mauvais état

La coopération avec la ville de Beitunia a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de son réseau d'eau potable et de réduire les pertes par la réalisation d'un schéma directeur définissant les travaux prioritaires. Elle doit également permettre de former et professionnaliser les agents de la régie de Beitunia à l'exploitation de leurs réseaux, notamment à partir d'échanges avec les services d'Eau du Bassin Rennais.

La commune de Beitunia est accompagnée localement par les ingénieurs de la Palestinian Water Authority (PWA - Ministère de l'Eau). Ce sont eux qui ont rédigé le cahier des charges de l'étude "schéma directeur".

En France, la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur l'expertise de l'ONG HAMAP en matière de coopération avec la Palestine, en lui confiant un rôle d'Assistance

à Maîtrise d'Ouvrage. L'ONG HAMAP est chargée des paiements auprès de la commune de Beitunia, du suivi de l'opération, de l'organisation pratique des missions ainsi que de la réalisation du bilan des actions.

L'année 2018 a permis la finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable et la définition des travaux prioritaires à réaliser. Le second semestre a été consacré à la préparation de ces travaux (consultation des entreprises de fourniture pour 7 km de réseau en PEHD). Les travaux de pose du nouveau réseau se sont déroulés en mars-avril 2019. La formation des agents de la régie municipale des eaux de Beitunia à Rennes a fait l'objet d'un report ; elle se tiendra en octobre 2019.

Pour mémoire, la convention est dotée d'une aide de 98 905 € en provenance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le Ministère des Affaires Etrangères soutient également cette coopération à hauteur de 44 000 €.

VIII - 3 – Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants devaient adopter au plus tard le 31 décembre 2016 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les 6 prochaines années. Celui-ci doit engager le territoire dans la transition énergétique et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et contre la pollution atmosphérique.

Ce plan d'actions doit porter sur l'ensemble des secteurs d'activités d'un territoire, et non uniquement sur les compétences de l'EPCI. À ce titre, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'orientation du PCAET de la Métropole rennais et elle a contribué à ce PCAET sous forme d'un plan d'actions relatif à sa compétence "eau potable" : actions envisagées, moyens mis en œuvre, publics concernés, partenariats pressentis et résultats attendus.

Le plan d'actions proposé par la Collectivité est ambitieux mais réaliste puisqu'il s'appuie sur des orientations stratégiques déjà approuvées par le Comité Syndical : Programmation Pluri-annuelle d'Investissement 2017-2021, Programme pluriannuel ECODO, Programme Terres de Sources ...

La déclinaison des actions "eau potable" au travers des axes stratégiques arrêtés par la Métropole, eux-mêmes déclinés en chantiers prioritaires, prouve par contre, s'il en était besoin, l'importance de la prise en compte de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques menées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Les quatre projets prioritaires intégrés dans quatre axes du PCAET de Rennes Métropole sont les suivants :

- Axe 3 – Chantier 3 - Réduire les consommations d'énergie et la pollution atmosphérique dans les activités agricoles et process industriels : Mettre en œuvre une gestion patrimoniale du réseau de distribution permettant de maîtriser, voir réduire, les fuites d'eau.
- Axe 3 – Chantier 4 - Contribuer à l'évolution des modes de production, de distribution et de consommation : Mettre en place des actions visant à valoriser les produits des exploitations agricoles situées sur les aires d'alimentation de captage et respectueuses de la ressource en eau, le programme Terres de Sources.
- Axe 4 - Chantier 2 - Promouvoir et accompagner le développement d'installations de production d'énergies renouvelables : Relancer la production hydro-électrique au barrage de Rophémel.
- Axe 5 – Chantier 1 - Préparer le territoire au changement du climat : Mettre en œuvre **un programme d'économie d'eau** qui doit permettre d'économiser **1 500 000 m³/an**.

Le budget prévisionnel de ces 4 projets prioritaires sur la période 2017 – 2020 est estimé à plus de 41 millions d'euros. Ce projet pourra être décliné de manière équivalente pour les autres EPCI à fiscalité propre couvrant le territoire du Bassin Rennais.

IX- LES ACTIVITES SUPPORT DE LA COLLECTIVITE

Appui essentiel à la Direction Générale et aux autres pôles métiers afin de mener à bien les projets de la Collectivité, le pôle Support exerce ses compétences dans les domaines de l'organisation des moyens de la Collectivité, de l'élaboration et du suivi des Systèmes d'Information, de la gestion budgétaire et financière, et de la réalisation d'achats publics.

IX - 1 - Les moyens de la Collectivité et les Systèmes d'Informations

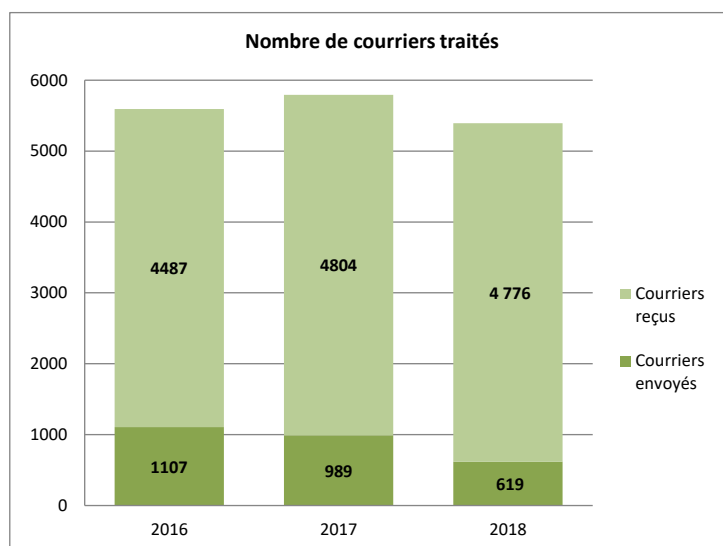
Le fonctionnement des services nécessite des moyens matériels tels que locaux, mobilier, véhicules (6 véhicules légers, 1 contrat d'auto-partage, 2 abonnements Vélo Star), matériels informatiques (45 ordinateurs, 2 photocopieurs, 2 imprimantes, 1 traceur, 3 vidéo-projecteurs, 2 serveurs), équipements individuels et fournitures. Le pôle Support intervient pour l'acquisition, la maintenance et l'entretien de ces matériels. Il gère également des dossiers tels que les prestations de téléphonie, l'affranchissement du courrier, le nettoyage des locaux, les assurances, les impôts locaux...

En 2018, le volume de courriers papier à traiter a connu une décroissance par rapport à 2017, avec une baisse significative du nombre de courriers envoyés (- 37 %). Cette baisse du volume de courriers envoyés s'explique notamment par la mise en place de la transmission des avis sur les Autorisations Droits des Sols par voie numérique.

La cellule Informatique-SIG du pôle assure la gestion des Systèmes d'Informations, dont le Système d'Informations Géographiques (SIG). Dans ce cadre, elle œuvre au bon fonctionnement des réseaux informatiques et assure le suivi du parc informatique et des prestataires informatiques (maintenance, hébergement de données...). Par un partenariat étroit avec Rennes Métropole, certains achats sont mutualisés et la Collectivité bénéficie d'un appui technique, notamment sur la sécurisation du système. La cellule gère et exploite les bases de données de la Collectivité.

Le Responsable de la cellule est le garant de la bonne application du Règlement Général sur la Protection des Données européen (RGPD) et le DPO (Data Protection Officer) de la Collectivité (interlocuteur officiel de la CNIL pour la Collectivité).

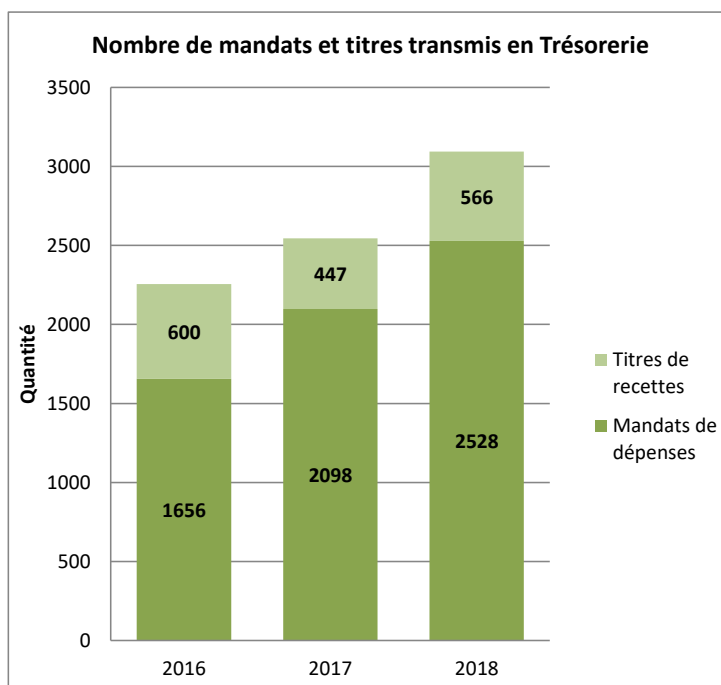
L'expression d'un besoin par la cellule DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) a permis au cours de l'année 2018 de mettre en place un outil SIG sur la gestion des Points d'eau Incendie (PI) et l'affinement de la couverture des risques. Le travail d'analyse effectué conjointement par l'agent en charge du SIG et l'agent en charge de la DECI a permis la mise en place d'un nouveau schéma de données. Pour partager cette expérience réussie de travail collaboratif, le projet et sa méthodologie ont été présentés à l'ensemble des agents de la Collectivité ; un accueil favorable ayant été reçu, d'autres projets liés au SIG et la structuration des données émergent au sein des autres pôles de la Collectivité.



IX - 2 – Le suivi des finances et des achats

Outre la préparation du budget, le pôle Support a la charge de son exécution, à savoir le suivi de la consommation des crédits budgétaires, la validation des factures, l'élaboration de demandes de paiement envers des tiers redevables, le mandatement et l'ordonnancement des dépenses et des recettes puis leur transmission en Trésorerie, les demandes et le suivi des subventions.

La Collectivité a opté pour la dématérialisation totale de sa chaîne comptable : mise en place progressivement depuis fin 2014, le processus comptable est désormais complètement dématérialisé. En 2018, le nombre de mandats de dépenses et de titres de recettes transmis en trésorerie a continué de croître (+ 22 % par rapport à 2017), en lien avec le développement des activités de la Collectivité. Le service comptabilité montrant une exigence concordante avec celle du Trésorier public en matière de pièces justificatives, le nombre de rejets de mandats reste stable (5 %) par rapport à l'année précédente.



IX - 3 – Les achats publics

Le pôle Support assure la gestion des achats de la Collectivité et veille au respect de la réglementation en matière d'achats publics. Mettant leur expertise au service des projets techniques, les agents chargés de l'achat public accompagnent les pôles techniques dans le choix des procédures. Ils assurent la rédaction des pièces administratives des dossiers de consultation, gèrent les procédures de mise en concurrence, contribuent à l'élaboration des rapports d'analyses des offres, finalisent les dossiers de marchés et gèrent la rédaction des avenants éventuels.

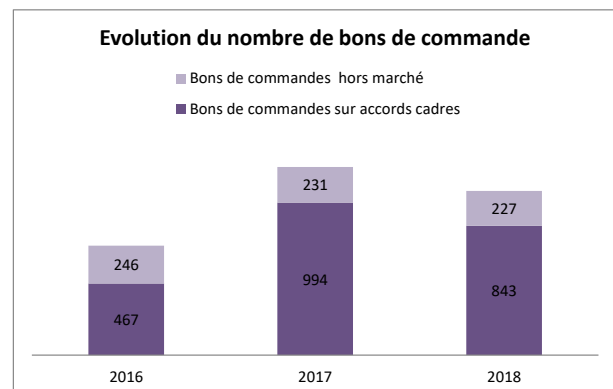
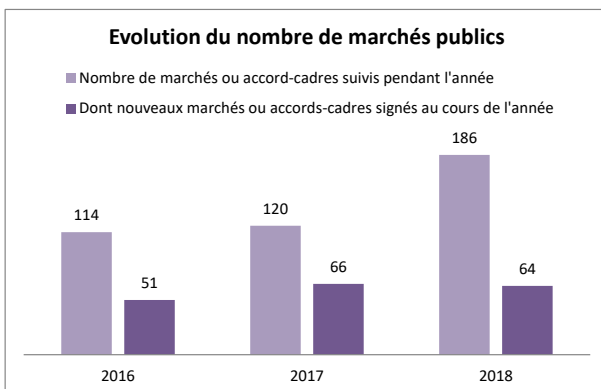
Le pôle Support gère également les actes de sous-traitance, les ordres de services, les bons de commandes, suit l'exécution des achats et contrôle les décomptes financiers.

En évolution permanente, la réglementation sur les achats publics fait l'objet d'une veille juridique de l'ensemble des agents chargés de la commande publique. Des réunions internes dédiées à ce thème permettent de capitaliser et partager les savoirs acquis.

En 2018, la Collectivité a signé 64 nouveaux marchés (66 en 2017). Le nombre de bons de commandes sur marchés publics, dans le cadre d'accords-cadres, ou hors marché est relativement stable. La maîtrise du nombre de commandes hors marché indique que le travail d'anticipation et de regroupement des besoins porte ses fruits.



Page de garde d'un marché 2018



Ainsi, grâce à l'anticipation et une bonne définition des besoins collectifs, la Collectivité privilégie la contractualisation d'accord-cadre à bons de commande sur plusieurs années, outil permettant d'assurer un cadre réglementaire et technique sûr tout en apportant de la souplesse dans la programmation des travaux et prestations s'y rapportant.

À titre d'exemple, sont gérés sur ce principe une partie des opérations de pose de canalisations de distribution d'eau potable, tant en travaux qu'en maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité-santé, le contrôle technique, des prestations d'expertise foncière, de reprographie et production de support de communication ou encore l'assistance juridique.

Des groupements de commande ont également été mis en place pour mutualiser certains achats avec Rennes Métropole (achat de Chèques Eau, ...) ou avec la SPL Eau du Bassin Rennais (diagnostics amiante-plomb, ...). La Collectivité utilise aussi à l'occasion, pour l'acquisition de certains biens (petit mobilier, informatique, véhicule...), les centrales d'achat, telles que l'UGAP ou REGATE, la centrale d'achat initiée par Rennes Métropole.

Par ailleurs, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a signé, en février 2017, une charte de lutte contre le travail détaché frauduleux, initiée par Rennes Métropole. La Collectivité s'y engage notamment à inclure des dispositions dans ses dossiers de consultation de travaux (fourniture par les candidats de déclarations d'intention de recourir au travail détaché, précisions dans les documents du marché des jours d'ouverture des chantiers...) ainsi qu'à être vigilante en phase d'exécution des travaux.

Depuis 2012, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est cosignataire de la charte commune d'activation et d'accompagnement des clauses sociales dans les marchés publics sur le bassin d'emploi de Rennes, dont l'objectif est de promouvoir les clauses sociales dans les achats publics et de faire de l'insertion une porte d'entrée vers l'emploi durable. Dans le cadre de cette charte, la Collectivité s'est engagée à étudier pour l'ensemble de ses marchés de travaux et services, la pertinence de mise en place de clauses sociales. De plus, la Collectivité soutient financièrement, à hauteur de 2 000 € en 2018, la cellule "Atouts Clauses" qui accompagne les maîtres d'ouvrage dans la détermination des marchés pertinents et dans la mise en œuvre des clauses.

2010-2018 : l'insertion sociale dans les marchés publics « eau potable » en quelques données

- ⇒ **1^{ères} clauses d'insertion sociale dans les marchés publics « eau potable »** dans le cadre des travaux de reconstruction de l'usine de Mézières-sur-Couesnon en 2010
- ⇒ **12 marchés** (terminés ou en cours) contenant des dispositifs d'insertion sociale entre 2010 et 2018
- ⇒ **32 000 heures réalisées** ayant bénéficié à **95 personnes** (8 femmes – 87 hommes)

Une **variété des métiers pour ces bénéficiaires** : conduite de travaux du BTP, entretien des espaces naturels, manœuvre et conduite d'engins lourds de manutention, entretien de locaux, pose de canalisations, préparation du gros œuvre et des travaux publics.

Exemples de travaux et prestations de la Collectivité intégrant un volet d'insertion sociale :

- Entretien des périmètres de protection de captages (*marché réservé aux entreprises d'insertion sociale*) ;
- Nettoyage des locaux (*marché réservé aux entreprises d'insertion sociale*) ;
- Maitrise d'œuvre sur les travaux de pose de canalisations de distribution ;
- Travaux de pose de canalisations d'eau potable de distribution ;
- Travaux de restructuration de l'usine de Villejean.

X- LES FINANCES 2018

X - 1 - Le compte administratif 2018 : la présentation officielle

Le compte administratif 2018 a été soumis au Comité lors de sa séance du 25 juin 2019. Le document officiel élaboré selon la maquette fixée par le Ministère des Finances est disponible sur le site de la Collectivité et transmis aux collectivités membres d'Eau du Bassin Rennais Les tableaux suivants en présentent la synthèse :

La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Crédits ouverts en 2018	Mandats émis	Charges rattachées à l'exercice	Total consommé 2018
011	Charges à caractère général	2 828 559,00 €	1 966 434,11 €	5 618,82 €	1 972 052,93 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 305 663,00 €	2 056 372,84 €	0,00 €	2 056 372,84 €
65	Autres charges de gestion courante	108 000,00 €	85 727,29 €	0,00 €	85 727,29 €
66	Charges financières	787 138,67 €	467 312,19 €	0,00 €	467 312,19 €
67	Charges exceptionnelles	5 198 408,00 €	1 829 649,30 €	2 994 145,81 €	4 823 795,11 €
023	Virement à la section d'investissement	20 291 774,06 €			0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 717 395,90 €	2 395 487,87 €		2 395 487,87 €
TOTAL dépenses		34 236 938,63 €	8 800 983,60 €	2 999 764,63 €	11 800 748,23 €
Pour information : Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00 €			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Crédits ouverts en 2018	Titres émis	Produits rattachés à l'exercice	Total consommé 2018
013	Atténuations de charges	85 000,00 €	95 855,84 €	0,00 €	95 855,84 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	12 094 634,00 €	6 490 116,89 €	6 743 454,08 €	13 233 570,97 €
74	Subventions d'exploitation	1 779 565,91 €	958 314,85 €	0,00 €	958 314,85 €
75	Autres produits de gestion courante	494 835,00 €	108 646,70 €	0,00 €	108 646,70 €
77	Produits exceptionnels	4 370 000,00 €	4 219 143,67 €	0,00 €	4 219 143,67 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	382 807,01 €	378 670,01 €		378 670,01 €
TOTAL recettes		19 206 841,92 €	12 250 747,96 €	6 743 454,08 €	18 994 202,04 €
Pour information : Excédent de fonctionnement reporté de 2017		A 15 030 096,71 €			
Solde d'exécution de l'exercice 2018 (Recettes-dépenses)					B 7 193 453,81 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (A+B)		22 223 550,52 €			

La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Crédits ouverts en 2018	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/2018	Total consommé 2018
20	Immobilisations incorporelles	170 000,00 €	12 700,00 €	8 000,00 €	20 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	136 203,76 €	78 866,99 €	0,00 €	78 866,99 €
23	Immobilisations en cours	39 101 512,68 €	11 946 952,94 €	7 352 668,98 €	19 299 621,92 €
13	Subventions d'investissement	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 732 389,87 €	2 628 329,54 €		2 628 329,54 €
040	Opérations d'ordre entre sections	382 807,01 €	378 670,01 €		378 670,01 €
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	327,94 €		327,94 €
TOTAL		42 622 913,32 €	15 095 847,42 €	7 360 668,98 €	22 456 516,40 €
Pour information : Déficit d'investissement reporté de 2017		7 961 768,70 €			
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Crédits ouverts en 2018	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12/2018	Total consommé 2018
13	Subventions d'investissement	4 946 970,71 €	2 176 970,97 €	2 347 375,90 €	4 524 346,87 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 707 000,00 €	7 973 000,00 €	0,00 €	7 973 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	98 187,79 €	0,00 €	98 187,79 €
106	Dotations, fonds divers et réserves	13 623 991,21 €	13 623 991,21 €	0,00 €	13 623 991,21 €
27	Autres immobilisations financières	247 550,14 €	247 550,14 €	0,00 €	247 550,14 €
021	Virement de la section d'exploitation	20 291 774,06 €			0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 717 395,90 €	2 395 487,87 €		2 395 487,87 €
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	327,94 €		327,94 €
TOTAL		50 584 682,02 €	26 515 515,92 €	2 347 375,90 €	28 862 891,82 €
Pour information : Excédent d'investissement reporté de 2017		0,00 €			
Solde d'exécution de l'exercice 2018 (Recettes-dépenses)			11 419 668,50 €	-5 013 293,08 €	
Résultat d'investissement cumulé 2018 (D+E-C)					-1 555 393,28 €

Le résultat comptable 2018 cumulé après intégration des restes à réaliser

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	11 800 748,23 €	34 024 298,75 €	22 223 550,52 €
Investissement	30 418 285,10 €	28 862 891,82 €	-1 555 393,28 €
Total cumulé	42 219 033,33 €	62 887 190,57 €	20 668 157,24 €

Le résultat très excédentaire s'explique par plusieurs phénomènes cumulés. L'excédent initial du SMPBR a été gonflé par les excédents des communes et syndicats intercommunaux antérieurement compétents en distribution d'eau potable transférés au 1^{er} janvier 2015. D'un montant de 19,6 millions d'euros fin 2016, l'excédent était de 15 millions d'euros fin 2017, ayant été en partie utilisé pour financer les investissements faits en 2017. Fin 2018, cet excédent atteint les 20,6 millions d'euros. L'augmentation de l'excédent s'explique notamment par le recours à plusieurs emprunts (7,9 millions d'euros), dans un contexte national financier avantageux, pour financer les travaux de l'usine hydroélectrique et de la continuité écologique de Rophémel et la phase II de la modernisation de l'usine de Villejean. Par ailleurs, les recettes de surtaxe perçues en 2018 au titre des consommations de l'année 2017 ont été supérieures à l'évaluation (1million d'euros).

Toutefois, la prospective budgétaire pluriannuelle réalisée en 2018, intégrant les besoins futurs d'investissement sur les infrastructures de la Collectivité (69 millions d'euros pour la période 2019-2023) et les emprunts pré-cités a montré que cet excédent sera consommé par le financement des investissements prévus dans les années qui suivent.

Il est par ailleurs précisé qu'au titre de 2019, aucun emprunt ne sera souscrit et qu'une partie de l'excédent de 2018 sera affectée à l'équilibre de la section d'investissement (7,3 millions d'euros de déficit prévu au BP 2019). L'excédent à l'issue de l'exercice 2019 devrait donc être voisin de 14 millions d'euros.

X - 2 - Le compte administratif 2018 : la présentation par mission politique

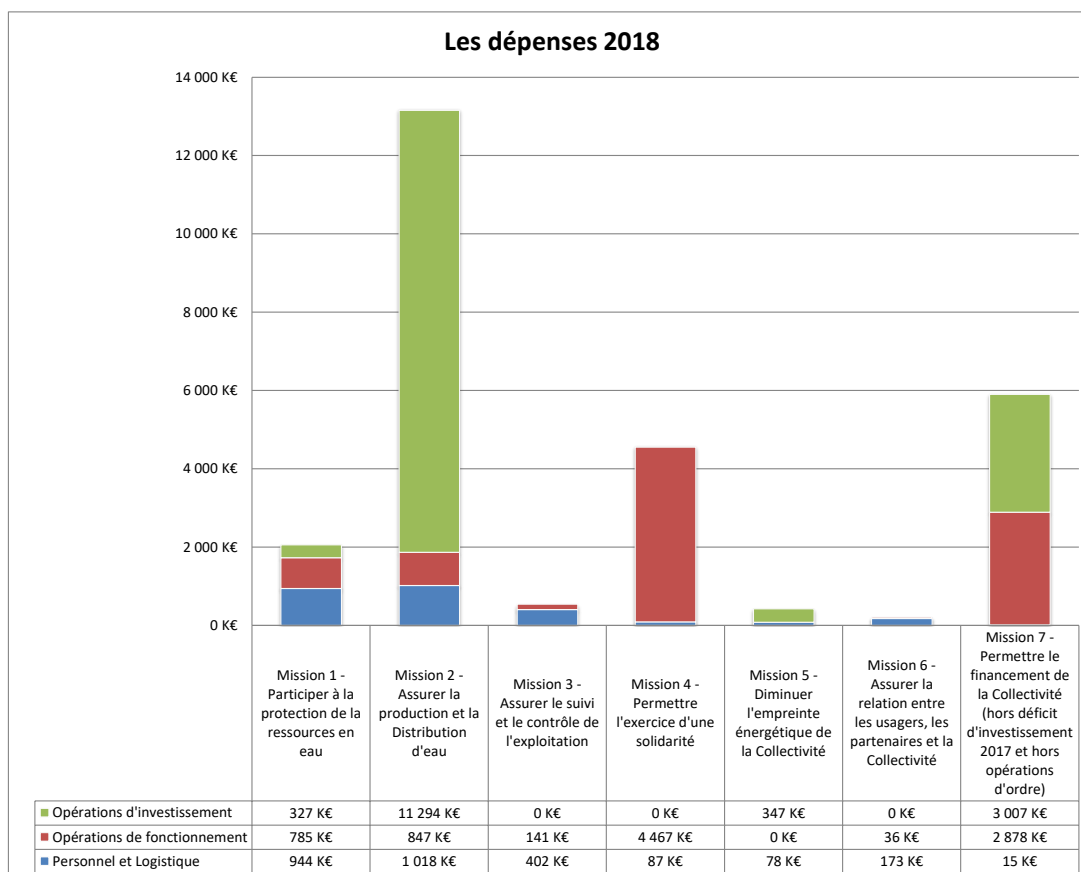
Afin de donner une autre traduction du document comptable qu'est le compte administratif (CA), une présentation par mission politique de ce CA est proposée chaque année. Elle permet de répartir les dépenses et recettes au sein des sept missions que s'est fixée la Collectivité Eau du Bassin Rennais :

- Assurer la protection des ressources,
- Assurer la production et la distribution de l'eau potable,
- Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- Permettre l'exercice d'une solidarité,
- Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité,
- Assurer la relation avec les usagers et les partenaires,
- Permettre le financement de la Collectivité.

Chaque mission est elle-même détaillée en programmes.

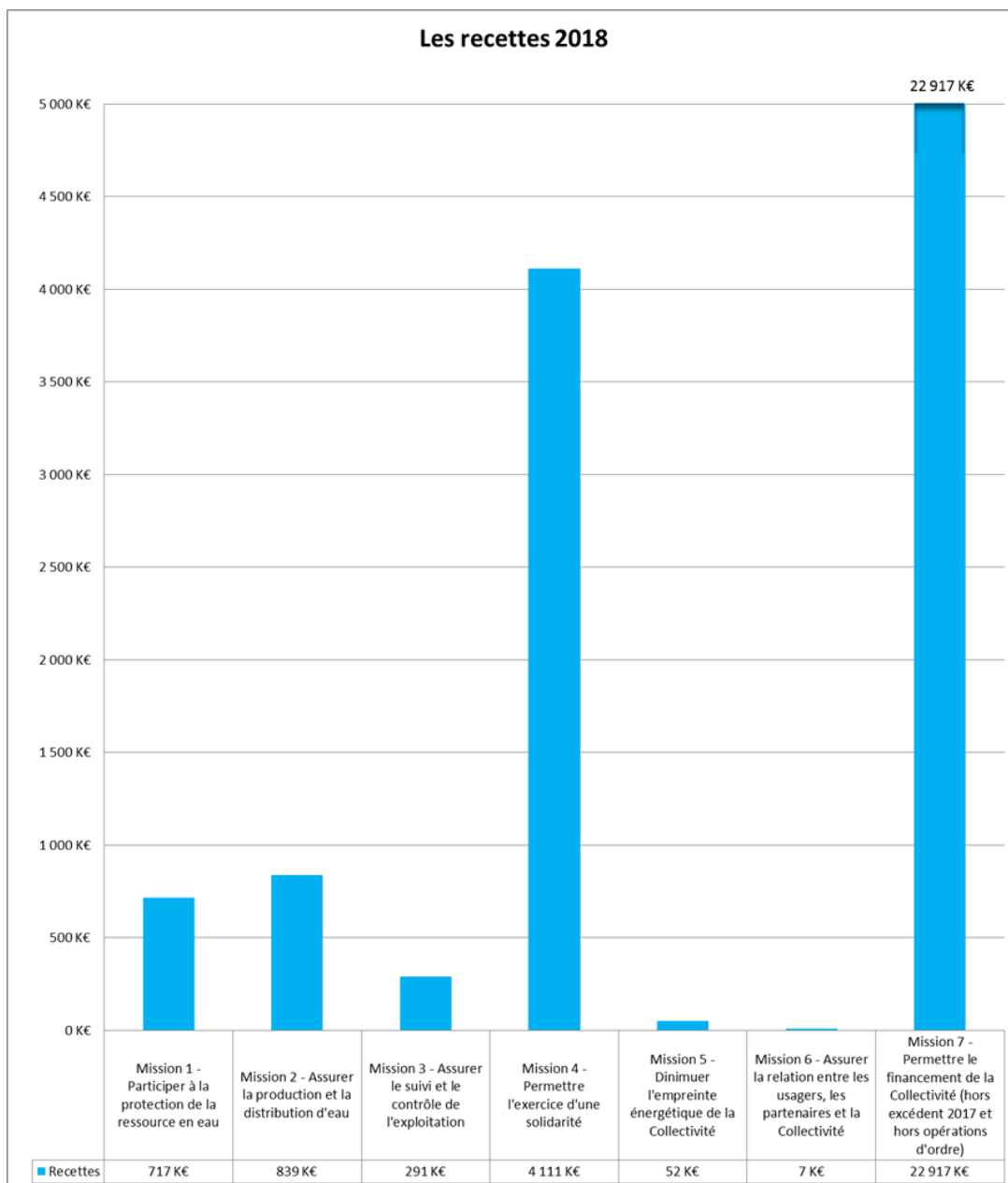
Les frais de personnel et de moyens généraux (mission 0) ont été répartis au sein des 7 missions par application du pourcentage de temps passé durant l'année 2018 par les agents de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur ces missions. Ce pourcentage est issu du suivi analytique du temps passé, par quart de journée, réalisé par chaque agent de la Collectivité tout au long de l'année (cf chapitre II-2-5).

X - 2 - 1 - Présentation synthétique du Compte administratif 2018 par mission (hors restes à réaliser)



Hormis les dépenses liées à l'exercice de la solidarité (Mission 4, principalement le reversement de la surtaxe du SMG 35), les dépenses d'exploitation sont réparties essentiellement sur le financement de la Collectivité (intérêts de la dette, Mission 7), la protection de la ressource (Mission 1) et le programme ECODO (Mission 2).

Les dépenses d'investissement se concentrent sur le financement de la Collectivité (remboursement du capital des emprunts, Mission 7) et la mission de production et de distribution (Mission 2).



Les principales recettes de la Collectivité sont issues de la part Collectivité du prix de l'eau et du remboursement par le SMG des annuités d'emprunts liés au schéma départemental d'alimentation en eau (Mission 7), hors les recettes liées à l'exercice de la solidarité (surtaxe du SMG 35 en recettes et en dépenses, en Mission 4).

X - 2 - 2 - Taux de réalisation par mission hors frais de personnel et moyens généraux

Section de fonctionnement

Missions	FONCTIONNEMENT					
	Budget 2018		Compte Administratif 2018			
	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes	
			Montant	Exécution	Montat	Exécution
Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau	1 520 335,00 €	1 000 299,58 €	784 652,57 €	52%	565 559,29 €	57%
Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau	868 924,00 €	387 200,00 €	847 243,51 €	98%	119 931,14 €	31%
Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation	150 000,00 €	276 335,00 €	140 830,20 €	94%	274 300,92 €	99%
Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité	4 728 908,00 €	4 373 675,00 €	4 467 031,22 €	94%	4 107 371,12 €	94%
Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité	10 000,00 €	- €	- €	0%	43 240,04 €	Non calculable
Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité	104 750,00 €	10 000,00 €	36 367,70 €	35%	- €	0%
TOTAL (hors mission 7)	7 382 917,00 €	6 047 509,58 €	6 276 125,20 €	85%	5 110 402,51 €	81%

En fonctionnement (hors la mission 7 correspondant au financement et aux opérations d'ordre de la Collectivité), le taux global de réalisation est de 85 % en dépenses et de 81 % en recettes. L'exécution 2018 est marquée par de très bons taux d'exécution vis-à-vis des dépenses pour les missions 2, 3 et 4. Pour la mission 1, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 52 % s'explique par la nature des actions prévues dont la réalisation est fonction de la mobilisation des acteurs de terrain. Le faible taux d'exécution de 35 % en mission 6 est consécutif d'une reprogrammation dans le temps d'actions de communication : reports de la campagne de promotion de l'eau du robinet et de la refonte du site internet sur 2019.

Section d'investissement

	INVESTISSEMENT					
	Budget 2018		Compte Administratif 2018 (hors restes à réaliser 2018)			
	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes	
			Montant	Exécution	Montat	Exécution
Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau	591 988,00 €	446 176,90 €	327 304,41 €	55%	112 398,90 €	25%
Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau	20 693 019,66 €	2 482 676,00 €	11 293 901,76 €	55%	677 155,98 €	27%
Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation	- €	- €	- €		- €	
Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité	- €	- €	- €		- €	
Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité	2 407 656,88 €	- €	346 502,56 €	14%	5 400,00 €	Non calculable
Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité	- €	- €	- €		- €	
TOTAL (hors mission 7)	23 692 664,54 €	2 928 852,90 €	11 967 708,73 €	51%	794 954,88 €	27%

En investissement, le taux de réalisation des dépenses 2018 (hors la mission 7 correspondant au financement et aux opérations d'ordre de la Collectivité) est voisin des 100 % en comptabilisant les RAR, c'est-à-dire les engagements comptables pris (marchés et commandes signés) mais non encore facturés. Hors Restes À Réaliser (RAR : reports sur 2019), il est de 51 %. On peut retenir, sur le plan des dépenses, mission par mission :

- Mission 1 : le taux d'exécution est de 55 % ; des indemnités des propriétaires et exploitants situés sur les périmètres de captages ont été réalisées comme prévu mais par contre, il y a eu un nombre limité d'opérations d'acquisitions foncières en 2018.
- Mission 2 : le taux d'exécution est de 55 % hors RAR. Toutefois, prenant en compte les RAR, le taux d'exécution est proche des 100 % et traduit la capacité de la Collectivité à mettre en œuvre les projets inscrits à sa programmation pluriannuelle d'investissement.
- Missions 3 et 4 : sans objet.
- Mission 5 : le taux faible de 14 % s'explique par des retards de facturation sur les travaux de modernisation de la centrale hydroélectrique de Rophémel. Incluant les RAR, la consommation des crédits ouverts en 2018 est aussi proche des 100 %.
- Mission 6 : sans objet.

X - 2 - 3 - Présentation détaillée du compte administratif 2018 par programme et mission (hors restes à réaliser)

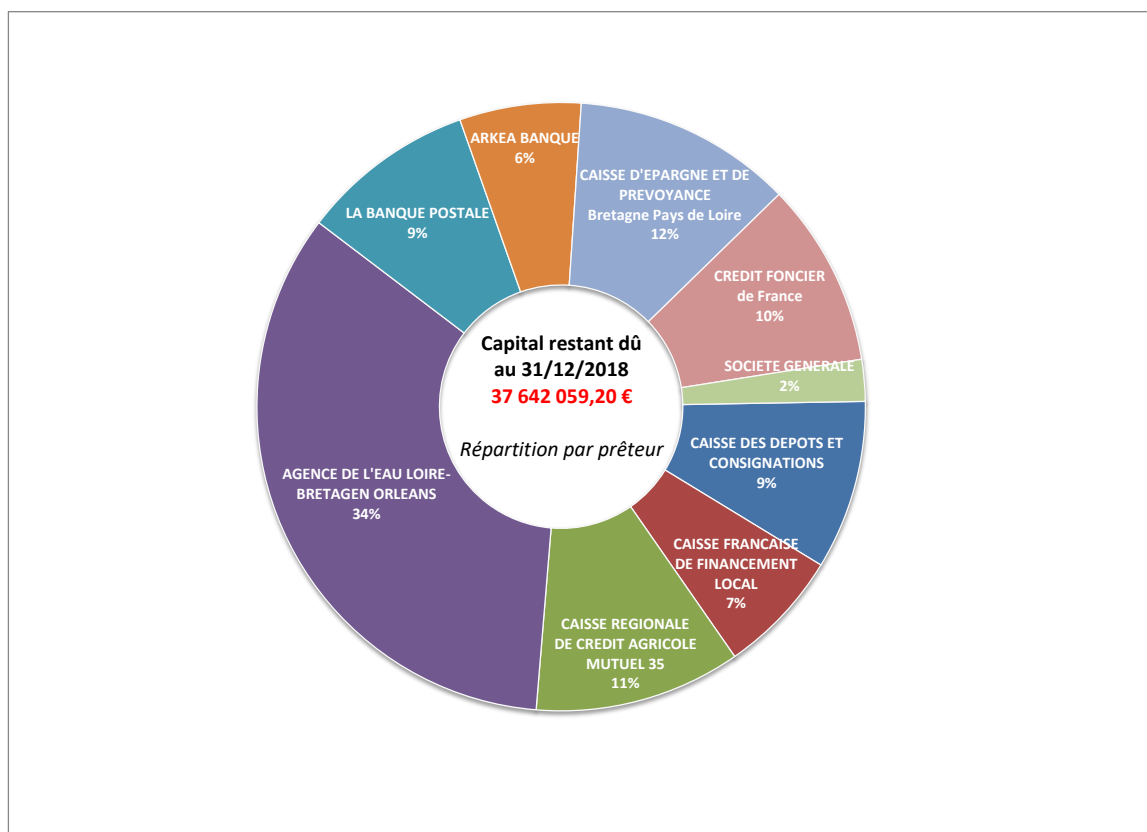
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau	1 703 682,40 €	601 585,93 €	351 890,81 €	115 308,19 €
Mission 1.0 - Personnel et logistique	919 029,83 €	36 026,64 €	24 586,40 €	2 909,29 €
Mission 1.1 - Protéger les eaux des Drains du Coglais	22 964,55 €	61 245,56 €	- €	- €
Mission 1.2 - Protéger les eaux du Haut-Couesnon	120 733,64 €	114 794,51 €	- €	- €
Mission 1.3 - Protéger les eaux de la Haute-Rance	37 122,69 €	69 430,64 €	- €	- €
Mission 1.4 - Protéger les eaux de Chêze-Canut	67 574,20 €	65 615,08 €	- €	- €
Mission 1.5 - Protéger les eaux du Meu	- €	- €	- €	- €
Mission 1.6 - Participer aux Sdage et aux Sages	46 880,06 €	- €	- €	- €
Mission 1.7 - Instaurer et suivre les périmètres de protection captages	245 292,33 €	9 890,00 €	282 073,54 €	45 724,00 €
Mission 1.8 - Mettre en oeuvre une politique foncière sur les bassins versants	- €	2 569,28 €	45 230,87 €	66 674,90 €
Mission 1.9 - Mettre en place des actions d'exemplarités et des projets innovants	231 606,91 €	242 014,22 €	- €	- €
Mission 1.10 - Protéger les eaux sur le bassin versant de la Seiche	12 478,19 €	- €	- €	- €
Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau	1 838 267,68 €	158 780,01 €	11 320 414,20 €	680 293,17 €
Mission 2.0 - Personnel et logistique	991 024,17 €	38 848,87 €	26 512,44 €	3 137,19 €
Mission 2.1 - Renforcer et améliorer les usines de production d'eau potable	4 427,00 €	- €	1 733 740,64 €	29 283,85 €
Mission 2.2 - Assurer le suivi, la surveillance et l'entretien des barrages	25 317,92 €	- €	1 086 258,59 €	51 489,87 €
Mission 2.3 - Transporter l'eau par adductions du lieu de production au lieu de consommation	35 599,78 €	14 024,00 €	1 097 718,54 €	68 063,75 €
Mission 2.4 - Mettre en place et améliorer les ouvrages de stockage	645,00 €	90 095,08 €	830 563,36 €	- €
Mission 2.5 - Pérenniser le patrimoine de distribution d'eau potable de la collectivité	132 363,26 €	- €	5 285 443,86 €	142 937,41 €
Mission 2.6 - Accompagner le développement du territoire	95 264,44 €	- €	1 037 062,66 €	201 984,04 €
Mission 2.7 - Réaliser des actions en faveur des économies d'eau	553 626,11 €	15 812,06 €	223 114,11 €	183 397,06 €
Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation	532 391,27 €	289 650,40 €	10 475,26 €	1 239,53 €
Mission 3.0 - Personnel et logistique	391 561,07 €	15 349,48 €	10 475,26 €	1 239,53 €
Mission 3.1 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de production	- €	- €	- €	- €
Mission 3.2 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de distribution	140 830,20 €	178 034,95 €	- €	- €
Mission 3.3 - Assister les collectivités pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie	- €	96 265,97 €	- €	- €
Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité	4 552 249,01 €	4 110 711,72 €	2 279,79 €	269,77 €
Mission 4.0 - Personnel et logistique	85 217,79 €	3 340,60 €	2 279,79 €	269,77 €
Mission 4.1 - Participer à la coopération internationale dans le domaine de l'eau	63 357,00 €	- €	- €	- €
Mission 4.2 - Mettre en oeuvre une tarification harmonisée, progressive et sociale de l'eau	333 796,96 €	37 493,86 €	- €	- €
Mission 4.3 - Etre partie prenante du SMG 35 (surtaxe)	4 069 877,26 €	4 069 877,26 €	- €	- €
Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité	76 402,16 €	46 235,06 €	348 546,51 €	5 641,86 €
Mission 5.0 - Personnel et logistique	76 402,16 €	2 995,02 €	2 043,95 €	241,86 €
Mission 5.1 - Améliorer la gestion de la ressource par la modélisation du système de production	- €	- €	- €	- €
Mission 5.2 - Développer la production hydroélectrique	- €	- €	346 502,56 €	5 400,00 €
Mission 5.3 - Développer la production d'énergie solaire	- €	43 240,04 €	- €	- €
Mission 5.4 - Inciter au développement d'autres projets de production d'énergie durable	- €	- €	- €	- €
Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité	205 334,02 €	6 623,61 €	4 520,29 €	534,88 €
Mission 6.0 - Personnel et logistique	168 966,32 €	6 623,61 €	4 520,29 €	534,88 €
Mission 6.1 - Communiquer vers les partenaires et les usagers	1 973,27 €	- €	- €	- €
Mission 6.2 - Participer à des actions de recherche-dévt, de formations et d'échanges entre collectivités	24 668,13 €	- €	- €	- €
Mission 6.3 - Elaborer les rapports annuels	9 226,30 €	- €	- €	- €
Mission 6.4 - Faire participer les usagers (CCSPL)	500,00 €	- €	- €	- €
Mission 7 - Permettre le financement de la Collectivité	2 892 421,69 €	28 810 712,02 €	11 019 489,26 €	25 712 228,52 €
Mission 7.0 - Personnel et logistique	14 692,72 €	575,97 €	393,07 €	46,51 €
Mission 7.1 - Surtaxe de la Collectivité	- €	13 081 790,64 €	- €	- €
Mission 7.2 - Emprunts	467 312,19 €	389 402,78 €	2 628 329,54 €	9 444 824,85 €
Mission 7.2 - Autres financements (reports et divers)	14 928,91 €	14 960 272,62 €	8 011 768,70 €	13 871 541,35 €
Mission 7.3 - Opérations d'ordre	2 395 487,87 €	378 670,01 €	378 997,95 €	2 395 815,81 €
TOTAL	11 800 748,23 €	34 024 298,75 €	23 057 616,12 €	26 515 515,92 €

X – 3 – Zoom sur la dette

Le montant total de capital d'emprunt restant à rembourser par la Collectivité au 31 décembre 2018 est de 37,6 millions d'euros. 73 % du capital d'emprunt restant dû ont été contractés au titre des investissements de production réalisés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau. À ce titre, ils seront remboursés à la Collectivité par le SMG 35 au rythme du paiement des annuités d'emprunts, intérêts compris. La dette de la Collectivité à rembourser par ses propres ressources n'est donc que de 10 millions d'euros.

Il est également précisé que la dette vis-à-vis de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne constitue une avance remboursable sans intérêt.

La dette de la Collectivité est bien répartie entre différents prêteurs publics et privés et présente une diversité de types de taux correcte.



La durée d'extinction de la dette totale de la Collectivité (Indicateur de performance P153.2) est de 4,6 ans. Elle correspond à la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

X - 4 - Subventions versées aux associations, collectivités ou autres tiers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a attribué des subventions de fonctionnement ou d'équipement à des associations, des collectivités ou des tiers. Ses subventions s'inscrivent notamment dans le cadre de programmes d'aide : la solidarité internationale (Loi Oudin), le fonds ECODO ou encore le Chèque Eau.

Par ailleurs, des subventions sont aussi versées à des organismes menant des actions complémentaires à celles de la Collectivité.

Le tableau qui suit détaille les différentes subventions versées en 2018.

Bénéficiaires de la subvention	Objet	Montant versé
	Loi Oudin	62 733,00 €
Association AECIN (ASSO ECH CULT IV NIGER)	C18-050 - Subvention loi OUDIN	4 000,00 €
Association BURKINA 35	C18-055 - Subvention loi OUDIN	4 200,00 €
Association HAMAP HUMANITAIRE	C-17-001_CONVENTION PARTENARIALE BEITUNIA	15 233,00 €
Association HAMAP HUMANITAIRE	C-17-001_Convention_HAMAP - Reversement SGAR	11 800,00 €
Association L ORME	C18-053 - Subvention loi OUDIN	9 000,00 €
Association MOPTI ILLE ET VILAINE	C18-064 - Subvention loi OUDIN	5 000,00 €
Association SOLIDARITE BRETAGNE CAMBODGE	C18-052 - Subvention loi OUDIN	8 500,00 €
Association TERIA	C18-051 - Subvention loi OUDIN	5 000,00 €
	Fonds ECODO	71 857,77 €
ARCHIPEL HABITAT	C17-078-INDIVIDUALISATION - 14/20 rue du Dr Quentin	8 707,43 €
ARCHIPEL HABITAT	C17-083 - INDIVIDUALISATION - 117 à 131 rue de Dinan	7 654,09 €
COMMUNE DE CESSON SEVIGNE	Delib16-043_Fonds ECODO - Renovation piscine Cesson Sevigne	1 200,00 €
COMMUNE DE LE RHEU	C17-084 - subvention fonds ecodo - cuve enterrée	15 236,08 €
COMMUNE DE LE RHEU	C18-034 - FONDS ECODO - équipements de niveau 2 sur plusieurs bâtiments	5 491,50 €
COMMUNE DE MORDELLES	C18-037- fonds ECODO - désherbeuse Mordelles	6 321,82 €
Commune de Pont-Péan	C18-103 - FONDS ECODO - toilettes sèches	10 950,40 €
Commune de Saint-Gilles	C17-087 - subvention fonds ecodo - sanitaires école maternelle	722,40 €
DLJ Gestion	C17-061 - INDIVIDUALISATION - 8, rue François Duine - Rennes	1 581,55 €
DOMEOS	C17-064 - INDIVIDUALISATION - Villa Guerinais	2 848,09 €
DOMEOS	C17-053 - INDIVIDUALISATION - 15bis rue Poullain du Parc	2 150,95 €
Etablissement SYNDICAT DE COPROPRIETE	C17-024-INDIVIDUALISATION-7, rue leconte de Lisle	2 129,46 €
FONCIA ROUAULT	C17-088 - INDIVIDUALISATION - 126, boulevard de Vitré	2 575,03 €
SA PEUGEOT CITROEN	C17-085 - subvention fonds ECODO - vestiaires La Janais	1 350,70 €
Syndic Copropriété Le Poulennec	C18-071 - subvention fonds ecodo - individualisation des compteurs d'eau	772,51 €
SYNDIC DE COPROPRIETE HAMEAU DES SANTOLINES	C17-002 - INDIVIDUALISATION - 1 à 14 square Constant Marguerite	555,60 €
UGECAM BRPL	C18-105 - FONDS ECODO - matériel ecodo	1 610,16 €
	Protection de la ressources	25 305,00 €
Association MCE	MCE Défi territoire sans pesticides	6 500,00 €
Association REEPF	Caravane main verte	4 805,00 €
Association REEPF	Sensibilisation scolaires Haut-Couesnon	7 000,00 €
Association ASPN sentiers patrimoine et nature	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
Association CETA 35	Subvention de fonctionnement	5 000,00 €
	Tarifification sociale de l'eau	331 275,00 €
Bénéficiaires CMUC (données anonymisées - 82 bénéficiaires)	Cheque Eau - Paiement Direct	2 460,00 €
ARCHIPEL HABITAT	Chèque Eau - Remboursement des déductions bailleur	17 070,00 €
OPHLM NEOTOA	Chèque Eau - Remboursement des déductions bailleur	7 485,00 €
SA HLM AIGUILLON CONSTRUCTION	Chèque Eau - Remboursement des déductions bailleur	3 570,00 €
SAS SAUR	Chèque Eau - Remboursement des déductions fermier	10 395,00 €
Société SPL EAU DU BASSIN RENNAIS	Chèque Eau - Remboursement des déductions fermier	59 370,00 €
SCP UP	Cheque Eau - Chèques Eau Papier	230 925,00 €
	Terres de Sources	23 250,00 €
AGROBIO 35	Défi famille 4	10 000,00 €
Association GRENOUILLE A GRANDE BOUCHE	Subvention de fonctionnement	2 500,00 €
Association NORMANDE 35	Subvention de fonctionnement	10 000,00 €
Etablissement CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE	Valorisation du bois de bocage	750,00 €
	Divers	15 152,95 €
Association CASDEC	Subvention de fonctionnement	7 868,02 €
Association LA NATURE EN VILLE	Subvention de fonctionnement	500,00 €
Etablissement CCAS Rennes	Subvention pour les Jardins de la Poterie	6 784,93 €
	TOTAL	529 573,72 €

X – 5 – Programme pluriannuel d'investissement

En décembre 2017, parallèlement à son débat d'orientations budgétaires, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'est vu présenter le programme pluriannuel d'investissement 2018-2022.

Le programme présente un montant prévisionnel de dépenses de 74,7 millions d'euros sur 5 ans.

Les principales opérations de travaux de ce programme pluriannuel sont les suivantes :

Pour la protection de ressources en eau :

- L'acquisition de terrains sur les périmètres de protection des captages ;
- Les travaux et indemnités dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres de protection de Pavais-Fénicat-Marionnais et des Bougrières.

Pour la production d'eau potable :

- La restructuration des usines de Villejean (Rennes) et de Rophémel (Plouasne) ;
- La réhabilitation de 9 réservoirs ;
- La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Rophémel ;
- Le renouvellement de la conduite entre l'usine de Lillion et Mordelles ;

Pour la distribution d'eau potable :

- Le renouvellement de réseaux de distribution devant atteindre in fine 46 km par an ;
- La réalisation de travaux dans le cadre du programme d'économies d'eau pour réduire les pertes en eau du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL HT 2018-2022	
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Recettes
PRODUCTION							
Opérations sur les barrages	2 536 084,05 €	588 689,75 €	30 000,00 €	300 000,00 €	520 000,00 €	3 974 773,80 €	- €
Opérations sur les réservoirs	549 762,50 €	1 375 427,50 €	1 627 457,50 €	1 325 000,00 €	1 430 000,00 €	6 307 647,50 €	- €
Opérations sur les usines de traitement	2 204 832,00 €	2 433 250,00 €	10 404 000,00 €	3 150 000,00 €	622 000,00 €	18 814 082,00 €	186 000,00 €
Opérations sur les adductions	1 232 850,00 €	2 252 000,00 €	270 500,00 €	70 000,00 €	1 355 400,00 €	5 180 750,00 €	660 000,00 €
Opérations sur les stations de pompage et divers	47 000,00 €		160 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	757 000,00 €	- €
Total PRODUCTION	6 570 528,55 €	6 649 367,25 €	12 491 957,50 €	5 145 000,00 €	4 177 400,00 €	35 034 253,30 €	846 000,00 €
DISTRIBUTION							
ECODO	335 000,00 €					335 000,00 €	220 000,00 €
Secteur RENNES	264 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 064 000,00 €	- €
Travaux de renouvellement	6 887 500,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	30 887 500,00 €	- €
Schéma de desserte	25 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	4 025 000,00 €	- €
Extensions à la demande des tiers	1 120 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	1 320 000,00 €	- €
Total DISTRIBUTION	8 631 500,00 €	7 250 000,00 €	7 250 000,00 €	7 250 000,00 €	7 250 000,00 €	37 631 500,00 €	220 000,00 €
PROTECTION							
TRAVAUX PPC	348 952,00 €	150 000,00 €				665 000,00 €	15 000,00 €
AQUISITIONS PPC	225 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	50 000,00 €	- €
BOISEMENTS	50 000,00 €					415 000,00 €	370 320,00 €
INDEMNISATIONS PPC	415 000,00 €					1 628 952,00 €	401 320,00 €
Total PROTECTION	1 038 952,00 €	260 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	1 628 952,00 €	- €
TRANSVERSAL							
FRAIS GÉNÉRAUX	263 000,00 €	40 000,00 €	108 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	471 000,00 €	100 000,00 €
Total TRANSVERSAL	263 000,00 €	40 000,00 €	108 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	471 000,00 €	100 000,00 €
Total général	16 503 980,55 €	14 199 367,25 €	19 959 957,50 €	12 525 000,00 €	11 577 400,00 €	74 765 705,30 €	1 567 320,00 €

Le montant des subventions attendues pour la réalisation de ce programme pour la période 2018-2022 s'élève à environ 1,5 millions d'euros, hors remboursement des emprunts par le SMG 35 (cf. chapitre X-3).

X – 6 – Ratios financiers obligatoires

Par application des articles L2313-1 et R2313-1 du CGCT, la Collectivité a pour obligation de fournir des données synthétiques sur la situation financière sous forme de ratios à calculer lors de l'établissement du compte administratif.

Sur la base d'une population au 1^{er} janvier 2018 de 492 768 habitants, ces ratios financiers obligatoires sont les suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant	19,09 €
Produit des impositions directes en euros par habitant	Non concerné
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant	37,78 €
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	39,37 €
Encours de dette en euros par habitant	76,39 € dont 73 % couverts par le SMG 35
DGF en euros par habitant	Non concerné
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,22
Pression fiscale globale	Non concerné
(DRF + remboursement de la dette en capital) / RRF	0,65
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1,04
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	2,02

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires des services d'eau potable

Annexe 2 : Liste des élus membres du Comité Syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais
au 22 mai 2019

Annexe 3 : Suivi de la qualité de l'eau en 2018

Annexe 4 : Aire d'alimentation des captages du Bassin Rennais

Annexe 5 : Schéma de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

Annexe 6 : Synthèse du potentiel des ressources du Bassin Rennais et des capacités de traitement
des usines de production

Annexe 7 : Détail des capacités de stockage de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Annexe 8 : Tarifs 2018 des ventes d'eau en gros

Annexe 9 : Tableau détaillé des composantes du prix de l'eau

Annexe 10 : Revue de presse 2018

Annexe 11 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires des services d'eau potable



ANNEXE 1

Thème	Type	Code	Libellé	N° page RPQS 2018
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	70
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	109
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	93
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	85
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	85
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	88
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	90
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	90
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	98
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	26
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	94
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	92
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	93
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	138
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	95
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	94



**Liste des élus membres du Comité Syndical
de la Collectivité Eau du Bassin Rennais
au 22 mai 2019**



ANNEXE 2

	Communes	Élus	
		Collectivité Eau du Bassin Rennais	
		Titulaires	Suppléants
BREAL-SOUS-MONTFORT	BREAL-SOUS-MONTFORT	M. Xavier HEBERLE	M. Bernard ETHORE
GUICHEN-PONT REAN	GUICHEN-PONT REAN	Mme Catherine HALLIER	M. Christian BALLARD
GOVEN	GOVEN	M. Loïc HERVOIR	M. Yannick TRINQUART
LA MEZIERE	LA MEZIERE	M. Pascal GORIAUX	M. Régis MAZEAU
MELESSE	MELESSE	Mme Marie-Edith MACE	Mme Sophie LE DREAN QUENEC'H DU
MONTREUIL-LE-GAST	MONTREUIL-LE-GAST	M. Jean-Yves BILLON	M. Jean-Luc DUGUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	IRODOUER	Mme Valérie GUINARD	M. Yves LESVIER
	SAINT-PERN	Mme Mireille LEVACHER	M. Jean-Jacques ROUAULT
MONTFORT COMMUNAUTE	BEDEE	M. Jean RONSIN	M. David PIPLIN
	BRETEIL	M. Philippe BRIAND	M. David BOUILLE
	LA NOUAYE	M. Loïc JOUAN	M. Julien MENU
	PLEUMELEUC	Mme Marie-Noëlle GUILLEMOIS	M. Michel MASSE
	TALENSAC	M. Philippe GUERIN	M. Yves TERTRAIS
RENNES METROPOLE	ACIGNE	M. Frédéric REICHERT	Mme Marie BABEL
	BECHEREL	Mme Mélina PARMENTIER	Mme Delphine BOUSSEAU
	BETTON	Mme Laurence BESSERVE	M. Loïc ALLIAUME
	BOURGBARRE	M. Éric GERARD	M. Jean-Louis PEGOURIE
	BRECE	M. Philippe BOINET	Mme Véronique NEVEUX
	BRUZ	M. Denis MOREL	M. Emmanuel FOULON
	CESSON-SEVIGNE	M. Patrick PLEIGNET	M. Yannick GABORIEAU
	CHANTEPIE	M. Jean-Yves GOMMELET	M. René ROUSSEL
	CHARTRES-DE-BRETAGNE	M. Philippe BONNIN	Mme Dina JOALLAND
	CHAVAGNE	M. Cyril GUERILLOT	M. Marc CHARTIER
	CHEVAIGNE	M. Guillaume RIDARD	M. Louis LAURET
	CINTRE	M. Maurice FOURAGE	Mme Monique DELABUIS
	CLAYES	Mme Laurence GUEGUEN	M. Ronan LE GARREC
	CORPS-NUDS	M. Jean-Michel DESMONS	M. Jean-Yves DUCLOS
	GEVEZE	M. Guy RIO	M. Claude DUBLANEAU
	LAILLE	M. Pascal HERVE	Mme Françoise LOUAPRE
	LA CHAPELLE-CHAUSSEE	M. Pascal PINAULT	M. Michel MOUCHOUX-REBILLARD



ANNEXE 2

	Communes	Élus	
		Collectivité Eau du Bassin Rennais	
		Titulaires	Suppléants
RENNES METROPOLE	LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ	M. Aymeric AUROUSSEAU	M. Marc ESLAN
	LA CHAPELLE-THOUARAUULT	M. Gérard BAUDAIS	M. Patrick MORRE
	LANGAN	M. Jean René DENOUAL	M. Claude GUINARD
	LE RHEU	M. Luc MANGELINCK	M. André LATREILLE
	LE VERGER	M. Jean LION	Mme Florence TOQUE
	L'HERMITAGE	Mme Nathalie JOUET	Mme Martine FAUDE
	MINIAC-SOUS-BECHEREL	M. Dominique GOUAILLER	M. Alain DELAHAYE
	MONTGERMONT	M. Laurent PRIZE	M. Bernard VALTON
	MORDELLES	Mme Armelle BASCK	M. Michel BERTHELOT
	NOUVOITOU	M. Philippe LEBORGNE	M. André BROSSAULT
	NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE	M. Rodolphe BELLANGER	M. Alain BOURSSAULT
	ORGERES	M. Gilles NAHUET	Mme Françoise DEVIGNE
	PACE	M. Jacques FOLSCHWEILLER	M. Jacques AUBERT
	PARTHENAY-DE-BRETAGNE	M. Didier DAUCE	M. Alain FROGER
	PONT-PEAN	M. Michel DEMOLDER	M. Yannick CAIRON
	RENNES	M. Yannick NADESAN	M. Sébastien SEMERIL
		M. Marc HERVE	M. Daniel GUILLOTIN
		M. Yves PELLE	M. Gurval GUIGUEN
		M. Jean-François BESNARD	Mme Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET
		M. Laurent HAMON	M. Matthieu THEURIER
		Mme Valérie FAUCHEUX	Mme Jocelyne BOUGEARD
	ROMILLE	M. Armel LEMETAYER	M. Ludovic EPAILLARD
	SAINT-ARMEL	M. André ETIENNOUL	M. Patrick PLAYS
	SAINT-ERBLON	M. Hervé LETORT	M. Christophe LEPINE
	SAINT-GILLES	M. Raymond COZ	M. Claude GAULTIER
	SAINT-GREGOIRE	M. Alain LEHAGRE	M. Philippe CHUBERRE
	SAINT-JACQUES DE LA LANDE	M. Fernand ETIEMBLE	M. Daniel SALMON
	SAINT-SULPICE LA FORET	M. Didier DUPERRIN	M. Yann HUAUME
THORIGNE-FOUILLARD	M. Jean-Yves LEFEUVRE	Mme Pricilla VALLEE	
VERN-SUR-SEICHE	M. Nicolas DELEUME	Mme Justine SAVATTE	
VEZIN-LE-COQUET	Mme Isabelle BARBIER	M. Armel MOR	



Suivi de la qualité de l'eau en 2018

(La synthèse annuelle 2018 de l'Agence Régionale de Santé est imprimée séparément)

Cette annexe détaille les résultats du suivi de la qualité des eaux brutes des 12 ressources de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et des eaux produites par les usines de potabilisation.

Le suivi de la qualité de l'eau est constitué du contrôle officiel réglementaire effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS), de l'auto-contrôle assuré par la SPL Eau du Bassin Rennais dans le cadre de son contrat de délégation de service public de production d'eau potable, et des programmes spécifiques portés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais ou par la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais.

Principales limites réglementaires (Code de la santé publique)

	Eau brute	Eau traitée destinée à la consommation humaine
Paramètres physico-chimiques		
Bromates	-	10 µg/L
Carbone organique total	10 mg/L	-
Total microcystines	-	1 µg/L
Nitrates	50 mg/L (eau de surface) 100 mg/L (eau souterraine)	50 mg/L
Pesticides par substance	2 µg/L	0,1 µg/L
Pesticides totaux	5 µg/L	0,5 µg/L
Total trihalométhanes	-	100 µg/L
Paramètres microbiologiques (bactéries)		
Escherichia coli	20 000 / 100 mL	0 / 100 mL
Entérocoques	10 000 / 100 mL	0 / 100 mL

- Les **limites de qualité** portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.
- Les **références de qualité** concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des stations de traitement ; les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Teneurs en nitrates, matière organique et pesticides dans les eaux brutes alimentant les usines de Rophémel, Villejean, et Mézières-sur-Couesnon

Les nitrates

Nitrates 2018	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel	Usine de Villejean	
	EAUX SOUTERRAINES	EAUX DE SURFACE			
	Drains du Coglais	Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)	Retenu de Rophémel	Le Meu (Mordelles)	Retenu de La Chèze
Maxi	50,4	44	32	40	36
Moyenne	46	31	24	22	16
Quantile 90 sur 3 ans	49	37	27	32	21
Tendance					
Objectif SAGE	SAGE Couesnon : NO3<40mg/L		SAGE Rance : NO3<25mg/L	SAGE Vilaine : NO3<35mg/L	
Fréquence de dépassement de l'objectif SAGE	sans objet	5%	38%	6%	2%
Dépassement des 50mg/L (limite de qualité eau brute de surface)					
Années de dépassement des 50 mg/L		2004 - 2008	-	2005 - 2013 - 2017	-

Aucun dépassement des limites de qualité pour l'eau brute (50mg/L) n'a été constaté en 2018 sur les ressources superficielles. La situation vis-à-vis des nitrates s'est améliorée sur l'ensemble des ressources, une première baisse a eu lieu début des années 2000 et une seconde à partir de 2009/2010.





La matière organique (carbone organique total)

Matières organiques (COT) 2018	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel	Usine de Villejean	
	EAUX SOUTERRAINES	EAUX DE SURFACE			
	Drains du Coglais	Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)	Retenu de Rophémel	Le Meu (Mordelles)	Retenu de La Chèze
Maxi	sans objet	20,9	15,7	18,6	8,3
Moyenne		6	9	9	7
Tendance					
Fréquence de dépassement 10mg/L		11%	27%	18%	Aucun dépassement
Dépassement des 10mg/L (limite de qualité eau brute)		7 (Janvier, mai, juin & décembre)	11 (Janvier, avril, juin & juillet)	8 (Janvier, février, mars, avril, juin, & août)	
Années de dépassement		2003 à 2012, 2014 et 2017, 2018	2006 à 2009 & 2012 & 2014 à 2018	1999 à 2018	-

*dépassements des 10mg/L en hiver et lors des orages en mai juin

Les dépassements de la limite de qualité de 10 mg/L sont constatés en hiver après les épisodes pluvieux (érosion liée à des couverts végétaux peu développés et absence de barrières physiques) et au printemps/été après des pluies importantes voire des orages (maïs peu développé et absence de barrières physiques). Durant ces périodes, le prélèvement d'eau reste autorisé mais le débit de fonctionnement de l'usine est réduit afin de sécuriser la production d'eau et minimiser les coûts de traitement. Dans ces circonstances, la Collectivité privilégie le prélèvement sur les ressources ayant des valeurs de COT plus faibles. La seule solution pour limiter ces transferts dans la ressource serait la reconstitution d'un maillage bocager efficient et des pratiques agronomiques limitant l'érosion des sols.

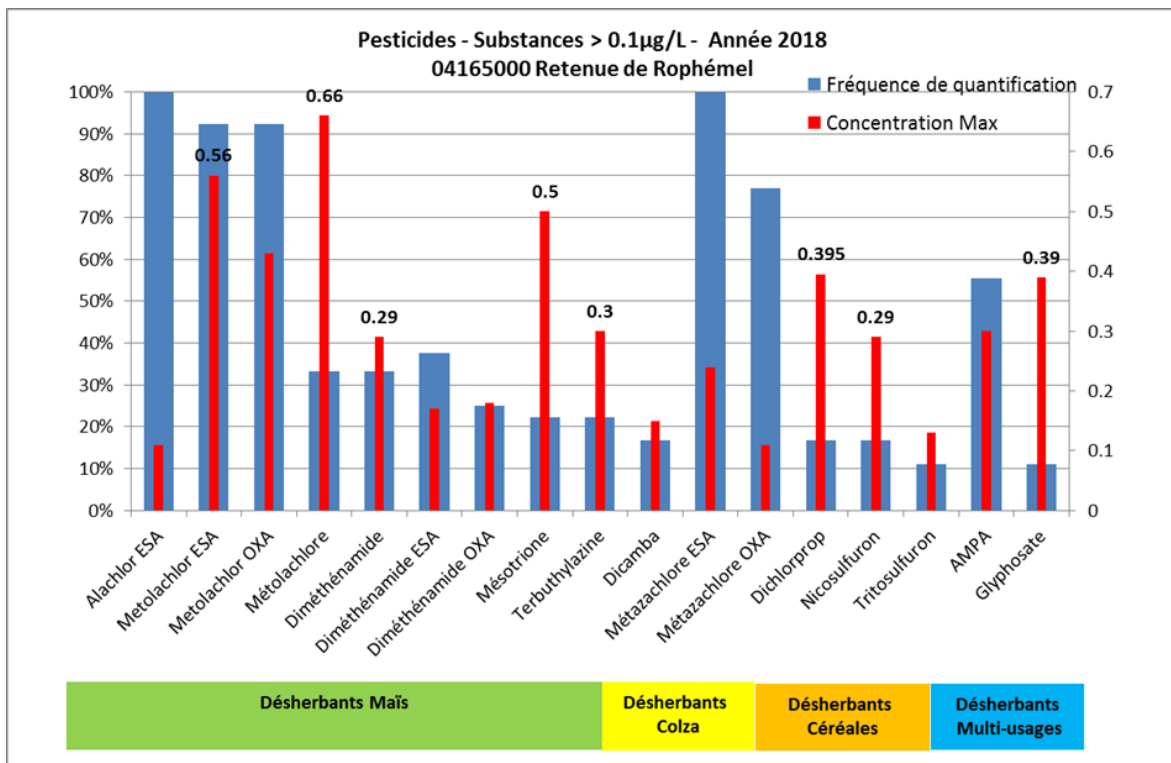
Les pesticides

Pesticides 2018	Usine de Mézières sur Couesnon	Usine de Rophémel	Usine de Villejean		
	EAUX SOUTERRAINES	EAUX DE SURFACE			
	Drains du Coglais	Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)	Retenue de Rophémel	Le Meu (Mordelles)	Retenue de la Chèze
Suivi	A date fixe	Fixe et après Pluies	A date Fixe	A date Fixe	A date Fixe
Nbre d'analyses	12	46	18	36	19
Concentration Max	0,74	5,53	4,59	2,28	0,73
Date Maxi	27/03/2018	29/05/2018	18/06/2018	07/06/2018	26/06/2018
Nbre de substances quantifiées > 0.1 µg/L	2	17	17	13	6
Fréquence de dépassement des 0.5 µg/L (Limite eau potable)	33%	72%	83%	75%	37%
Tendance/5 ans	suivi récent				
Dépassement des 2 µg/L - limite qualité eau brute pour une substance					
Années de dépassement		2011 (2)		2010 (2)	
Dépassement des 5 µg/L - limite qualité eau brute pour le total des pesticides		1 dépassement			
Années de dépassement		2011 (2)			

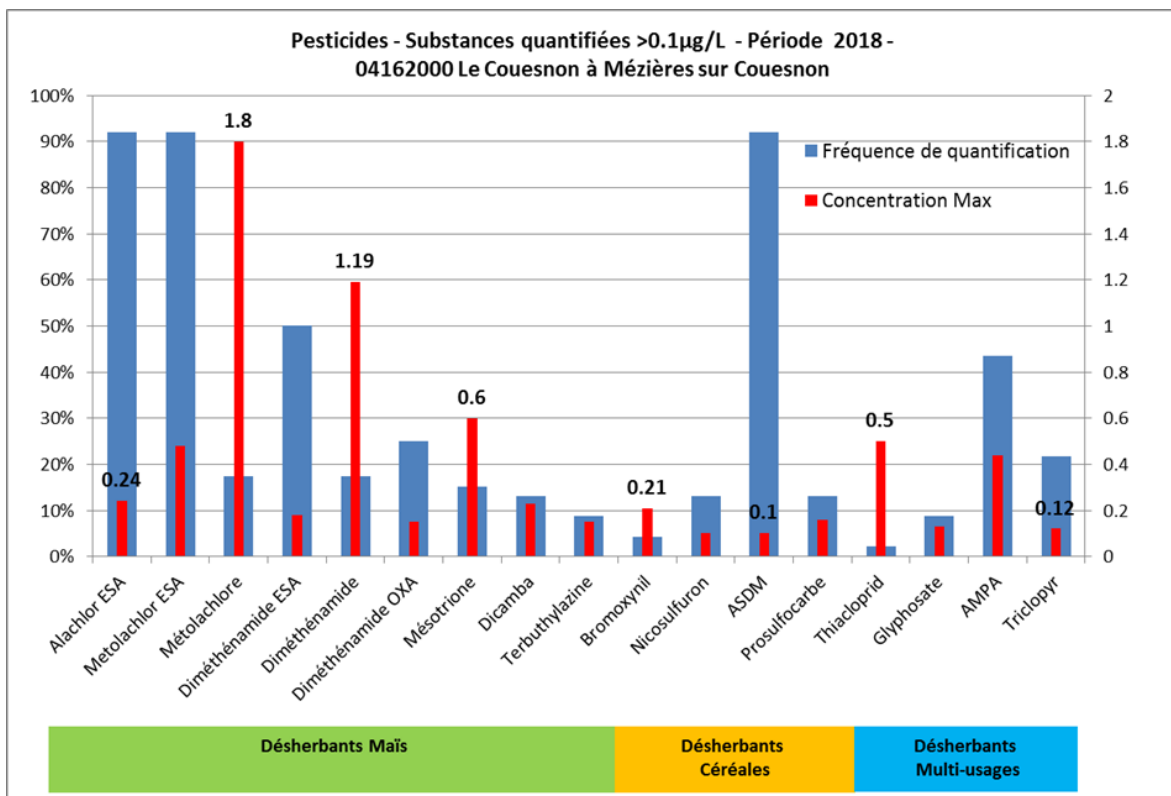
1 dépassement des limites de qualité pour l'eau brute (5 µg/L) a été constaté au mois de mai 2018 à la prise d'eau de Mézières-sur-Couesnon. Cette concentration importante en pesticides s'explique par de forts orages la veille ayant provoqué une érosion importante des sols en particulier sur les parcelles de maïs dont le semis était récent ; les substances quantifiées sont pour l'essentiel des molécules de désherbage du maïs. Ce constat illustre la pertinence de faire évoluer les pratiques agronomiques, par exemple : développer le désherbage mécanique, soutenir le recours à des systèmes herbagers ou encore réaliser des aménagements pour réduire la vulnérabilité des parcelles à l'érosion. Le Couesnon, le Meu et la retenue de Rophémel restent donc des ressources vulnérables aux pesticides, surtout à la suite de fortes précipitations. On note néanmoins une amélioration de la situation sur le Meu avec une baisse du niveau des pics de concentrations cumulées.

La situation se dégrade à la prise d'eau de Rophémel depuis 2 ans où l'on constate une augmentation du niveau des pics de concentration. Le nouveau programme d'auto-surveillance mis en place par la SPL intégrant de nombreux métabolites notamment ceux du métolachlore et du métazachlore (désherbant maïs et colza) explique en partie l'augmentation des pics. Cependant même sans tenir compte de ces substances, le constat d'une dégradation de la situation se confirme. Par ailleurs le maintien d'un niveau d'eau bas dans le barrage, pour effectuer les travaux de continuité écologique, est venu également accentuer la situation.

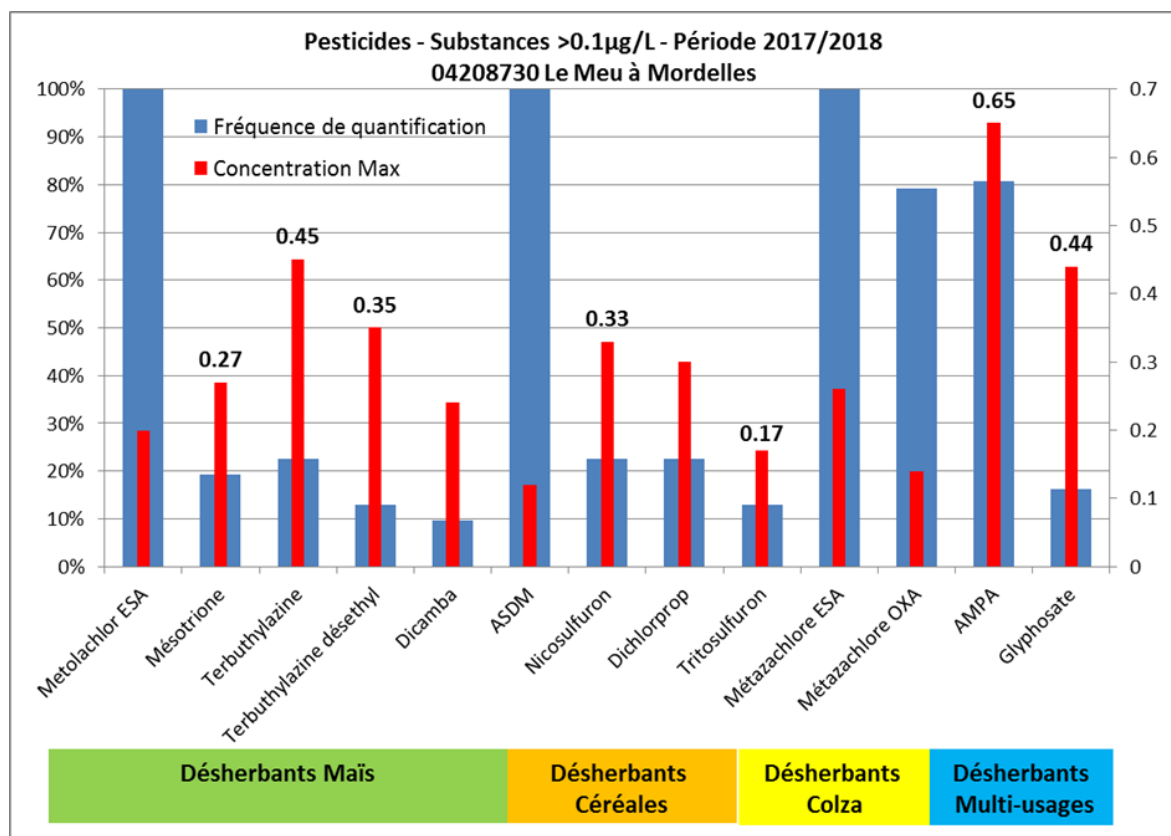
Les substances quantifiées en 2018 :



Les pesticides les plus retrouvés à la prise d'eau de Rophémel sont les substances de dés herbage du maïs en pré-levée mais également en post-levée et leurs métabolites.



À la prise d'eau de Mézières sur Couesnon, 17 substances ont été quantifiées à une concentration supérieure à 0.1µg/L (limite de qualité pour l'eau distribuée pour une substance) tout en respectant la limite de qualité sur eau brute (à savoir < 2 µg/L) : les substances de dés herbage du maïs sont les plus présentes.



Sur le Meu à la prise d'eau de Mordelles, on retrouve un mixte de substances de désherbage : substances maïs, céréales, colza. L'AMPA est toujours présent avec des concentrations parfois assez élevées, mais on remarque un bruit de fond et des pics moins importants ces dernières années pour cette molécule.

Teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux brutes alimentant les usines de Vau Reuzé, La Noé, Champ Fleury et Lillion

Les nitrates

Nitrates 2018	Usine de Vau Reuzé		Usine de La Noé		Usine de Champ Fleury			Usine de Lillion			EAU DE SURFACE étang des Bougrières	
	EAUX SOUTERRAINES											
	Captage du Vau Reuzé		Captage de La Noé		Captage de La Pavais	Captage de La Marionnaise	Captage du Fénicat	Captage de Lillion				
	Forage	Puits	Forage	Puits				Puits 2	Puits 3	Puits 4		
Maxi	0,6	58	24	24,7	21	35	28	3,7	5	4,2	5,2	
Moyenne	0,19	51	17	21	15	32	24	2	2	2	2	
Tendance	➔	➔	⬇	⬇	⬇	⬆	⬇	➔	➔	⬇	➔	
Fréquence de dépassement 50mg/L (limite de qualité eau distribuée et norme DCE bon état des eaux souterraines)	-	50%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Le captage du Vau Reuzé est à l'arrêt depuis 2013. Une étude pour la mise en place d'une nouvelle filière pour mieux traiter le fer, présent dans le forage, est en cours. L'eau du puits doit être mélangée avec celle du forage et ne peut être utilisée seule du fait de grosses concentrations en nitrates qui ont augmenté fortement entre 1993 et 2001 ; depuis la tendance est à la stabilité avec des valeurs maximales autour des 60mg/L.

Les pesticides

Pesticides 2018	Usine de Vau Reuzé		Usine de La Noé		Usine de Champ Fleury			Usine de Lillion			EAU DE SURFACE
	EAUX SOUTERRAINES										étang des Bougrières
	Captage de Vau Reuzé		Captage de La Noé		Captage de La Pavais	Captage de La Marionnais	Captage de Fénicat	Captage de Lillion			
	Forage	Puits	Forage	Puits				Puits 2	Puits 3	Puits 4	
Nbre d'analyses	0	2	2	2	4	7	7	15	14	15	11
Concentration totale Max	-	0,12	0,1	0,06	0,22	0,63	0,18	0,315	0,24	0,57	0,315
Substances quantifiées en 2018	-	Atrazine déséthyl, Ethyleneuree	2-Hydroxy atrazine, Acétochlore ESA, Alachlore ESA, Métolachlore ESA	2-Hydroxy atrazine, Métolachlore ESA	Ethidimuron, Bentazone	2,6-Dichlorobenzamide, Triazines, Norflurazone, Diuron,	Triazines, Métazachlore ESA	2-Hydroxy atrazine, Alachlore ESA, Métolachlore ESA, Métolachlore OXA, Métolachlore ESA, Métolachlore OXA, Métaldéhyde, Diuron	2-Hydroxy atrazine, Alachlore ESA, Métolachlore ESA, Métaldéhyde	2-Hydroxy atrazine, Métaldéhyde, Diuron, Alachlore ESA, Métazachlore ESA, Métolachlore ESA et OXA	2-Hydroxy atrazine, AMPA, Alachlore ESA, Métaldéhyde, Mécoprop, Métolachlore ESA, Prosulfocarbe
Dépassement des 0.1µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines par substance)	-	1 (Ethyleneuree)	-	-	6 (Ethidimuron)	5 (2,6 Dichlorobenzamide)	-	6 (Hydroxy-Atrazine)	11 (Hydroxy-Atrazine)	19 (Hydroxy atrazine)	1 AMPA
Dépassement des 0.5µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines pour le total des pesticides)	-	-	-	-	-	4	-	-	-	1	-
Dépassement des 5µg/L (limite de qualité des eaux brutes pour le total des pesticides)											

Le captage de la Marionnais est le plus impacté par les pesticides avec une concentration maximale de 0.63 µg/L en 2018.

Les substances dépassant la norme du bon état écologique pour les eaux souterraines des 0.1 µg/L sont :

- L'Ethyleneuree sur le puits du Vau Reuzé ;
- L'Ethidimuron sur le captage de La Pavais : Désherbant total non agricole dont l'usage est retiré depuis 2004 ;
- Le 2,6 Dichlorobenzamide sur le captage de La Marionnais : métabolite du Dichlobénil, désherbant non agricole dont l'usage est retiré depuis 2010 ;
- L'Hydroxy Atrazine sur les captages de Lillion : métabolite de l'Atrazine désherbant mais dont l'usage est interdit depuis 2003.

Depuis septembre 2013, les captages de la Pavais, la Marionnais et Fénicat bénéficient d'un périmètre de protection défini par arrêté préfectoral. Ce dernier inclut notamment des mesures restrictives sur l'utilisation des pesticides. En parallèle, la nouvelle usine de Champ Fleury mise en service en janvier 2014 apporte un traitement supplémentaire des pesticides avec un filtre bicouche contenant du charbon actif.

On ne constate globalement pas de dépassement de la limite réglementaire sur l'eau brute en 2018.

Remarque globale sur les pesticides : La Collectivité a renforcé son suivi des pesticides et de leurs métabolites depuis 2017. A l'exception d'un seul dépassement en 2018 (Mézières-sur-Couesnon—cf. page 4 de l'annexe), les eaux brutes prélevées par Eau du Bassin Rennais respectent les limites réglementaires mais nécessitent un traitement dans les usines pour respecter les seuils réglementaires imposés pour l'eau potable.

Surveillance saisonnière du développement des algues dans les retenues de Rophémel et de la Chèze et sur le Meu

Dans les deux retenues, le développement des algues fait l'objet d'un suivi hebdomadaire pendant la période estivale. La surveillance porte à la fois sur la zone de surface et sur la prise d'eau, située en profondeur. Le développement des algues est plus important dans la zone de surface, du fait de l'ensoleillement et de la température. De ce fait, en période sensible, les prises d'eau sont abaissées au niveau le plus profond pour réduire la quantité d'algues.

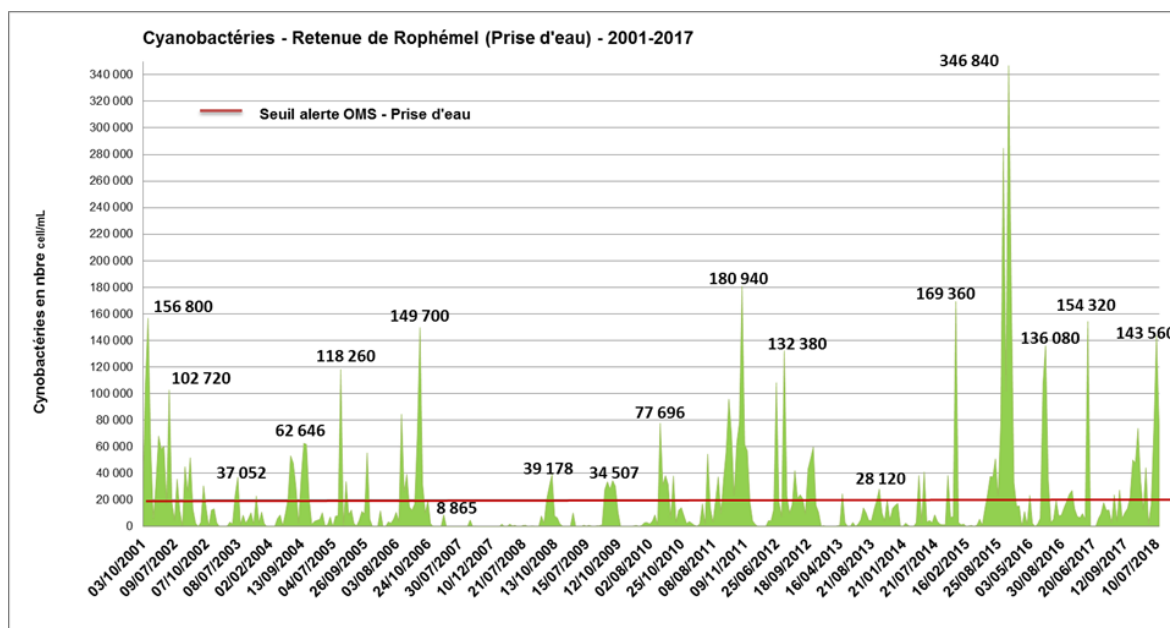
Le Meu étant sensible au développement algal et susceptible d'être utilisé pour remplir le barrage de la Chèze, le développement des algues est contrôlé régulièrement à la prise d'eau de Mordelles.

Le Couesnon est aussi surveillé pendant la période estivale du fait des faibles débits.

Depuis cette année une surveillance de l'étang des Bougrières a également été mise en place.

Au niveau des usines de Rophémel et de Villejean, la surveillance de la filière de traitement est accentuée, et le cas échéant les traitements sont renforcés (augmentation des dosages de charbon actif en poudre et de chlorure ferrique pour favoriser l'élimination des algues dans les décanteurs). Si la concentration est marquée, l'exploitation de la ressource concernée est suspendue ou réduite afin de garantir la qualité de l'eau distribuée.

Suivi des cyanobactéries à la prise d'eau de Rophémel



En 2015, la prolifération algale avait été assez **tardive mais intense** surtout au niveau de la prise d'eau. Le maintien d'un niveau bas du barrage par EDF expliquait en partie cette particularité. L'usine avait été en arrêt du 10 septembre au 30 septembre.

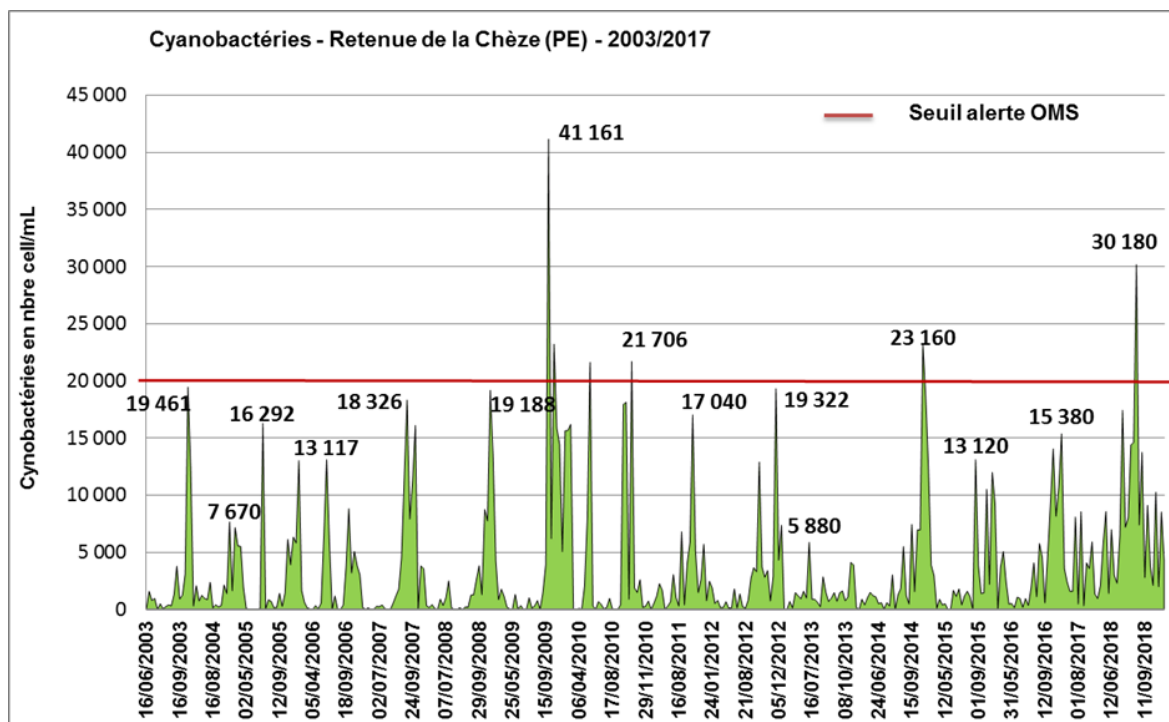
En 2018, la densité maximale a été constatée au mois de juillet : **143 560 cell/mL** mais le suivi a été arrêté ensuite car l'usine était à l'arrêt du fait de l'abaissement du niveau d'eau pour travaux sur la turbine hydroélectrique (niveau en dessous de la limite du volume utilisable de 840 000m³).

Le suivi des toxines est réalisé lorsque le nombre de cyanobactéries dépasse les seuils de 100 000 cellules/ml dans la zone euphotique⁽¹⁾ ou 20 000 cellules/ml au niveau de la prise d'eau. Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé recherche également les toxines mensuellement pendant la période à risque.

En 2018, des toxines (microcystines) ont été quantifiées à 2 reprises en juillet (concentration max de 0.26µg/L en somme des microcystines < à la valeur seuil sur l'eau potable). Il est précisé par ailleurs que la filière de traitement de l'usine de Rophémel élimine ces microcystines.

(1) Zone aquatique comprise entre la surface et la profondeur maximale d'un lac ou d'un océan, exposée à une lumière suffisante pour que la photosynthèse se produise.

Suivi des cyanobactéries à la prise d'eau de la Chèze



Sur la retenue de la Chèze, le développement algal est limité par des concentrations faibles en phosphore ; la retenue de Pont Muzard jouant un rôle épurateur.

En 2018 le développement algal aura été assez important au niveau de la prise d'eau. On note un dépassement des 20 000 Cell/mL avec une concentration maximale de **30 180 Cell/mL**, une des valeurs la plus élevée depuis le début du suivi.

La vigilance est donc de mise, surtout lors des transferts d'eau du Meu ou du Canut vers la retenue de la Chèze, pour ne pas dégrader la qualité relativement bonne des eaux de la retenue.

En 2018, 7 analyses de microcystines ont été réalisées au niveau de la prise d'eau de la Chèze, aucune toxine n'a été quantifiée.

Tableau de synthèse

2018	Retenue de Rophémel □		Retenue de la Chèze		Etang des Bougrières	Couesnon Mézières	Meu Mordelles
	Prise d'eau*	Zone de surface	Prise d'eau	Zone de surface	Prise d'eau	Prise d'eau	Prise d'eau
Densité max de cyanobactéries (nb cell/mL)	143 560	427 940	30 180	48 240	61 360	29 520	6 960
Date	10-juil.-18	24-juil.-18	21-août-18	21-août-18	11-sept.-18	28-août-18	28-août-18
Dépassements du seuil d'alerte OMS : - 20 000 cell/mL aux prises d'eau - 100 000 cellules/mL dans les zones de surface	3 (juillet)	5 (juillet/août)	1 (juillet)	Aucun	4 (août/septembre)	1 (août)	Aucun
Fréquence de dépassement du seuil de 20 000 cellules/mL	60%	67%	5%	19%	21%	5%	-
Fréquence de dépassement du seuil de 100 000 cellules/mL	20%	24%	-	-	-	-	-
Nbre de recherche toxines	3		7			7	6
Quantification toxines microcystines	2 (en juillet - Concentration Max de 0.26µg/L le 17/07)	Non recherché en zone de surface	Aucune quantification	Non recherché en zone de surface	Non recherché - Ressource non utilisée à cette période	Aucune quantification	Aucune quantification
*Arrêt de l'usine de Rophémel en août du fait de l'abaissement du niveau d'eau pour travaux sur le barrage Hydroélectrique							

Bilan global de la qualité de l'eau produite

Le bilan annuel de la qualité de l'eau produite établi par l'ARS en 2018, en sortie de l'ensemble des usines de production, fait apparaître un taux de conformité aux limites réglementaires de 100% vis-à-vis de la microbiologie, et 98.8% au regard des paramètres physico-chimiques avec 1 dépassement (0,11 µg/l) sur le paramètre hydroxy-atrazine le 28 juin 2018 en sortie de l'usine de Lillion.

Le bilan de l'ensemble des résultats issus des analyses du contrôle sanitaire et de l'auto-surveillance des exploitants fait état d'une très bonne qualité de l'eau produite.

Usine de Mézières-sur-Couesnon

Année 2018

Paramètres		Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	12	12
	Turbidité	NFU	1	<0,5	<0,5	<0,5	12	12
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,4	18,1	12,8	12	12
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	375	257	443	12	
	pH		6,5 à 9	7,90	8,30	8,12	12	12
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0,1	0,01	12	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		5,9	9,8	8,14	12	
	Dureté (TH)	°F		1,80	16,20	14,90	16	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	<0,5	2,20	0,85	64	63
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	12	12
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	12	12
	Nitrates	mg/L	50	30,8	43,4	38	18	18
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	12	12
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	6,2	30,3	15,7	4	4
	Bromates	µg/L	10	<2	<2	<2	4	4
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,25	0,5	0,38	12	
	Chlore total	mg/L		0,30	0,55	0,43	12	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	8	1,13	54	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	22	1,31	55	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	55	55
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	55	55
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	55	55
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	55	55
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,02		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,3		35	35

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Usine de Rophémel

Année 2018

Paramètres		Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	13	13
	Turbidité	NFU	1	<0,5	<0,5	<0,5	14	14
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	6,2	23,8	12,14	14	14
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	498	646	545	13	
	pH		6,5 à 9	7,70	8,20	7,98	14	14
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	13	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		7,1	10,3	8,97	13	
	Dureté (TH)	°F		15,6	19,9	17,4	16	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,7	2,2	1,4	45	43
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	13	13
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	13	13
	Nitrates	mg/L	50	14,6	32	23,8	18	18
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	15	15
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	19	28,1	23,03	3	3
	Bromates	µg/L	10	<2	8,00	5,34	15	15
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,15	0,5	0,33	14	
	Chlore total	mg/L		0,25	0,6	0,42	14	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	3	0,88	42	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	4	1,02	42	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	42	42
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	42	42
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	42	42
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	2	0,05	42	41
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0		variable selon molécule	Tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,09		18	18

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Usine de Villejean

Année 2018

Paramètres		Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	36	36
	Turbidité	NFU	1	<0,5	<0,5	<0,5	36	36
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	6,3	20,7	13,62	36	36
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	433	689	510	36	
	pH		6,5 à 9	7	8	8	36	36
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0,10	0	36	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		7,5	11	9,16	36	
	Dureté (TH)	°F		14,50	23,00	17,69	42	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,50	2,10	1,30	87	85
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	36	36
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	36	36
	Nitrates	mg/L	50	8,0	27,4	16,3	42	42
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	38	38
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	6,8	27,90	16,37	6	6
	Bromates	µg/L	10	1	2,5	1,47	18	18
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,07	0,45	0,24	36	
	Chlore total	mg/L		0,1	0,55	0,33	36	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	10	1,00	79	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	300	5,16	79	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	79	79
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	79	79
	Entérocoques	/100 mL	0	0	1	0,01	79	78
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	79	79
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,02		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,02		36	36

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Usine de Champ Fleury (sortie réservoir après mélange avec l'eau de Rophémel et Villejean)

Année 2018

Paramètres		Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	6	6
	Turbidité	NFU	2	<0,5	<0,5	<0,5	6	6
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	12,8	22,1	15,6	6	6
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	647	744	695	6	
	pH		6,5 à 9	7,7	8,1	7,9	6	6
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	6	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		15,78	19,8	17,6	6	
	Dureté (TH)	°F		15,3	18,2	17,46	9	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,6	1,7	1,02	19	19
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	6	6
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	6	6
	Nitrates	mg/L	50	18	25,6	22,4	11	11
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	6	6
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	10,9	26,4	19,3	8	8
	Bromates	µg/L	10	<2	2,9	2,3	3	3
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,15	0,2	0,17	6	
	Chlore total	mg/L		0,2	0,3	0,23	6	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	7	1,21	19	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	300	16,79	19	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	20	20
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	20	20
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	20	20
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	20	20
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0		12	12

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

ANNEXE 3

Usine de La Noé

Année 2018

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	5	5
	Turbidité	NFU	2	<0,5	<0,5	<0,5	5	5
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	12,2	13,1	13	6	6
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	781	837	805	5	
	pH		6,5 à 9	7,4	7,6	7,5	6	6
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	5	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		27,6	30,20	28,7	5	
	Dureté (TH)	°F		34,4	40,1	37,5	7	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,8	1,2	1,09	16	16
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	5	5
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	5	5
	Nitrates	mg/L	50	15	21	18,0	9	9
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	9	9
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	3,4	19,6	11,5	2	2
	Bromates	µg/L	10	<2	<2	<2	2	2
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,2	0,4	0,29	6	
	Chlore total	mg/L		0,25	0,5	0,36	6	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	1	0,78	18	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	1	0,67	18	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	3	0,33	18	18
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,02		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,02		3	3

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Usine de Lillion

Année 2018

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	6	6
	Turbidité	NFU	1	<0,5	<0,5	<0,5	6	6
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	13,1	16,9	14,3	7	7
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	577	596	585	8	
	pH		6,5 à 9	7,80	8,10	7,93	9	9
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	8	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		15,2	16,2	15,71	8	
	Dureté (TH)	°F		22,1	23,5	22,98	9	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,2	2,1	1,63	20	15
	Ammonium	mg/L	0,1	<seuil détection	<seuil détection	<seuil détection	7	7
	Nitrites	mg/L	0,5	<seuil détection	<seuil détection	<seuil détection	7	7
	Nitrates	mg/L	50	1,7	3,9	2,98	12	12
	Fer	µg/L	200	<seuil détection	<seuil détection	<seuil détection	5	5
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	0,5	47,1	18,47	3	3
	Bromates	µg/L	10	<seuil détection	<seuil détection	<seuil détection	3	3
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,55	0,80	0,67	7	
	Chlore total	mg/L		0,65	1,00	0,76	7	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	23	2,37	19	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	300	16,58	19	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	19	19
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	19	19
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	19	19
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	19	19
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	<seuil détection	0,148		variable selon molécule	tous sauf 8
	Total pesticides	µg/L	0,5	0,07	0,16	0,3	17	17

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Glossaire

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence Régionale de Santé

COT : Carbone Organique Total

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DGS : Direction Générale de la Santé

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

TA : Titre alcalimétrique

TAC : Titre alcalimétrique complet

TH : Titre hydrotimétrique

THM : Trihalométhanes

Aire d'alimentation des captages du Bassin Rennais



Périmètres de protection et Bassins versants d'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

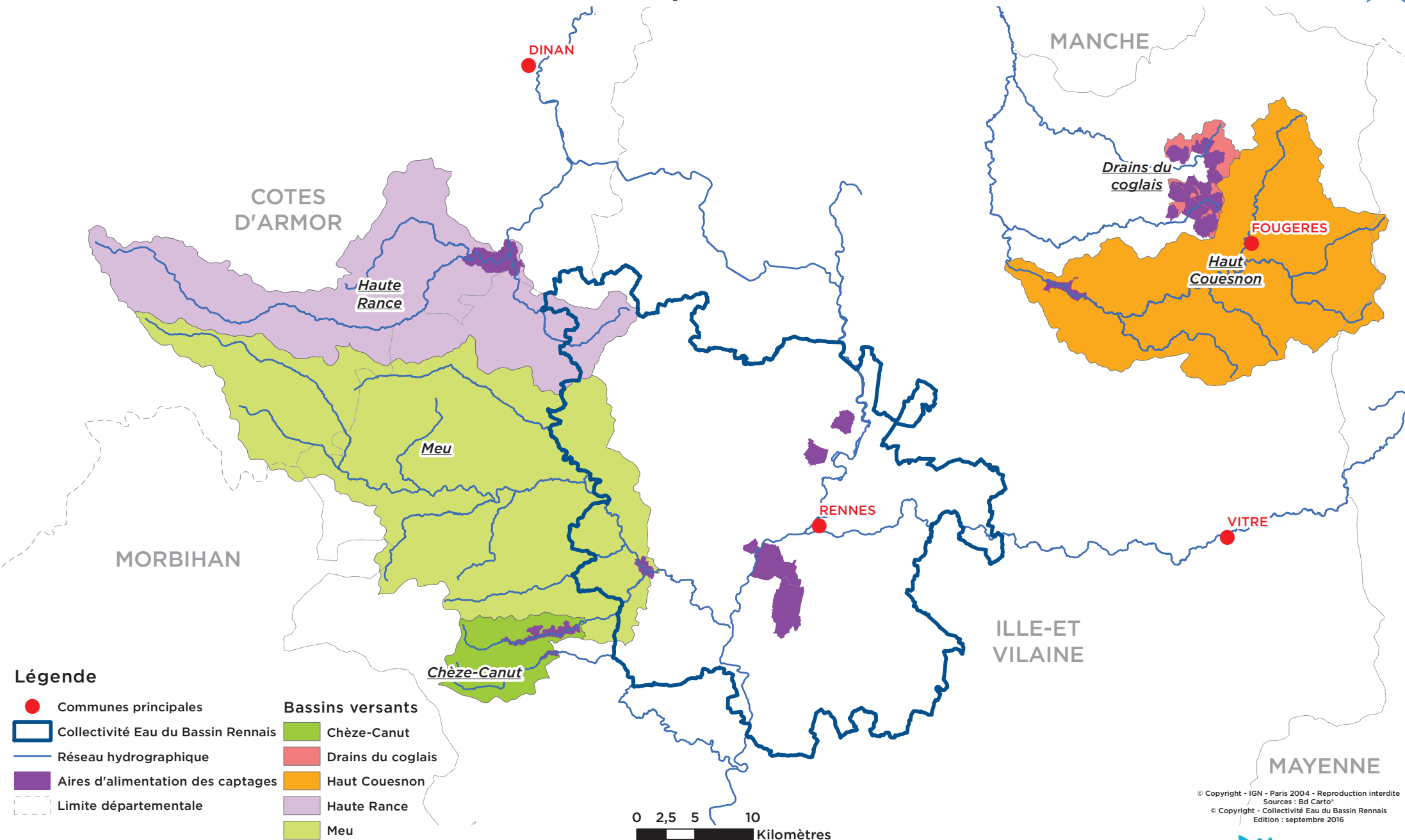


Schéma de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais



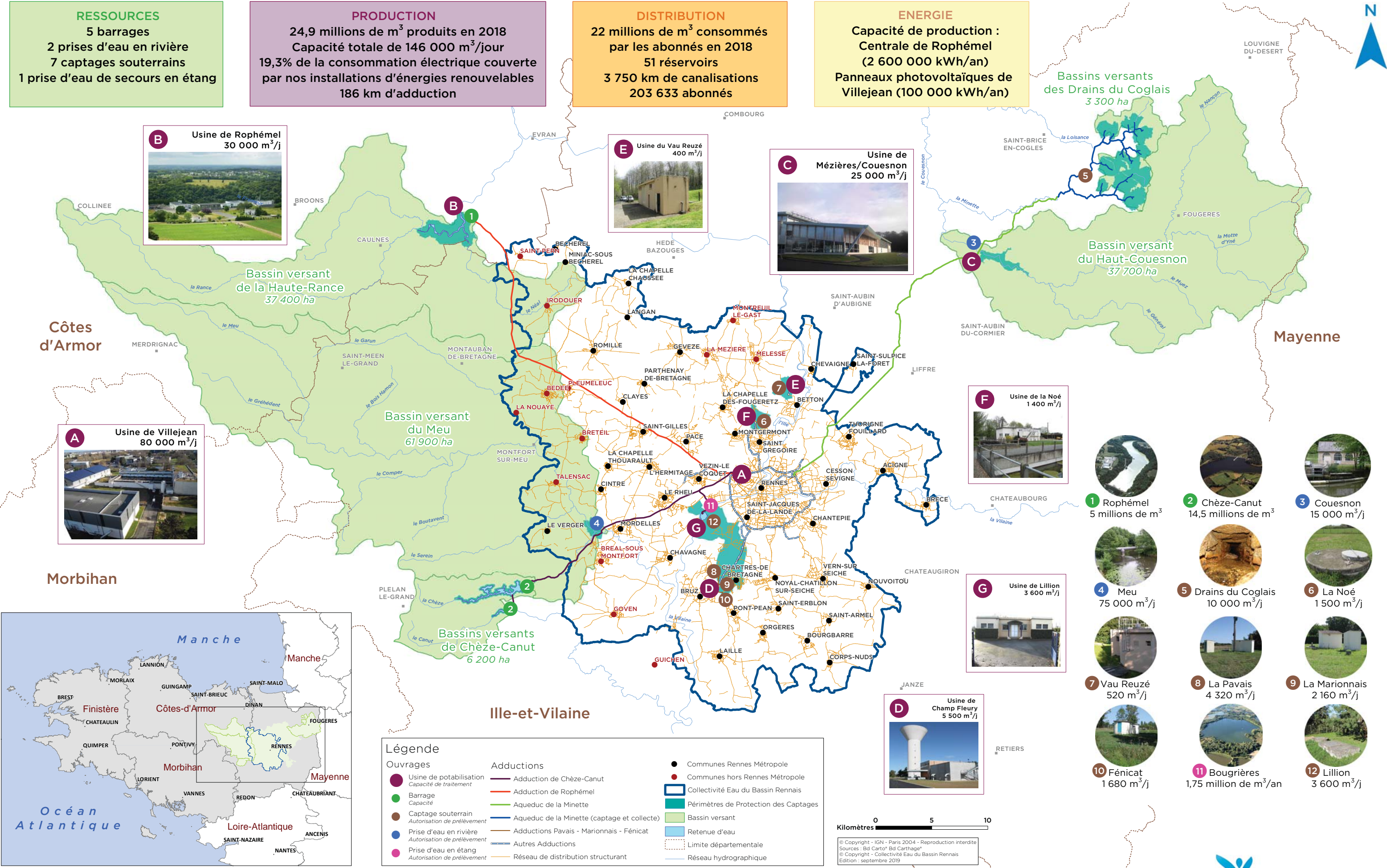
ORGANISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN RENNAIS

RESSOURCES
 5 barrages
 2 prises d'eau en rivière
 7 captages souterrains
 1 prise d'eau de secours en étang

PRODUCTION
 24,9 millions de m³ produits en 2018
 Capacité totale de 146 000 m³/jour
 19,3% de la consommation électrique couverte
 par nos installations d'énergies renouvelables
 186 km d'adduction

DISTRIBUTION
 22 millions de m³ consommés
 par les abonnés en 2018
 51 réservoirs
 3 750 km de canalisations
 203 633 abonnés

ENERGIE
 Capacité de production :
 Centrale de Rophémel
 (2 600 000 kWh/an)
 Panneaux photovoltaïques de
 Villejean (100 000 kWh/an)



Synthèse du potentiel des ressources du Bassin Rennais et des capacités de traitement des usines de production

ANNEXE 6

Autorisations de prélèvement et capacités de production des installations de traitement									
Ressources		Autorisations existantes de prélèvement	Observations	Potentiel de prélèvement année moyenne (m ³ /an)	Potentiel de prélèvement année décennale sèche (m ³ /an)	Prélèvement maximal depuis 2002 (m ³ /an)	Capacité nominale de traitement (m ³ /h)	Capacité nominale de traitement (sur 20h)	
Usine de traitement de Mézières-sur-Couesnon	Drains du Coglais	15 000 m ³ /j maxi soit 750 m ³ /h	Volume drainé de façon gravitaire. Limitation des débits uniquement par décharge vers les ruisseaux	3 650 000	2 841 000	4 033 710 (2007)	1 250	25 000	
		Moyenne Interannuelle : 10 000 m ³ /j							
	Couesnon	15 000 m ³ /j maxi soit 750 m ³ /h	Limité par : - le débit réservé dans le Couesnon : 0,364 m ³ /s au droit de l'usine, - le débit réservé pour assurer sur le site de Villaloup sur le Couesnon un débit égal à la somme du 1/10° du module du Couesnon sur ce dernier site évalué à 0,68 m ³ /s et du débit de prélèvement autorisé pour le syndicat intercommunal des eaux d'Antrain, total évalué à 0,72 m ³ /s	5 475 000	3 600 000	3 841 465 (2011)			
Moyenne Interannuelle : 10 000 m ³ /j									
Ensemble des deux ressources	25 000 m ³ /j max	Arrêté du 18 nov 2010	9 125 000	6 441 000					
Captage et usine de Rophemel		1 500 m ³ /h Arrêté du 24 juillet 2014	limité par le débit de restitution du barrage : 0,27 m ³ /s si débit entrant > 0,27 m ³ /s égal au débit entrant entre 0,27 et 0,14 m ³ /s 0,14 m ³ /s si débit entrant < à 0,14 m ³ /s	10 950 000	9 740 000	10 477 630 (2012)	1 500	30 000	
Usine de traitement de Villejean	Bassin du Meu	La Chèze	75 000 m ³ /j (DUP du 17 avril 1972 et respect article L214-18 du Code de l'Environnement)	27 375 000	20 300 000	9 800 000 (2002)	4 000	80 000	
		Le Canut							limité par le débit de restitution du Canut : 2 151 m ³ /j = 0,025 m ³ /s
		Le Meu							limité par le débit réservé du Meu : 36 487 m ³ /j = 0,42 m ³ /s
Bougrières	18 000 m ³ /j Arrêté du 5 décembre 2014	Niveaux de plan d'eau à respecter : Bougrières > 19 m NGF en année normale et > 15 m NGF en année exceptionnelle, Lillion > 18 m NGF 150 000 m ³ en année normale 1 750 000 m ³ en année exceptionnelle	150 000	1 750 000	362 190 (2006)				
Captage et usine de la Noë		1 500 m ³ /j	prélèvement limité à 20 l/s (72 m ³ /h) ou 1500m ³ /jour	547 500	400 000	431 495 (2007)	70	1 400	
Captage et usine de Vau Reuzé		Puits : 400 m ³ /j max Forage : 240 m ³ /j max	190 000 m ³ /j (arrêté préfectoral du 4 juillet 2005)	190 000		157 841 (2007)	20	400	
Usine de traitement de Champs Fleury	Marionnais	2 160 m ³ /j	Prélèvements CEBR et PSA limités à 1 700 000 m ³ /an au total avec niveaux de nappe mini à respecter	1 450 000	1 000 000	1 544 830 (2014)	275	5 500	
	Pavais	4 320 m ³ /j							
	Fénicat	1 680 m ³ /j							
	ensemble	Arrêté du 11 oct 2012 (autorisation accordée pour 15 ans)							
Lillion		Arrêté du 19 septembre 1985		1 314 000	1 000 000		180	3 600	
TOTAL				51 101 500	40 631 000		7 297	145 900	



Détail des capacités de stockage de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

ANNEXE 7

Secteur Collectivité Eau du Bassin Rennais	Commune - Dénomination	Type d'ouvrage	Capacité (m ³)
Nord	ACIGNE – Bas service	Réservoir sur tour	150
Nord	ACIGNE – Haut service	Réservoir sur tour	300
Nord	ACIGNE – Croix de Bourgon	Réservoir au sol	400
Nord	PACE – Nouveau	Réservoir sur tour	1 400
Nord	PACE – Ancien	Réservoir sur tour	400
Nord	St GILLES	Réservoir sur tour	400
Nord	VEZIN LE COQUET	Réservoir sur tour	400
Nord	LA MEZIERE - Beauséjour	Réservoir sur tour	500
Nord	MONTREUIL LE GAST – La Haute Gorge	Réservoir au sol	250
Nord	MELESSE – La Saudrais	Réservoir au sol	3 500
Nord	THORIGNE FOUILLARD – Le Portail	Réservoir sur tour	1 000
Nord	BETON – La petite louvrais	Réservoir au sol	500
Ouest	PLEUMELEUC – Parthenay	Réservoir sur tour	150
Ouest	ROMILLE	Réservoir sur tour	400
Ouest	St PERN – Chanteclé	Réservoir enterré	50
Ouest	St PERN – Bourdon	Réservoir au sol	400
Ouest	BEDEE – Prioulais	Réservoir enterré	50
Ouest	BEDEE	Réservoir sur tour	450
Ouest	IRODOUER	Réservoir sur tour	200
Ouest	LE RHEU – Les Landes d'Apigné	Réservoir sur tour	250
Ouest	BECHEREL	Réservoir sur tour	300
Ouest	CINTRE	Réservoir au sol	400
Ouest	L'HERMITAGE	Réservoir sur tour	1 000
Ouest	TALENSAC	Réservoir sur tour	200
Ouest	TALENSAC	Réservoir au sol	60
Ouest	BREAL SOUS MONTFORT	Réservoir au sol	600
Ouest	MORDELLES	Réservoir sur tour	1 200
Ouest	CHAVAGNE	Réservoir sur tour	400
Ouest	RENNES - Usine de Lillion	Réservoir enterré	300
Ouest	GOVEN	Réservoir sur tour	400
Rennes - PROD	BRUZ – Champ Fleury	Réservoir sur tour	1 500
Rennes - PROD	BRUZ – Champ Fleury	Réservoir au sol	4 500
Rennes - PROD	ST GREGOIRE – Les 11 Journaux	Réservoir au sol	2 000
Rennes - PROD	BEDEE	Réservoir au sol	15 000
Rennes - PROD	RENNES – Les Gallets	Réservoir sur tour et enterré	33 000
Rennes - PROD	RENNES – Villejean	Réservoir sur tour et enterré	20 600
Rennes - PROD	ERCE PRES LIFFRE	Réservoir enterré	6 000
Rennes - PROD	Usine de Rophémel	Réservoir enterré	4 000
Rennes - PROD	Usine de Mézières Sur Couesnon	Réservoir enterré	2 500
Cesson Sévigné	CESSON SEVIGNE	Réservoir sur tour	3 000
Sud	BRUZ – La Haie de Pan	Réservoir sur tour	800
Sud	LAILLE	Réservoir sur tour	500
Sud	ORGERES – Le Télégraphe	Réservoir sur tour	125
Sud	LAILLE – La Caliorne	Réservoir enterré	120
Sud	SAINT ERBLON – La Haurée	Réservoir au sol	25
Sud	SAINT ARMEL – Beaugard	Réservoir sur tour	300
Sud	VERN SUR SEICHE	Réservoir sur tour	200
Sud	CORPS NUDES	Réservoir sur tour	300
TOTAL EAU TRAITEE			110 480 m³



Tarifs 2018 des ventes d'eau en gros



Tarifs et volumes des ventes d'eau en gros facturés en 2018

	Part délégataire			Part CEBR (€/ m³)	Part SMG (€/ m³)	Part Agence de l'Eau Redevance préservation des ressources en eau (€/ m³)	Part Etat	Volumes vendus en 2018 (m³)
	Part fixe (€/ semestre / compteur)	Nombre de compteurs facturés	Part variable eau potable (€/ m³)					
Territoire Ville de Rennes	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	10 809 281
Territoire Nord de Rennes	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	2 925 139
Territoire Sud de Rennes	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	2 838 392
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	1 086 051
Territoire Ville de Le Rheu	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	443 045
Territoire Ville de Saint Jacques de la Lande	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	689 651
Territoire Chantepie - Vern	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	821 379
Territoire d'Acigné Pacé Vezin St Gilles	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	1 162 254
Territoire Secteur Ouest	-	-	0,3829 €	-	-	0,034 €	5,50%	3 121 836
SPIR	1 093,45 €	2	0,3829 €	-	0,2181 €	0,034 €	5,50%	421 007
SIE Montauban - St Méen	1 093,45 €	2	0,3829 €	-	0,2181 €	0,034 €	5,50%	117 749
Dinan Communauté (Ville de Plouasne)	1 093,45 €	1	0,3829 €	-	0,2181 €	0,034 €	5,50%	151 283
Montfort Communauté (Ville de Montfort-sur-Meu)	1 093,45 €	1	0,3829 €	35 707,00 € (Indemnité forfaitaire pour utilisation de la canalisation de distribution de l'ex SIE Rophémel)	0,2181 €	0,034 €	5,50%	754 624
SMPBC (SIE de la Vallée du Couesnon)	1 093,45 €	1	0,3829 €	-	0,2181 €	0,034 €	5,50%	121 240
SYMEVAL	-	-	0,3829 €	9 395,99 € (Indemnité forfaitaire)	0,2181 €	0,034 €	5,50%	98 108
SMPBC (SIE du Coglais)	1 071,58 €	1	-	-	0,1200 €	0,034 €	5,50%	0
PSA Citroën	329,83 €	1	1,3865 €	-	0,2200 €	0,034 €	5,50%	36 957
TOTAL								25 597 996



BILAN ANNUEL DES VENTES D'EAU EN GROS 2018

	Volumes vendus (m ³)	Prix moyen facturé HT / m ³
Territoire Ville de Rennes	10 809 281	0,417 €
Territoire Nord de Rennes	2 925 139	0,417 €
Territoire Sud de Rennes	2 838 392	0,417 €
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	1 086 051	0,417 €
Territoire Ville de Le Rheu	443 045	0,417 €
Territoire Ville de Saint Jacques de la Lande	689 651	0,417 €
Territoire Chantepie - Vern	821 379	0,417 €
Territoire d'Acigné Pacé Vezin St Gilles	1 162 254	0,417 €
Territoire Secteur Ouest	3 121 836	0,417 €
SPIR	421 007	0,645 €
SIE Montauban - St Méen	117 749	0,672 €
Dinan Communauté (Ville de Plouasne)	151 283	0,649 €
Montfort Communauté (Ville de Montfort-sur-Meu)	754 624	0,685 €
SMPBC (ex VE SIE de la Vallée du Couesnon)	121 240	0,653 €
SYMEVAL	98 108	0,731 €
SMPBC (ex VE SIE du Coglais)	0	-
PSA Citroën	36 957	1,828 €
TOTAL	25 597 996	0,436 €

Tableau détaillé des composantes des prix de l'eau



TARIFS 2019 EAU POTABLE (au 1^{er} janvier)

Ref. secteur contrat DSP	RENNES				ACIGNE-PACE SAINT-GILLES VEZIN LE COQUET				CESSON-SEVIGNE			
	SPL EAU DU BASSIN RENNAIS				SPL EAU DU BASSIN RENNAIS				SPL EAU DU BASSIN RENNAIS			
	Rennes				Acigné, Parcé, Saint-Gilles, Vezin-le-Coquet				Cesson-Sevigné			
	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Autres abonnés	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Autres abonnés	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Autres abonnés	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Autres abonnés
K 2019	1.0180											
Part Déléataire (HT)	1.0158											
Part fixe annuelle / compteur	22,10 € Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm Ø 60x20 mm Ø 80x20 mm Ø 100x20 mm Ø 150x40 mm	29,64 € 36,24 € 50,56 € 93,60 € 157,28 € 284,80 € 587,46 € 1.242,02 € 193,54 € 321,04 € 623,70 € 323,60 € 12,64 €	Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm - 200 mm Ø 60x20 mm Ø 80x20 mm Ø 100x20 mm Ø 150x40 mm Bornes de puisage	18,38 € 0,8318 € 0,9662 € 1,2519 € - € - € - € - € - € - € - € - € - €	34,04 € 0,8402 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - €	34,04 € 0,8402 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - €	34,04 € 0,8402 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - €	14,00 € 0,7800 € 0,8631 € 1,1220 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - €	25,96 € 0,7576 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - €	25,96 € 0,7576 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - €	25,96 € 0,7576 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - €	25,96 € 0,7576 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - € - €
Part variable	0 à 10 m ³ 11 à 100 m ³ 101 à 150 m ³ > 150 m ³	1,0133 € 0,9999 € 1,1740 € 1,6632 €	0 à 10 m ³ 11 à 100 m ³ 101 à 150 m ³ > 150 m ³	12,19 € 3,69 €	1,0133 € 0,9999 € 1,1740 € 1,6632 €	12,19 € 3,69 €	0 à 10 m ³ 11 à 100 m ³ 101 à 150 m ³ > 150 m ³	0,0000 € 0,3677 € 0,4405 € 0,5310 €	0,4143 € 0,5775 € 0,5291 € 0,5838 €	0,0000 € 0,6761 € 0,6095 € 0,5526 €	0,6525 € 0,6761 € 0,6095 € 0,5526 €	0,6525 € 0,6761 € 0,6095 € 0,5526 €
Coût de production et d'achat d'eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)	1.0180											
Part fixe annuelle / compteur	3,69 €	12,19 €	12,19 €	8,89 €	6,36 €	6,36 €	15,00 €	10,25 €	10,25 €	10,25 €	10,25 €	10,25 €
Part variable	0,0000 € 0,3677 € 0,4405 € 0,5310 €	0,3692 € 0,17 € 0,039 € 0,30 €	0,4143 € 0,5775 € 0,5291 € 0,5838 €	0,0000 € 0,5775 € 0,5291 € 0,5838 €	0,5808 € 0,17 € 0,039 € 0,30 €	0,5808 € 0,17 € 0,039 € 0,30 €	0,5808 € 0,17 € 0,039 € 0,30 €	0,0000 € 0,6761 € 0,6095 € 0,5526 €	0,6525 € 0,6761 € 0,6095 € 0,5526 €	0,6525 € 0,6761 € 0,6095 € 0,5526 €	0,6525 € 0,6761 € 0,6095 € 0,5526 €	0,6525 € 0,6761 € 0,6095 € 0,5526 €
Part SMG 35 (HT)	1.0180											
Surtaxe SMG	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €
Part Agence de l'Eau (HT)	1.0180											
Redevance prélevement Redevance pour pollution domestique	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €	0,039 € 0,30 €
Tarif TTC facture de 120 m³ (compteur Ø 15 mm)	255,57 €	239,34 €	301,79 €	258,57 €	244,34 €	302,43 €	261,32 €	246,52 €	261,32 €	246,52 €	261,32 €	246,52 €
Tarif TTC € / m³	2,130 €	1,994 €	2,515 €	2,155 €	2,036 €	2,520 €	2,178 €	2,054 €	2,178 €	2,054 €	2,178 €	2,054 €
	hors part fixe				hors part fixe				hors part fixe			



TARIFS 2019 EAU POTABLE (au 1^{er} janvier)

Ref secteur contrat DSP	SECTEUR OUEST (ex SIE LILLION + ex SIE TINTENAC-BECHEREL + ex SIE ROPHEMEL + LE VERGER)				LE RHEU				NORD DE RENNES (ex SIAEP NORD DE RENNES + ex SIE SAINT AUBIN D'AUBIGNE)			
	SAUR				SAUR				VEOLIA EAU			
Délimitaire	Communes concernées				Le Rheu				Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Montgermont, Saint-Grégoire, Betton, Thorigné-Fouillard, La Mézière, Montraul-le-Gast, Melesse, Chevaigné, Saint-Sulpice la Forêt			
	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Autres abonnés	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Autres abonnés	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Autres abonnés	Autres abonnés
K 2019	1,0368				1,0317				1,0381			
Part Délimitaire (HT)												
Part fixe annuelle / compteur	0 à 10 m ³	11 à 100 m ³	101 à 150 m ³	> 150 m ³	0 à 10 m ³	11 à 100 m ³	101 à 150 m ³	> 150 m ³	0 à 10 m ³	11 à 100 m ³	101 à 150 m ³	> 150 m ³
Part variable	- €	0,2478 €	0,3121 €	0,4552 €	0,2748 €	0,4375 €	0,5974 €	0,9554 €	- €	0,133 €	0,249 €	0,510 €
Coût de production et d'achat d'eau	- €	0,4944 €	0,4944 €	0,4944 €	0,4944 €	0,4691 €	0,4691 €	0,4691 €	- €	0,510 €	0,510 €	0,510 €
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)												
Part fixe annuelle / compteur	29,21 €	23,98 €	23,98 €	23,98 €	8,26 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	16,21 €	12,55 €	12,55 €	12,55 €
Part variable	0,0000 €	0,6819 €	0,8438 €	0,9808 €	0,0000 €	0,5157 €	0,4836 €	0,2501 €	0,0000 €	0,6438 €	0,6059 €	0,5120 €
	0 à 10 m ³	11 à 100 m ³	101 à 150 m ³	> 150 m ³	0 à 500 m ³	501 à 40 000 m ³	> 40 000 m ³		0,4152 €	0 à 30 m ³	31 à 1 000 m ³	> 1 000 m ³
	0,0000 €	0,4805 €	0,4805 €	0,4805 €	0,6253 €	0,3756 €	0,2445 €		0,2059 €	0 à 10 m ³	11 à 100 m ³	> 100 m ³
	0,0000 €	0,4805 €	0,4805 €	0,4805 €	0,6253 €	0,3756 €	0,2445 €		0,2059 €	0,4773 €	0,3505 €	0,5120 €
Part SMG 35 (HT)												
Surtaxe SMG	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €
Part Agence de l'Eau (HT)												
Redevance prélèvement	0,0406 €	0,0406 €	0,0406 €	0,0406 €	0,0363 €	0,0363 €	0,0363 €	0,0363 €	0,026 €	0,026 €	0,026 €	0,026 €
Redevance pour pollution domestique	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Tarif TTC facture de 120 m³	282,63 €	219,95 €	219,95 €	219,95 €	260,97 €	297,31 €	297,31 €	297,31 €	252,76 €	227,72 €	227,72 €	227,72 €
(compteur Ø 15 mm)	2,355 €	1,938 €	1,938 €	1,938 €	2,175 €	2,478 €	2,478 €	2,478 €	2,106 €	1,898 €	1,898 €	1,898 €
Tarif TTC € / m ³	2,355 €	1,938 €	1,938 €	1,938 €	2,175 €	2,478 €	2,478 €	2,478 €	2,106 €	1,898 €	1,898 €	1,898 €

hors part fixe

hors part fixe

hors part fixe



TARIFS 2019 EAU POTABLE (au 1^{er} janvier)

Ref secteur contrat/DSP		CHANTEPIE-VERN			
Délégataire Communes concernées		VEOJA EAU Chantepie, Vern-sur-Sèche			
		Local à usage d'habitation	Immeuble collectif d'habitation non individualisé	Autres abonnés	
K 2019		1.0000			
Part Délégataire (HT)					
Part fixe annuelle / compteur					
Part variable		22,38 €	41,48 €	41,48 €	41,48 €
		- €	0,5790 €	0,5790 €	0,5460 €
0 à 10 m ³					
11 à 100 m ³		0,5680 €			
101 à 150 m ³		0,7530 €			
>150 m ³		1,1680 €			
Coût de production et d'achat d'eau		- €	0,5250 €	0,5250 €	0,5250 €
0 à 10 m ³					
11 à 100 m ³		0,5250 €			
101 à 150 m ³		0,5250 €			
>150 m ³		0,5250 €			
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)					
Part fixe annuelle / compteur					
		9,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part variable					
0 à 10 m ³		0,0000 €		0,3910 €	0,3554 €
11 à 100 m ³		0,5300 €			
101 à 150 m ³		0,3890 €			
>150 m ³		0,0570 €			
Part SMG 35 (HT)					
Surtaxe SMG					
		0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €
Part Agence de l'Eau (HT)					
Redevance prélèvement					
		0,032 €	0,032 €	0,032 €	0,032 €
Redevance pour pollution domestique					
		0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Tarif TTC facture de 120 m³ (compteur ø 15 mm)					
		286,59 €	252,82 €	300,56 €	300,56 €
Tarif TTC €/ m³		2,388 €	2,107 €	2,505 €	2,505 €

hors part fixe



Revue de presse 2018

La revue de presse est imprimée séparément.



Note d'information de l'Agence de l'Eau





Établissement public du ministère chargé du développement durable



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



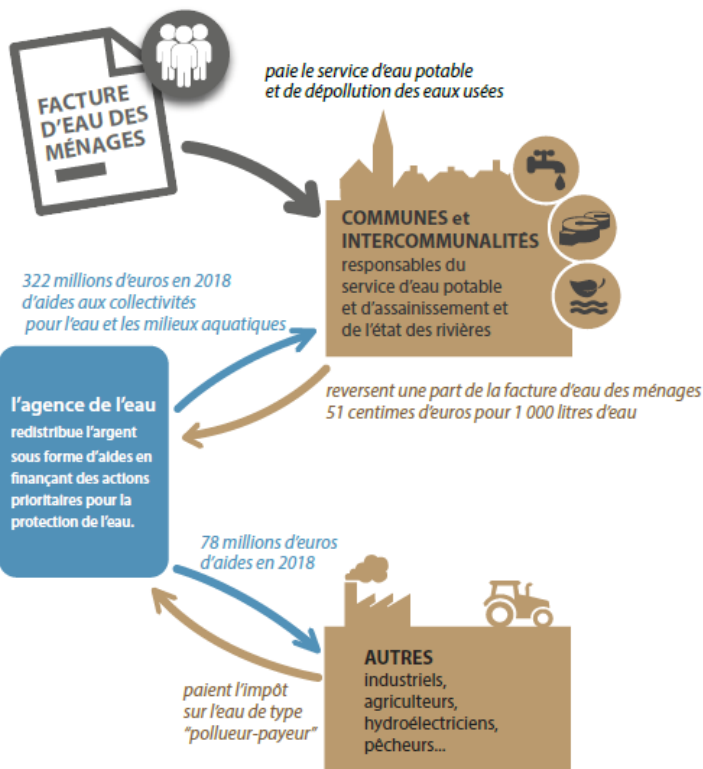
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



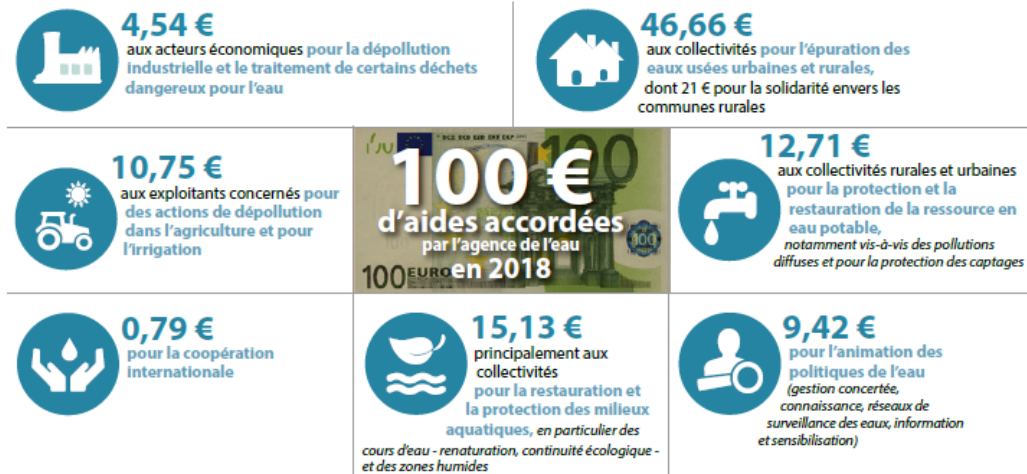
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)
source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10^e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource. L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions.**

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vézère et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

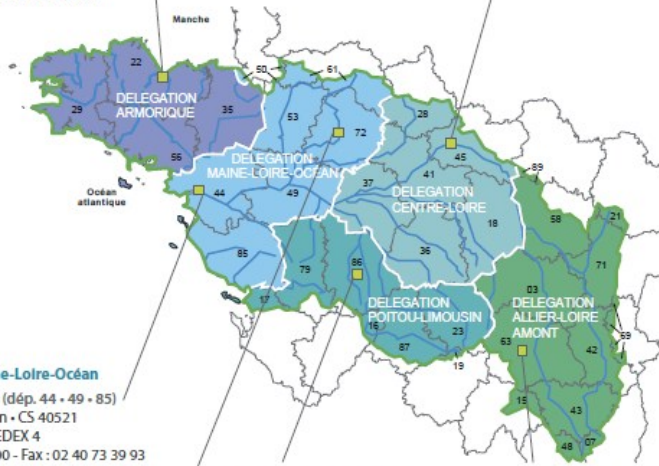
→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

**Les 7 bassins hydrographiques métropolitains**

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.



Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...



DTP/e68 • Conception et réalisation : DIC-AELB • mai 2019
Impression : Groupe Jouve - imprimé sur papier FSC® sous licence 10-31-1316
Credits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - isotopphoto & Jean-Louis Albert • application : AEFIM&C

